



Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

H2O EUROSOVEREIGN

Compartiment de l'OPCVM H2O INVEST

Code ISIN : FR0013410867 Action H2O EUROSOVEREIGN EUR I

Société de gestion : H2O AM EUROPE (Groupe BPCE)

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- L'objectif du Compartiment est de réaliser une performance supérieure à celle de l'indice de référence Bloomberg Barclays EuroAgg Treasury Total Return Index Value Unhedged EUR (ticker Bloomberg : LEATTREU). L'indice Bloomberg Barclays EuroAgg Total return Index Value Unhedged EUR est composé d'obligations d'état de qualité Investment Grade émises par les pays de la zone Euro. Il est disponible sur le site www.bloomberg.com.
- La stratégie d'investissement du fonds vise à obtenir, sur un horizon de placement de 3 ans, une performance supérieure à l'indice en investissant sur le marché des obligations libellées en euro et émises par des Etats de la zone euro et accessoirement par les pays nordiques (Suède, Norvège) et d'Europe Centrale.
La stratégie d'investissement est basée sur une approche top-down, et repose notamment sur :
 - l'analyse macro-économique,
 - l'analyse des flux de capitaux,
 - et la valorisation relative des marchés.La sensibilité totale du portefeuille s'inscrira dans une fourchette comprise entre +3 et +13.
- L'OPCVM est investi en titres libellés en euro émis et/ou garantis par les Etats membres de la Zone euro. Les titres détenus sont des obligations à taux fixe et à taux variables (notamment des obligations indexées sur l'inflation). L'OPCVM ne détient pas de titres émis par des émetteurs privés.
- Ce compartiment a pour classification AMF : Obligations et autres titres de créances libellés en euro.
- Le compartiment peut également recourir aux instruments dérivés afin notamment de couvrir et/ou d'exposer le portefeuille au risque de taux.
- Le compartiment est géré activement. Son objectif de gestion fait référence à l'indice de référence. Le compartiment peut investir dans des instruments figurant dans l'indice mais sa composition n'est aucunement contrainte par cet indicateur de marché.
Géré activement : le gestionnaire a toute latitude pour choisir les titres qui composent le portefeuille, dans le respect des objectifs et de la politique d'investissement du compartiment.
- Le compartiment capitalise ses revenus.
- Les demandes de souscription et de rachat d'actions sont reçues tous les jours au plus tard à 12h30 et exécutées quotidiennement.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible

A risque plus élevé

← Rendement potentiellement plus faible

Rendement potentiellement plus élevé →

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

L'indicateur de risque et de rendement reflète l'exposition du compartiment aux marchés obligataires de la zone Euro.

- Les données historiques, utilisées pour calculer le niveau de risque, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de ce compartiment.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".
- La catégorie de risque associée à ce compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

Les risques importants pour le compartiment non pris en compte dans l'indicateur :

- **Risque de crédit** : le risque de crédit résulte du risque de détérioration de la qualité d'un émetteur et/ou d'une émission, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur du titre. Il peut aussi résulter d'un défaut de remboursement à l'échéance d'un émetteur présent en portefeuille.
- **Risque de liquidité** : le risque de liquidité représente la baisse de prix que le compartiment devrait potentiellement accepter pour devoir vendre certains actifs pour lesquels il existe une demande insuffisante sur le marché.
- **Risque de contrepartie** : le risque de contrepartie représente le risque qu'une contrepartie avec laquelle le compartiment a conclu des contrats gré à gré ne soit pas en mesure de faire face à ses obligations envers le compartiment.
- **Impacts des techniques de gestion notamment des Instruments Financiers à Terme** : le risque lié aux techniques de gestion est le risque d'amplification des pertes du fait de recours à des instruments financiers à terme tels que les contrats financiers de gré à gré, et/ou les opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	1,00%
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.

Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins.

L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par le compartiment sur le dernier exercice

Frais courants	0,45%*
----------------	--------

Frais prélevés par le compartiment sous conditions de performances

Commission de surperformance	Néant
------------------------------	-------

* Compte tenu de la date de création de la part, seule une estimation des frais courants est mentionnée. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance.
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé à l'investisseur de se reporter à la rubrique "frais" du prospectus de ce compartiment, disponible sur le site internet www.h2o-am.com.

PERFORMANCES PASSES

Il existe trop peu de données pour fournir aux investisseurs des indications utiles sur les performances passées.

- **Année de création du compartiment :** 2019.
- **Année de création de l'action H2O EUROSOVEREIGN EUR I :** 2019.
- **Devise :** Euro

INFORMATIONS PRATIQUES

- Dépositaire : CACEIS Bank.
- Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques du compartiment sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à : H2O AM EUROPE - 38 rue Pierre 1er de Serbie - 75008 Paris, France ou à l'adresse électronique suivante : info@h2o-am.com.
- Les informations relatives aux autres catégories d'actions sont disponibles selon les mêmes modalités.
- Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur www.h2o-am.com.
- Fiscalité : Selon votre régime fiscal, les plus-values et/ou revenus éventuels liés à la détention de parts peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès de son conseil ou de son distributeur.
- La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion à l'adresse postale mentionnée ci-dessus et sur son site internet www.h2o-am.com.
- La responsabilité de H2O AM EUROPE ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de ce compartiment.



Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

H2O EUROSOVEREIGN

Compartiment de l'OPCVM H2O INVEST

Code ISIN : FR0013410891 Action H2O EUROSOVEREIGN EUR-R

Société de gestion : H2O AM EUROPE (Groupe BPCE)

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- L'objectif du Compartiment est de réaliser une performance supérieure à celle de l'indice de référence Bloomberg Barclays EuroAgg Treasury Total Return Index Value Unhedged EUR (ticker Bloomberg : LEATTREU). L'indice Bloomberg Barclays EuroAgg Total return Index Value Unhedged EUR est composé d'obligations d'état de qualité Investment Grade émises par les pays de la zone Euro. Il est disponible sur le site www.bloomberg.com.
- La stratégie d'investissement du fonds vise à obtenir, sur un horizon de placement de 3 ans, une performance supérieure à l'indice en investissant sur le marché des obligations libellées en euro et émises par des Etats de la zone euro et accessoirement par les pays nordiques (Suède, Norvège) et d'Europe Centrale.
La stratégie d'investissement est basée sur une approche top-down, et repose notamment sur :
 - l'analyse macro-économique,
 - l'analyse des flux de capitaux,
 - et la valorisation relative des marchés.La sensibilité totale du portefeuille s'inscrira dans une fourchette comprise entre +3 et +13.
- L'OPCVM est investi en titres libellés en euro émis et/ou garantis par les Etats membres de la Zone euro. Les titres détenus sont des obligations à taux fixe et à taux variables (notamment des obligations indexées sur l'inflation). L'OPCVM ne détient pas de titres émis par des émetteurs privés.
- Ce compartiment a pour classification AMF : Obligations et autres titres de créances libellés en euro.
- Le compartiment peut également recourir aux instruments dérivés afin notamment de couvrir et/ou d'exposer le portefeuille au risque de taux.
- Le compartiment est géré activement. Son objectif de gestion fait référence à l'indice de référence. Le compartiment peut investir dans des instruments figurant dans l'indice mais sa composition n'est aucunement contrainte par cet indicateur de marché.
Géré activement : le gestionnaire a toute latitude pour choisir les titres qui composent le portefeuille, dans le respect des objectifs et de la politique d'investissement du compartiment.
- Le compartiment capitalise ses revenus.
- Les demandes de souscription et de rachat d'actions sont reçues tous les jours au plus tard à 12h30 et exécutées quotidiennement.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible

A risque plus élevé



L'indicateur de risque et de rendement reflète l'exposition du compartiment aux marchés obligataires de la zone Euro.

- Les données historiques, utilisées pour calculer le niveau de risque, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de ce compartiment.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".
- La catégorie de risque associée à ce compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

Les risques importants pour le compartiment non pris en compte dans l'indicateur :

- **Risque de crédit** : le risque de crédit résulte du risque de détérioration de la qualité d'un émetteur et/ou d'une émission, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur du titre. Il peut aussi résulter d'un défaut de remboursement à l'échéance d'un émetteur présent en portefeuille.
- **Risque de liquidité** : le risque de liquidité représente la baisse de prix que le compartiment devrait potentiellement accepter pour devoir vendre certains actifs pour lesquels il existe une demande insuffisante sur le marché.
- **Risque de contrepartie** : le risque de contrepartie représente le risque qu'une contrepartie avec laquelle le compartiment a conclu des contrats gré à gré ne soit pas en mesure de faire face à ses obligations envers le compartiment.
- **Impacts des techniques de gestion notamment des Instruments Financiers à Terme** : le risque lié aux techniques de gestion est le risque d'amplification des pertes du fait de recours à des instruments financiers à terme tels que les contrats financiers de gré à gré, et/ou les opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	2,00%
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.

Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins.

L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par le compartiment sur le dernier exercice

Frais courants	0,90%*
----------------	--------

Frais prélevés par le compartiment sous conditions de performances

Commission de surperformance	Néant
------------------------------	-------

* Compte tenu de la date de création de la part, seule une estimation des frais courants est mentionnée. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance.
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé à l'investisseur de se reporter à la rubrique "frais" du prospectus de ce compartiment, disponible sur le site internet www.h2o-am.com.

PERFORMANCES PASSES

Il existe trop peu de données pour fournir aux investisseurs des indications utiles sur les performances passées.

- Année de création du compartiment : 2019.
- Année de création de l'action H2O EUROSOVEREIGN EUR-R : 2019.
- Devise : Euro

INFORMATIONS PRATIQUES

- Dépositaire : CACEIS Bank.
- Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques du compartiment sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à : H2O AM EUROPE - 38 rue Pierre 1er de Serbie - 75008 Paris, France ou à l'adresse électronique suivante : info@h2o-am.com.
- Les informations relatives aux autres catégories d'actions sont disponibles selon les mêmes modalités.
- Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur www.h2o-am.com.
- Fiscalité : Selon votre régime fiscal, les plus-values et/ou revenus éventuels liés à la détention de parts peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès de son conseil ou de son distributeur.
- La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion à l'adresse postale mentionnée ci-dessus et sur son site internet www.h2o-am.com.
- La responsabilité de H2O AM EUROPE ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de ce compartiment.



Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

H2O EUROSOVEREIGN

Compartiment de l'OPCVM H2O INVEST

Code ISIN : FR0013410883 Action H2O EUROSOVEREIGN EUR-N

Société de gestion : H2O AM EUROPE (Groupe BPCE)

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- L'objectif du Compartiment est de réaliser une performance supérieure à celle de l'indice de référence Bloomberg Barclays EuroAgg Treasury Total Return Index Value Unhedged EUR (ticker Bloomberg : LEATTREU). L'indice Bloomberg Barclays EuroAgg Total return Index Value Unhedged EUR est composé d'obligations d'état de qualité Investment Grade émises par les pays de la zone Euro. Il est disponible sur le site www.bloomberg.com.
- La stratégie d'investissement du fonds vise à obtenir, sur un horizon de placement de 3 ans, une performance supérieure à l'indice en investissant sur le marché des obligations libellées en euro et émises par des Etats de la zone euro et accessoirement par les pays nordiques (Suède, Norvège) et d'Europe Centrale.
La stratégie d'investissement est basée sur une approche top-down, et repose notamment sur :
 - l'analyse macro-économique,
 - l'analyse des flux de capitaux,
 - et la valorisation relative des marchés.La sensibilité totale du portefeuille s'inscrira dans une fourchette comprise entre +3 et +13.
- L'OPCVM est investi en titres libellés en euro émis et/ou garantis par les Etats membres de la Zone euro. Les titres détenus sont des obligations à taux fixe et à taux variables (notamment des obligations indexées sur l'inflation). L'OPCVM ne détient pas de titres émis par des émetteurs privés.
- Ce compartiment a pour classification AMF : Obligations et autres titres de créances libellés en euro.
- Le compartiment peut également recourir aux instruments dérivés afin notamment de couvrir et/ou d'exposer le portefeuille au risque de taux.
- Le compartiment est géré activement. Son objectif de gestion fait référence à l'indice de référence. Le compartiment peut investir dans des instruments figurant dans l'indice mais sa composition n'est aucunement contrainte par cet indicateur de marché.
Géré activement : le gestionnaire a toute latitude pour choisir les titres qui composent le portefeuille, dans le respect des objectifs et de la politique d'investissement du compartiment.
- Le compartiment capitalise ses revenus.
- Les demandes de souscription et de rachat d'actions sont reçues tous les jours au plus tard à 12h30 et exécutées quotidiennement.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible

A risque plus élevé



L'indicateur de risque et de rendement reflète l'exposition du compartiment aux marchés obligataires de la zone Euro.

- Les données historiques, utilisées pour calculer le niveau de risque, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de ce compartiment.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".
- La catégorie de risque associée à ce compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

Les risques importants pour le compartiment non pris en compte dans l'indicateur :

- **Risque de crédit** : le risque de crédit résulte du risque de détérioration de la qualité d'un émetteur et/ou d'une émission, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur du titre. Il peut aussi résulter d'un défaut de remboursement à l'échéance d'un émetteur présent en portefeuille.
- **Risque de liquidité** : le risque de liquidité représente la baisse de prix que le compartiment devrait potentiellement accepter pour devoir vendre certains actifs pour lesquels il existe une demande insuffisante sur le marché.
- **Risque de contrepartie** : le risque de contrepartie représente le risque qu'une contrepartie avec laquelle le compartiment a conclu des contrats gré à gré ne soit pas en mesure de faire face à ses obligations envers le compartiment.
- **Impacts des techniques de gestion notamment des Instruments Financiers à Terme** : le risque lié aux techniques de gestion est le risque d'amplification des pertes du fait de recours à des instruments financiers à terme tels que les contrats financiers de gré à gré, et/ou les opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	1,00%
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.

Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins.

L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par le compartiment sur le dernier exercice

Frais courants	0,55%*
----------------	--------

Frais prélevés par le compartiment sous conditions de performances

Commission de surperformance	Néant
------------------------------	-------

* Compte tenu de la date de création de la part, seule une estimation des frais courants est mentionnée. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance.
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé à l'investisseur de se reporter à la rubrique "frais" du prospectus de ce compartiment, disponible sur le site internet www.h2o-am.com.

PERFORMANCES PASSES

Il existe trop peu de données pour fournir aux investisseurs des indications utiles sur les performances passées.

- **Année de création du compartiment :** 2019.
- **Année de création de l'action H2O EUROSOVEREIGN EUR-N :** 2019.
- **Devise :** Euro

INFORMATIONS PRATIQUES

- Dépositaire : CACEIS Bank.
- Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques du compartiment sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à : H2O AM EUROPE - 38 rue Pierre 1er de Serbie - 75008 Paris, France ou à l'adresse électronique suivante : info@h2o-am.com.
- Les informations relatives aux autres catégories d'actions sont disponibles selon les mêmes modalités.
- Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur www.h2o-am.com.
- Fiscalité : Selon votre régime fiscal, les plus-values et/ou revenus éventuels liés à la détention de parts peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès de son conseil ou de son distributeur.
- La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion à l'adresse postale mentionnée ci-dessus et sur son site internet www.h2o-am.com.
- La responsabilité de H2O AM EUROPE ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de ce compartiment.



Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

H2O EUROSOVEREIGN

Compartiment de l'OPCVM H2O INVEST

Code ISIN : FR0013410875 Action H2O EUROSOVEREIGN EUR-SI

Société de gestion : H2O AM EUROPE (Groupe BPCE)

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- L'objectif du Compartiment est de réaliser une performance supérieure à celle de l'indice de référence Bloomberg Barclays EuroAgg Treasury Total Return Index Value Unhedged EUR (ticker Bloomberg : LEATTREU). L'indice Bloomberg Barclays EuroAgg Total return Index Value Unhedged EUR est composé d'obligations d'état de qualité Investment Grade émises par les pays de la zone Euro. Il est disponible sur le site www.bloomberg.com.
- La stratégie d'investissement du fonds vise à obtenir, sur un horizon de placement de 3 ans, une performance supérieure à l'indice en investissant sur le marché des obligations libellées en euro et émises par des Etats de la zone euro et accessoirement par les pays nordiques (Suède, Norvège) et d'Europe Centrale.
La stratégie d'investissement est basée sur une approche top-down, et repose notamment sur :
 - l'analyse macro-économique,
 - l'analyse des flux de capitaux,
 - et la valorisation relative des marchés.La sensibilité totale du portefeuille s'inscrira dans une fourchette comprise entre +3 et +13.
- L'OPCVM est investi en titres libellés en euro émis et/ou garantis par les Etats membres de la Zone euro. Les titres détenus sont des obligations à taux fixe et à taux variables (notamment des obligations indexées sur l'inflation). L'OPCVM ne détient pas de titres émis par des émetteurs privés.
- Ce compartiment a pour classification AMF : Obligations et autres titres de créances libellés en euro.
- Le compartiment peut également recourir aux instruments dérivés afin notamment de couvrir et/ou d'exposer le portefeuille au risque de taux.
- Le compartiment est géré activement. Son objectif de gestion fait référence à l'indice de référence. Le compartiment peut investir dans des instruments figurant dans l'indice mais sa composition n'est aucunement contrainte par cet indicateur de marché.
Géré activement : le gestionnaire a toute latitude pour choisir les titres qui composent le portefeuille, dans le respect des objectifs et de la politique d'investissement du compartiment.
- Le compartiment capitalise ses revenus.
- Les demandes de souscription et de rachat d'actions sont reçues tous les jours au plus tard à 12h30 et exécutées quotidiennement.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible

A risque plus élevé



L'indicateur de risque et de rendement reflète l'exposition du compartiment aux marchés obligataires de la zone Euro.

- Les données historiques, utilisées pour calculer le niveau de risque, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de ce compartiment.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".
- La catégorie de risque associée à ce compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

Les risques importants pour le compartiment non pris en compte dans l'indicateur :

- **Risque de crédit** : le risque de crédit résulte du risque de détérioration de la qualité d'un émetteur et/ou d'une émission, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur du titre. Il peut aussi résulter d'un défaut de remboursement à l'échéance d'un émetteur présent en portefeuille.
- **Risque de liquidité** : le risque de liquidité représente la baisse de prix que le compartiment devrait potentiellement accepter pour devoir vendre certains actifs pour lesquels il existe une demande insuffisante sur le marché.
- **Risque de contrepartie** : le risque de contrepartie représente le risque qu'une contrepartie avec laquelle le compartiment a conclu des contrats gré à gré ne soit pas en mesure de faire face à ses obligations envers le compartiment.
- **Impacts des techniques de gestion notamment des Instruments Financiers à Terme** : le risque lié aux techniques de gestion est le risque d'amplification des pertes du fait de recours à des instruments financiers à terme tels que les contrats financiers de gré à gré, et/ou les opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	Néant
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé de votre capital et/ou de votre revenu avant que celui-ci ne soit investi et/ou remboursé.

Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins.

L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par le compartiment sur le dernier exercice

Frais courants	0,35%*
----------------	--------

Frais prélevés par le compartiment sous conditions de performances

Commission de surperformance	Néant
------------------------------	-------

* Compte tenu de la date de création de la part, seule une estimation des frais courants est mentionnée. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance.
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé à l'investisseur de se reporter à la rubrique "frais" du prospectus de ce compartiment, disponible sur le site internet www.h2o-am.com.

PERFORMANCES PASSES

Il existe trop peu de données pour fournir aux investisseurs des indications utiles sur les performances passées.

- **Année de création du compartiment :** 2019.
- **Année de création de l'action H2O EUROSOVEREIGN EUR-SI :** 2020.
- **Devise :** Euro

INFORMATIONS PRATIQUES

- Dépositaire : CACEIS Bank.
- Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques du compartiment sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à : H2O AM EUROPE - 38 rue Pierre 1er de Serbie - 75008 Paris, France ou à l'adresse électronique suivante : info@h2o-am.com.
- Les informations relatives aux autres catégories d'actions sont disponibles selon les mêmes modalités.
- Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur www.h2o-am.com.
- Fiscalité : Selon votre régime fiscal, les plus-values et/ou revenus éventuels liés à la détention de parts peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès de son conseil ou de son distributeur.
- La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion à l'adresse postale mentionnée ci-dessus et sur son site internet www.h2o-am.com.
- La responsabilité de H2O AM EUROPE ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de ce compartiment.



Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

H2O EUROSOVEREIGN 3-5 YEARS

Compartiment de l'OPCVM H2O INVEST

Code ISIN : FR0013434941 Action EUROSOVEREIGN 3_5 YEARS EUR-I

Société de gestion : H2O AM EUROPE (Groupe BPCE)

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- L'objectif du Compartiment est de réaliser une performance supérieure à celle de l'indice de référence Bloomberg Barclays EuroAgg Treasury 3-5 Year Total Return Index Value Unhedged EUR (ticker Bloomberg : LET3TREU). L'indice Bloomberg Barclays EuroAgg Treasury 3-5 Year Total Return Index Value Unhedged EUR est composé d'obligations d'état de qualité «Investment Grade» émises par 14 pays de la zone Euro. La stratégie d'investissement du fonds vise à obtenir, sur un horizon de placement de 3 ans, une performance supérieure à l'indice en investissant en obligations gouvernementales européennes (Euro-zone, nordiques, Europe Centrale), uniquement libellées en euro.
- La stratégie d'investissement est basée sur une gestion active et tire sa performance des stratégies suivantes :
 - Gestion active de la sensibilité totale du portefeuille dans une fourchette comprise entre +1 et +7 ;
 - Allocation-pays : arbitrages des différentes courbes de taux souveraines européennes ;
 - Allocation-secteurs de courbes : arbitrages des segments des courbes de taux souveraines européennes ;
 - Choix des instruments (titres, dérivés).
- Le compartiment est investi en titres libellés en euro émis et/ou garantis par les Etats membres de la Zone euro et accessoirement par ceux des pays nordiques et d'Europe Centrale.
- Ce compartiment a pour classification AMF : Obligations et autres titres de créances libellés en euro.
- Le compartiment peut également recourir aux instruments dérivés afin notamment de couvrir et/ou d'exposer le portefeuille au risque de taux.
- Le compartiment est géré activement. Son objectif de gestion fait référence à l'indice de référence. Le compartiment peut investir dans des instruments figurant dans l'indice mais sa composition n'est aucunement contrainte par cet indicateur de marché.
Géré activement : le gestionnaire a toute latitude pour choisir les titres qui composent le portefeuille, dans le respect des objectifs et de la politique d'investissement du compartiment.
- Le compartiment capitalise ses revenus.
- Les demandes de souscription et de rachat d'actions sont reçues tous les jours au plus tard à 12h30 et exécutées quotidiennement.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible

A risque plus élevé

← Rendement potentiellement plus faible Rendement potentiellement plus élevé →

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

L'indicateur de risque et de rendement reflète l'exposition du compartiment aux marchés obligataires de la zone Euro.

- Les données historiques, utilisées pour calculer le niveau de risque, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de ce compartiment.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".
- La catégorie de risque associée à ce compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

Les risques importants pour le compartiment non pris en compte dans l'indicateur :

- **Risque de crédit** : le risque de crédit résulte du risque de détérioration de la qualité d'un émetteur et/ou d'une émission, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur du titre. Il peut aussi résulter d'un défaut de remboursement à l'échéance d'un émetteur présent en portefeuille.
- **Risque de liquidité** : le risque de liquidité représente la baisse de prix que le compartiment devrait potentiellement accepter pour devoir vendre certains actifs pour lesquels il existe une demande insuffisante sur le marché.
- **Risque de contrepartie** : le risque de contrepartie représente le risque qu'une contrepartie avec laquelle le compartiment a conclu des contrats gré à gré ne soit pas en mesure de faire face à ses obligations envers le compartiment.
- **Impacts des techniques de gestion notamment des Instruments Financiers à Terme** : le risque lié aux techniques de gestion est le risque d'amplification des pertes du fait de recours à des instruments financiers à terme tels que les contrats financiers de gré à gré, et/ou les opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	1,00%
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.

Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins.

L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par le compartiment sur le dernier exercice

Frais courants	0,45%*
----------------	--------

Frais prélevés par le compartiment sous conditions de performances

Commission de surperformance	Néant
------------------------------	-------

* Compte tenu de la date de création de la part, seule une estimation des frais courants est mentionnée. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance.
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé à l'investisseur de se reporter à la rubrique "frais" du prospectus de ce compartiment, disponible sur le site internet www.h2o-am.com.

PERFORMANCES PASSES

Il existe trop peu de données pour fournir aux investisseurs des indications utiles sur les performances passées.

- Année de création du compartiment : 2019.
- Année de création de l'action EUROSOVEREIGN 3_5 YEARS EUR-I : 2019.
- Devise : Euro

INFORMATIONS PRATIQUES

- Dépositaire : CACEIS Bank.
- Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques du compartiment sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à : H2O AM EUROPE - 38 rue Pierre 1er de Serbie - 75008 Paris, France ou à l'adresse électronique suivante : info@h2o-am.com.
- Les informations relatives aux autres catégories d'actions sont disponibles selon les mêmes modalités.
- Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur www.h2o-am.com.
- Fiscalité : Selon votre régime fiscal, les plus-values et/ou revenus éventuels liés à la détention de parts peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès de son conseil ou de son distributeur.
- La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion à l'adresse postale mentionnée ci-dessus et sur son site internet www.h2o-am.com.
- La responsabilité de H2O AM EUROPE ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de ce compartiment.



Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

H2O EUROSOVEREIGN 3-5 YEARS

Compartiment de l'OPCVM H2O INVEST

Code ISIN : FR0013434982 Action EUROSOVEREIGN 3_5 YEARS EUR-R

Société de gestion : H2O AM EUROPE (Groupe BPCE)

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- L'objectif du Compartiment est de réaliser une performance supérieure à celle de l'indice de référence Bloomberg Barclays EuroAgg Treasury 3-5 Year Total Return Index Value Unhedged EUR (ticker Bloomberg : LET3TREU). L'indice Bloomberg Barclays EuroAgg Treasury 3-5 Year Total Return Index Value Unhedged EUR est composé d'obligations d'état de qualité «Investment Grade» émises par 14 pays de la zone Euro. La stratégie d'investissement du fonds vise à obtenir, sur un horizon de placement de 3 ans, une performance supérieure à l'indice en investissant en obligations gouvernementales européennes (Euro-zone, nordiques, Europe Centrale), uniquement libellées en euro.
- La stratégie d'investissement est basée sur une gestion active et tire sa performance des stratégies suivantes :
 - Gestion active de la sensibilité totale du portefeuille dans une fourchette comprise entre +1 et +7 ;
 - Allocation-pays : arbitrages des différentes courbes de taux souveraines européennes ;
 - Allocation-secteurs de courbes : arbitrages des segments des courbes de taux souveraines européennes ;
 - Choix des instruments (titres, dérivés).
- Le compartiment est investi en titres libellés en euro émis et/ou garantis par les Etats membres de la Zone euro et accessoirement par ceux des pays nordiques et d'Europe Centrale.
- Ce compartiment a pour classification AMF : Obligations et autres titres de créances libellés en euro.
- Le compartiment peut également recourir aux instruments dérivés afin notamment de couvrir et/ou d'exposer le portefeuille au risque de taux.
- Le compartiment est géré activement. Son objectif de gestion fait référence à l'indice de référence. Le compartiment peut investir dans des instruments figurant dans l'indice mais sa composition n'est aucunement contrainte par cet indicateur de marché.
Géré activement : le gestionnaire a toute latitude pour choisir les titres qui composent le portefeuille, dans le respect des objectifs et de la politique d'investissement du compartiment.
- Le compartiment capitalise ses revenus.
- Les demandes de souscription et de rachat d'actions sont reçues tous les jours au plus tard à 12h30 et exécutées quotidiennement.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible

A risque plus élevé

← Rendement potentiellement plus faible Rendement potentiellement plus élevé →

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

L'indicateur de risque et de rendement reflète l'exposition du compartiment aux marchés obligataires de la zone Euro.

- Les données historiques, utilisées pour calculer le niveau de risque, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de ce compartiment.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".
- La catégorie de risque associée à ce compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

Les risques importants pour le compartiment non pris en compte dans l'indicateur :

- **Risque de crédit** : le risque de crédit résulte du risque de détérioration de la qualité d'un émetteur et/ou d'une émission, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur du titre. Il peut aussi résulter d'un défaut de remboursement à l'échéance d'un émetteur présent en portefeuille.
- **Risque de liquidité** : le risque de liquidité représente la baisse de prix que le compartiment devrait potentiellement accepter pour devoir vendre certains actifs pour lesquels il existe une demande insuffisante sur le marché.
- **Risque de contrepartie** : le risque de contrepartie représente le risque qu'une contrepartie avec laquelle le compartiment a conclu des contrats gré à gré ne soit pas en mesure de faire face à ses obligations envers le compartiment.
- **Impacts des techniques de gestion notamment des Instruments Financiers à Terme** : le risque lié aux techniques de gestion est le risque d'amplification des pertes du fait de recours à des instruments financiers à terme tels que les contrats financiers de gré à gré, et/ou les opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	2,00%
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.

Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins.

L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par le compartiment sur le dernier exercice

Frais courants	0,90%*
----------------	--------

Frais prélevés par le compartiment sous conditions de performances

Commission de surperformance	Néant
------------------------------	-------

* Compte tenu de la date de création de la part, seule une estimation des frais courants est mentionnée. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance.
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé à l'investisseur de se reporter à la rubrique "frais" du prospectus de ce compartiment, disponible sur le site internet www.h2o-am.com.

PERFORMANCES PASSES

Il existe trop peu de données pour fournir aux investisseurs des indications utiles sur les performances passées.

- **Année de création du compartiment :** 2019.
- **Année de création de l'action EUROSOVEREIGN 3_5 YEARS EUR-R :** 2019.
- **Devise :** Euro

INFORMATIONS PRATIQUES

- Dépositaire : CACEIS Bank.
- Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques du compartiment sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à : H2O AM EUROPE - 38 rue Pierre 1er de Serbie - 75008 Paris, France ou à l'adresse électronique suivante : info@h2o-am.com.
- Les informations relatives aux autres catégories d'actions sont disponibles selon les mêmes modalités.
- Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur www.h2o-am.com.
- Fiscalité : Selon votre régime fiscal, les plus-values et/ou revenus éventuels liés à la détention de parts peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès de son conseil ou de son distributeur.
- La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion à l'adresse postale mentionnée ci-dessus et sur son site internet www.h2o-am.com.
- La responsabilité de H2O AM EUROPE ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de ce compartiment.



Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

H2O EUROSOVEREIGN 3-5 YEARS

Compartiment de l'OPCVM H2O INVEST

Code ISIN : FR0013434974 Action EUROSOVEREIGN 3_5 YEARS EUR-N

Société de gestion : H2O AM EUROPE (Groupe BPCE)

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- L'objectif du Compartiment est de réaliser une performance supérieure à celle de l'indice de référence Bloomberg Barclays EuroAgg Treasury 3-5 Year Total Return Index Value Unhedged EUR (ticker Bloomberg : LET3TREU). L'indice Bloomberg Barclays EuroAgg Treasury 3-5 Year Total Return Index Value Unhedged EUR est composé d'obligations d'état de qualité «Investment Grade» émises par 14 pays de la zone Euro. La stratégie d'investissement du fonds vise à obtenir, sur un horizon de placement de 3 ans, une performance supérieure à l'indice en investissant en obligations gouvernementales européennes (Euro-zone, nordiques, Europe Centrale), uniquement libellées en euro.
- La stratégie d'investissement est basée sur une gestion active et tire sa performance des stratégies suivantes :
 - Gestion active de la sensibilité totale du portefeuille dans une fourchette comprise entre +1 et +7 ;
 - Allocation-pays : arbitrages des différentes courbes de taux souveraines européennes ;
 - Allocation-secteurs de courbes : arbitrages des segments des courbes de taux souveraines européennes ;
 - Choix des instruments (titres, dérivés).
- Le compartiment est investi en titres libellés en euro émis et/ou garantis par les Etats membres de la Zone euro et accessoirement par ceux des pays nordiques et d'Europe Centrale.
- Ce compartiment a pour classification AMF : Obligations et autres titres de créances libellés en euro.
- Le compartiment peut également recourir aux instruments dérivés afin notamment de couvrir et/ou d'exposer le portefeuille au risque de taux.
- Le compartiment est géré activement. Son objectif de gestion fait référence à l'indice de référence. Le compartiment peut investir dans des instruments figurant dans l'indice mais sa composition n'est aucunement contrainte par cet indicateur de marché.
Géré activement : le gestionnaire a toute latitude pour choisir les titres qui composent le portefeuille, dans le respect des objectifs et de la politique d'investissement du compartiment.
- Le compartiment capitalise ses revenus.
- Les demandes de souscription et de rachat d'actions sont reçues tous les jours au plus tard à 12h30 et exécutées quotidiennement.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible

A risque plus élevé

← Rendement potentiellement plus faible Rendement potentiellement plus élevé →

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

L'indicateur de risque et de rendement reflète l'exposition du compartiment aux marchés obligataires de la zone Euro.

- Les données historiques, utilisées pour calculer le niveau de risque, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de ce compartiment.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".
- La catégorie de risque associée à ce compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

Les risques importants pour le compartiment non pris en compte dans l'indicateur :

- **Risque de crédit** : le risque de crédit résulte du risque de détérioration de la qualité d'un émetteur et/ou d'une émission, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur du titre. Il peut aussi résulter d'un défaut de remboursement à l'échéance d'un émetteur présent en portefeuille.
- **Risque de liquidité** : le risque de liquidité représente la baisse de prix que le compartiment devrait potentiellement accepter pour devoir vendre certains actifs pour lesquels il existe une demande insuffisante sur le marché.
- **Risque de contrepartie** : le risque de contrepartie représente le risque qu'une contrepartie avec laquelle le compartiment a conclu des contrats gré à gré ne soit pas en mesure de faire face à ses obligations envers le compartiment.
- **Impacts des techniques de gestion notamment des Instruments Financiers à Terme** : le risque lié aux techniques de gestion est le risque d'amplification des pertes du fait de recours à des instruments financiers à terme tels que les contrats financiers de gré à gré, et/ou les opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	1,00%
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.

Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins.

L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par le compartiment sur le dernier exercice

Frais courants	0,55%*
----------------	--------

Frais prélevés par le compartiment sous conditions de performances

Commission de surperformance	Néant
------------------------------	-------

* Compte tenu de la date de création de la part, seule une estimation des frais courants est mentionnée. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance.
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé à l'investisseur de se reporter à la rubrique "frais" du prospectus de ce compartiment, disponible sur le site internet www.h2o-am.com.

PERFORMANCES PASSES

Il existe trop peu de données pour fournir aux investisseurs des indications utiles sur les performances passées.

- **Année de création du compartiment :** 2019.
- **Année de création de l'action EUROSOVEREIGN 3_5 YEARS EUR-N :** 2019.
- **Devise :** Euro

INFORMATIONS PRATIQUES

- Dépositaire : CACEIS Bank.
- Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques du compartiment sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à : H2O AM EUROPE - 38 rue Pierre 1er de Serbie - 75008 Paris, France ou à l'adresse électronique suivante : info@h2o-am.com.
- Les informations relatives aux autres catégories d'actions sont disponibles selon les mêmes modalités.
- Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur www.h2o-am.com.
- Fiscalité : Selon votre régime fiscal, les plus-values et/ou revenus éventuels liés à la détention de parts peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès de son conseil ou de son distributeur.
- La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion à l'adresse postale mentionnée ci-dessus et sur son site internet www.h2o-am.com.
- La responsabilité de H2O AM EUROPE ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de ce compartiment.



Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

H2O EUROSOVEREIGN 3-5 YEARS

Compartiment de l'OPCVM H2O INVEST

Code ISIN : FR0013434958 Action EUROSOVEREIGN 3_5 YEARS EUR-SI

Société de gestion : H2O AM EUROPE (Groupe BPCE)

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- L'objectif du Compartiment est de réaliser une performance supérieure à celle de l'indice de référence Bloomberg Barclays EuroAgg Treasury 3-5 Year Total Return Index Value Unhedged EUR (ticker Bloomberg : LET3TREU). L'indice Bloomberg Barclays EuroAgg Treasury 3-5 Year Total Return Index Value Unhedged EUR est composé d'obligations d'état de qualité «Investment Grade» émises par 14 pays de la zone Euro. La stratégie d'investissement du fonds vise à obtenir, sur un horizon de placement de 3 ans, une performance supérieure à l'indice en investissant en obligations gouvernementales européennes (Euro-zone, nordiques, Europe Centrale), uniquement libellées en euro.
- La stratégie d'investissement est basée sur une gestion active et tire sa performance des stratégies suivantes :
 - Gestion active de la sensibilité totale du portefeuille dans une fourchette comprise entre +1 et +7 ;
 - Allocation-pays : arbitrages des différentes courbes de taux souveraines européennes ;
 - Allocation-secteurs de courbes : arbitrages des segments des courbes de taux souveraines européennes ;
 - Choix des instruments (titres, dérivés).
- Le compartiment est investi en titres libellés en euro émis et/ou garantis par les Etats membres de la Zone euro et accessoirement par ceux des pays nordiques et d'Europe Centrale.
- Ce compartiment a pour classification AMF : Obligations et autres titres de créances libellés en euro.
- Le compartiment peut également recourir aux instruments dérivés afin notamment de couvrir et/ou d'exposer le portefeuille au risque de taux.
- Le compartiment est géré activement. Son objectif de gestion fait référence à l'indice de référence. Le compartiment peut investir dans des instruments figurant dans l'indice mais sa composition n'est aucunement contrainte par cet indicateur de marché.
Géré activement : le gestionnaire a toute latitude pour choisir les titres qui composent le portefeuille, dans le respect des objectifs et de la politique d'investissement du compartiment.
- Le compartiment capitalise ses revenus.
- Les demandes de souscription et de rachat d'actions sont reçues tous les jours au plus tard à 12h30 et exécutées quotidiennement.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible

A risque plus élevé

← Rendement potentiellement plus faible Rendement potentiellement plus élevé →

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

L'indicateur de risque et de rendement reflète l'exposition du compartiment aux marchés obligataires de la zone Euro.

- Les données historiques, utilisées pour calculer le niveau de risque, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de ce compartiment.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".
- La catégorie de risque associée à ce compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

Les risques importants pour le compartiment non pris en compte dans l'indicateur :

- **Risque de crédit** : le risque de crédit résulte du risque de détérioration de la qualité d'un émetteur et/ou d'une émission, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur du titre. Il peut aussi résulter d'un défaut de remboursement à l'échéance d'un émetteur présent en portefeuille.
- **Risque de liquidité** : le risque de liquidité représente la baisse de prix que le compartiment devrait potentiellement accepter pour devoir vendre certains actifs pour lesquels il existe une demande insuffisante sur le marché.
- **Risque de contrepartie** : le risque de contrepartie représente le risque qu'une contrepartie avec laquelle le compartiment a conclu des contrats gré à gré ne soit pas en mesure de faire face à ses obligations envers le compartiment.
- **Impacts des techniques de gestion notamment des Instruments Financiers à Terme** : le risque lié aux techniques de gestion est le risque d'amplification des pertes du fait de recours à des instruments financiers à terme tels que les contrats financiers de gré à gré, et/ou les opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	Néant
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé de votre capital et/ou de votre revenu avant que celui-ci ne soit investi et/ou remboursé.

Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins.

L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par le compartiment sur le dernier exercice

Frais courants	0,35%*
----------------	--------

Frais prélevés par le compartiment sous conditions de performances

Commission de surperformance	Néant
------------------------------	-------

* Compte tenu de la date de création de la part, seule une estimation des frais courants est mentionnée. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance.
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé à l'investisseur de se reporter à la rubrique "frais" du prospectus de ce compartiment, disponible sur le site internet www.h2o-am.com.

PERFORMANCES PASSES

Il existe trop peu de données pour fournir aux investisseurs des indications utiles sur les performances passées.

- **Année de création du compartiment** : 2019.
- **Année de création de l'action EUROSOVEREIGN 3_5 YEARS EUR-SI** : 2019.
- **Devise** : Euro

INFORMATIONS PRATIQUES

- **Dépositaire** : CACEIS Bank.
- Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques du compartiment sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à : H2O AM EUROPE - 38 rue Pierre 1er de Serbie - 75008 Paris, France ou à l'adresse électronique suivante : info@h2o-am.com.
- Les informations relatives aux autres catégories d'actions sont disponibles selon les mêmes modalités.
- Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur www.h2o-am.com.
- **Fiscalité** : Selon votre régime fiscal, les plus-values et/ou revenus éventuels liés à la détention de parts peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès de son conseil ou de son distributeur.
- La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion à l'adresse postale mentionnée ci-dessus et sur son site internet www.h2o-am.com.
- La responsabilité de H2O AM EUROPE ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de ce compartiment.



Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

H2O EUROPEA

Compartiment de l'OPCVM H2O INVEST

Code ISIN : FR0013410057 Action H2O EUROPEA I-EUR

Société de gestion : H2O AM EUROPE (Groupe BPCE)

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- L'objectif de l'OPCVM est de réaliser une performance supérieure à celle de l'indice Stoxx 600, sa durée minimale de placement recommandée, après déduction des frais de gestion. Le STOXX Europe 600 DNR est un indice boursier composé de 600 des principales capitalisations boursières européennes.
- La politique d'investissement du compartiment repose sur deux axes :
 - Une stratégie de réplique de l'indice de référence (« la Réplication Active ») via la mise en place de positions sur l'ensemble des marchés actions des pays de l'Union européenne, et une stratégie de surperformance grâce à une combinaison de positions stratégiques et tactiques ainsi que des arbitrages sur l'ensemble des marchés de taux et de devises internationaux.
 - Une stratégie de concentration sur les instruments du marché obligataire et de change (« l'overlay »), la performance est d'avantage liée aux évolutions relatives des marchés les uns par rapport aux autres (positions relatives et arbitrages) qu'au sens général de ces marchés (positions directionnelles).
- Le portefeuille du compartiment est construit de manière à respecter une « Tracking Error » (TE) annuelle ex-ante indicative de 5%. La sensibilité globale du portefeuille s'inscrira dans une fourchette comprise entre [-1.5; +1.5].
- Le portefeuille du compartiment est investi en permanence à hauteur de 75% de l'actif net en titres éligibles au PEA dont les émetteurs ont leur siège dans un Etat membre de l'Union Européenne. Le compartiment est en permanence exposé à hauteur de 90% au moins sur des marchés d'actions des pays de l'Union européenne.
 - L'utilisation des produits dérivés et des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres permettant la surexposition du portefeuille, le portefeuille du compartiment est également exposé jusqu'à 100% de l'actif net à un univers d'investissement d'obligations gouvernementales de l'OCDE, jusqu'à 40% de l'actif net à un univers d'obligations non gouvernementales OCDE, jusqu'à 10% de l'actif net à un univers d'obligations tant gouvernementales que non gouvernementales non OCDE et jusqu'à 10% de l'actif net en obligations convertibles contingentes.
- La société de gestion s'appuie pour l'évaluation du risque de crédit sur ses équipes et sa propre méthodologie.
- Le compartiment est géré activement. Son objectif de gestion fait référence à l'indice de référence. La composition du compartiment est partiellement contrainte par cet indicateur du fait de la réplique de ce dernier et du taux minimal d'exposition du compartiment aux actions. Géré activement : le gestionnaire a toute latitude pour choisir les titres qui composent le portefeuille, dans le respect des objectifs et de la politique d'investissement du compartiment.
- Le compartiment utilise des instruments dérivés pour exposer le portefeuille aux classes d'actifs précédemment citées, pour gérer les risques action, taux et change.
- Le compartiment peut utiliser des instruments dérivés pour tirer parti de ses positions.
- Le compartiment capitalise ses revenus.
- Les demandes de souscription et de rachat d'actions sont reçues tous les jours au plus tard à 12h30 et exécutées quotidiennement.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible

A risque plus élevé



Rendement potentiellement plus faible

Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

L'indicateur de risque et de rendement indique l'exposition du compartiment aux marchés internationaux de taux et de change dans le cadre d'une stratégie flexible recherchant une performance absolue.

- Les données historiques, utilisées pour calculer le niveau de risque, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de ce compartiment.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".
- La catégorie de risque associée à ce compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

Les risques importants pour le compartiment non pris en compte dans l'indicateur :

- **Risque de crédit** : le risque de crédit résulte du risque de détérioration de la qualité d'un émetteur et/ou d'une émission, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur du titre. Il peut aussi résulter d'un défaut de remboursement à l'échéance d'un émetteur présent en portefeuille.
- **Risque de contrepartie** : le risque de contrepartie représente le risque qu'une contrepartie avec laquelle le compartiment a conclu des contrats gré à gré ne soit pas en mesure de faire face à ses obligations envers le compartiment.
- **Impacts des techniques de gestion notamment des Instruments Financiers à Terme** : le risque lié aux techniques de gestion est le risque d'amplification des pertes du fait de recours à des instruments financiers à terme tels que les contrats financiers de gré à gré, et/ou les opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	1,00%
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.

Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins.

L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par le compartiment sur le dernier exercice

Frais courants	0,95%*
----------------	--------

Frais prélevés par le compartiment sous conditions de performances

Commission de surperformance	Néant
------------------------------	-------

* Compte tenu de la date de création de la part, seule une estimation des frais courants est mentionnée. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance.
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé à l'investisseur de se reporter à la rubrique "frais" du prospectus de ce compartiment, disponible sur le site internet www.h2o-am.com.

PERFORMANCES PASSES

Il existe trop peu de données pour fournir aux investisseurs des indications utiles sur les performances passées.

- Année de création du compartiment : 2019.
- Année de création de l'action H2O EUROPE I-EUR : 2019.
- Devise : Euro

INFORMATIONS PRATIQUES

- Dépositaire : CACEIS Bank.
- Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques du compartiment sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à : H2O AM EUROPE - 38 rue Pierre 1er de Serbie - 75008 Paris, France ou à l'adresse électronique suivante : info@h2o-am.com.
- Les informations relatives aux autres catégories d'actions sont disponibles selon les mêmes modalités.
- Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur www.h2o-am.com.
- Fiscalité : Le Fonds est éligible au PEA. Selon votre régime fiscal, les plus-values et/ou revenus éventuels liés à la détention de parts peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès de son conseil ou de son distributeur.
- La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion à l'adresse postale mentionnée ci-dessus et sur son site internet www.h2o-am.com.
- La responsabilité de H2O AM EUROPE ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de ce compartiment.



Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

H2O EUROPEA

Compartiment de l'OPCVM H2O INVEST

Code ISIN : FR0013410065 Action H2O EUROPEA R-EUR

Société de gestion : H2O AM EUROPE (Groupe BPCE)

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- L'objectif de l'OPCVM est de réaliser une performance supérieure à celle de l'indice Stoxx 600, sa durée minimale de placement recommandée, après déduction des frais de gestion. Le STOXX Europe 600 DNR est un indice boursier composé de 600 des principales capitalisations boursières européennes.
- La politique d'investissement du compartiment repose sur deux axes :
 - Une stratégie de réplique de l'indice de référence (« la Réplication Active ») via la mise en place de positions sur l'ensemble des marchés actions des pays de l'Union européenne, et une stratégie de surperformance grâce à une combinaison de positions stratégiques et tactiques ainsi que des arbitrages sur l'ensemble des marchés de taux et de devises internationaux.
 - Une stratégie de concentration sur les instruments du marché obligataire et de change (« l'overlay »), la performance est d'avantage liée aux évolutions relatives des marchés les uns par rapport aux autres (positions relatives et arbitrages) qu'au sens général de ces marchés (positions directionnelles).
- Le portefeuille du compartiment est construit de manière à respecter une « Tracking Error » (TE) annuelle ex-ante indicative de 5%. La sensibilité globale du portefeuille s'inscrira dans une fourchette comprise entre [-1.5; +1.5].
- Le portefeuille du compartiment est investi en permanence à hauteur de 75% de l'actif net en titres éligibles au PEA dont les émetteurs ont leur siège dans un Etat membre de l'Union Européenne. Le compartiment est en permanence exposé à hauteur de 90% au moins sur des marchés d'actions des pays de l'Union européenne.
 - L'utilisation des produits dérivés et des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres permettant la surexposition du portefeuille, le portefeuille du compartiment est également exposé jusqu'à 100% de l'actif net à un univers d'investissement d'obligations gouvernementales de l'OCDE, jusqu'à 40% de l'actif net à un univers d'obligations non gouvernementales OCDE, jusqu'à 10% de l'actif net à un univers d'obligations tant gouvernementales que non gouvernementales non OCDE et jusqu'à 10% de l'actif net en obligations convertibles contingentes.
- La société de gestion s'appuie pour l'évaluation du risque de crédit sur ses équipes et sa propre méthodologie.
- Le compartiment est géré activement. Son objectif de gestion fait référence à l'indice de référence. La composition du compartiment est partiellement contrainte par cet indicateur du fait de la réplique de ce dernier et du taux minimal d'exposition du compartiment aux actions.
Géré activement : le gestionnaire a toute latitude pour choisir les titres qui composent le portefeuille, dans le respect des objectifs et de la politique d'investissement du compartiment.
- Le compartiment utilise des instruments dérivés pour exposer le portefeuille aux classes d'actifs précédemment citées, pour gérer les risques action, taux et change.
- Le compartiment peut utiliser des instruments dérivés pour tirer parti de ses positions.
- Le compartiment capitalise ses revenus.
- Les demandes de souscription et de rachat d'actions sont reçues tous les jours au plus tard à 12h30 et exécutées quotidiennement.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible

A risque plus élevé



Rendement potentiellement plus faible

Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

L'indicateur de risque et de rendement indique l'exposition du compartiment aux marchés internationaux de taux et de change dans le cadre d'une stratégie flexible recherchant une performance absolue.

- Les données historiques, utilisées pour calculer le niveau de risque, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de ce compartiment.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".
- La catégorie de risque associée à ce compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

Les risques importants pour le compartiment non pris en compte dans l'indicateur :

- **Risque de crédit** : le risque de crédit résulte du risque de détérioration de la qualité d'un émetteur et/ou d'une émission, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur du titre. Il peut aussi résulter d'un défaut de remboursement à l'échéance d'un émetteur présent en portefeuille.
- **Risque de contrepartie** : le risque de contrepartie représente le risque qu'une contrepartie avec laquelle le compartiment a conclu des contrats gré à gré ne soit pas en mesure de faire face à ses obligations envers le compartiment.
- **Impacts des techniques de gestion notamment des Instruments Financiers à Terme** : le risque lié aux techniques de gestion est le risque d'amplification des pertes du fait de recours à des instruments financiers à terme tels que les contrats financiers de gré à gré, et/ou les opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	2,00%
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.

Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins.

L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par le compartiment sur le dernier exercice

Frais courants	1,90%*
----------------	--------

Frais prélevés par le compartiment sous conditions de performances

Commission de surperformance	Néant
------------------------------	-------

* Compte tenu de la date de création de la part, seule une estimation des frais courants est mentionnée. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance.
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé à l'investisseur de se reporter à la rubrique "frais" du prospectus de ce compartiment, disponible sur le site internet www.h2o-am.com.

PERFORMANCES PASSES

Il existe trop peu de données pour fournir aux investisseurs des indications utiles sur les performances passées.

- Année de création du compartiment : 2019.
- Année de création de l'action H2O EUROPEA R-EUR : 2019.
- Devise : Euro

INFORMATIONS PRATIQUES

- Dépositaire : CACEIS Bank.
- Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques du compartiment sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à : H2O AM EUROPE - 38 rue Pierre 1er de Serbie - 75008 Paris, France ou à l'adresse électronique suivante : info@h2o-am.com.
- Les informations relatives aux autres catégories d'actions sont disponibles selon les mêmes modalités.
- Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur www.h2o-am.com.
- Fiscalité : Le Fonds est éligible au PEA. Selon votre régime fiscal, les plus-values et/ou revenus éventuels liés à la détention de parts peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès de son conseil ou de son distributeur.
- La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion à l'adresse postale mentionnée ci-dessus et sur son site internet www.h2o-am.com.
- La responsabilité de H2O AM EUROPE ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de ce compartiment.



Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

H2O EUROPEA

Compartiment de l'OPCVM H2O INVEST

Code ISIN : FR0013410073 Action H2O EUROPEA EUR-N

Société de gestion : H2O AM EUROPE (Groupe BPCE)

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- L'objectif de l'OPCVM est de réaliser une performance supérieure à celle de l'indice Stoxx 600, sa durée minimale de placement recommandée, après déduction des frais de gestion. Le STOXX Europe 600 DNR est un indice boursier composé de 600 des principales capitalisations boursières européennes.
- La politique d'investissement du compartiment repose sur deux axes :
 - Une stratégie de réplique de l'indice de référence (« la Réplication Active ») via la mise en place de positions sur l'ensemble des marchés actions des pays de l'Union européenne, et une stratégie de surperformance grâce à une combinaison de positions stratégiques et tactiques ainsi que des arbitrages sur l'ensemble des marchés de taux et de devises internationaux.
 - Une stratégie de concentration sur les instruments du marché obligataire et de change (« l'overlay »), la performance est d'avantage liée aux évolutions relatives des marchés les uns par rapport aux autres (positions relatives et arbitrages) qu'au sens général de ces marchés (positions directionnelles).
- Le portefeuille du compartiment est construit de manière à respecter une « Tracking Error » (TE) annuelle ex-ante indicative de 5%. La sensibilité globale du portefeuille s'inscrira dans une fourchette comprise entre [-1.5; +1.5].
- Le portefeuille du compartiment est investi en permanence à hauteur de 75% de l'actif net en titres éligibles au PEA dont les émetteurs ont leur siège dans un Etat membre de l'Union Européenne. Le compartiment est en permanence exposé à hauteur de 90% au moins sur des marchés d'actions des pays de l'Union européenne.
 - L'utilisation des produits dérivés et des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres permettant la surexposition du portefeuille, le portefeuille du compartiment est également exposé jusqu'à 100% de l'actif net à un univers d'investissement d'obligations gouvernementales de l'OCDE, jusqu'à 40% de l'actif net à un univers d'obligations non gouvernementales OCDE, jusqu'à 10% de l'actif net à un univers d'obligations tant gouvernementales que non gouvernementales non OCDE et jusqu'à 10% de l'actif net en obligations convertibles contingentes.
- La société de gestion s'appuie pour l'évaluation du risque de crédit sur ses équipes et sa propre méthodologie.
- Le compartiment est géré activement. Son objectif de gestion fait référence à l'indice de référence. La composition du compartiment est partiellement contrainte par cet indicateur du fait de la réplique de ce dernier et du taux minimal d'exposition du compartiment aux actions. Géré activement : le gestionnaire a toute latitude pour choisir les titres qui composent le portefeuille, dans le respect des objectifs et de la politique d'investissement du compartiment.
- Le compartiment utilise des instruments dérivés pour exposer le portefeuille aux classes d'actifs précédemment citées, pour gérer les risques action, taux et change.
- Le compartiment peut utiliser des instruments dérivés pour tirer parti de ses positions.
- Le compartiment capitalise ses revenus.
- Les demandes de souscription et de rachat d'actions sont reçues tous les jours au plus tard à 12h30 et exécutées quotidiennement.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible

A risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible

Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

L'indicateur de risque et de rendement indique l'exposition du compartiment aux marchés internationaux de taux et de change dans le cadre d'une stratégie flexible recherchant une performance absolue.

- Les données historiques, utilisées pour calculer le niveau de risque, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de ce compartiment.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".
- La catégorie de risque associée à ce compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

Les risques importants pour le compartiment non pris en compte dans l'indicateur :

- **Risque de crédit** : le risque de crédit résulte du risque de détérioration de la qualité d'un émetteur et/ou d'une émission, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur du titre. Il peut aussi résulter d'un défaut de remboursement à l'échéance d'un émetteur présent en portefeuille.
- **Risque de contrepartie** : le risque de contrepartie représente le risque qu'une contrepartie avec laquelle le compartiment a conclu des contrats gré à gré ne soit pas en mesure de faire face à ses obligations envers le compartiment.
- **Impacts des techniques de gestion notamment des Instruments Financiers à Terme** : le risque lié aux techniques de gestion est le risque d'amplification des pertes du fait de recours à des instruments financiers à terme tels que les contrats financiers de gré à gré, et/ou les opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	2,00%
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.

Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins.

L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par le compartiment sur le dernier exercice

Frais courants	1,05%*
----------------	--------

Frais prélevés par le compartiment sous conditions de performances

Commission de surperformance	Néant
------------------------------	-------

* Compte tenu de la date de création de la part, seule une estimation des frais courants est mentionnée. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance.
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé à l'investisseur de se reporter à la rubrique "frais" du prospectus de ce compartiment, disponible sur le site internet www.h2o-am.com.

PERFORMANCES PASSES

Il existe trop peu de données pour fournir aux investisseurs des indications utiles sur les performances passées.

- Année de création du compartiment : 2019.
- Année de création de l'action H2O EUROPEA EUR-N : 2019.
- Devise : Euro

INFORMATIONS PRATIQUES

- Dépositaire : CACEIS Bank.
- Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques du compartiment sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à : H2O AM EUROPE - 38 rue Pierre 1er de Serbie - 75008 Paris, France ou à l'adresse électronique suivante : info@h2o-am.com.
- Les informations relatives aux autres catégories d'actions sont disponibles selon les mêmes modalités.
- Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur www.h2o-am.com.
- Fiscalité : Le Fonds est éligible au PEA. Selon votre régime fiscal, les plus-values et/ou revenus éventuels liés à la détention de parts peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès de son conseil ou de son distributeur.
- La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion à l'adresse postale mentionnée ci-dessus et sur son site internet www.h2o-am.com.
- La responsabilité de H2O AM EUROPE ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de ce compartiment.



Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

H2O EUROPEA

Compartiment de l'OPCVM H2O INVEST

Code ISIN : FR0013410040 Action H2O EUROPEA EUR-SI

Société de gestion : H2O AM EUROPE (Groupe BPCE)

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- L'objectif de l'OPCVM est de réaliser une performance supérieure à celle de l'indice Stoxx 600, sa durée minimale de placement recommandée, après déduction des frais de gestion. Le STOXX Europe 600 DNR est un indice boursier composé de 600 des principales capitalisations boursières européennes.
- La politique d'investissement du compartiment repose sur deux axes :
 - Une stratégie de réplique de l'indice de référence (« la Réplication Active ») via la mise en place de positions sur l'ensemble des marchés actions des pays de l'Union européenne, et une stratégie de surperformance grâce à une combinaison de positions stratégiques et tactiques ainsi que des arbitrages sur l'ensemble des marchés de taux et de devises internationaux.
 - Une stratégie de concentration sur les instruments du marché obligataire et de change (« l'overlay »), la performance est d'avantage liée aux évolutions relatives des marchés les uns par rapport aux autres (positions relatives et arbitrages) qu'au sens général de ces marchés (positions directionnelles).
- Le portefeuille du compartiment est construit de manière à respecter une « Tracking Error » (TE) annuelle ex-ante indicative de 5%. La sensibilité globale du portefeuille s'inscrira dans une fourchette comprise entre [-1.5; +1.5].
- Le portefeuille du compartiment est investi en permanence à hauteur de 75% de l'actif net en titres éligibles au PEA dont les émetteurs ont leur siège dans un Etat membre de l'Union Européenne. Le compartiment est en permanence exposé à hauteur de 90% au moins sur des marchés d'actions des pays de l'Union européenne.
 - L'utilisation des produits dérivés et des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres permettant la surexposition du portefeuille, le portefeuille du compartiment est également exposé jusqu'à 100% de l'actif net à un univers d'investissement d'obligations gouvernementales de l'OCDE, jusqu'à 40% de l'actif net à un univers d'obligations non gouvernementales OCDE, jusqu'à 10% de l'actif net à un univers d'obligations tant gouvernementales que non gouvernementales non OCDE et jusqu'à 10% de l'actif net en obligations convertibles contingentes.
- La société de gestion s'appuie pour l'évaluation du risque de crédit sur ses équipes et sa propre méthodologie.
- Le compartiment est géré activement. Son objectif de gestion fait référence à l'indice de référence. La composition du compartiment est partiellement contrainte par cet indicateur du fait de la réplique de ce dernier et du taux minimal d'exposition du compartiment aux actions. Géré activement : le gestionnaire a toute latitude pour choisir les titres qui composent le portefeuille, dans le respect des objectifs et de la politique d'investissement du compartiment.
- Le compartiment utilise des instruments dérivés pour exposer le portefeuille aux classes d'actifs précédemment citées, pour gérer les risques action, taux et change.
- Le compartiment peut utiliser des instruments dérivés pour tirer parti de ses positions.
- Le compartiment capitalise ses revenus.
- Les demandes de souscription et de rachat d'actions sont reçues tous les jours au plus tard à 12h30 et exécutées quotidiennement.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible

A risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible

Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

L'indicateur de risque et de rendement indique l'exposition du compartiment aux marchés internationaux de taux et de change dans le cadre d'une stratégie flexible recherchant une performance absolue.

- Les données historiques, utilisées pour calculer le niveau de risque, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de ce compartiment.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".
- La catégorie de risque associée à ce compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

Les risques importants pour le compartiment non pris en compte dans l'indicateur :

- **Risque de crédit** : le risque de crédit résulte du risque de détérioration de la qualité d'un émetteur et/ou d'une émission, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur du titre. Il peut aussi résulter d'un défaut de remboursement à l'échéance d'un émetteur présent en portefeuille.
- **Risque de contrepartie** : le risque de contrepartie représente le risque qu'une contrepartie avec laquelle le compartiment a conclu des contrats gré à gré ne soit pas en mesure de faire face à ses obligations envers le compartiment.
- **Impacts des techniques de gestion notamment des Instruments Financiers à Terme** : le risque lié aux techniques de gestion est le risque d'amplification des pertes du fait de recours à des instruments financiers à terme tels que les contrats financiers de gré à gré, et/ou les opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	1,00%
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.

Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins.

L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par le compartiment sur le dernier exercice

Frais courants	0,75%*
----------------	--------

Frais prélevés par le compartiment sous conditions de performances

Commission de surperformance	Néant
------------------------------	-------

* Compte tenu de la date de création de la part, seule une estimation des frais courants est mentionnée. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance.
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé à l'investisseur de se reporter à la rubrique "frais" du prospectus de ce compartiment, disponible sur le site internet www.h2o-am.com.

PERFORMANCES PASSES

Il existe trop peu de données pour fournir aux investisseurs des indications utiles sur les performances passées.

- Année de création du compartiment : 2019.
- Année de création de l'action H2O EUROPEA EUR-SI : 2019.
- Devise : Euro

INFORMATIONS PRATIQUES

- Dépositaire : CACEIS Bank.
- Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques du compartiment sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à : H2O AM EUROPE - 38 rue Pierre 1er de Serbie - 75008 Paris, France ou à l'adresse électronique suivante : info@h2o-am.com.
- Les informations relatives aux autres catégories d'actions sont disponibles selon les mêmes modalités.
- Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur www.h2o-am.com.
- Fiscalité : Le Fonds est éligible au PEA. Selon votre régime fiscal, les plus-values et/ou revenus éventuels liés à la détention de parts peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès de son conseil ou de son distributeur.
- La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion à l'adresse postale mentionnée ci-dessus et sur son site internet www.h2o-am.com.
- La responsabilité de H2O AM EUROPE ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de ce compartiment.



Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

H2O ADAGIO FEEDER

Compartiment de l'OPCVM H2O INVEST

Code ISIN : FR0013351582 Action H2O ADAGIO FEEDER R (C) EUR

Société de gestion : H2O AM EUROPE (Groupe BPCE)

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- Un OPCVM nourricier est un OPCVM investi au minimum à 85% dans un seul autre OPCVM qui prend alors la qualification de maître. Le type de gestion du nourricier s'apprécie au travers de celui de son maître.
- L'OPCVM est un OPCVM nourricier de H2O ADAGIO (Part M(D)). L'objectif de gestion de cet OPCVM est identique à celui de son OPCVM maître. Sa performance sera inférieure à celle du maître, à cause de ses propres frais. L'OPCVM maître a pour objectif de réaliser une performance supérieure à celle de 1,30% l'an à celle de l'EONIA capitalisé quotidiennement sur une durée de placement recommandé de 1 à 2 ans, après déduction des frais de gestion. L'EONIA correspond à la moyenne des taux au jour le jour de la zone Euro.
- Cet OPCVM est investi en permanence et en totalité dans l'OPCVM maître H2O ADAGIO, et à titre accessoire en liquidités. La politique d'investissement de l'OPCVM maître consiste en une gestion cherchant à dégager de la performance quels que soient les environnements de marché. Pour ce faire, l'équipe de gestion détermine ses stratégies en fonction de ses anticipations macro-économiques et prend des positions acheteuses et vendeuses sur l'ensemble des marchés de taux et de devises internationaux, et ce dans la limite d'un budget de risque global assigné au portefeuille. La performance de l'OPCVM est davantage liée aux évolutions relatives des marchés les uns par rapport aux autres (positions relatives et arbitrages) qu'au sens général de ces marchés (positions directionnelles). Les prises de position de l'équipe de gestion se font dans le strict respect d'un budget de risque global: statistiquement et dans des conditions normales de marché, l'OPCVM est construit de manière à ne pas perdre plus de 5% maximum à horizon de 20 jours avec une probabilité de 99%. Par ailleurs, la sensibilité de l'OPCVM à l'évolution des taux d'intérêt (mesure du rapport entre la variation de prix et la variation de taux) est comprise dans une fourchette comprise entre -2 à +2.
- Ce compartiment a pour classification AMF : Obligations et autres titres de créance internationaux.
- Le portefeuille de l'OPCVM maître couvre un univers d'investissement international très large. L'OPCVM peut être exposé à toutes les devises, aux obligations de toutes natures (par exemple, émises par des Etats ou des entreprises, quelles que soient leurs notations financières) et aux véhicules de titrisation. Ces expositions peuvent être déclinées sur toutes les zones géographiques, aussi bien sur les pays développés (par exemple : la zone euro, le Royaume Uni, les Etats-Unis et le Japon) que sur les pays émergents.
- L'OPCVM utilise des instruments dérivés pour exposer le portefeuille aux classes d'actifs précédemment citées, pour gérer le risque de change, la trésorerie et pour piloter le risque global du portefeuille.
- Le compartiment capitalise ses revenus.
- Les demandes de souscription et de rachat d'actions sont reçues tous les jours au plus tard à 10h30 et exécutées quotidiennement.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible

A risque plus élevé



Rendement potentiellement plus faible

Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

L'indicateur de risque et de rendement indique l'exposition de l'OPCVM aux marchés internationaux de taux et de change dans le cadre d'une stratégie flexible recherchant une performance absolue.

- Les données historiques, utilisées pour calculer le niveau de risque, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de ce compartiment.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".
- La catégorie de risque associée à ce compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

Les risques importants pour le compartiment non pris en compte dans l'indicateur :

- **Risque de crédit** : le risque de crédit résulte du risque de détérioration de la qualité d'un émetteur et/ou d'une émission, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur du titre. Il peut aussi résulter d'un défaut de remboursement à l'échéance d'un émetteur présent en portefeuille.
- **Risque de liquidité** : le risque de liquidité représente la baisse de prix que l'OPCVM devrait potentiellement accepter pour devoir vendre certains actifs pour lesquels il existe une demande insuffisante sur le marché.
- **Risque de contrepartie** : le risque de contrepartie représente le risque qu'une contrepartie avec laquelle l'OPCVM a conclu des contrats gré à gré ne soit pas en mesure de faire face à ses obligations envers l'OPCVM.
- **Impacts des techniques de gestion notamment des Instruments Financiers à Terme** : le risque lié aux techniques de gestion est le risque d'amplification des pertes du fait de recours à des instruments financiers à terme tels que les contrats financiers de gré à gré, et/ou les opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres.

Le profil de risque du nourricier est identique à celui du maître. Les modalités de souscription et de rachat de l'OPCVM maître sont détaillées dans la rubrique "Modalités de souscription et de rachat" de son prospectus.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	1,50%
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.
Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins.
L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par le compartiment sur le dernier exercice

Frais courants	0,90%
----------------	-------

Frais prélevés par le compartiment sous conditions de performances

Commission de surperformance	25% de la surperformance du compartiment par rapport à l'indicateur de référence, l'Eonia capitalisé quotidiennement, au-delà de 0.55% l'an.
------------------------------	--

Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos en décembre 2019. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance.
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé à l'investisseur de se reporter à la rubrique "frais" du prospectus de ce compartiment, disponible sur le site internet www.h2o-am.com.

PERFORMANCES PASSES

Il existe trop peu de données pour fournir aux investisseurs des indications utiles sur les performances passées.

- **Année de création du compartiment :** 2011.
- **Année de création de l'action H2O ADAGIO FEEDER R (C) EUR :** 2018.
- **Devise :** Euro

INFORMATIONS PRATIQUES

- Dépositaire : CACEIS Bank.
- Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques du compartiment et de son maître sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à : H2O AM EUROPE - 38 rue Pierre 1er de Serbie - 75008 Paris, France ou à l'adresse électronique suivante : info@h2o-am.com.
- Les informations relatives aux autres catégories d'actions sont disponibles selon les mêmes modalités.
- Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur www.h2o-am.com.
- Fiscalité : Selon votre régime fiscal, les plus-values et/ou revenus éventuels liés à la détention de parts peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès de son conseil ou de son distributeur.
- La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion à l'adresse postale mentionnée ci-dessus et sur son site internet www.h2o-am.com.
- La responsabilité de H2O AM EUROPE ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de ce compartiment.



Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

H2O ADAGIO FEEDER

Compartiment de l'OPCVM H2O INVEST

Code ISIN : FR0013351574 Action H2O ADAGIO FEEDER N (C) EUR

Société de gestion : H2O AM EUROPE (Groupe BPCE)

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- Un OPCVM nourricier est un OPCVM investi au minimum à 85% dans un seul autre OPCVM qui prend alors la qualification de maître. Le type de gestion du nourricier s'apprécie au travers de celui de son maître.
- L'OPCVM est un OPCVM nourricier de H2O ADAGIO (Part M(D)). L'objectif de gestion de cet OPCVM est identique à celui de son OPCVM maître. Sa performance sera inférieure à celle du maître, à cause de ses propres frais. L'OPCVM maître a pour objectif de réaliser une performance supérieure à celle de 1,30% l'an à celle de l'EONIA capitalisé quotidiennement sur une durée de placement recommandé de 1 à 2 ans, après déduction des frais de gestion. L'EONIA correspond à la moyenne des taux au jour le jour de la zone Euro.
- Cet OPCVM est investi en permanence et en totalité dans l'OPCVM maître H2O ADAGIO, et à titre accessoire en liquidités. La politique d'investissement de l'OPCVM maître consiste en une gestion cherchant à dégager de la performance quels que soient les environnements de marché. Pour ce faire, l'équipe de gestion détermine ses stratégies en fonction de ses anticipations macro-économiques et prend des positions acheteuses et vendeuses sur l'ensemble des marchés de taux et de devises internationaux, et ce dans la limite d'un budget de risque global assigné au portefeuille. La performance de l'OPCVM est davantage liée aux évolutions relatives des marchés les uns par rapport aux autres (positions relatives et arbitrages) qu'au sens général de ces marchés (positions directionnelles). Les prises de position de l'équipe de gestion se font dans le strict respect d'un budget de risque global: statistiquement et dans des conditions normales de marché, l'OPCVM est construit de manière à ne pas perdre plus de 5% maximum à horizon de 20 jours avec une probabilité de 99%. Par ailleurs, la sensibilité de l'OPCVM à l'évolution des taux d'intérêt (mesure du rapport entre la variation de prix et la variation de taux) est comprise dans une fourchette comprise entre -2 à +2.
- Ce compartiment a pour classification AMF : Obligations et autres titres de créance internationaux.
- Le portefeuille de l'OPCVM maître couvre un univers d'investissement international très large. L'OPCVM peut être exposé à toutes les devises, aux obligations de toutes natures (par exemple, émises par des Etats ou des entreprises, quelles que soient leurs notations financières) et aux véhicules de titrisation. Ces expositions peuvent être déclinées sur toutes les zones géographiques, aussi bien sur les pays développés (par exemple : la zone euro, le Royaume Uni, les Etats-Unis et le Japon) que sur les pays émergents.
- L'OPCVM utilise des instruments dérivés pour exposer le portefeuille aux classes d'actifs précédemment citées, pour gérer le risque de change, la trésorerie et pour piloter le risque global du portefeuille.
- Le compartiment capitalise ses revenus.
- Les demandes de souscription et de rachat d'actions sont reçues tous les jours au plus tard à 10h30 et exécutées quotidiennement.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible

A risque plus élevé

← Rendement potentiellement plus faible Rendement potentiellement plus élevé →

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

L'indicateur de risque et de rendement indique l'exposition de l'OPCVM aux marchés internationaux de taux et de change dans le cadre d'une stratégie flexible recherchant une performance absolue.

- Les données historiques, utilisées pour calculer le niveau de risque, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de ce compartiment.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".
- La catégorie de risque associée à ce compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

Les risques importants pour le compartiment non pris en compte dans l'indicateur :

- **Risque de crédit** : le risque de crédit résulte du risque de détérioration de la qualité d'un émetteur et/ou d'une émission, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur du titre. Il peut aussi résulter d'un défaut de remboursement à l'échéance d'un émetteur présent en portefeuille.
- **Risque de liquidité** : le risque de liquidité représente la baisse de prix que l'OPCVM devrait potentiellement accepter pour devoir vendre certains actifs pour lesquels il existe une demande insuffisante sur le marché.
- **Risque de contrepartie** : le risque de contrepartie représente le risque qu'une contrepartie avec laquelle l'OPCVM a conclu des contrats gré à gré ne soit pas en mesure de faire face à ses obligations envers l'OPCVM.
- **Impacts des techniques de gestion notamment des Instruments Financiers à Terme** : le risque lié aux techniques de gestion est le risque d'amplification des pertes du fait de recours à des instruments financiers à terme tels que les contrats financiers de gré à gré, et/ou les opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres.

Le profil de risque du nourricier est identique à celui du maître. Les modalités de souscription et de rachat de l'OPCVM maître sont détaillées dans la rubrique "Modalités de souscription et de rachat" de son prospectus.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	1,00%
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.

Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins.

L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par le compartiment sur le dernier exercice

Frais courants	0,45%*
----------------	--------

Frais prélevés par le compartiment sous conditions de performances

Commission de surperformance	25% de la surperformance du compartiment par rapport à l'indicateur de référence, l'Eonia capitalisé quotidiennement, au-delà de 0.85% l'an.
------------------------------	--

* Compte tenu de la date de création de la part, seule une estimation des frais courants est mentionnée. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance.
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé à l'investisseur de se reporter à la rubrique "frais" du prospectus de ce compartiment, disponible sur le site internet www.h2o-am.com.

PERFORMANCES PASSES

Il existe trop peu de données pour fournir aux investisseurs des indications utiles sur les performances passées.

- Année de création du compartiment : 2011.
- Année de création de l'action H2O ADAGIO FEEDER N (C) EUR : 2018.
- Devise : Euro

INFORMATIONS PRATIQUES

- Dépositaire : CACEIS Bank.
- Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques du compartiment et de son maître sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à : H2O AM EUROPE - 38 rue Pierre 1er de Serbie - 75008 Paris, France ou à l'adresse électronique suivante : info@h2o-am.com.
- Les informations relatives aux autres catégories d'actions sont disponibles selon les mêmes modalités.
- Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur www.h2o-am.com.
- Fiscalité : Selon votre régime fiscal, les plus-values et/ou revenus éventuels liés à la détention de parts peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès de son conseil ou de son distributeur.
- La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion à l'adresse postale mentionnée ci-dessus et sur son site internet www.h2o-am.com.
- La responsabilité de H2O AM EUROPE ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de ce compartiment.



Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

H2O ADAGIO FEEDER

Compartiment de l'OPCVM H2O INVEST

Code ISIN : FR0013339546 Action H2O ADAGIO FEEDER I (C) EUR

Société de gestion : H2O AM EUROPE (Groupe BPCE)

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- Un OPCVM nourricier est un OPCVM investi au minimum à 85% dans un seul autre OPCVM qui prend alors la qualification de maître. Le type de gestion du nourricier s'apprécie au travers de celui de son maître.
- L'OPCVM est un OPCVM nourricier de H2O ADAGIO (Part M(D)). L'objectif de gestion de cet OPCVM est identique à celui de son OPCVM maître. Sa performance sera inférieure à celle du maître, à cause de ses propres frais. L'OPCVM maître a pour objectif de réaliser une performance supérieure à celle de 1,30% l'an à celle de l'EONIA capitalisé quotidiennement sur une durée de placement recommandé de 1 à 2 ans, après déduction des frais de gestion. L'EONIA correspond à la moyenne des taux au jour le jour de la zone Euro.
- Cet OPCVM est investi en permanence et en totalité dans l'OPCVM maître H2O ADAGIO, et à titre accessoire en liquidités. La politique d'investissement de l'OPCVM maître consiste en une gestion cherchant à dégager de la performance quels que soient les environnements de marché. Pour ce faire, l'équipe de gestion détermine ses stratégies en fonction de ses anticipations macro-économiques et prend des positions acheteuses et vendeuses sur l'ensemble des marchés de taux et de devises internationaux, et ce dans la limite d'un budget de risque global assigné au portefeuille. La performance de l'OPCVM est davantage liée aux évolutions relatives des marchés les uns par rapport aux autres (positions relatives et arbitrages) qu'au sens général de ces marchés (positions directionnelles). Les prises de position de l'équipe de gestion se font dans le strict respect d'un budget de risque global: statistiquement et dans des conditions normales de marché, l'OPCVM est construit de manière à ne pas perdre plus de 5% maximum à horizon de 20 jours avec une probabilité de 99%. Par ailleurs, la sensibilité de l'OPCVM à l'évolution des taux d'intérêt (mesure du rapport entre la variation de prix et la variation de taux) est comprise dans une fourchette comprise entre -2 à +2.
- Ce compartiment a pour classification AMF : Obligations et autres titres de créance internationaux.
- Le portefeuille de l'OPCVM maître couvre un univers d'investissement international très large. L'OPCVM peut être exposé à toutes les devises, aux obligations de toutes natures (par exemple, émises par des Etats ou des entreprises, quelles que soient leurs notations financières) et aux véhicules de titrisation. Ces expositions peuvent être déclinées sur toutes les zones géographiques, aussi bien sur les pays développés (par exemple : la zone euro, le Royaume Uni, les Etats-Unis et le Japon) que sur les pays émergents.
- L'OPCVM utilise des instruments dérivés pour exposer le portefeuille aux classes d'actifs précédemment citées, pour gérer le risque de change, la trésorerie et pour piloter le risque global du portefeuille.
- Le compartiment capitalise ses revenus.
- Les demandes de souscription et de rachat d'actions sont reçues tous les jours au plus tard à 10h30 et exécutées quotidiennement.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible

A risque plus élevé

← Rendement potentiellement plus faible Rendement potentiellement plus élevé →

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

L'indicateur de risque et de rendement indique l'exposition de l'OPCVM aux marchés internationaux de taux et de change dans le cadre d'une stratégie flexible recherchant une performance absolue.

- Les données historiques, utilisées pour calculer le niveau de risque, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de ce compartiment.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".
- La catégorie de risque associée à ce compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

Les risques importants pour le compartiment non pris en compte dans l'indicateur :

- **Risque de crédit** : le risque de crédit résulte du risque de détérioration de la qualité d'un émetteur et/ou d'une émission, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur du titre. Il peut aussi résulter d'un défaut de remboursement à l'échéance d'un émetteur présent en portefeuille.
- **Risque de liquidité** : le risque de liquidité représente la baisse de prix que l'OPCVM devrait potentiellement accepter pour devoir vendre certains actifs pour lesquels il existe une demande insuffisante sur le marché.
- **Risque de contrepartie** : le risque de contrepartie représente le risque qu'une contrepartie avec laquelle l'OPCVM a conclu des contrats gré à gré ne soit pas en mesure de faire face à ses obligations envers l'OPCVM.
- **Impacts des techniques de gestion notamment des Instruments Financiers à Terme** : le risque lié aux techniques de gestion est le risque d'amplification des pertes du fait de recours à des instruments financiers à terme tels que les contrats financiers de gré à gré, et/ou les opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres.

Le profil de risque du nourricier est identique à celui du maître. Les modalités de souscription et de rachat de l'OPCVM maître sont détaillées dans la rubrique "Modalités de souscription et de rachat" de son prospectus.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	1,00%
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.
Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins.
L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par le compartiment sur le dernier exercice

Frais courants	0,35%
----------------	-------

Frais prélevés par le compartiment sous conditions de performances

Commission de surperformance	25% de la surperformance du compartiment par rapport à l'indicateur de référence, l'Eonia capitalisé quotidiennement, au-delà de 0.95% l'an.
------------------------------	--

Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos en décembre 2019. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance.
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé à l'investisseur de se reporter à la rubrique "frais" du prospectus de ce compartiment, disponible sur le site internet www.h2o-am.com.

PERFORMANCES PASSES

Il existe trop peu de données pour fournir aux investisseurs des indications utiles sur les performances passées.

- **Année de création du compartiment :** 2011.
- **Année de création de l'action H2O ADAGIO FEEDER I (C) EUR :** 2011.
- **Devise :** Euro

INFORMATIONS PRATIQUES

- Dépositaire : CACEIS Bank.
- Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques du compartiment et de son maître sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à : H2O AM EUROPE - 38 rue Pierre 1er de Serbie - 75008 Paris, France ou à l'adresse électronique suivante : info@h2o-am.com.
- Les informations relatives aux autres catégories d'actions sont disponibles selon les mêmes modalités.
- Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur www.h2o-am.com.
- Fiscalité : Selon votre régime fiscal, les plus-values et/ou revenus éventuels liés à la détention de parts peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès de son conseil ou de son distributeur.
- La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion à l'adresse postale mentionnée ci-dessus et sur son site internet www.h2o-am.com.
- La responsabilité de H2O AM EUROPE ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de ce compartiment.



Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

H2O LARGO

Compartiment de l'OPCVM H2O INVEST

Code ISIN : FR0013484938 Action H2O Largo HGBP-SR

Société de gestion : H2O AM EUROPE (Groupe BPCE)

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- L'objectif de l'action est de réaliser une performance supérieure de 0.10% l'an à celle du LIBOR GBP à 1 mois, sur une durée minimale de placement recommandée de 1 à 2 ans, après déduction des frais de gestion. Le taux d'intérêts LIBOR (London Interbank Offered Rate) GBP à 1 mois est le taux moyen auquel une sélection de grandes banques établies à Londres s'accorde des prêts en livres sterling d'une durée de 1 mois. Il est calculé et publié chaque jour ouvré par ICE Benchmark Administration Limited. L'action est couverte du risque de change entre sa devise et celle du Compartiment.
- La politique d'investissement du Compartiment repose sur une gestion dynamique de type performance absolue qui cherche à dégager de la performance quels que soient les environnements de marché. Pour ce faire, l'équipe de gestion détermine ses stratégies en fonction de ses anticipations macro-économiques et prend des positions acheteuses ou vendeuses sur l'ensemble des marchés de taux et de devises internationaux, et ce dans la limite d'un budget de risque global assigné au portefeuille. La performance du Compartiment est davantage liée aux évolutions relatives des marchés les uns par rapport aux autres (position relative et arbitrages) qu'au sens général de ces marchés (positions directionnelles). Les prises de position de l'équipe de gestion se font dans le strict respect d'un budget de risque global : statistiquement et dans des conditions normales de marché, le Compartiment est construit de manière à ne pas perdre plus de 2,5% maximum à horizon de 20 jours avec une probabilité de 99%. Par ailleurs, la sensibilité du Compartiment à l'évolution des taux d'intérêt (mesure du rapport entre la variation de prix et la variation de taux) est comprise dans une fourchette comprise entre -1 et +1.
- Le portefeuille du Compartiment couvre un univers d'investissement international très large. Le Compartiment peut être exposé à toutes les devises. Ces expositions peuvent être déclinées sur toutes les zones géographiques, aussi bien sur les pays développés (par exemple : la zone euro, le Royaume Uni, les Etats-Unis et le Japon) que sur les pays émergents. Le Compartiment est investi à hauteur de 100% de l'actif net en obligations émises ou garanties par les Etats-membres de l'OCDE sans limite de notation ; jusqu'à 20% de l'actif net en obligations non gouvernementales émises par des sociétés ayant leur siège social dans un pays de l'OCDE. La société de gestion s'appuie pour l'évaluation du risque de crédit sur ses équipes et sa propre méthodologie. En plus de cette évaluation, les titres considérés répondent à une contrainte de « rating » (notation) minimale correspondant à « Investment Grade » selon les critères de la société de gestion au moment de leur acquisition (par exemple : BBB- pour Standard & Poor's ou Fitch Ratings ou Baa3 pour Moody's). Dans cette catégorie, le Compartiment peut être investi jusqu'à 10% de l'actif net en Mortgage Backed Securities ou en Asset Backed Securities respectant les contraintes de notation minimale à l'acquisition, selon les critères de la société de gestion, AA par Standard & Poor's et Fitch Ratings ou Aa2 par Moody's ou équivalent ou non noté à l'émission ou dont l'émetteur n'est pas noté à l'émission. Il est également investi jusqu'à 5% de l'actif net en obligations corporates OCDE notées « Speculative Grade » au moment de l'acquisition et en obligations gouvernementales et corporates non-OCDE sans limite de notation, émises en devises G4 (USD, EUR, GBP, JPY) ou en devises locales et jusqu'à 5% de l'actif net en obligations convertibles contingentes.
- Ce compartiment a pour classification AMF : Obligations et autres titres de créance internationaux.
- Le Compartiment utilise des instruments dérivés pour exposer le portefeuille aux classes d'actifs précédemment citées, pour gérer le risque de change, la trésorerie et pour piloter le risque global du portefeuille.
- Le Compartiment est géré activement. Son objectif de gestion fait référence à l'indice de référence lequel est également une composante du calcul de la commission de performance mais sa composition n'est aucunement contrainte par cet indicateur de marché.
Géré activement : le gestionnaire a toute latitude pour choisir les titres qui composent le portefeuille, dans le respect des objectifs et de la politique d'investissement du compartiment.
- Le compartiment peut utiliser des instruments dérivés pour tirer parti de ses positions.
- Le compartiment capitalise ses revenus.
- Les demandes de souscription et de rachat d'actions sont reçues tous les jours au plus tard à 12h30 et exécutées quotidiennement.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible

A risque plus élevé

← Rendement potentiellement plus faible Rendement potentiellement plus élevé →

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

L'indicateur de risque et de rendement indique l'exposition du Compartiment aux marchés internationaux de taux et de change dans le cadre d'une stratégie flexible recherchant une performance absolue.

- Les données historiques, utilisées pour calculer le niveau de risque, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de ce compartiment.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".
- La catégorie de risque associée à ce compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

Les risques importants pour le compartiment non pris en compte dans l'indicateur :

- **Risque de crédit** : le risque de crédit résulte du risque de détérioration de la qualité d'un émetteur et/ou d'une émission, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur du titre. Il peut aussi résulter d'un défaut de remboursement à l'échéance d'un émetteur présent en portefeuille.
- **Risque de liquidité** : le risque de liquidité représente la baisse de prix que le compartiment devrait potentiellement accepter pour devoir vendre certains actifs pour lesquels il existe une demande insuffisante sur le marché.
- **Risque de contrepartie** : le risque de contrepartie représente le risque qu'une contrepartie avec laquelle le compartiment a conclu des contrats gré à gré ne soit pas en mesure de faire face à ses obligations envers le compartiment.
- **Impacts des techniques de gestion notamment des Instruments Financiers à Terme** : le risque lié aux techniques de gestion est le risque d'amplification des pertes du fait de recours à des instruments financiers à terme tels que les contrats financiers de gré à gré, et/ou les opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	2,00%
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.

Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins.

L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par le compartiment sur le dernier exercice

Frais courants	0,60%*
----------------	--------

Frais prélevés par le compartiment sous conditions de performances

Commission de surperformance	20% de la surperformance du compartiment par rapport à l'indicateur de référence, l'Eonia capitalisé quotidiennement.
------------------------------	---

* Compte tenu de la date de création de la part, seule une estimation des frais courants est mentionnée. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance.
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé à l'investisseur de se reporter à la rubrique "frais" du prospectus de ce compartiment, disponible sur le site internet www.h2o-am.com.

PERFORMANCES PASSES

Il existe trop peu de données pour fournir aux investisseurs des indications utiles sur les performances passées.

- Année de création du compartiment : 2017.
- Année de création de l'action H2O Largo HGBP-SR : 2017.
- Devise : LIVRE STERLING

INFORMATIONS PRATIQUES

- Dépositaire : CACEIS Bank.
- Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques du compartiment sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à : H2O AM EUROPE - 38 rue Pierre 1er de Serbie - 75008 Paris, France ou à l'adresse électronique suivante : info@h2o-am.com.
- Les informations relatives aux autres catégories d'actions sont disponibles selon les mêmes modalités.
- Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur www.h2o-am.com.
- Fiscalité : Selon votre régime fiscal, les plus-values et/ou revenus éventuels liés à la détention de parts peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès de son conseil ou de son distributeur.
- La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion à l'adresse postale mentionnée ci-dessus et sur son site internet www.h2o-am.com.
- La responsabilité de H2O AM EUROPE ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de ce compartiment.



Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

H2O LARGO

Compartiment de l'OPCVM H2O INVEST

Code ISIN : FR0013396991 Action H2O LARGO HCHF-SI

Société de gestion : H2O AM EUROPE (Groupe BPCE)

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- L'objectif de l'action est de réaliser une performance supérieure de 0.50% l'an à celle du LIBOR CHF à 1 mois, sur une durée minimale de placement recommandée de 1 à 2 ans, après déduction des frais de gestion. Le taux d'intérêts LIBOR (London Interbank Offered Rate) CHF à 1 mois est le taux moyen auquel une sélection de grandes banques établies à Londres s'accorde des prêts en francs suisses d'une durée de 1 mois. Il est calculé et publié chaque jour ouvré par ICE Benchmark Administration Limited. L'action est couverte du risque de change entre sa devise et celle du Compartiment.
- La politique d'investissement du Compartiment repose sur une gestion dynamique de type performance absolue qui cherche à dégager de la performance quels que soient les environnements de marché. Pour ce faire, l'équipe de gestion détermine ses stratégies en fonction de ses anticipations macro-économiques et prend des positions acheteuses ou vendeuses sur l'ensemble des marchés de taux et de devises internationaux, et ce dans la limite d'un budget de risque global assigné au portefeuille. La performance du Compartiment est davantage liée aux évolutions relatives des marchés les uns par rapport aux autres (position relative et arbitrages) qu'au sens général de ces marchés (positions directionnelles). Les prises de position de l'équipe de gestion se font dans le strict respect d'un budget de risque global : statistiquement et dans des conditions normales de marché, le Compartiment est construit de manière à ne pas perdre plus de 2,5% maximum à horizon de 20 jours avec une probabilité de 99%. Par ailleurs, la sensibilité du Compartiment à l'évolution des taux d'intérêt (mesure du rapport entre la variation de prix et la variation de taux) est comprise dans une fourchette comprise entre -1 et +1.
- Le portefeuille du Compartiment couvre un univers d'investissement international très large. Le Compartiment peut être exposé à toutes les devises. Ces expositions peuvent être déclinées sur toutes les zones géographiques, aussi bien sur les pays développés (par exemple : la zone euro, le Royaume Uni, les Etats-Unis et le Japon) que sur les pays émergents. Le Compartiment est investi à hauteur de 100% de l'actif net en obligations émises ou garanties par les Etats-membres de l'OCDE sans limite de notation ; jusqu'à 20% de l'actif net en obligations non gouvernementales émises par des sociétés ayant leur siège social dans un pays de l'OCDE. La société de gestion s'appuie pour l'évaluation du risque de crédit sur ses équipes et sa propre méthodologie. En plus de cette évaluation, les titres considérés répondent à une contrainte de « rating » (notation) minimale correspondant à « Investment Grade » selon les critères de la société de gestion au moment de leur acquisition (par exemple : BBB- pour Standard & Poor's ou Fitch Ratings ou Baa3 pour Moody's). Dans cette catégorie, le Compartiment peut être investi jusqu'à 10% de l'actif net en Mortgage Backed Securities ou en Asset Backed Securities respectant les contraintes de notation minimale à l'acquisition, selon les critères de la société de gestion, AA par Standard & Poor's et Fitch Ratings ou Aa2 par Moody's ou équivalent ou non noté à l'émission ou dont l'émetteur n'est pas noté à l'émission. Il est également investi jusqu'à 5% de l'actif net en obligations corporates OCDE notées « Speculative Grade » au moment de l'acquisition et en obligations gouvernementales et corporates non-OCDE sans limite de notation, émises en devises G4 (USD, EUR, GBP, JPY) ou en devises locales et jusqu'à 5% de l'actif net en obligations convertibles contingentes.
- Ce compartiment a pour classification AMF : Obligations et autres titres de créance internationaux.
- Le Compartiment utilise des instruments dérivés pour exposer le portefeuille aux classes d'actifs précédemment citées, pour gérer le risque de change, la trésorerie et pour piloter le risque global du portefeuille.
- Le Compartiment est géré activement. Son objectif de gestion fait référence à l'indice de référence mais sa composition n'est aucunement contrainte par cet indicateur de marché.
Géré activement : le gestionnaire a toute latitude pour choisir les titres qui composent le portefeuille, dans le respect des objectifs et de la politique d'investissement du compartiment.
- Le compartiment peut utiliser des instruments dérivés pour tirer parti de ses positions.
- Le compartiment capitalise ses revenus.
- Les demandes de souscription et de rachat d'actions sont reçues tous les jours au plus tard à 12h30 et exécutées quotidiennement.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible

A risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible

Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

L'indicateur de risque et de rendement indique l'exposition du Compartiment aux marchés internationaux de taux et de change dans le cadre d'une stratégie flexible recherchant une performance absolue.

- Les données historiques, utilisées pour calculer le niveau de risque, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de ce compartiment.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".
- La catégorie de risque associée à ce compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

Les risques importants pour le compartiment non pris en compte dans l'indicateur :

- **Risque de crédit** : le risque de crédit résulte du risque de détérioration de la qualité d'un émetteur et/ou d'une émission, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur du titre. Il peut aussi résulter d'un défaut de remboursement à l'échéance d'un émetteur présent en portefeuille.
- **Risque de liquidité** : le risque de liquidité représente la baisse de prix que le compartiment devrait potentiellement accepter pour devoir vendre certains actifs pour lesquels il existe une demande insuffisante sur le marché.
- **Risque de contrepartie** : le risque de contrepartie représente le risque qu'une contrepartie avec laquelle le compartiment a conclu des contrats gré à gré ne soit pas en mesure de faire face à ses obligations envers le compartiment.
- **Impacts des techniques de gestion notamment des Instruments Financiers à Terme** : le risque lié aux techniques de gestion est le risque d'amplification des pertes du fait de recours à des instruments financiers à terme tels que les contrats financiers de gré à gré, et/ou les opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	1,00%
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.

Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins.

L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par le compartiment sur le dernier exercice

Frais courants	0,39%*
----------------	--------

Frais prélevés par le compartiment sous conditions de performances

Commission de surperformance	Néant
------------------------------	-------

* Compte tenu de la date de création de la part, seule une estimation des frais courants est mentionnée. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance.
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé à l'investisseur de se reporter à la rubrique "frais" du prospectus de ce compartiment, disponible sur le site internet www.h2o-am.com.

PERFORMANCES PASSES

Il existe trop peu de données pour fournir aux investisseurs des indications utiles sur les performances passées.

- **Année de création du compartiment :** 2017.
- **Année de création de l'action H2O LARGO HCHF-SI :** 2019.
- **Devise :** FRANC SUISSE

INFORMATIONS PRATIQUES

- Dépositaire : CACEIS Bank.
- Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques du compartiment sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à : H2O AM EUROPE - 38 rue Pierre 1er de Serbie - 75008 Paris, France ou à l'adresse électronique suivante : info@h2o-am.com.
- Les informations relatives aux autres catégories d'actions sont disponibles selon les mêmes modalités.
- Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur www.h2o-am.com.
- Fiscalité : Selon votre régime fiscal, les plus-values et/ou revenus éventuels liés à la détention de parts peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès de son conseil ou de son distributeur.
- La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion à l'adresse postale mentionnée ci-dessus et sur son site internet www.h2o-am.com.
- La responsabilité de H2O AM EUROPE ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de ce compartiment.



Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

H2O LARGO

Compartiment de l'OPCVM H2O INVEST

Code ISIN : FR0013396975 Action H2O LARGO HUSD-SI

Société de gestion : H2O AM EUROPE (Groupe BPCE)

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- L'objectif de l'action est de réaliser une performance supérieure de 0.50% l'an à celle du LIBOR USD à 1 mois, sur une durée minimale de placement recommandée de 1 à 2 ans, après déduction des frais de gestion. Le taux d'intérêt LIBOR (London Interbank Offered Rate) USD à 1 mois est le taux moyen auquel une sélection de grandes banques établies à Londres s'accorde des prêts en dollars US d'une durée de 1 mois. Il est calculé et publié chaque jour ouvré par ICE Benchmark Administration Limited. L'action est couverte du risque de change entre sa devise et celle du Compartiment.
- La politique d'investissement du Compartiment repose sur une gestion dynamique de type performance absolue qui cherche à dégager de la performance quels que soient les environnements de marché. Pour ce faire, l'équipe de gestion détermine ses stratégies en fonction de ses anticipations macro-économiques et prend des positions acheteuses ou vendeuses sur l'ensemble des marchés de taux et de devises internationaux, et ce dans la limite d'un budget de risque global assigné au portefeuille. La performance du Compartiment est davantage liée aux évolutions relatives des marchés les uns par rapport aux autres (position relative et arbitrages) qu'au sens général de ces marchés (positions directionnelles). Les prises de position de l'équipe de gestion se font dans le strict respect d'un budget de risque global : statistiquement et dans des conditions normales de marché, le Compartiment est construit de manière à ne pas perdre plus de 2,5% maximum à horizon de 20 jours avec une probabilité de 99%. Par ailleurs, la sensibilité du Compartiment à l'évolution des taux d'intérêt (mesure du rapport entre la variation de prix et la variation de taux) est comprise dans une fourchette comprise entre -1 et +1.
- Le portefeuille du Compartiment couvre un univers d'investissement international très large. Le Compartiment peut être exposé à toutes les devises. Ces expositions peuvent être déclinées sur toutes les zones géographiques, aussi bien sur les pays développés (par exemple : la zone euro, le Royaume Uni, les Etats-Unis et le Japon) que sur les pays émergents. Le Compartiment est investi à hauteur de 100% de l'actif net en obligations émises ou garanties par les Etats-membres de l'OCDE sans limite de notation ; jusqu'à 20% de l'actif net en obligations non gouvernementales émises par des sociétés ayant leur siège social dans un pays de l'OCDE. La société de gestion s'appuie pour l'évaluation du risque de crédit sur ses équipes et sa propre méthodologie. En plus de cette évaluation, les titres considérés répondent à une contrainte de « rating » (notation) minimale correspondant à « Investment Grade » selon les critères de la société de gestion au moment de leur acquisition (par exemple : BBB- pour Standard & Poor's ou Fitch Ratings ou Baa3 pour Moody's). Dans cette catégorie, le Compartiment peut être investi jusqu'à 10% de l'actif net en Mortgage Backed Securities ou en Asset Backed Securities respectant les contraintes de notation minimale à l'acquisition, selon les critères de la société de gestion, AA par Standard & Poor's et Fitch Ratings ou Aa2 par Moody's ou équivalent ou non noté à l'émission ou dont l'émetteur n'est pas noté à l'émission. Il est également investi jusqu'à 5% de l'actif net en obligations corporates OCDE notées « Speculative Grade » au moment de l'acquisition et en obligations gouvernementales et corporates non-OCDE sans limite de notation, émises en devises G4 (USD, EUR, GBP, JPY) ou en devises locales et jusqu'à 5% de l'actif net en obligations convertibles contingentes.
- Ce compartiment a pour classification AMF : Obligations et autres titres de créance internationaux.
- Le Compartiment utilise des instruments dérivés pour exposer le portefeuille aux classes d'actifs précédemment citées, pour gérer le risque de change, la trésorerie et pour piloter le risque global du portefeuille.
- Le Compartiment est géré activement. Son objectif de gestion fait référence à l'indice de référence mais sa composition n'est aucunement contrainte par cet indicateur de marché.
Géré activement : le gestionnaire a toute latitude pour choisir les titres qui composent le portefeuille, dans le respect des objectifs et de la politique d'investissement du compartiment.
- Le compartiment peut utiliser des instruments dérivés pour tirer parti de ses positions.
- Le compartiment capitalise ses revenus.
- Les demandes de souscription et de rachat d'actions sont reçues tous les jours au plus tard à 12h30 et exécutées quotidiennement.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible

A risque plus élevé

← Rendement potentiellement plus faible Rendement potentiellement plus élevé →

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

L'indicateur de risque et de rendement indique l'exposition du Compartiment aux marchés internationaux de taux et de change dans le cadre d'une stratégie flexible recherchant une performance absolue.

- Les données historiques, utilisées pour calculer le niveau de risque, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de ce compartiment.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".
- La catégorie de risque associée à ce compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

Les risques importants pour le compartiment non pris en compte dans l'indicateur :

- **Risque de crédit** : le risque de crédit résulte du risque de détérioration de la qualité d'un émetteur et/ou d'une émission, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur du titre. Il peut aussi résulter d'un défaut de remboursement à l'échéance d'un émetteur présent en portefeuille.
- **Risque de liquidité** : le risque de liquidité représente la baisse de prix que le compartiment devrait potentiellement accepter pour devoir vendre certains actifs pour lesquels il existe une demande insuffisante sur le marché.
- **Risque de contrepartie** : le risque de contrepartie représente le risque qu'une contrepartie avec laquelle le compartiment a conclu des contrats gré à gré ne soit pas en mesure de faire face à ses obligations envers le compartiment.
- **Impacts des techniques de gestion notamment des Instruments Financiers à Terme** : le risque lié aux techniques de gestion est le risque d'amplification des pertes du fait de recours à des instruments financiers à terme tels que les contrats financiers de gré à gré, et/ou les opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	1,00%
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.

Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins.

L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par le compartiment sur le dernier exercice

Frais courants	0,39%*
----------------	--------

Frais prélevés par le compartiment sous conditions de performances

Commission de surperformance	Néant
------------------------------	-------

* Compte tenu de la date de création de la part, seule une estimation des frais courants est mentionnée. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance.
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé à l'investisseur de se reporter à la rubrique "frais" du prospectus de ce compartiment, disponible sur le site internet www.h2o-am.com.

PERFORMANCES PASSES

Il existe trop peu de données pour fournir aux investisseurs des indications utiles sur les performances passées.

- Année de création du compartiment : 2017.
- Année de création de l'action H2O LARGO HUSD-SI : 2017.
- Devise : DOLLAR USA

INFORMATIONS PRATIQUES

- Dépositaire : CACEIS Bank.
- Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques du compartiment sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à : H2O AM EUROPE - 38 rue Pierre 1er de Serbie - 75008 Paris, France ou à l'adresse électronique suivante : info@h2o-am.com.
- Les informations relatives aux autres catégories d'actions sont disponibles selon les mêmes modalités.
- Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur www.h2o-am.com.
- Fiscalité : Selon votre régime fiscal, les plus-values et/ou revenus éventuels liés à la détention de parts peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès de son conseil ou de son distributeur.
- La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion à l'adresse postale mentionnée ci-dessus et sur son site internet www.h2o-am.com.
- La responsabilité de H2O AM EUROPE ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de ce compartiment.



Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

H2O LARGO

Compartiment de l'OPCVM H2O INVEST

Code ISIN : FR0013282720 Action H2O LARGO I-EUR

Société de gestion : H2O AM EUROPE (Groupe BPCE)

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- L'objectif de l'OPCVM est de réaliser une performance supérieure de 0.50% l'an à celle de l'Eonia capitalisé quotidiennement, sur une durée minimale de placement recommandée de 1 à 2 ans, après déduction des frais de gestion. Le taux EONIA (« European Overnight Index Average ») correspond à la moyenne des taux au jour le jour de la zone Euro. Il est calculé par la Banque Centrale Européenne et publié par l'European Money Markets Institute (EMMI) sur le site Internet www.emmi-benchmarks.eu sur le site Internet www.emmi-benchmarks.eu
- La politique d'investissement du Compartiment repose sur une gestion dynamique de type performance absolue qui cherche à dégager de la performance quels que soient les environnements de marché. Pour ce faire, l'équipe de gestion détermine ses stratégies en fonction de ses anticipations macro-économiques et prend des positions acheteuses ou vendeuses sur l'ensemble des marchés de taux et de devises internationaux, et ce dans la limite d'un budget de risque global assigné au portefeuille. La performance du Compartiment est davantage liée aux évolutions relatives des marchés les uns par rapport aux autres (position relative et arbitrages) qu'au sens général de ces marchés (positions directionnelles). Les prises de position de l'équipe de gestion se font dans le strict respect d'un budget de risque global : statistiquement et dans des conditions normales de marché, le Compartiment est construit de manière à ne pas perdre plus de 2,5% maximum à horizon de 20 jours avec une probabilité de 99%. Par ailleurs, la sensibilité du Compartiment à l'évolution des taux d'intérêt (mesure du rapport entre la variation de prix et la variation de taux) est comprise dans une fourchette comprise entre -1 et +1.
- Le portefeuille du Compartiment couvre un univers d'investissement international très large. Le Compartiment peut être exposé à toutes les devises. Ces expositions peuvent être déclinées sur toutes les zones géographiques, aussi bien sur les pays développés (par exemple : la zone euro, le Royaume Uni, les Etats-Unis et le Japon) que sur les pays émergents. Le Compartiment est investi à hauteur de 100% de l'actif net en obligations émises ou garanties par les Etats-membres de l'OCDE sans limite de notation ; jusqu'à 20% de l'actif net en obligations non gouvernementales émises par des sociétés ayant leur siège social dans un pays de l'OCDE. La société de gestion s'appuie pour l'évaluation du risque de crédit sur ses équipes et sa propre méthodologie. En plus de cette évaluation, les titres considérés répondent à une contrainte de « rating » (notation) minimale correspondant à « Investment Grade » selon les critères de la société de gestion au moment de leur acquisition (par exemple : BBB- pour Standard & Poor's ou Fitch Ratings ou Baa3 pour Moody's). Dans cette catégorie, le Compartiment peut être investi jusqu'à 10% de l'actif net en Mortgage Backed Securities ou en Asset Backed Securities respectant les contraintes de notation minimale à l'acquisition, selon les critères de la société de gestion, AA par Standard & Poor's et Fitch Ratings ou Aa2 par Moody's ou équivalent ou non noté à l'émission ou dont l'émetteur n'est pas noté à l'émission. Il est également investi jusqu'à 5% de l'actif net en obligations corporates OCDE notées « Speculative Grade » au moment de l'acquisition et en obligations gouvernementales et corporates non-OCDE sans limite de notation, émises en devises G4 (USD, EUR, GBP, JPY) ou en devises locales et jusqu'à 5% de l'actif net en obligations convertibles contingentes.
- Ce compartiment a pour classification AMF : Obligations et autres titres de créance internationaux.
- Le Compartiment utilise des instruments dérivés pour exposer le portefeuille aux classes d'actifs précédemment citées, pour gérer le risque de change, la trésorerie et pour piloter le risque global du portefeuille.
- Le Compartiment est géré activement. Son objectif de gestion fait référence à l'indice de référence lequel est également une composante du calcul de la commission de performance. Le Compartiment peut investir dans des instruments figurant dans l'indice mais sa composition n'est aucunement contrainte par cet indicateur de marché.
Géré activement : le gestionnaire a toute latitude pour choisir les titres qui composent le portefeuille, dans le respect des objectifs et de la politique d'investissement du compartiment.
- Le compartiment peut utiliser des instruments dérivés pour tirer parti de ses positions.
- Le compartiment capitalise ses revenus.
- Les demandes de souscription et de rachat d'actions sont reçues tous les jours au plus tard à 12h30 et exécutées quotidiennement.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible

A risque plus élevé

← Rendement potentiellement plus faible Rendement potentiellement plus élevé →

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

L'indicateur de risque et de rendement indique l'exposition du Compartiment aux marchés internationaux de taux et de change dans le cadre d'une stratégie flexible recherchant une performance absolue.

- Les données historiques, utilisées pour calculer le niveau de risque, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de ce compartiment.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".
- La catégorie de risque associée à ce compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

Les risques importants pour le compartiment non pris en compte dans l'indicateur :

- **Risque de crédit** : le risque de crédit résulte du risque de détérioration de la qualité d'un émetteur et/ou d'une émission, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur du titre. Il peut aussi résulter d'un défaut de remboursement à l'échéance d'un émetteur présent en portefeuille.
- **Risque de liquidité** : le risque de liquidité représente la baisse de prix que le compartiment devrait potentiellement accepter pour devoir vendre certains actifs pour lesquels il existe une demande insuffisante sur le marché.
- **Risque de contrepartie** : le risque de contrepartie représente le risque qu'une contrepartie avec laquelle le compartiment a conclu des contrats gré à gré ne soit pas en mesure de faire face à ses obligations envers le compartiment.
- **Impacts des techniques de gestion notamment des Instruments Financiers à Terme** : le risque lié aux techniques de gestion est le risque d'amplification des pertes du fait de recours à des instruments financiers à terme tels que les contrats financiers de gré à gré, et/ou les opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	1,00%
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par le compartiment sur le dernier exercice

Frais courants	0,24%
----------------	-------

Frais prélevés par le compartiment sous conditions de performances

Commission de surperformance	20% de la surperformance du compartiment par rapport à l'indicateur de référence, l'Eonia capitalisé quotidiennement, au-delà de 0.5% l'an, soit 1,11% pour l'exercice précédent.
------------------------------	---

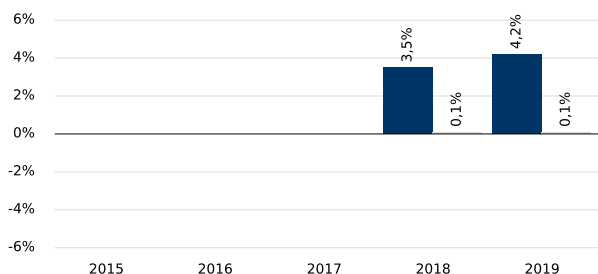
Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos en juin 2019. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance.
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé à l'investisseur de se reporter à la rubrique "frais" du prospectus de ce compartiment, disponible sur le site internet www.h2o-am.com.

PERFORMANCES PASSES



■ Compartiment

■ Indice de référence

- Le diagramme des performances affiché ne constitue pas une indication fiable des performances futures.
- Les performances annuelles sont calculées après déduction des frais prélevés par le compartiment.
- **Année de création du compartiment : 2017.**
- **Année de création de l'action H2O LARGO I-EUR : 2017.**
- **Devise : Euro**
- La performance du compartiment n'est pas liée à celle de l'indice de référence. Ce dernier est destiné à servir de point de comparaison.

INFORMATIONS PRATIQUES

- Dépositaire : CACEIS Bank.
- Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques du compartiment sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à : H2O AM EUROPE - 38 rue Pierre 1er de Serbie - 75008 Paris, France ou à l'adresse électronique suivante : info@h2o-am.com.
- Les informations relatives aux autres catégories d'actions sont disponibles selon les mêmes modalités.
- Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur www.h2o-am.com.
- Fiscalité : Selon votre régime fiscal, les plus-values et/ou revenus éventuels liés à la détention de parts peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès de son conseil ou de son distributeur.
- La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion à l'adresse postale mentionnée ci-dessus et sur son site internet www.h2o-am.com.
- La responsabilité de H2O AM EUROPE ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de ce compartiment.

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

H2O LARGO

Compartiment de l'OPCVM H2O INVEST

Code ISIN : FR0013282746 Action H2O LARGO R-EUR

Société de gestion : H2O AM EUROPE (Groupe BPCE)

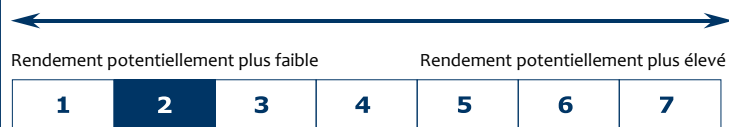
OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- L'objectif de l'OPCVM est de réaliser une performance supérieure de 0.20% l'an à celle de l'Eonia capitalisé quotidiennement, sur une durée minimale de placement recommandée de 1 à 2 ans, après déduction des frais de gestion. Le taux EONIA (« European Overnight Index Average ») correspond à la moyenne des taux au jour le jour de la zone Euro. Il est calculé par la Banque Centrale Européenne et publié par l'European Money Markets Institute (EMMI) sur le site Internet www.emmi-benchmarks.eu sur le site Internet www.emmi-benchmarks.eu
- La politique d'investissement du Compartiment repose sur une gestion dynamique de type performance absolue qui cherche à dégager de la performance quels que soient les environnements de marché. Pour ce faire, l'équipe de gestion détermine ses stratégies en fonction de ses anticipations macro-économiques et prend des positions acheteuses ou vendeuses sur l'ensemble des marchés de taux et de devises internationaux, et ce dans la limite d'un budget de risque global assigné au portefeuille. La performance du Compartiment est davantage liée aux évolutions relatives des marchés les uns par rapport aux autres (position relative et arbitrages) qu'au sens général de ces marchés (positions directionnelles). Les prises de position de l'équipe de gestion se font dans le strict respect d'un budget de risque global : statistiquement et dans des conditions normales de marché, le Compartiment est construit de manière à ne pas perdre plus de 2,5% maximum à horizon de 20 jours avec une probabilité de 99%. Par ailleurs, la sensibilité du Compartiment à l'évolution des taux d'intérêt (mesure du rapport entre la variation de prix et la variation de taux) est comprise dans une fourchette comprise entre -1 et +1.
- Le portefeuille du Compartiment couvre un univers d'investissement international très large. Le Compartiment peut être exposé à toutes les devises. Ces expositions peuvent être déclinées sur toutes les zones géographiques, aussi bien sur les pays développés (par exemple : la zone euro, le Royaume Uni, les Etats-Unis et le Japon) que sur les pays émergents. Le Compartiment est investi à hauteur de 100% de l'actif net en obligations émises ou garanties par les Etats-membres de l'OCDE sans limite de notation ; jusqu'à 20% de l'actif net en obligations non gouvernementales émises par des sociétés ayant leur siège social dans un pays de l'OCDE. La société de gestion s'appuie pour l'évaluation du risque de crédit sur ses équipes et sa propre méthodologie. En plus de cette évaluation, les titres considérés répondent à une contrainte de « rating » (notation) minimale correspondant à « Investment Grade » selon les critères de la société de gestion au moment de leur acquisition (par exemple : BBB- pour Standard & Poor's ou Fitch Ratings ou Baa3 pour Moody's). Dans cette catégorie, le Compartiment peut être investi jusqu'à 10% de l'actif net en Mortgage Backed Securities ou en Asset Backed Securities respectant les contraintes de notation minimale à l'acquisition, selon les critères de la société de gestion, AA par Standard & Poor's et Fitch Ratings ou Aa2 par Moody's ou équivalent ou non noté à l'émission ou dont l'émetteur n'est pas noté à l'émission. Il est également investi jusqu'à 5% de l'actif net en obligations corporates OCDE notées « Speculative Grade » au moment de l'acquisition et en obligations gouvernementales et corporates non-OCDE sans limite de notation, émises en devises G4 (USD, EUR, GBP, JPY) ou en devises locales et jusqu'à 5% de l'actif net en obligations convertibles contingentes.
- Ce compartiment a pour classification AMF : Obligations et autres titres de créance internationaux.
- Le Compartiment utilise des instruments dérivés pour exposer le portefeuille aux classes d'actifs précédemment citées, pour gérer le risque de change, la trésorerie et pour piloter le risque global du portefeuille.
- Le Compartiment est géré activement. Son objectif de gestion fait référence à l'indice de référence lequel est également une composante du calcul de la commission de performance. Le Compartiment peut investir dans des instruments figurant dans l'indice mais sa composition n'est aucunement contrainte par cet indicateur de marché.
Géré activement : le gestionnaire a toute latitude pour choisir les titres qui composent le portefeuille, dans le respect des objectifs et de la politique d'investissement du compartiment.
- Le compartiment peut utiliser des instruments dérivés pour tirer parti de ses positions.
- Le compartiment capitalise ses revenus.
- Les demandes de souscription et de rachat d'actions sont reçues tous les jours au plus tard à 12h30 et exécutées quotidiennement.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible

A risque plus élevé



L'indicateur de risque et de rendement indique l'exposition du Compartiment aux marchés internationaux de taux et de change dans le cadre d'une stratégie flexible recherchant une performance absolue.

- Les données historiques, utilisées pour calculer le niveau de risque, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de ce compartiment.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".
- La catégorie de risque associée à ce compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

Les risques importants pour le compartiment non pris en compte dans l'indicateur :

- **Risque de crédit** : le risque de crédit résulte du risque de détérioration de la qualité d'un émetteur et/ou d'une émission, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur du titre. Il peut aussi résulter d'un défaut de remboursement à l'échéance d'un émetteur présent en portefeuille.
- **Risque de liquidité** : le risque de liquidité représente la baisse de prix que le compartiment devrait potentiellement accepter pour devoir vendre certains actifs pour lesquels il existe une demande insuffisante sur le marché.
- **Risque de contrepartie** : le risque de contrepartie représente le risque qu'une contrepartie avec laquelle le compartiment a conclu des contrats gré à gré ne soit pas en mesure de faire face à ses obligations envers le compartiment.
- **Impacts des techniques de gestion notamment des Instruments Financiers à Terme** : le risque lié aux techniques de gestion est le risque d'amplification des pertes du fait de recours à des instruments financiers à terme tels que les contrats financiers de gré à gré, et/ou les opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	6,00%
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par le compartiment sur le dernier exercice

Frais courants	0,54%
----------------	-------

Frais prélevés par le compartiment sous conditions de performances

Commission de surperformance	20% de la surperformance du compartiment par rapport à l'indicateur de référence, l'Eonia capitalisé quotidiennement, au-delà de 0.2% l'an, soit 0,96% pour l'exercice précédent.
------------------------------	---

Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos en juin 2019. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance.
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé à l'investisseur de se reporter à la rubrique "frais" du prospectus de ce compartiment, disponible sur le site internet www.h2o-am.com.

PERFORMANCES PASSES



■ Compartiment

■ Indice de référence

- Le diagramme des performances affiché ne constitue pas une indication fiable des performances futures.
- Les performances annuelles sont calculées après déduction des frais prélevés par le compartiment.
- **Année de création du compartiment : 2017.**
- **Année de création de l'action H2O LARGO R-EUR : 2018.**
- **Devise : Euro**
- La performance du compartiment n'est pas liée à celle de l'indice de référence. Ce dernier est destiné à servir de point de comparaison.

INFORMATIONS PRATIQUES

- Dépositaire : CACEIS Bank.
- Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques du compartiment sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à : H2O AM EUROPE - 38 rue Pierre 1er de Serbie - 75008 Paris, France ou à l'adresse électronique suivante : info@h2o-am.com.
- Les informations relatives aux autres catégories d'actions sont disponibles selon les mêmes modalités.
- Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur www.h2o-am.com.
- Fiscalité : Selon votre régime fiscal, les plus-values et/ou revenus éventuels liés à la détention de parts peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès de son conseil ou de son distributeur.
- La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion à l'adresse postale mentionnée ci-dessus et sur son site internet www.h2o-am.com.
- La responsabilité de H2O AM EUROPE ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de ce compartiment.



Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

H2O LARGO

Compartiment de l'OPCVM H2O INVEST

Code ISIN : FR0013282738 Action H2O LARGO N-EUR

Société de gestion : H2O AM EUROPE (Groupe BPCE)

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- L'objectif de l'OPCVM est de réaliser une performance supérieure de 0.40% l'an à celle de l'Eonia capitalisé quotidiennement, sur une durée minimale de placement recommandée de 1 à 2 ans, après déduction des frais de gestion. Le taux EONIA (« European Overnight Index Average ») correspond à la moyenne des taux au jour le jour de la zone Euro. Il est calculé par la Banque Centrale Européenne et publié par l'European Money Markets Institute (EMMI) sur le site Internet www.emmi-benchmarks.eu sur le site Internet www.emmi-benchmarks.eu
- La politique d'investissement du Compartiment repose sur une gestion dynamique de type performance absolue qui cherche à dégager de la performance quels que soient les environnements de marché. Pour ce faire, l'équipe de gestion détermine ses stratégies en fonction de ses anticipations macro-économiques et prend des positions acheteuses ou vendeuses sur l'ensemble des marchés de taux et de devises internationaux, et ce dans la limite d'un budget de risque global assigné au portefeuille. La performance du Compartiment est davantage liée aux évolutions relatives des marchés les uns par rapport aux autres (position relative et arbitrages) qu'au sens général de ces marchés (positions directionnelles). Les prises de position de l'équipe de gestion se font dans le strict respect d'un budget de risque global : statistiquement et dans des conditions normales de marché, le Compartiment est construit de manière à ne pas perdre plus de 2,5% maximum à horizon de 20 jours avec une probabilité de 99%. Par ailleurs, la sensibilité du Compartiment à l'évolution des taux d'intérêt (mesure du rapport entre la variation de prix et la variation de taux) est comprise dans une fourchette comprise entre -1 et +1.
- Le portefeuille du Compartiment couvre un univers d'investissement international très large. Le Compartiment peut être exposé à toutes les devises. Ces expositions peuvent être déclinées sur toutes les zones géographiques, aussi bien sur les pays développés (par exemple : la zone euro, le Royaume Uni, les Etats-Unis et le Japon) que sur les pays émergents. Le Compartiment est investi à hauteur de 100% de l'actif net en obligations émises ou garanties par les Etats-membres de l'OCDE sans limite de notation ; jusqu'à 20% de l'actif net en obligations non gouvernementales émises par des sociétés ayant leur siège social dans un pays de l'OCDE. La société de gestion s'appuie pour l'évaluation du risque de crédit sur ses équipes et sa propre méthodologie. En plus de cette évaluation, les titres considérés répondent à une contrainte de « rating » (notation) minimale correspondant à « Investment Grade » selon les critères de la société de gestion au moment de leur acquisition (par exemple : BBB- pour Standard & Poor's ou Fitch Ratings ou Baa3 pour Moody's). Dans cette catégorie, le Compartiment peut être investi jusqu'à 10% de l'actif net en Mortgage Backed Securities ou en Asset Backed Securities respectant les contraintes de notation minimale à l'acquisition, selon les critères de la société de gestion, AA par Standard & Poor's et Fitch Ratings ou Aa2 par Moody's ou équivalent ou non noté à l'émission ou dont l'émetteur n'est pas noté à l'émission. Il est également investi jusqu'à 5% de l'actif net en obligations corporates OCDE notées « Speculative Grade » au moment de l'acquisition et en obligations gouvernementales et corporates non-OCDE sans limite de notation, émises en devises G4 (USD, EUR, GBP, JPY) ou en devises locales et jusqu'à 5% de l'actif net en obligations convertibles contingentes.
- Ce compartiment a pour classification AMF : Obligations et autres titres de créance internationaux.
- Le Compartiment utilise des instruments dérivés pour exposer le portefeuille aux classes d'actifs précédemment citées, pour gérer le risque de change, la trésorerie et pour piloter le risque global du portefeuille.
- Le Compartiment est géré activement. Son objectif de gestion fait référence à l'indice de référence lequel est également une composante du calcul de la commission de performance. Le Compartiment peut investir dans des instruments figurant dans l'indice mais sa composition n'est aucunement contrainte par cet indicateur de marché.
Géré activement : le gestionnaire a toute latitude pour choisir les titres qui composent le portefeuille, dans le respect des objectifs et de la politique d'investissement du compartiment.
- Le compartiment peut utiliser des instruments dérivés pour tirer parti de ses positions.
- Le compartiment capitalise ses revenus.
- Les demandes de souscription et de rachat d'actions sont reçues tous les jours au plus tard à 12h30 et exécutées quotidiennement.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible

A risque plus élevé

← Rendement potentiellement plus faible Rendement potentiellement plus élevé →

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

L'indicateur de risque et de rendement indique l'exposition du Compartiment aux marchés internationaux de taux et de change dans le cadre d'une stratégie flexible recherchant une performance absolue.

- Les données historiques, utilisées pour calculer le niveau de risque, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de ce compartiment.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".
- La catégorie de risque associée à ce compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

Les risques importants pour le compartiment non pris en compte dans l'indicateur :

- **Risque de crédit** : le risque de crédit résulte du risque de détérioration de la qualité d'un émetteur et/ou d'une émission, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur du titre. Il peut aussi résulter d'un défaut de remboursement à l'échéance d'un émetteur présent en portefeuille.
- **Risque de liquidité** : le risque de liquidité représente la baisse de prix que le compartiment devrait potentiellement accepter pour devoir vendre certains actifs pour lesquels il existe une demande insuffisante sur le marché.
- **Risque de contrepartie** : le risque de contrepartie représente le risque qu'une contrepartie avec laquelle le compartiment a conclu des contrats gré à gré ne soit pas en mesure de faire face à ses obligations envers le compartiment.
- **Impacts des techniques de gestion notamment des Instruments Financiers à Terme** : le risque lié aux techniques de gestion est le risque d'amplification des pertes du fait de recours à des instruments financiers à terme tels que les contrats financiers de gré à gré, et/ou les opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	1,00%
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par le compartiment sur le dernier exercice

Frais courants	0,34%
----------------	-------

Frais prélevés par le compartiment sous conditions de performances

Commission de surperformance	20% de la surperformance du compartiment par rapport à l'indicateur de référence, l'Eonia capitalisé quotidiennement, au-delà de 0.4% l'an, soit 1,04% pour l'exercice précédent.
------------------------------	---

Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos en juin 2019. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance.
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé à l'investisseur de se reporter à la rubrique "frais" du prospectus de ce compartiment, disponible sur le site internet www.h2o-am.com.

PERFORMANCES PASSES



■ Compartiment

■ Indice de référence

- Le diagramme des performances affiché ne constitue pas une indication fiable des performances futures.
- Les performances annuelles sont calculées après déduction des frais prélevés par le compartiment.
- **Année de création du compartiment : 2017.**
- **Année de création de l'action H2O LARGO N-EUR : 2018.**
- **Devise : Euro**
- La performance du compartiment n'est pas liée à celle de l'indice de référence. Ce dernier est destiné à servir de point de comparaison.

INFORMATIONS PRATIQUES

- Dépositaire : CACEIS Bank.
- Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques du compartiment sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à : H2O AM EUROPE - 38 rue Pierre 1er de Serbie - 75008 Paris, France ou à l'adresse électronique suivante : info@h2o-am.com.
- Les informations relatives aux autres catégories d'actions sont disponibles selon les mêmes modalités.
- Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur www.h2o-am.com.
- Fiscalité : Selon votre régime fiscal, les plus-values et/ou revenus éventuels liés à la détention de parts peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès de son conseil ou de son distributeur.
- La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion à l'adresse postale mentionnée ci-dessus et sur son site internet www.h2o-am.com.
- La responsabilité de H2O AM EUROPE ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de ce compartiment.



Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

H2O LARGO

Compartiment de l'OPCVM H2O INVEST

Code ISIN : FR0013393261 Action H2O LARGO SR-EUR

Société de gestion : H2O AM EUROPE (Groupe BPCE)

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- L'objectif de l'OPCVM est de réaliser une performance supérieure de 0.50% l'an à celle de l'Eonia capitalisé quotidiennement, sur une durée minimale de placement recommandée de 1 à 2 ans, après déduction des frais de gestion. Le taux EONIA (« European Overnight Index Average ») correspond à la moyenne des taux au jour le jour de la zone Euro. Il est calculé par la Banque Centrale Européenne et publié par l'European Money Markets Institute (EMMI) sur le site Internet www.emmi-benchmarks.eu
- La politique d'investissement du Compartiment repose sur une gestion dynamique de type performance absolue qui cherche à dégager de la performance quels que soient les environnements de marché. Pour ce faire, l'équipe de gestion détermine ses stratégies en fonction de ses anticipations macro-économiques et prend des positions acheteuses ou vendeuses sur l'ensemble des marchés de taux et de devises internationaux, et ce dans la limite d'un budget de risque global assigné au portefeuille. La performance du Compartiment est davantage liée aux évolutions relatives des marchés les uns par rapport aux autres (position relative et arbitrages) qu'au sens général de ces marchés (positions directionnelles). Les prises de position de l'équipe de gestion se font dans le strict respect d'un budget de risque global : statistiquement et dans des conditions normales de marché, le Compartiment est construit de manière à ne pas perdre plus de 2,5% maximum à horizon de 20 jours avec une probabilité de 99%. Par ailleurs, la sensibilité du Compartiment à l'évolution des taux d'intérêt (mesure du rapport entre la variation de prix et la variation de taux) est comprise dans une fourchette comprise entre -1 et +1.
- Le portefeuille du Compartiment couvre un univers d'investissement international très large. Le Compartiment peut être exposé à toutes les devises. Ces expositions peuvent être déclinées sur toutes les zones géographiques, aussi bien sur les pays développés (par exemple : la zone euro, le Royaume Uni, les Etats-Unis et le Japon) que sur les pays émergents. Le Compartiment est investi à hauteur de 100% de l'actif net en obligations émises ou garanties par les Etats-membres de l'OCDE sans limite de notation ; jusqu'à 20% de l'actif net en obligations non gouvernementales émises par des sociétés ayant leur siège social dans un pays de l'OCDE. La société de gestion s'appuie pour l'évaluation du risque de crédit sur ses équipes et sa propre méthodologie. En plus de cette évaluation, les titres considérés répondent à une contrainte de « rating » (notation) minimale correspondant à « Investment Grade » selon les critères de la société de gestion au moment de leur acquisition (par exemple : BBB- pour Standard & Poor's ou Fitch Ratings ou Baa3 pour Moody's). Dans cette catégorie, le Compartiment peut être investi jusqu'à 10% de l'actif net en Mortgage Backed Securities ou en Asset Backed Securities respectant les contraintes de notation minimale à l'acquisition, selon les critères de la société de gestion, AA par Standard & Poor's et Fitch Ratings ou Aa2 par Moody's ou équivalent ou non noté à l'émission ou dont l'émetteur n'est pas noté à l'émission. Il est également investi jusqu'à 5% de l'actif net en obligations corporates OCDE notées « Speculative Grade » au moment de l'acquisition et en obligations gouvernementales et corporates non-OCDE sans limite de notation, émises en devises G4 (USD, EUR, GBP, JPY) ou en devises locales et jusqu'à 5% de l'actif net en obligations convertibles contingentes.
- Ce compartiment a pour classification AMF : Obligations et autres titres de créance internationaux.
- Le Compartiment utilise des instruments dérivés pour exposer le portefeuille aux classes d'actifs précédemment citées, pour gérer le risque de change, la trésorerie et pour piloter le risque global du portefeuille.
- Le Compartiment est géré activement. Son objectif de gestion fait référence à l'indice de référence lequel est également une composante du calcul de la commission de performance. Le Compartiment peut investir dans des instruments figurant dans l'indice mais sa composition n'est aucunement contrainte par cet indicateur de marché.
Géré activement : le gestionnaire a toute latitude pour choisir les titres qui composent le portefeuille, dans le respect des objectifs et de la politique d'investissement du compartiment.
- Le compartiment peut utiliser des instruments dérivés pour tirer parti de ses positions.
- Le compartiment capitalise ses revenus.
- Les demandes de souscription et de rachat d'actions sont reçues tous les jours au plus tard à 12h30 et exécutées quotidiennement.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible

A risque plus élevé

← Rendement potentiellement plus faible Rendement potentiellement plus élevé →

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

L'indicateur de risque et de rendement indique l'exposition du Compartiment aux marchés internationaux de taux et de change dans le cadre d'une stratégie flexible recherchant une performance absolue.

- Les données historiques, utilisées pour calculer le niveau de risque, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de ce compartiment.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".
- La catégorie de risque associée à ce compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

Les risques importants pour le compartiment non pris en compte dans l'indicateur :

- **Risque de crédit** : le risque de crédit résulte du risque de détérioration de la qualité d'un émetteur et/ou d'une émission, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur du titre. Il peut aussi résulter d'un défaut de remboursement à l'échéance d'un émetteur présent en portefeuille.
- **Risque de liquidité** : le risque de liquidité représente la baisse de prix que le compartiment devrait potentiellement accepter pour devoir vendre certains actifs pour lesquels il existe une demande insuffisante sur le marché.
- **Risque de contrepartie** : le risque de contrepartie représente le risque qu'une contrepartie avec laquelle le compartiment a conclu des contrats gré à gré ne soit pas en mesure de faire face à ses obligations envers le compartiment.
- **Impacts des techniques de gestion notamment des Instruments Financiers à Terme** : le risque lié aux techniques de gestion est le risque d'amplification des pertes du fait de recours à des instruments financiers à terme tels que les contrats financiers de gré à gré, et/ou les opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	2,00%
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.

Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins.

L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par le compartiment sur le dernier exercice

Frais courants	0,64%*
----------------	--------

Frais prélevés par le compartiment sous conditions de performances

Commission de surperformance	20% de la surperformance du compartiment par rapport à l'indicateur de référence, l'Eonia capitalisé quotidiennement, au-delà de 0.5% l'an.
------------------------------	---

* Compte tenu de la date de création de la part, seule une estimation des frais courants est mentionnée. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance.
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé à l'investisseur de se reporter à la rubrique "frais" du prospectus de ce compartiment, disponible sur le site internet www.h2o-am.com.

PERFORMANCES PASSES

Il existe trop peu de données pour fournir aux investisseurs des indications utiles sur les performances passées.

- Année de création du compartiment : 2017.
- Année de création de l'action H2O LARGO SR-EUR : 2019.
- Devise : Euro

INFORMATIONS PRATIQUES

- Dépositaire : CACEIS Bank.
- Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques du compartiment sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à : H2O AM EUROPE - 38 rue Pierre 1er de Serbie - 75008 Paris, France ou à l'adresse électronique suivante : info@h2o-am.com.
- Les informations relatives aux autres catégories d'actions sont disponibles selon les mêmes modalités.
- Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur www.h2o-am.com.
- Fiscalité : Selon votre régime fiscal, les plus-values et/ou revenus éventuels liés à la détention de parts peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès de son conseil ou de son distributeur.
- La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion à l'adresse postale mentionnée ci-dessus et sur son site internet www.h2o-am.com.
- La responsabilité de H2O AM EUROPE ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de ce compartiment.



Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

H2O LARGO

Compartiment de l'OPCVM H2O INVEST

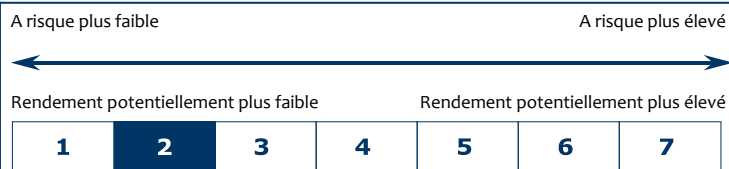
Code ISIN : FR0013282761 Action H2O LARGO HUSD-I

Société de gestion : H2O AM EUROPE (Groupe BPCE)

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- L'objectif de l'OPCVM est de réaliser une performance supérieure de 0.50% l'an à celle du LIBOR USD à 1 mois, sur une durée minimale de placement recommandée de 1 à 2 ans, après déduction des frais de gestion. Le taux d'intérêts LIBOR (London Interbank Offered Rate) USD à 1 mois est le taux moyen auquel une sélection de grandes banques établies à Londres s'accorde des prêts en dollars US d'une durée de 1 mois. Il est calculé et publié chaque jour ouvré par ICE Benchmark Administration Limited. La part est couverte du risque de change entre sa devise et celle du Compartiment.
- La politique d'investissement du Compartiment repose sur une gestion dynamique de type performance absolue qui cherche à dégager de la performance quels que soient les environnements de marché. Pour ce faire, l'équipe de gestion détermine ses stratégies en fonction de ses anticipations macro-économiques et prend des positions acheteuses ou vendeuses sur l'ensemble des marchés de taux et de devises internationaux, et ce dans la limite d'un budget de risque global assigné au portefeuille. La performance du Compartiment est davantage liée aux évolutions relatives des marchés les uns par rapport aux autres (position relative et arbitrages) qu'au sens général de ces marchés (positions directionnelles). Les prises de position de l'équipe de gestion se font dans le strict respect d'un budget de risque global : statistiquement et dans des conditions normales de marché, le Compartiment est construit de manière à ne pas perdre plus de 2,5% maximum à horizon de 20 jours avec une probabilité de 99%. Par ailleurs, la sensibilité du Compartiment à l'évolution des taux d'intérêt (mesure du rapport entre la variation de prix et la variation de taux) est comprise dans une fourchette comprise entre -1 et +1.
- Le portefeuille du Compartiment couvre un univers d'investissement international très large. Le Compartiment peut être exposé à toutes les devises. Ces expositions peuvent être déclinées sur toutes les zones géographiques, aussi bien sur les pays développés (par exemple : la zone euro, le Royaume Uni, les Etats-Unis et le Japon) que sur les pays émergents. Le Compartiment est investi à hauteur de 100% de l'actif net en obligations émises ou garanties par les Etats-membres de l'OCDE sans limite de notation ; jusqu'à 20% de l'actif net en obligations non gouvernementales émises par des sociétés ayant leur siège social dans un pays de l'OCDE. La société de gestion s'appuie pour l'évaluation du risque de crédit sur ses équipes et sa propre méthodologie. En plus de cette évaluation, les titres considérés répondent à une contrainte de « rating » (notation) minimale correspondant à « Investment Grade » selon les critères de la société de gestion au moment de leur acquisition (par exemple : BBB- pour Standard & Poor's ou Fitch Ratings ou Baa3 pour Moody's). Dans cette catégorie, le Compartiment peut être investi jusqu'à 10% de l'actif net en Mortgage Backed Securities ou en Asset Backed Securities respectant les contraintes de notation minimale à l'acquisition, selon les critères de la société de gestion, AA par Standard & Poor's et Fitch Ratings ou Aa2 par Moody's ou équivalent ou non noté à l'émission ou dont l'émetteur n'est pas noté à l'émission. Il est également investi jusqu'à 5% de l'actif net en obligations corporates OCDE notées « Speculative Grade » au moment de l'acquisition et en obligations gouvernementales et corporates non-OCDE sans limite de notation, émises en devises G4 (USD, EUR, GBP, JPY) ou en devises locales et jusqu'à 5% de l'actif net en obligations convertibles contingentes.
- Ce compartiment a pour classification AMF : Obligations et autres titres de créance internationaux.
- Le Compartiment utilise des instruments dérivés pour exposer le portefeuille aux classes d'actifs précédemment citées, pour gérer le risque de change, la trésorerie et pour piloter le risque global du portefeuille.
- Le Compartiment est géré activement. Son objectif de gestion fait référence à l'indice de référence lequel est également une composante du calcul de la commission de performance. Le Compartiment peut investir dans des instruments figurant dans l'indice mais sa composition n'est aucunement contrainte par cet indicateur de marché.
Géré activement : le gestionnaire a toute latitude pour choisir les titres qui composent le portefeuille, dans le respect des objectifs et de la politique d'investissement du compartiment.
- Le compartiment peut utiliser des instruments dérivés pour tirer parti de ses positions.
- Le compartiment capitalise ses revenus.
- Les demandes de souscription et de rachat d'actions sont reçues tous les jours au plus tard à 12h30 et exécutées quotidiennement.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



L'indicateur de risque et de rendement indique l'exposition du Compartiment aux marchés internationaux de taux et de change dans le cadre d'une stratégie flexible recherchant une performance absolue.

- Les données historiques, utilisées pour calculer le niveau de risque, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de ce compartiment.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".
- La catégorie de risque associée à ce compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

Les risques importants pour le compartiment non pris en compte dans l'indicateur :

- Risque de crédit** : le risque de crédit résulte du risque de détérioration de la qualité d'un émetteur et/ou d'une émission, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur du titre. Il peut aussi résulter d'un défaut de remboursement à l'échéance d'un émetteur présent en portefeuille.
- Risque de liquidité** : le risque de liquidité représente la baisse de prix que le compartiment devrait potentiellement accepter pour devoir vendre certains actifs pour lesquels il existe une demande insuffisante sur le marché.
- Risque de contrepartie** : le risque de contrepartie représente le risque qu'une contrepartie avec laquelle le compartiment a conclu des contrats gré à gré ne soit pas en mesure de faire face à ses obligations envers le compartiment.
- Impacts des techniques de gestion notamment des Instruments Financiers à Terme** : le risque lié aux techniques de gestion est le risque d'amplification des pertes du fait de recours à des instruments financiers à terme tels que les contrats financiers de gré à gré, et/ou les opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	1,00%
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par le compartiment sur le dernier exercice

Frais courants	0,24%
----------------	-------

Frais prélevés par le compartiment sous conditions de performances

Commission de surperformance	20% de la surperformance du compartiment par rapport à l'indicateur de référence, le LIBOR USD à 1 mois, au-delà de 0.5% l'an, soit 0,01% pour l'exercice précédent.
------------------------------	--

Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos en juin 2019. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance.
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé à l'investisseur de se reporter à la rubrique "frais" du prospectus de ce compartiment, disponible sur le site internet www.h2o-am.com.

PERFORMANCES PASSES



■ Compartiment

■ Indice de référence

- Le diagramme des performances affiché ne constitue pas une indication fiable des performances futures.
- Les performances annuelles sont calculées après déduction des frais prélevés par le compartiment.
- **Année de création du compartiment** : 2017.
- **Année de création de l'action H2O LARGO HUSD-I** : 2018.
- **Devise** : DOLLAR USA
- La performance du compartiment n'est pas liée à celle de l'indice de référence. Ce dernier est destiné à servir de point de comparaison.

INFORMATIONS PRATIQUES

- Dépositaire : CACEIS Bank.
- Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques du compartiment sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à : H2O AM EUROPE - 38 rue Pierre 1er de Serbie - 75008 Paris, France ou à l'adresse électronique suivante : info@h2o-am.com.
- Les informations relatives aux autres catégories d'actions sont disponibles selon les mêmes modalités.
- Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur www.h2o-am.com.
- Fiscalité : Selon votre régime fiscal, les plus-values et/ou revenus éventuels liés à la détention de parts peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès de son conseil ou de son distributeur.
- La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion à l'adresse postale mentionnée ci-dessus et sur son site internet www.h2o-am.com.
- La responsabilité de H2O AM EUROPE ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de ce compartiment.



Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

H2O LARGO

Compartiment de l'OPCVM H2O INVEST

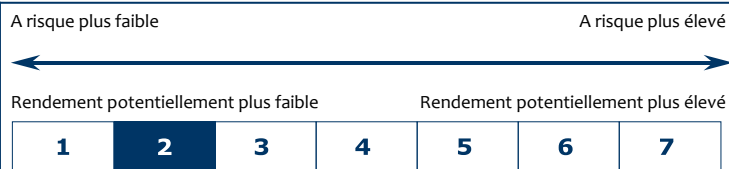
Code ISIN : FR0013282787 Action H2O LARGO HUSD-R

Société de gestion : H2O AM EUROPE (Groupe BPCE)

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- L'objectif de l'OPCVM est de réaliser une performance supérieure de 0.20% l'an à celle du LIBOR USD à 1 mois, sur une durée minimale de placement recommandée de 1 à 2 ans, après déduction des frais de gestion. Le taux d'intérêts LIBOR (London Interbank Offered Rate) USD à 1 mois est le taux moyen auquel une sélection de grandes banques établies à Londres s'accorde des prêts en dollars US d'une durée de 1 mois. Il est calculé et publié chaque jour ouvré par ICE Benchmark Administration Limited. La part est couverte du risque de change entre sa devise et celle du Compartiment.
- La politique d'investissement du Compartiment repose sur une gestion dynamique de type performance absolue qui cherche à dégager de la performance quels que soient les environnements de marché. Pour ce faire, l'équipe de gestion détermine ses stratégies en fonction de ses anticipations macro-économiques et prend des positions acheteuses ou vendeuses sur l'ensemble des marchés de taux et de devises internationaux, et ce dans la limite d'un budget de risque global assigné au portefeuille. La performance du Compartiment est davantage liée aux évolutions relatives des marchés les uns par rapport aux autres (position relative et arbitrages) qu'au sens général de ces marchés (positions directionnelles). Les prises de position de l'équipe de gestion se font dans le strict respect d'un budget de risque global : statistiquement et dans des conditions normales de marché, le Compartiment est construit de manière à ne pas perdre plus de 2,5% maximum à horizon de 20 jours avec une probabilité de 99%. Par ailleurs, la sensibilité du Compartiment à l'évolution des taux d'intérêt (mesure du rapport entre la variation de prix et la variation de taux) est comprise dans une fourchette comprise entre -1 et +1.
- Le portefeuille du Compartiment couvre un univers d'investissement international très large. Le Compartiment peut être exposé à toutes les devises. Ces expositions peuvent être déclinées sur toutes les zones géographiques, aussi bien sur les pays développés (par exemple : la zone euro, le Royaume Uni, les Etats-Unis et le Japon) que sur les pays émergents. Le Compartiment est investi à hauteur de 100% de l'actif net en obligations émises ou garanties par les Etats-membres de l'OCDE sans limite de notation ; jusqu'à 20% de l'actif net en obligations non gouvernementales émises par des sociétés ayant leur siège social dans un pays de l'OCDE. La société de gestion s'appuie pour l'évaluation du risque de crédit sur ses équipes et sa propre méthodologie. En plus de cette évaluation, les titres considérés répondent à une contrainte de « rating » (notation) minimale correspondant à « Investment Grade » selon les critères de la société de gestion au moment de leur acquisition (par exemple : BBB- pour Standard & Poor's ou Fitch Ratings ou Baa3 pour Moody's). Dans cette catégorie, le Compartiment peut être investi jusqu'à 10% de l'actif net en Mortgage Backed Securities ou en Asset Backed Securities respectant les contraintes de notation minimale à l'acquisition, selon les critères de la société de gestion, AA par Standard & Poor's et Fitch Ratings ou Aa2 par Moody's ou équivalent ou non noté à l'émission ou dont l'émetteur n'est pas noté à l'émission. Il est également investi jusqu'à 5% de l'actif net en obligations corporates OCDE notées « Speculative Grade » au moment de l'acquisition et en obligations gouvernementales et corporates non-OCDE sans limite de notation, émises en devises G4 (USD, EUR, GBP, JPY) ou en devises locales et jusqu'à 5% de l'actif net en obligations convertibles contingentes.
- Ce compartiment a pour classification AMF : Obligations et autres titres de créance internationaux.
- Le Compartiment utilise des instruments dérivés pour exposer le portefeuille aux classes d'actifs précédemment citées, pour gérer le risque de change, la trésorerie et pour piloter le risque global du portefeuille.
- Le Compartiment est géré activement. Son objectif de gestion fait référence à l'indice de référence lequel est également une composante du calcul de la commission de performance. Le Compartiment peut investir dans des instruments figurant dans l'indice mais sa composition n'est aucunement contrainte par cet indicateur de marché.
Géré activement : le gestionnaire a toute latitude pour choisir les titres qui composent le portefeuille, dans le respect des objectifs et de la politique d'investissement du compartiment.
- Le compartiment peut utiliser des instruments dérivés pour tirer parti de ses positions.
- Le compartiment capitalise ses revenus.
- Les demandes de souscription et de rachat d'actions sont reçues tous les jours au plus tard à 12h30 et exécutées quotidiennement.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



L'indicateur de risque et de rendement indique l'exposition du Compartiment aux marchés internationaux de taux et de change dans le cadre d'une stratégie flexible recherchant une performance absolue.

- Les données historiques, utilisées pour calculer le niveau de risque, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de ce compartiment.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".
- La catégorie de risque associée à ce compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

Les risques importants pour le compartiment non pris en compte dans l'indicateur :

- Risque de crédit** : le risque de crédit résulte du risque de détérioration de la qualité d'un émetteur et/ou d'une émission, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur du titre. Il peut aussi résulter d'un défaut de remboursement à l'échéance d'un émetteur présent en portefeuille.
- Risque de liquidité** : le risque de liquidité représente la baisse de prix que le compartiment devrait potentiellement accepter pour devoir vendre certains actifs pour lesquels il existe une demande insuffisante sur le marché.
- Risque de contrepartie** : le risque de contrepartie représente le risque qu'une contrepartie avec laquelle le compartiment a conclu des contrats gré à gré ne soit pas en mesure de faire face à ses obligations envers le compartiment.
- Impacts des techniques de gestion notamment des Instruments Financiers à Terme** : le risque lié aux techniques de gestion est le risque d'amplification des pertes du fait de recours à des instruments financiers à terme tels que les contrats financiers de gré à gré, et/ou les opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	6,00%
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.

Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins.

L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par le compartiment sur le dernier exercice

Frais courants	0,54%*
----------------	--------

Frais prélevés par le compartiment sous conditions de performances

Commission de surperformance	20% de la surperformance du compartiment par rapport à l'indicateur de référence, le LIBOR USD à 1 mois, au-delà de 0.2% l'an.
------------------------------	--

* Compte tenu de la date de création de la part, seule une estimation des frais courants est mentionnée. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance.
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé à l'investisseur de se reporter à la rubrique "frais" du prospectus de ce compartiment, disponible sur le site internet www.h2o-am.com.

PERFORMANCES PASSES

Il existe trop peu de données pour fournir aux investisseurs des indications utiles sur les performances passées.

- Année de création du compartiment : 2017.
- Année de création de l'action H2O LARGO HUSD-R : 2017.
- Devise : DOLLAR USA

INFORMATIONS PRATIQUES

- Dépositaire : CACEIS Bank.
- Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques du compartiment sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à : H2O AM EUROPE - 38 rue Pierre 1er de Serbie - 75008 Paris, France ou à l'adresse électronique suivante : info@h2o-am.com.
- Les informations relatives aux autres catégories d'actions sont disponibles selon les mêmes modalités.
- Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur www.h2o-am.com.
- Fiscalité : Selon votre régime fiscal, les plus-values et/ou revenus éventuels liés à la détention de parts peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès de son conseil ou de son distributeur.
- La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion à l'adresse postale mentionnée ci-dessus et sur son site internet www.h2o-am.com.
- La responsabilité de H2O AM EUROPE ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de ce compartiment.



Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

H2O LARGO

Compartiment de l'OPCVM H2O INVEST

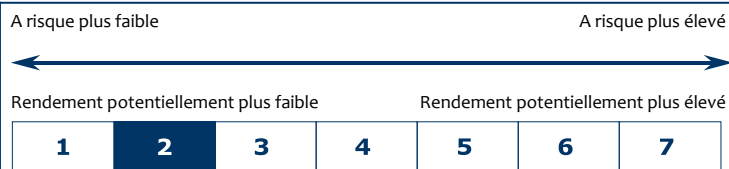
Code ISIN : FR0013283025 Action H2O LARGO HGBP-I

Société de gestion : H2O AM EUROPE (Groupe BPCE)

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- L'objectif de l'OPCVM est de réaliser une performance supérieure de 0.50% l'an à celle du LIBOR GBP à 1 mois, sur une durée minimale de placement recommandée de 1 à 2 ans, après déduction des frais de gestion. Le taux d'intérêts LIBOR (London Interbank Offered Rate) GBP à 1 mois est le taux moyen auquel une sélection de grandes banques établies à Londres s'accorde des prêts en livres sterling d'une durée de 1 mois. Il est calculé et publié chaque jour ouvré par ICE Benchmark Administration Limited. La part est couverte du risque de change entre sa devise et celle du Compartiment.
- La politique d'investissement du Compartiment repose sur une gestion dynamique de type performance absolue qui cherche à dégager de la performance quels que soient les environnements de marché. Pour ce faire, l'équipe de gestion détermine ses stratégies en fonction de ses anticipations macro-économiques et prend des positions acheteuses ou vendeuses sur l'ensemble des marchés de taux et de devises internationaux, et ce dans la limite d'un budget de risque global assigné au portefeuille. La performance du Compartiment est davantage liée aux évolutions relatives des marchés les uns par rapport aux autres (position relative et arbitrages) qu'au sens général de ces marchés (positions directionnelles). Les prises de position de l'équipe de gestion se font dans le strict respect d'un budget de risque global : statistiquement et dans des conditions normales de marché, le Compartiment est construit de manière à ne pas perdre plus de 2,5% maximum à horizon de 20 jours avec une probabilité de 99%. Par ailleurs, la sensibilité du Compartiment à l'évolution des taux d'intérêt (mesure du rapport entre la variation de prix et la variation de taux) est comprise dans une fourchette comprise entre -1 et +1.
- Le portefeuille du Compartiment couvre un univers d'investissement international très large. Le Compartiment peut être exposé à toutes les devises. Ces expositions peuvent être déclinées sur toutes les zones géographiques, aussi bien sur les pays développés (par exemple : la zone euro, le Royaume Uni, les Etats-Unis et le Japon) que sur les pays émergents. Le Compartiment est investi à hauteur de 100% de l'actif net en obligations émises ou garanties par les Etats-membres de l'OCDE sans limite de notation ; jusqu'à 20% de l'actif net en obligations non gouvernementales émises par des sociétés ayant leur siège social dans un pays de l'OCDE. La société de gestion s'appuie pour l'évaluation du risque de crédit sur ses équipes et sa propre méthodologie. En plus de cette évaluation, les titres considérés répondent à une contrainte de « rating » (notation) minimale correspondant à « Investment Grade » selon les critères de la société de gestion au moment de leur acquisition (par exemple : BBB- pour Standard & Poor's ou Fitch Ratings ou Baa3 pour Moody's). Dans cette catégorie, le Compartiment peut être investi jusqu'à 10% de l'actif net en Mortgage Backed Securities ou en Asset Backed Securities respectant les contraintes de notation minimale à l'acquisition, selon les critères de la société de gestion, AA par Standard & Poor's et Fitch Ratings ou Aa2 par Moody's ou équivalent ou non noté à l'émission ou dont l'émetteur n'est pas noté à l'émission. Il est également investi jusqu'à 5% de l'actif net en obligations corporates OCDE notées « Speculative Grade » au moment de l'acquisition et en obligations gouvernementales et corporates non-OCDE sans limite de notation, émises en devises G4 (USD, EUR, GBP, JPY) ou en devises locales et jusqu'à 5% de l'actif net en obligations convertibles contingentes.
- Ce compartiment a pour classification AMF : Obligations et autres titres de créance internationaux.
- Le Compartiment utilise des instruments dérivés pour exposer le portefeuille aux classes d'actifs précédemment citées, pour gérer le risque de change, la trésorerie et pour piloter le risque global du portefeuille.
- Le Compartiment est géré activement. Son objectif de gestion fait référence à l'indice de référence lequel est également une composante du calcul de la commission de performance. Le Compartiment peut investir dans des instruments figurant dans l'indice mais sa composition n'est aucunement contrainte par cet indicateur de marché.
Géré activement : le gestionnaire a toute latitude pour choisir les titres qui composent le portefeuille, dans le respect des objectifs et de la politique d'investissement du compartiment.
- Le compartiment peut utiliser des instruments dérivés pour tirer parti de ses positions.
- Le compartiment capitalise ses revenus.
- Les demandes de souscription et de rachat d'actions sont reçues tous les jours au plus tard à 12h30 et exécutées quotidiennement.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



L'indicateur de risque et de rendement indique l'exposition du Compartiment aux marchés internationaux de taux et de change dans le cadre d'une stratégie flexible recherchant une performance absolue.

- Les données historiques, utilisées pour calculer le niveau de risque, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de ce compartiment.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".
- La catégorie de risque associée à ce compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

Les risques importants pour le compartiment non pris en compte dans l'indicateur :

- Risque de crédit** : le risque de crédit résulte du risque de détérioration de la qualité d'un émetteur et/ou d'une émission, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur du titre. Il peut aussi résulter d'un défaut de remboursement à l'échéance d'un émetteur présent en portefeuille.
- Risque de liquidité** : le risque de liquidité représente la baisse de prix que le compartiment devrait potentiellement accepter pour devoir vendre certains actifs pour lesquels il existe une demande insuffisante sur le marché.
- Risque de contrepartie** : le risque de contrepartie représente le risque qu'une contrepartie avec laquelle le compartiment a conclu des contrats gré à gré ne soit pas en mesure de faire face à ses obligations envers le compartiment.
- Impacts des techniques de gestion notamment des Instruments Financiers à Terme** : le risque lié aux techniques de gestion est le risque d'amplification des pertes du fait de recours à des instruments financiers à terme tels que les contrats financiers de gré à gré, et/ou les opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	1,00%
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par le compartiment sur le dernier exercice

Frais courants	0,24%
----------------	-------

Frais prélevés par le compartiment sous conditions de performances

Commission de surperformance	20% de la surperformance du compartiment par rapport à l'indicateur de référence, Le LIBOR GBP à 1 mois, au-delà de 0.5% l'an, soit 1,29% pour l'exercice précédent.
------------------------------	--

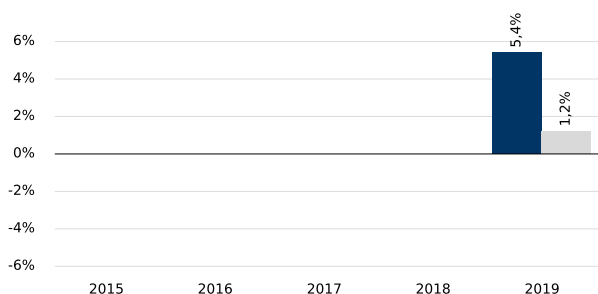
Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos en juin 2019. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance.
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé à l'investisseur de se reporter à la rubrique "frais" du prospectus de ce compartiment, disponible sur le site internet www.h2o-am.com.

PERFORMANCES PASSES



■ Compartiment

■ Indice de référence

- Le diagramme des performances affiché ne constitue pas une indication fiable des performances futures.
- Les performances annuelles sont calculées après déduction des frais prélevés par le compartiment.
- **Année de création du compartiment : 2017.**
- **Année de création de l'action H2O LARGO HGBP-I : 2018.**
- **Devise : LIVRE STERLING**
- La performance du compartiment n'est pas liée à celle de l'indice de référence. Ce dernier est destiné à servir de point de comparaison.

INFORMATIONS PRATIQUES

- Dépositaire : CACEIS Bank.
- Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques du compartiment sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à : H2O AM EUROPE - 38 rue Pierre 1er de Serbie - 75008 Paris, France ou à l'adresse électronique suivante : info@h2o-am.com.
- Les informations relatives aux autres catégories d'actions sont disponibles selon les mêmes modalités.
- Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur www.h2o-am.com.
- Fiscalité : Selon votre régime fiscal, les plus-values et/ou revenus éventuels liés à la détention de parts peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès de son conseil ou de son distributeur.
- La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion à l'adresse postale mentionnée ci-dessus et sur son site internet www.h2o-am.com.
- La responsabilité de H2O AM EUROPE ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de ce compartiment.



Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

H2O LARGO

Compartiment de l'OPCVM H2O INVEST

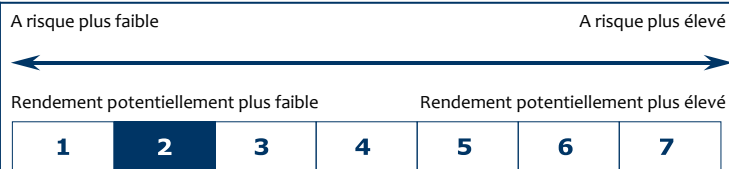
Code ISIN : FR0013283033 Action H2O LARGO HGBP-N

Société de gestion : H2O AM EUROPE (Groupe BPCE)

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- L'objectif de l'OPCVM est de réaliser une performance supérieure de 0.40% l'an à celle du LIBOR GBP à 1 mois, sur une durée minimale de placement recommandée de 1 à 2 ans, après déduction des frais de gestion. Le taux d'intérêts LIBOR (London Interbank Offered Rate) GBP à 1 mois est le taux moyen auquel une sélection de grandes banques établies à Londres s'accorde des prêts en livres sterling d'une durée de 1 mois. Il est calculé et publié chaque jour ouvré par ICE Benchmark Administration Limited. La part est couverte du risque de change entre sa devise et celle du Compartiment.
- La politique d'investissement du Compartiment repose sur une gestion dynamique de type performance absolue qui cherche à dégager de la performance quels que soient les environnements de marché. Pour ce faire, l'équipe de gestion détermine ses stratégies en fonction de ses anticipations macro-économiques et prend des positions acheteuses ou vendeuses sur l'ensemble des marchés de taux et de devises internationaux, et ce dans la limite d'un budget de risque global assigné au portefeuille. La performance du Compartiment est davantage liée aux évolutions relatives des marchés les uns par rapport aux autres (position relative et arbitrages) qu'au sens général de ces marchés (positions directionnelles). Les prises de position de l'équipe de gestion se font dans le strict respect d'un budget de risque global : statistiquement et dans des conditions normales de marché, le Compartiment est construit de manière à ne pas perdre plus de 2,5% maximum à horizon de 20 jours avec une probabilité de 99%. Par ailleurs, la sensibilité du Compartiment à l'évolution des taux d'intérêt (mesure du rapport entre la variation de prix et la variation de taux) est comprise dans une fourchette comprise entre -1 et +1.
- Le portefeuille du Compartiment couvre un univers d'investissement international très large. Le Compartiment peut être exposé à toutes les devises. Ces expositions peuvent être déclinées sur toutes les zones géographiques, aussi bien sur les pays développés (par exemple : la zone euro, le Royaume Uni, les Etats-Unis et le Japon) que sur les pays émergents. Le Compartiment est investi à hauteur de 100% de l'actif net en obligations émises ou garanties par les Etats-membres de l'OCDE sans limite de notation ; jusqu'à 20% de l'actif net en obligations non gouvernementales émises par des sociétés ayant leur siège social dans un pays de l'OCDE. La société de gestion s'appuie pour l'évaluation du risque de crédit sur ses équipes et sa propre méthodologie. En plus de cette évaluation, les titres considérés répondent à une contrainte de « rating » (notation) minimale correspondant à « Investment Grade » selon les critères de la société de gestion au moment de leur acquisition (par exemple : BBB- pour Standard & Poor's ou Fitch Ratings ou Baa3 pour Moody's). Dans cette catégorie, le Compartiment peut être investi jusqu'à 10% de l'actif net en Mortgage Backed Securities ou en Asset Backed Securities respectant les contraintes de notation minimale à l'acquisition, selon les critères de la société de gestion, AA par Standard & Poor's et Fitch Ratings ou Aa2 par Moody's ou équivalent ou non noté à l'émission ou dont l'émetteur n'est pas noté à l'émission. Il est également investi jusqu'à 5% de l'actif net en obligations corporates OCDE notées « Speculative Grade » au moment de l'acquisition et en obligations gouvernementales et corporates non-OCDE sans limite de notation, émises en devises G4 (USD, EUR, GBP, JPY) ou en devises locales et jusqu'à 5% de l'actif net en obligations convertibles contingentes.
- Ce compartiment a pour classification AMF : Obligations et autres titres de créance internationaux.
- Le Compartiment utilise des instruments dérivés pour exposer le portefeuille aux classes d'actifs précédemment citées, pour gérer le risque de change, la trésorerie et pour piloter le risque global du portefeuille.
- Le Compartiment est géré activement. Son objectif de gestion fait référence à l'indice de référence lequel est également une composante du calcul de la commission de performance. Le Compartiment peut investir dans des instruments figurant dans l'indice mais sa composition n'est aucunement contrainte par cet indicateur de marché.
Géré activement : le gestionnaire a toute latitude pour choisir les titres qui composent le portefeuille, dans le respect des objectifs et de la politique d'investissement du compartiment.
- Le compartiment peut utiliser des instruments dérivés pour tirer parti de ses positions.
- Le compartiment capitalise ses revenus.
- Les demandes de souscription et de rachat d'actions sont reçues tous les jours au plus tard à 12h30 et exécutées quotidiennement.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



L'indicateur de risque et de rendement indique l'exposition du Compartiment aux marchés internationaux de taux et de change dans le cadre d'une stratégie flexible recherchant une performance absolue.

- Les données historiques, utilisées pour calculer le niveau de risque, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de ce compartiment.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".
- La catégorie de risque associée à ce compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

Les risques importants pour le compartiment non pris en compte dans l'indicateur :

- Risque de crédit** : le risque de crédit résulte du risque de détérioration de la qualité d'un émetteur et/ou d'une émission, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur du titre. Il peut aussi résulter d'un défaut de remboursement à l'échéance d'un émetteur présent en portefeuille.
- Risque de liquidité** : le risque de liquidité représente la baisse de prix que le compartiment devrait potentiellement accepter pour devoir vendre certains actifs pour lesquels il existe une demande insuffisante sur le marché.
- Risque de contrepartie** : le risque de contrepartie représente le risque qu'une contrepartie avec laquelle le compartiment a conclu des contrats gré à gré ne soit pas en mesure de faire face à ses obligations envers le compartiment.
- Impacts des techniques de gestion notamment des Instruments Financiers à Terme** : le risque lié aux techniques de gestion est le risque d'amplification des pertes du fait de recours à des instruments financiers à terme tels que les contrats financiers de gré à gré, et/ou les opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	1,00%
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.

Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins.

L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par le compartiment sur le dernier exercice

Frais courants	0,34%*
----------------	--------

Frais prélevés par le compartiment sous conditions de performances

Commission de surperformance	20% de la surperformance du compartiment par rapport à l'indicateur de référence, Le LIBOR GBP à 1 mois, au-delà de 0.4% l'an.
------------------------------	--

* Compte tenu de la date de création de la part, seule une estimation des frais courants est mentionnée. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance.
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé à l'investisseur de se reporter à la rubrique "frais" du prospectus de ce compartiment, disponible sur le site internet www.h2o-am.com.

PERFORMANCES PASSES

Il existe trop peu de données pour fournir aux investisseurs des indications utiles sur les performances passées.

- Année de création du compartiment : 2017.
- Année de création de l'action H2O LARGO HGBP-N : 2017.
- Devise : LIVRE STERLING

INFORMATIONS PRATIQUES

- Dépositaire : CACEIS Bank.
- Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques du compartiment sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à : H2O AM EUROPE - 38 rue Pierre 1er de Serbie - 75008 Paris, France ou à l'adresse électronique suivante : info@h2o-am.com.
- Les informations relatives aux autres catégories d'actions sont disponibles selon les mêmes modalités.
- Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur www.h2o-am.com.
- Fiscalité : Selon votre régime fiscal, les plus-values et/ou revenus éventuels liés à la détention de parts peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès de son conseil ou de son distributeur.
- La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion à l'adresse postale mentionnée ci-dessus et sur son site internet www.h2o-am.com.
- La responsabilité de H2O AM EUROPE ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de ce compartiment.



Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

H2O LARGO

Compartiment de l'OPCVM H2O INVEST

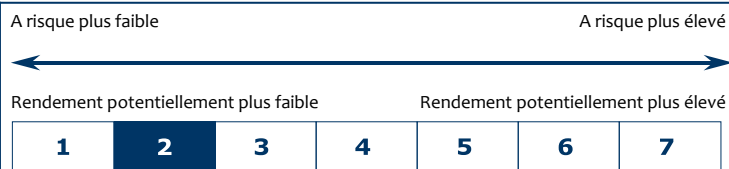
Code ISIN : FR0013282811 Action H2O LARGO HCHF-R

Société de gestion : H2O AM EUROPE (Groupe BPCE)

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- L'objectif de l'OPCVM est de réaliser une performance supérieure de 0.20% l'an à celle de Le LIBOR CHF à 1 mois, sur une durée minimale de placement recommandée de 1 à 2 ans, après déduction des frais de gestion. Le taux d'intérêts LIBOR (London Interbank Offered Rate) CHF à 1 mois est le taux moyen auquel une sélection de grandes banques établies à Londres s'accorde des prêts en francs suisses d'une durée de 1 mois. Il est calculé et publié chaque jour ouvré par ICE Benchmark Administration Limited. La part est couverte du risque de change entre sa devise et celle du Compartiment.
- La politique d'investissement du Compartiment repose sur une gestion dynamique de type performance absolue qui cherche à dégager de la performance quels que soient les environnements de marché. Pour ce faire, l'équipe de gestion détermine ses stratégies en fonction de ses anticipations macro-économiques et prend des positions acheteuses ou vendeuses sur l'ensemble des marchés de taux et de devises internationaux, et ce dans la limite d'un budget de risque global assigné au portefeuille. La performance du Compartiment est davantage liée aux évolutions relatives des marchés les uns par rapport aux autres (position relative et arbitrages) qu'au sens général de ces marchés (positions directionnelles). Les prises de position de l'équipe de gestion se font dans le strict respect d'un budget de risque global : statistiquement et dans des conditions normales de marché, le Compartiment est construit de manière à ne pas perdre plus de 2,5% maximum à horizon de 20 jours avec une probabilité de 99%. Par ailleurs, la sensibilité du Compartiment à l'évolution des taux d'intérêt (mesure du rapport entre la variation de prix et la variation de taux) est comprise dans une fourchette comprise entre -1 et +1.
- Le portefeuille du Compartiment couvre un univers d'investissement international très large. Le Compartiment peut être exposé à toutes les devises. Ces expositions peuvent être déclinées sur toutes les zones géographiques, aussi bien sur les pays développés (par exemple : la zone euro, le Royaume Uni, les Etats-Unis et le Japon) que sur les pays émergents. Le Compartiment est investi à hauteur de 100% de l'actif net en obligations émises ou garanties par les Etats-membres de l'OCDE sans limite de notation ; jusqu'à 20% de l'actif net en obligations non gouvernementales émises par des sociétés ayant leur siège social dans un pays de l'OCDE. La société de gestion s'appuie pour l'évaluation du risque de crédit sur ses équipes et sa propre méthodologie. En plus de cette évaluation, les titres considérés répondent à une contrainte de « rating » (notation) minimale correspondant à « Investment Grade » selon les critères de la société de gestion au moment de leur acquisition (par exemple : BBB- pour Standard & Poor's ou Fitch Ratings ou Baa3 pour Moody's). Dans cette catégorie, le Compartiment peut être investi jusqu'à 10% de l'actif net en Mortgage Backed Securities ou en Asset Backed Securities respectant les contraintes de notation minimale à l'acquisition, selon les critères de la société de gestion, AA par Standard & Poor's et Fitch Ratings ou Aa2 par Moody's ou équivalent ou non noté à l'émission ou dont l'émetteur n'est pas noté à l'émission. Il est également investi jusqu'à 5% de l'actif net en obligations corporates OCDE notées « Speculative Grade » au moment de l'acquisition et en obligations gouvernementales et corporates non-OCDE sans limite de notation, émises en devises G4 (USD, EUR, GBP, JPY) ou en devises locales et jusqu'à 5% de l'actif net en obligations convertibles contingentes.
- Ce compartiment a pour classification AMF : Obligations et autres titres de créance internationaux.
- Le Compartiment utilise des instruments dérivés pour exposer le portefeuille aux classes d'actifs précédemment citées, pour gérer le risque de change, la trésorerie et pour piloter le risque global du portefeuille.
- Le Compartiment est géré activement. Son objectif de gestion fait référence à l'indice de référence lequel est également une composante du calcul de la commission de performance. Le Compartiment peut investir dans des instruments figurant dans l'indice mais sa composition n'est aucunement contrainte par cet indicateur de marché.
Géré activement : le gestionnaire a toute latitude pour choisir les titres qui composent le portefeuille, dans le respect des objectifs et de la politique d'investissement du compartiment.
- Le compartiment peut utiliser des instruments dérivés pour tirer parti de ses positions.
- Le compartiment capitalise ses revenus.
- Les demandes de souscription et de rachat d'actions sont reçues tous les jours au plus tard à 12h30 et exécutées quotidiennement.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



L'indicateur de risque et de rendement indique l'exposition du Compartiment aux marchés internationaux de taux et de change dans le cadre d'une stratégie flexible recherchant une performance absolue.

- Les données historiques, utilisées pour calculer le niveau de risque, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de ce compartiment.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".
- La catégorie de risque associée à ce compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

Les risques importants pour le compartiment non pris en compte dans l'indicateur :

- Risque de crédit** : le risque de crédit résulte du risque de détérioration de la qualité d'un émetteur et/ou d'une émission, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur du titre. Il peut aussi résulter d'un défaut de remboursement à l'échéance d'un émetteur présent en portefeuille.
- Risque de liquidité** : le risque de liquidité représente la baisse de prix que le compartiment devrait potentiellement accepter pour devoir vendre certains actifs pour lesquels il existe une demande insuffisante sur le marché.
- Risque de contrepartie** : le risque de contrepartie représente le risque qu'une contrepartie avec laquelle le compartiment a conclu des contrats gré à gré ne soit pas en mesure de faire face à ses obligations envers le compartiment.
- Impacts des techniques de gestion notamment des Instruments Financiers à Terme** : le risque lié aux techniques de gestion est le risque d'amplification des pertes du fait de recours à des instruments financiers à terme tels que les contrats financiers de gré à gré, et/ou les opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	6,00%
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.

Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins.

L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par le compartiment sur le dernier exercice

Frais courants	0,54%*
----------------	--------

Frais prélevés par le compartiment sous conditions de performances

Commission de surperformance	20% de la surperformance du compartiment par rapport à l'indicateur de référence, Le LIBOR CHF à 1 mois, au-delà de 0.2% l'an.
------------------------------	--

* Compte tenu de la date de création de la part, seule une estimation des frais courants est mentionnée. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance.
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé à l'investisseur de se reporter à la rubrique "frais" du prospectus de ce compartiment, disponible sur le site internet www.h2o-am.com.

PERFORMANCES PASSES

Il existe trop peu de données pour fournir aux investisseurs des indications utiles sur les performances passées.

- Année de création du compartiment : 2017.
- Année de création de l'action H2O LARGO HCHF-R : 2017.
- Devise : FRANC SUISSE

INFORMATIONS PRATIQUES

- Dépositaire : CACEIS Bank.
- Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques du compartiment sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à : H2O AM EUROPE - 38 rue Pierre 1er de Serbie - 75008 Paris, France ou à l'adresse électronique suivante : info@h2o-am.com.
- Les informations relatives aux autres catégories d'actions sont disponibles selon les mêmes modalités.
- Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur www.h2o-am.com.
- Fiscalité : Selon votre régime fiscal, les plus-values et/ou revenus éventuels liés à la détention de parts peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès de son conseil ou de son distributeur.
- La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion à l'adresse postale mentionnée ci-dessus et sur son site internet www.h2o-am.com.
- La responsabilité de H2O AM EUROPE ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de ce compartiment.



Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

H2O LARGO

Compartiment de l'OPCVM H2O INVEST

Code ISIN : FR0013282803 Action H2O LARGO HCHF-N

Société de gestion : H2O AM EUROPE (Groupe BPCE)

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- L'objectif de l'OPCVM est de réaliser une performance supérieure de 0.40% l'an à celle du LIBOR CHF à 1 mois, sur une durée minimale de placement recommandée de 1 à 2 ans, après déduction des frais de gestion. Le taux d'intérêts LIBOR (London Interbank Offered Rate) CHF à 1 mois est le taux moyen auquel une sélection de grandes banques établies à Londres s'accorde des prêts en francs suisses d'une durée de 1 mois. Il est calculé et publié chaque jour ouvré par ICE Benchmark Administration Limited. La part est couverte du risque de change entre sa devise et celle du Compartiment.
- La politique d'investissement du Compartiment repose sur une gestion dynamique de type performance absolue qui cherche à dégager de la performance quels que soient les environnements de marché. Pour ce faire, l'équipe de gestion détermine ses stratégies en fonction de ses anticipations macro-économiques et prend des positions acheteuses ou vendeuses sur l'ensemble des marchés de taux et de devises internationaux, et ce dans la limite d'un budget de risque global assigné au portefeuille. La performance du Compartiment est davantage liée aux évolutions relatives des marchés les uns par rapport aux autres (position relative et arbitrages) qu'au sens général de ces marchés (positions directionnelles). Les prises de position de l'équipe de gestion se font dans le strict respect d'un budget de risque global : statistiquement et dans des conditions normales de marché, le Compartiment est construit de manière à ne pas perdre plus de 2,5% maximum à horizon de 20 jours avec une probabilité de 99%. Par ailleurs, la sensibilité du Compartiment à l'évolution des taux d'intérêt (mesure du rapport entre la variation de prix et la variation de taux) est comprise dans une fourchette comprise entre -1 et +1.
- Le portefeuille du Compartiment couvre un univers d'investissement international très large. Le Compartiment peut être exposé à toutes les devises. Ces expositions peuvent être déclinées sur toutes les zones géographiques, aussi bien sur les pays développés (par exemple : la zone euro, le Royaume Uni, les Etats-Unis et le Japon) que sur les pays émergents. Le Compartiment est investi à hauteur de 100% de l'actif net en obligations émises ou garanties par les Etats-membres de l'OCDE sans limite de notation ; jusqu'à 20% de l'actif net en obligations non gouvernementales émises par des sociétés ayant leur siège social dans un pays de l'OCDE. La société de gestion s'appuie pour l'évaluation du risque de crédit sur ses équipes et sa propre méthodologie. En plus de cette évaluation, les titres considérés répondent à une contrainte de « rating » (notation) minimale correspondant à « Investment Grade » selon les critères de la société de gestion au moment de leur acquisition (par exemple : BBB- pour Standard & Poor's ou Fitch Ratings ou Baa3 pour Moody's). Dans cette catégorie, le Compartiment peut être investi jusqu'à 10% de l'actif net en Mortgage Backed Securities ou en Asset Backed Securities respectant les contraintes de notation minimale à l'acquisition, selon les critères de la société de gestion, AA par Standard & Poor's et Fitch Ratings ou Aa2 par Moody's ou équivalent ou non noté à l'émission ou dont l'émetteur n'est pas noté à l'émission. Il est également investi jusqu'à 5% de l'actif net en obligations corporates OCDE notées « Speculative Grade » au moment de l'acquisition et en obligations gouvernementales et corporates non-OCDE sans limite de notation, émises en devises G4 (USD, EUR, GBP, JPY) ou en devises locales et jusqu'à 5% de l'actif net en obligations convertibles contingentes.
- Ce compartiment a pour classification AMF : Obligations et autres titres de créance internationaux.
- Le Compartiment utilise des instruments dérivés pour exposer le portefeuille aux classes d'actifs précédemment citées, pour gérer le risque de change, la trésorerie et pour piloter le risque global du portefeuille.
- Le Compartiment est géré activement. Son objectif de gestion fait référence à l'indice de référence lequel est également une composante du calcul de la commission de performance. Le Compartiment peut investir dans des instruments figurant dans l'indice mais sa composition n'est aucunement contrainte par cet indicateur de marché.
Géré activement : le gestionnaire a toute latitude pour choisir les titres qui composent le portefeuille, dans le respect des objectifs et de la politique d'investissement du compartiment.
- Le compartiment peut utiliser des instruments dérivés pour tirer parti de ses positions.
- Le compartiment capitalise ses revenus.
- Les demandes de souscription et de rachat d'actions sont reçues tous les jours au plus tard à 12h30 et exécutées quotidiennement.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible

A risque plus élevé



Rendement potentiellement plus faible

Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

L'indicateur de risque et de rendement indique l'exposition du Compartiment aux marchés internationaux de taux et de change dans le cadre d'une stratégie flexible recherchant une performance absolue.

- Les données historiques, utilisées pour calculer le niveau de risque, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de ce compartiment.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".
- La catégorie de risque associée à ce compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

Les risques importants pour le compartiment non pris en compte dans l'indicateur :

- **Risque de crédit** : le risque de crédit résulte du risque de détérioration de la qualité d'un émetteur et/ou d'une émission, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur du titre. Il peut aussi résulter d'un défaut de remboursement à l'échéance d'un émetteur présent en portefeuille.
- **Risque de liquidité** : le risque de liquidité représente la baisse de prix que le compartiment devrait potentiellement accepter pour devoir vendre certains actifs pour lesquels il existe une demande insuffisante sur le marché.
- **Risque de contrepartie** : le risque de contrepartie représente le risque qu'une contrepartie avec laquelle le compartiment a conclu des contrats gré à gré ne soit pas en mesure de faire face à ses obligations envers le compartiment.
- **Impacts des techniques de gestion notamment des Instruments Financiers à Terme** : le risque lié aux techniques de gestion est le risque d'amplification des pertes du fait de recours à des instruments financiers à terme tels que les contrats financiers de gré à gré, et/ou les opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	1,00%
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.

Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins.

L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par le compartiment sur le dernier exercice

Frais courants	0,34%*
----------------	--------

Frais prélevés par le compartiment sous conditions de performances

Commission de surperformance	20% de la surperformance du compartiment par rapport à l'indicateur de référence, Le LIBOR CHF à 1 mois, au-delà de 0.4% l'an.
------------------------------	--

* Compte tenu de la date de création de la part, seule une estimation des frais courants est mentionnée. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance.
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé à l'investisseur de se reporter à la rubrique "frais" du prospectus de ce compartiment, disponible sur le site internet www.h2o-am.com.

PERFORMANCES PASSES

Il existe trop peu de données pour fournir aux investisseurs des indications utiles sur les performances passées.

- Année de création du compartiment : 2017.
- Année de création de l'action H2O LARGO HCHF-N : 2017.
- Devise : FRANC SUISSE

INFORMATIONS PRATIQUES

- Dépositaire : CACEIS Bank.
- Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques du compartiment sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à : H2O AM EUROPE - 38 rue Pierre 1er de Serbie - 75008 Paris, France ou à l'adresse électronique suivante : info@h2o-am.com.
- Les informations relatives aux autres catégories d'actions sont disponibles selon les mêmes modalités.
- Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur www.h2o-am.com.
- Fiscalité : Selon votre régime fiscal, les plus-values et/ou revenus éventuels liés à la détention de parts peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès de son conseil ou de son distributeur.
- La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion à l'adresse postale mentionnée ci-dessus et sur son site internet www.h2o-am.com.
- La responsabilité de H2O AM EUROPE ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de ce compartiment.



Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

H2O LARGO

Compartiment de l'OPCVM H2O INVEST

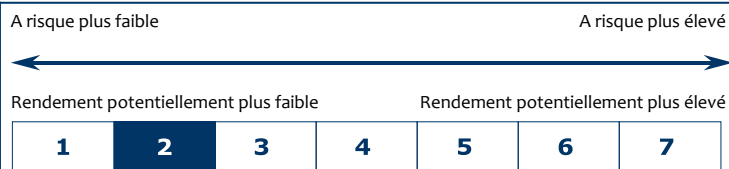
Code ISIN : FR0013282795 Action H2O LARGO HCHF-I

Société de gestion : H2O AM EUROPE (Groupe BPCE)

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- L'objectif de l'OPCVM est de réaliser une performance supérieure de 0.50% l'an à celle du LIBOR CHF à 1 mois, sur une durée minimale de placement recommandée de 1 à 2 ans, après déduction des frais de gestion. Le taux d'intérêts LIBOR (London Interbank Offered Rate) CHF à 1 mois est le taux moyen auquel une sélection de grandes banques établies à Londres s'accorde des prêts en francs suisses d'une durée de 1 mois. Il est calculé et publié chaque jour ouvré par ICE Benchmark Administration Limited. La part est couverte du risque de change entre sa devise et celle du Compartiment.
- La politique d'investissement du Compartiment repose sur une gestion dynamique de type performance absolue qui cherche à dégager de la performance quels que soient les environnements de marché. Pour ce faire, l'équipe de gestion détermine ses stratégies en fonction de ses anticipations macro-économiques et prend des positions acheteuses ou vendeuses sur l'ensemble des marchés de taux et de devises internationaux, et ce dans la limite d'un budget de risque global assigné au portefeuille. La performance du Compartiment est davantage liée aux évolutions relatives des marchés les uns par rapport aux autres (position relative et arbitrages) qu'au sens général de ces marchés (positions directionnelles). Les prises de position de l'équipe de gestion se font dans le strict respect d'un budget de risque global : statistiquement et dans des conditions normales de marché, le Compartiment est construit de manière à ne pas perdre plus de 2,5% maximum à horizon de 20 jours avec une probabilité de 99%. Par ailleurs, la sensibilité du Compartiment à l'évolution des taux d'intérêt (mesure du rapport entre la variation de prix et la variation de taux) est comprise dans une fourchette comprise entre -1 et +1.
- Le portefeuille du Compartiment couvre un univers d'investissement international très large. Le Compartiment peut être exposé à toutes les devises. Ces expositions peuvent être déclinées sur toutes les zones géographiques, aussi bien sur les pays développés (par exemple : la zone euro, le Royaume Uni, les Etats-Unis et le Japon) que sur les pays émergents. Le Compartiment est investi à hauteur de 100% de l'actif net en obligations émises ou garanties par les Etats-membres de l'OCDE sans limite de notation ; jusqu'à 20% de l'actif net en obligations non gouvernementales émises par des sociétés ayant leur siège social dans un pays de l'OCDE. La société de gestion s'appuie pour l'évaluation du risque de crédit sur ses équipes et sa propre méthodologie. En plus de cette évaluation, les titres considérés répondent à une contrainte de « rating » (notation) minimale correspondant à « Investment Grade » selon les critères de la société de gestion au moment de leur acquisition (par exemple : BBB- pour Standard & Poor's ou Fitch Ratings ou Baa3 pour Moody's). Dans cette catégorie, le Compartiment peut être investi jusqu'à 10% de l'actif net en Mortgage Backed Securities ou en Asset Backed Securities respectant les contraintes de notation minimale à l'acquisition, selon les critères de la société de gestion, AA par Standard & Poor's et Fitch Ratings ou Aa2 par Moody's ou équivalent ou non noté à l'émission ou dont l'émetteur n'est pas noté à l'émission. Il est également investi jusqu'à 5% de l'actif net en obligations corporates OCDE notées « Speculative Grade » au moment de l'acquisition et en obligations gouvernementales et corporates non-OCDE sans limite de notation, émises en devises G4 (USD, EUR, GBP, JPY) ou en devises locales et jusqu'à 5% de l'actif net en obligations convertibles contingentes.
- Ce compartiment a pour classification AMF : Obligations et autres titres de créance internationaux.
- Le Compartiment utilise des instruments dérivés pour exposer le portefeuille aux classes d'actifs précédemment citées, pour gérer le risque de change, la trésorerie et pour piloter le risque global du portefeuille.
- Le Compartiment est géré activement. Son objectif de gestion fait référence à l'indice de référence lequel est également une composante du calcul de la commission de performance. Le Compartiment peut investir dans des instruments figurant dans l'indice mais sa composition n'est aucunement contrainte par cet indicateur de marché.
Géré activement : le gestionnaire a toute latitude pour choisir les titres qui composent le portefeuille, dans le respect des objectifs et de la politique d'investissement du compartiment.
- Le compartiment peut utiliser des instruments dérivés pour tirer parti de ses positions.
- Le compartiment capitalise ses revenus.
- Les demandes de souscription et de rachat d'actions sont reçues tous les jours au plus tard à 12h30 et exécutées quotidiennement.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



L'indicateur de risque et de rendement indique l'exposition du Compartiment aux marchés internationaux de taux et de change dans le cadre d'une stratégie flexible recherchant une performance absolue.

- Les données historiques, utilisées pour calculer le niveau de risque, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de ce compartiment.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".
- La catégorie de risque associée à ce compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

Les risques importants pour le compartiment non pris en compte dans l'indicateur :

- Risque de crédit** : le risque de crédit résulte du risque de détérioration de la qualité d'un émetteur et/ou d'une émission, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur du titre. Il peut aussi résulter d'un défaut de remboursement à l'échéance d'un émetteur présent en portefeuille.
- Risque de liquidité** : le risque de liquidité représente la baisse de prix que le compartiment devrait potentiellement accepter pour devoir vendre certains actifs pour lesquels il existe une demande insuffisante sur le marché.
- Risque de contrepartie** : le risque de contrepartie représente le risque qu'une contrepartie avec laquelle le compartiment a conclu des contrats gré à gré ne soit pas en mesure de faire face à ses obligations envers le compartiment.
- Impacts des techniques de gestion notamment des Instruments Financiers à Terme** : le risque lié aux techniques de gestion est le risque d'amplification des pertes du fait de recours à des instruments financiers à terme tels que les contrats financiers de gré à gré, et/ou les opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	1,00%
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par le compartiment sur le dernier exercice

Frais courants	0,24%
----------------	-------

Frais prélevés par le compartiment sous conditions de performances

Commission de surperformance	20% de la surperformance du compartiment par rapport à l'indicateur de référence, le LIBOR CHF à 1 mois, au-delà de 0.5% l'an, soit 0,83% pour l'exercice précédent.
------------------------------	--

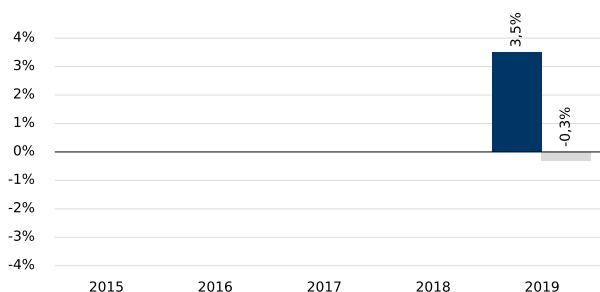
Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos en juin 2019. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance.
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé à l'investisseur de se reporter à la rubrique "frais" du prospectus de ce compartiment, disponible sur le site internet www.h2o-am.com.

PERFORMANCES PASSES



■ Compartiment

■ Indice de référence

- Le diagramme des performances affiché ne constitue pas une indication fiable des performances futures.
- Les performances annuelles sont calculées après déduction des frais prélevés par le compartiment.
- **Année de création du compartiment** : 2017.
- **Année de création de l'action H2O LARGO HCHF-I** : 2018.
- **Devise** : FRANC SUISSE
- La performance du compartiment n'est pas liée à celle de l'indice de référence. Ce dernier est destiné à servir de point de comparaison.

INFORMATIONS PRATIQUES

- Dépositaire : CACEIS Bank.
- Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques du compartiment sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à : H2O AM EUROPE - 38 rue Pierre 1er de Serbie - 75008 Paris, France ou à l'adresse électronique suivante : info@h2o-am.com.
- Les informations relatives aux autres catégories d'actions sont disponibles selon les mêmes modalités.
- Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur www.h2o-am.com.
- Fiscalité : Selon votre régime fiscal, les plus-values et/ou revenus éventuels liés à la détention de parts peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès de son conseil ou de son distributeur.
- La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion à l'adresse postale mentionnée ci-dessus et sur son site internet www.h2o-am.com.
- La responsabilité de H2O AM EUROPE ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de ce compartiment.



Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

H2O LARGO

Compartiment de l'OPCVM H2O INVEST

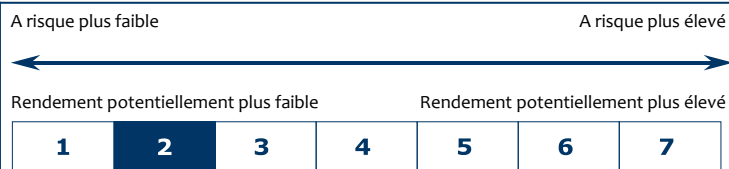
Code ISIN : FR0013393287 Action H2O LARGO HUSD-SR

Société de gestion : H2O AM EUROPE (Groupe BPCE)

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- L'objectif de l'OPCVM est de réaliser une performance supérieure de 0.10% l'an à celle du LIBOR USD à 1 mois, sur une durée minimale de placement recommandée de 1 à 2 ans, après déduction des frais de gestion. Le taux d'intérêts LIBOR (London Interbank Offered Rate) USD à 1 mois est le taux moyen auquel une sélection de grandes banques établies à Londres s'accorde des prêts en dollars US d'une durée de 1 mois. Il est calculé et publié chaque jour ouvré par ICE Benchmark Administration Limited. La part est couverte du risque de change entre sa devise et celle du Compartiment.
- La politique d'investissement du Compartiment repose sur une gestion dynamique de type performance absolue qui cherche à dégager de la performance quels que soient les environnements de marché. Pour ce faire, l'équipe de gestion détermine ses stratégies en fonction de ses anticipations macro-économiques et prend des positions acheteuses ou vendeuses sur l'ensemble des marchés de taux et de devises internationaux, et ce dans la limite d'un budget de risque global assigné au portefeuille. La performance du Compartiment est davantage liée aux évolutions relatives des marchés les uns par rapport aux autres (position relative et arbitrages) qu'au sens général de ces marchés (positions directionnelles). Les prises de position de l'équipe de gestion se font dans le strict respect d'un budget de risque global : statistiquement et dans des conditions normales de marché, le Compartiment est construit de manière à ne pas perdre plus de 2,5% maximum à horizon de 20 jours avec une probabilité de 99%. Par ailleurs, la sensibilité du Compartiment à l'évolution des taux d'intérêt (mesure du rapport entre la variation de prix et la variation de taux) est comprise dans une fourchette comprise entre -1 et +1.
- Le portefeuille du Compartiment couvre un univers d'investissement international très large. Le Compartiment peut être exposé à toutes les devises. Ces expositions peuvent être déclinées sur toutes les zones géographiques, aussi bien sur les pays développés (par exemple : la zone euro, le Royaume Uni, les Etats-Unis et le Japon) que sur les pays émergents. Le Compartiment est investi à hauteur de 100% de l'actif net en obligations émises ou garanties par les Etats-membres de l'OCDE sans limite de notation ; jusqu'à 20% de l'actif net en obligations non gouvernementales émises par des sociétés ayant leur siège social dans un pays de l'OCDE. La société de gestion s'appuie pour l'évaluation du risque de crédit sur ses équipes et sa propre méthodologie. En plus de cette évaluation, les titres considérés répondent à une contrainte de « rating » (notation) minimale correspondant à « Investment Grade » selon les critères de la société de gestion au moment de leur acquisition (par exemple : BBB- pour Standard & Poor's ou Fitch Ratings ou Baa3 pour Moody's). Dans cette catégorie, le Compartiment peut être investi jusqu'à 10% de l'actif net en Mortgage Backed Securities ou en Asset Backed Securities respectant les contraintes de notation minimale à l'acquisition, selon les critères de la société de gestion, AA par Standard & Poor's et Fitch Ratings ou Aa2 par Moody's ou équivalent ou non noté à l'émission ou dont l'émetteur n'est pas noté à l'émission. Il est également investi jusqu'à 5% de l'actif net en obligations corporates OCDE notées « Speculative Grade » au moment de l'acquisition et en obligations gouvernementales et corporates non-OCDE sans limite de notation, émises en devises G4 (USD, EUR, GBP, JPY) ou en devises locales et jusqu'à 5% de l'actif net en obligations convertibles contingentes.
- Ce compartiment a pour classification AMF : Obligations et autres titres de créance internationaux.
- Le Compartiment utilise des instruments dérivés pour exposer le portefeuille aux classes d'actifs précédemment citées, pour gérer le risque de change, la trésorerie et pour piloter le risque global du portefeuille.
- Le Compartiment est géré activement. Son objectif de gestion fait référence à l'indice de référence lequel est également une composante du calcul de la commission de performance. Le Compartiment peut investir dans des instruments figurant dans l'indice mais sa composition n'est aucunement contrainte par cet indicateur de marché.
Géré activement : le gestionnaire a toute latitude pour choisir les titres qui composent le portefeuille, dans le respect des objectifs et de la politique d'investissement du compartiment.
- Le compartiment peut utiliser des instruments dérivés pour tirer parti de ses positions.
- Le compartiment capitalise ses revenus.
- Les demandes de souscription et de rachat d'actions sont reçues tous les jours au plus tard à 12h30 et exécutées quotidiennement.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



L'indicateur de risque et de rendement indique l'exposition du Compartiment aux marchés internationaux de taux et de change dans le cadre d'une stratégie flexible recherchant une performance absolue.

- Les données historiques, utilisées pour calculer le niveau de risque, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de ce compartiment.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".
- La catégorie de risque associée à ce compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

Les risques importants pour le compartiment non pris en compte dans l'indicateur :

- Risque de crédit** : le risque de crédit résulte du risque de détérioration de la qualité d'un émetteur et/ou d'une émission, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur du titre. Il peut aussi résulter d'un défaut de remboursement à l'échéance d'un émetteur présent en portefeuille.
- Risque de liquidité** : le risque de liquidité représente la baisse de prix que le compartiment devrait potentiellement accepter pour devoir vendre certains actifs pour lesquels il existe une demande insuffisante sur le marché.
- Risque de contrepartie** : le risque de contrepartie représente le risque qu'une contrepartie avec laquelle le compartiment a conclu des contrats gré à gré ne soit pas en mesure de faire face à ses obligations envers le compartiment.
- Impacts des techniques de gestion notamment des Instruments Financiers à Terme** : le risque lié aux techniques de gestion est le risque d'amplification des pertes du fait de recours à des instruments financiers à terme tels que les contrats financiers de gré à gré, et/ou les opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	2,00%
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.

Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins.

L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par le compartiment sur le dernier exercice

Frais courants	0,64%*
----------------	--------

Frais prélevés par le compartiment sous conditions de performances

Commission de surperformance	20% de la surperformance du compartiment par rapport à l'indicateur de référence, le LIBOR USD à 1 mois, au-delà de 0.1% l'an.
------------------------------	--

* Compte tenu de la date de création de la part, seule une estimation des frais courants est mentionnée. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance.
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé à l'investisseur de se reporter à la rubrique "frais" du prospectus de ce compartiment, disponible sur le site internet www.h2o-am.com.

PERFORMANCES PASSES

Il existe trop peu de données pour fournir aux investisseurs des indications utiles sur les performances passées.

- Année de création du compartiment : 2017.
- Année de création de l'action H2O LARGO HUSD-SR : 2019.
- Devise : DOLLAR USA

INFORMATIONS PRATIQUES

- Dépositaire : CACEIS Bank.
- Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques du compartiment sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à : H2O AM EUROPE - 38 rue Pierre 1er de Serbie - 75008 Paris, France ou à l'adresse électronique suivante : info@h2o-am.com.
- Les informations relatives aux autres catégories d'actions sont disponibles selon les mêmes modalités.
- Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur www.h2o-am.com.
- Fiscalité : Selon votre régime fiscal, les plus-values et/ou revenus éventuels liés à la détention de parts peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès de son conseil ou de son distributeur.
- La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion à l'adresse postale mentionnée ci-dessus et sur son site internet www.h2o-am.com.
- La responsabilité de H2O AM EUROPE ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de ce compartiment.



Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

H2O LARGO

Compartiment de l'OPCVM H2O INVEST

Code ISIN : FR0013282712 Action H2O LARGO SI-EUR

Société de gestion : H2O AM EUROPE (Groupe BPCE)

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- L'objectif de l'OPCVM est de réaliser une performance supérieure de 0.50% l'an à celle de l'Eonia capitalisé quotidiennement, sur une durée minimale de placement recommandée de 1 à 2 ans, après déduction des frais de gestion. Le taux EONIA (« European Overnight Index Average ») correspond à la moyenne des taux au jour le jour de la zone Euro. Il est calculé par la Banque Centrale Européenne et publié par l'European Money Markets Institute (EMMI) sur le site Internet www.emmi-benchmarks.eu
- La politique d'investissement du Compartiment repose sur une gestion dynamique de type performance absolue qui cherche à dégager de la performance quels que soient les environnements de marché. Pour ce faire, l'équipe de gestion détermine ses stratégies en fonction de ses anticipations macro-économiques et prend des positions acheteuses ou vendeuses sur l'ensemble des marchés de taux et de devises internationaux, et ce dans la limite d'un budget de risque global assigné au portefeuille. La performance du Compartiment est davantage liée aux évolutions relatives des marchés les uns par rapport aux autres (position relative et arbitrages) qu'au sens général de ces marchés (positions directionnelles). Les prises de position de l'équipe de gestion se font dans le strict respect d'un budget de risque global : statistiquement et dans des conditions normales de marché, le Compartiment est construit de manière à ne pas perdre plus de 2,5% maximum à horizon de 20 jours avec une probabilité de 99%. Par ailleurs, la sensibilité du Compartiment à l'évolution des taux d'intérêt (mesure du rapport entre la variation de prix et la variation de taux) est comprise dans une fourchette comprise entre -1 et +1.
- Le portefeuille du Compartiment couvre un univers d'investissement international très large. Le Compartiment peut être exposé à toutes les devises. Ces expositions peuvent être déclinées sur toutes les zones géographiques, aussi bien sur les pays développés (par exemple : la zone euro, le Royaume Uni, les Etats-Unis et le Japon) que sur les pays émergents. Le Compartiment est investi à hauteur de 100% de l'actif net en obligations émises ou garanties par les Etats-membres de l'OCDE sans limite de notation ; jusqu'à 20% de l'actif net en obligations non gouvernementales émises par des sociétés ayant leur siège social dans un pays de l'OCDE. La société de gestion s'appuie pour l'évaluation du risque de crédit sur ses équipes et sa propre méthodologie. En plus de cette évaluation, les titres considérés répondent à une contrainte de « rating » (notation) minimale correspondant à « Investment Grade » selon les critères de la société de gestion au moment de leur acquisition (par exemple : BBB- pour Standard & Poor's ou Fitch Ratings ou Baa3 pour Moody's). Dans cette catégorie, le Compartiment peut être investi jusqu'à 10% de l'actif net en Mortgage Backed Securities ou en Asset Backed Securities respectant les contraintes de notation minimale à l'acquisition, selon les critères de la société de gestion, AA par Standard & Poor's et Fitch Ratings ou Aa2 par Moody's ou équivalent ou non noté à l'émission ou dont l'émetteur n'est pas noté à l'émission. Il est également investi jusqu'à 5% de l'actif net en obligations corporates OCDE notées « Speculative Grade » au moment de l'acquisition et en obligations gouvernementales et corporates non-OCDE sans limite de notation, émises en devises G4 (USD, EUR, GBP, JPY) ou en devises locales et jusqu'à 5% de l'actif net en obligations convertibles contingentes.
- Ce compartiment a pour classification AMF : Obligations et autres titres de créance internationaux.
- Le Compartiment utilise des instruments dérivés pour exposer le portefeuille aux classes d'actifs précédemment citées, pour gérer le risque de change, la trésorerie et pour piloter le risque global du portefeuille.
- Le Compartiment est géré activement. Son objectif de gestion fait référence à l'indice de référence lequel est également une composante du calcul de la commission de performance. Le Compartiment peut investir dans des instruments figurant dans l'indice mais sa composition n'est aucunement contrainte par cet indicateur de marché.
Géré activement : le gestionnaire a toute latitude pour choisir les titres qui composent le portefeuille, dans le respect des objectifs et de la politique d'investissement du compartiment.
- Le compartiment peut utiliser des instruments dérivés pour tirer parti de ses positions.
- Le compartiment capitalise ses revenus.
- Les demandes de souscription et de rachat d'actions sont reçues tous les jours au plus tard à 12h30 et exécutées quotidiennement.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible

A risque plus élevé

← Rendement potentiellement plus faible Rendement potentiellement plus élevé →

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

L'indicateur de risque et de rendement indique l'exposition du Compartiment aux marchés internationaux de taux et de change dans le cadre d'une stratégie flexible recherchant une performance absolue.

- Les données historiques, utilisées pour calculer le niveau de risque, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de ce compartiment.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".
- La catégorie de risque associée à ce compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

Les risques importants pour le compartiment non pris en compte dans l'indicateur :

- **Risque de crédit** : le risque de crédit résulte du risque de détérioration de la qualité d'un émetteur et/ou d'une émission, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur du titre. Il peut aussi résulter d'un défaut de remboursement à l'échéance d'un émetteur présent en portefeuille.
- **Risque de liquidité** : le risque de liquidité représente la baisse de prix que le compartiment devrait potentiellement accepter pour devoir vendre certains actifs pour lesquels il existe une demande insuffisante sur le marché.
- **Risque de contrepartie** : le risque de contrepartie représente le risque qu'une contrepartie avec laquelle le compartiment a conclu des contrats gré à gré ne soit pas en mesure de faire face à ses obligations envers le compartiment.
- **Impacts des techniques de gestion notamment des Instruments Financiers à Terme** : le risque lié aux techniques de gestion est le risque d'amplification des pertes du fait de recours à des instruments financiers à terme tels que les contrats financiers de gré à gré, et/ou les opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	1,00%
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.

Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins.

L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par le compartiment sur le dernier exercice

Frais courants	0,39%*
----------------	--------

Frais prélevés par le compartiment sous conditions de performances

Commission de surperformance	Néant
------------------------------	-------

* Compte tenu de la date de création de la part, seule une estimation des frais courants est mentionnée. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance.
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé à l'investisseur de se reporter à la rubrique "frais" du prospectus de ce compartiment, disponible sur le site internet www.h2o-am.com.

PERFORMANCES PASSES

Il existe trop peu de données pour fournir aux investisseurs des indications utiles sur les performances passées.

- Année de création du compartiment : 2017.
- Année de création de l'action H2O LARGO SI-EUR : 2019.
- Devise : Euro

INFORMATIONS PRATIQUES

- Dépositaire : CACEIS Bank.
- Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques du compartiment sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à : H2O AM EUROPE - 38 rue Pierre 1er de Serbie - 75008 Paris, France ou à l'adresse électronique suivante : info@h2o-am.com.
- Les informations relatives aux autres catégories d'actions sont disponibles selon les mêmes modalités.
- Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur www.h2o-am.com.
- Fiscalité : Selon votre régime fiscal, les plus-values et/ou revenus éventuels liés à la détention de parts peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès de son conseil ou de son distributeur.
- La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion à l'adresse postale mentionnée ci-dessus et sur son site internet www.h2o-am.com.
- La responsabilité de H2O AM EUROPE ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de ce compartiment.

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

H2O LARGO

Compartiment de l'OPCVM H2O INVEST

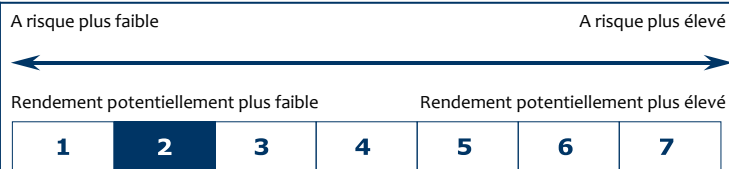
Code ISIN : FR0013393279 Action H2O LARGO HCHF SR

Société de gestion : H2O AM EUROPE (Groupe BPCE)

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- L'objectif de l'OPCVM est de réaliser une performance supérieure de 0.10% l'an à celle du LIBOR CHF à 1 mois, sur une durée minimale de placement recommandée de 1 à 2 ans, après déduction des frais de gestion. Le taux d'intérêts LIBOR (London Interbank Offered Rate) CHF à 1 mois est le taux moyen auquel une sélection de grandes banques établies à Londres s'accorde des prêts en francs suisses d'une durée de 1 mois. Il est calculé et publié chaque jour ouvré par ICE Benchmark Administration Limited. La part est couverte du risque de change entre sa devise et celle du Compartiment.
- La politique d'investissement du Compartiment repose sur une gestion dynamique de type performance absolue qui cherche à dégager de la performance quels que soient les environnements de marché. Pour ce faire, l'équipe de gestion détermine ses stratégies en fonction de ses anticipations macro-économiques et prend des positions acheteuses ou vendeuses sur l'ensemble des marchés de taux et de devises internationaux, et ce dans la limite d'un budget de risque global assigné au portefeuille. La performance du Compartiment est davantage liée aux évolutions relatives des marchés les uns par rapport aux autres (position relative et arbitrages) qu'au sens général de ces marchés (positions directionnelles). Les prises de position de l'équipe de gestion se font dans le strict respect d'un budget de risque global : statistiquement et dans des conditions normales de marché, le Compartiment est construit de manière à ne pas perdre plus de 2,5% maximum à horizon de 20 jours avec une probabilité de 99%. Par ailleurs, la sensibilité du Compartiment à l'évolution des taux d'intérêt (mesure du rapport entre la variation de prix et la variation de taux) est comprise dans une fourchette comprise entre -1 et +1.
- Le portefeuille du Compartiment couvre un univers d'investissement international très large. Le Compartiment peut être exposé à toutes les devises. Ces expositions peuvent être déclinées sur toutes les zones géographiques, aussi bien sur les pays développés (par exemple : la zone euro, le Royaume Uni, les Etats-Unis et le Japon) que sur les pays émergents. Le Compartiment est investi à hauteur de 100% de l'actif net en obligations émises ou garanties par les Etats-membres de l'OCDE sans limite de notation ; jusqu'à 20% de l'actif net en obligations non gouvernementales émises par des sociétés ayant leur siège social dans un pays de l'OCDE. La société de gestion s'appuie pour l'évaluation du risque de crédit sur ses équipes et sa propre méthodologie. En plus de cette évaluation, les titres considérés répondent à une contrainte de « rating » (notation) minimale correspondant à « Investment Grade » selon les critères de la société de gestion au moment de leur acquisition (par exemple : BBB- pour Standard & Poor's ou Fitch Ratings ou Baa3 pour Moody's). Dans cette catégorie, le Compartiment peut être investi jusqu'à 10% de l'actif net en Mortgage Backed Securities ou en Asset Backed Securities respectant les contraintes de notation minimale à l'acquisition, selon les critères de la société de gestion, AA par Standard & Poor's et Fitch Ratings ou Aa2 par Moody's ou équivalent ou non noté à l'émission ou dont l'émetteur n'est pas noté à l'émission. Il est également investi jusqu'à 5% de l'actif net en obligations corporates OCDE notées « Speculative Grade » au moment de l'acquisition et en obligations gouvernementales et corporates non-OCDE sans limite de notation, émises en devises G4 (USD, EUR, GBP, JPY) ou en devises locales et jusqu'à 5% de l'actif net en obligations convertibles contingentes.
- Ce compartiment a pour classification AMF : Obligations et autres titres de créance internationaux.
- Le Compartiment utilise des instruments dérivés pour exposer le portefeuille aux classes d'actifs précédemment citées, pour gérer le risque de change, la trésorerie et pour piloter le risque global du portefeuille.
- Le Compartiment est géré activement. Son objectif de gestion fait référence à l'indice de référence lequel est également une composante du calcul de la commission de performance. Le Compartiment peut investir dans des instruments figurant dans l'indice mais sa composition n'est aucunement contrainte par cet indicateur de marché.
Géré activement : le gestionnaire a toute latitude pour choisir les titres qui composent le portefeuille, dans le respect des objectifs et de la politique d'investissement du compartiment.
- Le compartiment peut utiliser des instruments dérivés pour tirer parti de ses positions.
- Le compartiment capitalise ses revenus.
- Les demandes de souscription et de rachat d'actions sont reçues tous les jours au plus tard à 12h30 et exécutées quotidiennement.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



L'indicateur de risque et de rendement indique l'exposition du Compartiment aux marchés internationaux de taux et de change dans le cadre d'une stratégie flexible recherchant une performance absolue.

- Les données historiques, utilisées pour calculer le niveau de risque, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de ce compartiment.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".
- La catégorie de risque associée à ce compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

Les risques importants pour le compartiment non pris en compte dans l'indicateur :

- **Risque de crédit** : le risque de crédit résulte du risque de détérioration de la qualité d'un émetteur et/ou d'une émission, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur du titre. Il peut aussi résulter d'un défaut de remboursement à l'échéance d'un émetteur présent en portefeuille.
- **Risque de liquidité** : le risque de liquidité représente la baisse de prix que le compartiment devrait potentiellement accepter pour devoir vendre certains actifs pour lesquels il existe une demande insuffisante sur le marché.
- **Risque de contrepartie** : le risque de contrepartie représente le risque qu'une contrepartie avec laquelle le compartiment a conclu des contrats gré à gré ne soit pas en mesure de faire face à ses obligations envers le compartiment.
- **Impacts des techniques de gestion notamment des Instruments Financiers à Terme** : le risque lié aux techniques de gestion est le risque d'amplification des pertes du fait de recours à des instruments financiers à terme tels que les contrats financiers de gré à gré, et/ou les opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	2,00%
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.

Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins.

L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par le compartiment sur le dernier exercice

Frais courants	0,64%*
----------------	--------

Frais prélevés par le compartiment sous conditions de performances

Commission de surperformance	20% de la surperformance du compartiment par rapport à l'indicateur de référence, le LIBOR CHF à 1 mois, au-delà de 0.1% l'an.
------------------------------	--

* Compte tenu de la date de création de la part, seule une estimation des frais courants est mentionnée. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance.
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé à l'investisseur de se reporter à la rubrique "frais" du prospectus de ce compartiment, disponible sur le site internet www.h2o-am.com.

PERFORMANCES PASSES

Il existe trop peu de données pour fournir aux investisseurs des indications utiles sur les performances passées.

- Année de création du compartiment : 2017.
- Année de création de l'action H2O LARGO HCHF SR : 2019.
- Devise : FRANC SUISSE

INFORMATIONS PRATIQUES

- Dépositaire : CACEIS Bank.
- Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques du compartiment sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à : H2O AM EUROPE - 38 rue Pierre 1er de Serbie - 75008 Paris, France ou à l'adresse électronique suivante : info@h2o-am.com.
- Les informations relatives aux autres catégories d'actions sont disponibles selon les mêmes modalités.
- Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur www.h2o-am.com.
- Fiscalité : Selon votre régime fiscal, les plus-values et/ou revenus éventuels liés à la détention de parts peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès de son conseil ou de son distributeur.
- La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion à l'adresse postale mentionnée ci-dessus et sur son site internet www.h2o-am.com.
- La responsabilité de H2O AM EUROPE ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de ce compartiment.



Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

H2O GLOBAL CONVERTIBLES

Compartiment de l'OPCVM H2O INVEST

Code ISIN : FR0013447240 Action I/C (EUR)

Société de gestion : H2O AM EUROPE (Groupe BPCE)

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- L'objectif du compartiment est de réaliser une performance supérieure de 0.90% l'an à celle de son indice de référence Thomson Reuters Global Focus Hedged Convertible Bond Index (Bloomberg ticker UCBI14) sur sa durée minimale de placement recommandée pour les actions I, après déduction des frais courants. L'indice Thomson Reuters Global Focus Hedged Convertible Bond Index, libellé en euro et calculé coupons réinvestis, est composé d'obligations convertibles (environ 200 composantes en juillet 2019) représentant l'ensemble des zones géographiques mondiales. Des informations sur l'indice sont disponibles sur le site « www.refinitiv.com ».
- La stratégie d'investissement du compartiment vise à obtenir sur sa durée minimale de placement recommandée de 3 ans, une performance supérieure à l'indice de référence en s'efforçant de respecter une tracking error annuelle indicative de 4-5%, à travers une sélection des titres le composant et de le surperformer également grâce à une combinaison de positions stratégiques et tactiques ainsi que des arbitrages. La stratégie d'investissement du compartiment s'organisera autour de deux axes : une stratégie visant à répliquer l'indice de référence (« la Réplication Active »), et une stratégie centrée sur des opérations d'arbitrages dans le monde des convertibles (« l'overlay »). L'Overlay consiste principalement en une approche bottom-up axée majoritairement sur les marchés des obligations convertibles européennes et américaines. Lors de la sélection des titres, les principales considérations sont les évaluations absolues et relatives déterminées par un processus d'évaluation propriétaire. Parmi les autres motifs de sélection figurent : le positionnement sur les publications de résultats, les considérations relatives aux fusions et acquisitions, les ajouts et suppressions au sein des indices, etc. Cet Overlay couvre généralement le risque sur actions et est exposé à tous les autres composantes des risques intrinsèques aux obligations convertibles (crédit, volatilité, taux...).
- Le compartiment est géré activement. Son objectif de gestion fait référence à l'indice de référence. La composition du compartiment est partiellement contrainte par cet indicateur du fait de la réplication de ce dernier.
- Le compartiment est investi en titres obligataires d'émetteurs privés sans limite de notation (dont une partie importante pourra être non-notée) et/ou gouvernementaux de pays membres ou non de l'OCDE pouvant être libellés dans toutes les devises (y compris non-OCDE). Son actif sera composé au minimum de 70% d'obligations convertibles. Le compartiment peut également recourir aux instruments dérivés afin de couvrir et/ou d'exposer le portefeuille au risque de taux, crédit, actions et change.
- Le compartiment capitalise ses revenus.
- Les demandes de rachat de parts sont reçues tous les jours au plus tard à 12h30 et exécutées quotidiennement.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible

A risque plus élevé

← Rendement potentiellement plus faible

Rendement potentiellement plus élevé →

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

L'indicateur de risque et de rendement indique l'exposition du compartiment aux marchés internationaux de taux et de change dans le cadre d'une stratégie flexible recherchant une performance absolue.

- Les données historiques, utilisées pour calculer le niveau de risque, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de ce compartiment.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".
- La catégorie de risque associée à ce compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

Les risques importants pour le compartiment non pris en compte dans l'indicateur :

- **Risque de crédit** : le risque de crédit résulte du risque de détérioration de la qualité d'un émetteur et/ou d'une émission, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur du titre. Il peut aussi résulter d'un défaut de remboursement à l'échéance d'un émetteur présent en portefeuille.
- **Risque de liquidité** : le risque de liquidité représente la baisse de prix que le compartiment devrait potentiellement accepter pour devoir vendre certains actifs pour lesquels il existe une demande insuffisante sur le marché.
- **Risque de contrepartie** : le risque de contrepartie représente le risque qu'une contrepartie avec laquelle le compartiment a conclu des contrats gré à gré ne soit pas en mesure de faire face à ses obligations envers le Compartiment.
- **Impacts des techniques de gestion notamment des Instruments Financiers à Terme** : le risque lié aux techniques de gestion est le risque d'amplification des pertes du fait de recours à des instruments financiers à terme tels que les contrats financiers de gré à gré, et/ou les opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	1,00%
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.
Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins.
L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par le compartiment sur le dernier exercice

Frais courants	0,85%*
----------------	--------

Frais prélevés par le compartiment sous conditions de performances

Commission de surperformance	20% de la surperformance du compartiment par rapport à l'indicateur de référence, Thomson Reuters Global Focus Hedged Convertible Bond Index (Bloomberg ticker UCBI14) quotidiennement, + 0,90% par an.
------------------------------	---

* Compte tenu de la date de création de la part, seule une estimation des frais courants est mentionnée. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance.
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé à l'investisseur de se reporter à la rubrique "frais" du prospectus de ce compartiment, disponible sur le site internet www.h2o-am.com.

PERFORMANCES PASSES

Il existe trop peu de données pour fournir aux investisseurs des indications utiles sur les performances passées.

- Année de création du compartiment : 2019.
- Année de création de l'action I/C (EUR) : 2019.
- Devise : EURO.

INFORMATIONS PRATIQUES

- Dépositaire : CACEIS Bank.
- Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques du compartiment sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à : H2O AM EUROPE – 38 rue Pierre 1er de Serbie - 75008 Paris, France ou à l'adresse électronique suivante : info@h2o-am.com.
- Les informations relatives aux autres catégories d'actions sont disponibles selon les mêmes modalités.
- Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur www.h2o-am.com.
- Fiscalité: Selon votre régime fiscal, les plus-values et/ou revenus éventuels liés à la détention de parts peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès de son conseil ou de son distributeur.
- La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion à l'adresse postale mentionnée ci-dessus et sur son site internet www.h2o-am.com.
- La responsabilité de H2O AM EUROPE ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de ce compartiment.



Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

H2O GLOBAL CONVERTIBLES

Compartiment de l'OPCVM H2O INVEST

Code ISIN : FR0013447273 Action R/C (EUR)

Société de gestion : H2O AM EUROPE (Groupe BPCE)

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- L'objectif du compartiment est de réaliser une performance supérieure de 0.10% l'an à celle de son indice de référence Thomson Reuters Global Focus Hedged Convertible Bond Index (Bloomberg ticker UCBIFX14) sur sa durée minimale de placement recommandée pour les actions I, après déduction des frais courants. L'indice Thomson Reuters Global Focus Hedged Convertible Bond Index, libellé en euro et calculé coupons réinvestis, est composé d'obligations convertibles (environ 200 composantes en juillet 2019) représentant l'ensemble des zones géographiques mondiales. Des informations sur l'indice sont disponibles sur le site « www.refinitiv.com ».
- La stratégie d'investissement du compartiment vise à obtenir sur sa durée minimale de placement recommandée de 3 ans, une performance supérieure à l'indice de référence en s'efforçant de respecter une tracking error annuelle indicative de 4-5%, à travers une sélection des titres le composant et de le surperformer également grâce à une combinaison de positions stratégiques et tactiques ainsi que des arbitrages. La stratégie d'investissement du compartiment s'organisera autour de deux axes : une stratégie visant à répliquer l'indice de référence (« la Réplication Active »), et une stratégie centrée sur des opérations d'arbitrages dans le monde des convertibles (« l'overlay »). L'Overlay consiste principalement en une approche bottom-up axée majoritairement sur les marchés des obligations convertibles européennes et américaines. Lors de la sélection des titres, les principales considérations sont les évaluations absolues et relatives déterminées par un processus d'évaluation propriétaire. Parmi les autres motifs de sélection figurent : le positionnement sur les publications de résultats, les considérations relatives aux fusions et acquisitions, les ajouts et suppressions au sein des indices, etc. Cet Overlay couvre généralement le risque sur actions et est exposé à tous les autres composantes des risques intrinsèques aux obligations convertibles (crédit, volatilité, taux...).
- Le compartiment est géré activement. Son objectif de gestion fait référence à l'indice de référence. La composition du compartiment est partiellement contrainte par cet indicateur du fait de la réplication de ce dernier.
- Le compartiment est investi en titres obligataires d'émetteurs privés sans limite de notation (dont une partie importante pourra être non-notée) et/ou gouvernementaux de pays membres ou non de l'OCDE pouvant être libellés dans toutes les devises (y compris non-OCDE). Son actif sera composé au minimum de 70% d'obligations convertibles. Le compartiment peut également recourir aux instruments dérivés afin de couvrir et/ou d'exposer le portefeuille au risque de taux, crédit, actions et change.
- Le compartiment capitalise ses revenus.
- Les demandes de rachat de parts sont reçues tous les jours au plus tard à 12h30 et exécutées quotidiennement.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible

A risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible

Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

L'indicateur de risque et de rendement indique l'exposition du compartiment aux marchés internationaux de taux et de change dans le cadre d'une stratégie flexible recherchant une performance absolue.

- Les données historiques, utilisées pour calculer le niveau de risque, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de ce compartiment.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".
- La catégorie de risque associée à ce compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

Les risques importants pour le compartiment non pris en compte dans l'indicateur :

- **Risque de crédit** : le risque de crédit résulte du risque de détérioration de la qualité d'un émetteur et/ou d'une émission, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur du titre. Il peut aussi résulter d'un défaut de remboursement à l'échéance d'un émetteur présent en portefeuille.
- **Risque de liquidité** : le risque de liquidité représente la baisse de prix que le compartiment devrait potentiellement accepter pour devoir vendre certains actifs pour lesquels il existe une demande insuffisante sur le marché.
- **Risque de contrepartie** : le risque de contrepartie représente le risque qu'une contrepartie avec laquelle le compartiment a conclu des contrats gré à gré ne soit pas en mesure de faire face à ses obligations envers le Compartiment.
- **Impacts des techniques de gestion notamment des Instruments Financiers à Terme** : le risque lié aux techniques de gestion est le risque d'amplification des pertes du fait de recours à des instruments financiers à terme tels que les contrats financiers de gré à gré, et/ou les opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	2,00%
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.
Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins.
L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par le compartiment sur le dernier exercice

Frais courants	1,65%*
----------------	--------

Frais prélevés par le compartiment sous conditions de performances

Commission de surperformance	20% de la surperformance du compartiment par rapport à l'indicateur de référence, Thomson Reuters Global Focus Hedged Convertible Bond Index (Bloomberg ticker UCBI14) quotidiennement, + 0,10% par an.
------------------------------	---

* Compte tenu de la date de création de la part, seule une estimation des frais courants est mentionnée. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance.
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé à l'investisseur de se reporter à la rubrique "frais" du prospectus de ce compartiment, disponible sur le site internet www.h2o-am.com.

PERFORMANCES PASSES

Il existe trop peu de données pour fournir aux investisseurs des indications utiles sur les performances passées.

- Année de création du compartiment : 2019.
- Année de création de l'action R/C (EUR) : 2019.
- Devise : EURO.

INFORMATIONS PRATIQUES

- Dépositaire : CACEIS Bank.
- Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques du compartiment sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à : H2O AM EUROPE – 38 rue Pierre 1er de Serbie - 75008 Paris, France ou à l'adresse électronique suivante : info@h2o-am.com.
- Les informations relatives aux autres catégories d'actions sont disponibles selon les mêmes modalités.
- Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur www.h2o-am.com.
- Fiscalité: Selon votre régime fiscal, les plus-values et/ou revenus éventuels liés à la détention de parts peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès de son conseil ou de son distributeur.
- La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion à l'adresse postale mentionnée ci-dessus et sur son site internet www.h2o-am.com.
- La responsabilité de H2O AM EUROPE ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de ce compartiment.



Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

H2O GLOBAL CONVERTIBLES

Compartiment de l'OPCVM H2O INVEST

Code ISIN : FR0013447265 Action N/C (EUR)

Société de gestion : H2O AM EUROPE (Groupe BPCE)

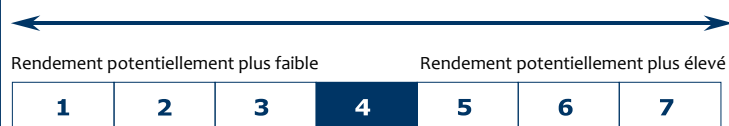
OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- L'objectif du compartiment est de réaliser une performance supérieure de 0.80% l'an à celle de son indice de référence Thomson Reuters Global Focus Hedged Convertible Bond Index (Bloomberg ticker UCBI14) sur sa durée minimale de placement recommandée pour les actions I, après déduction des frais courants. L'indice Thomson Reuters Global Focus Hedged Convertible Bond Index, libellé en euro et calculé coupons réinvestis, est composé d'obligations convertibles (environ 200 composantes en juillet 2019) représentant l'ensemble des zones géographiques mondiales. Des informations sur l'indice sont disponibles sur le site « www.refinitiv.com ».
- La stratégie d'investissement du compartiment vise à obtenir sur sa durée minimale de placement recommandée de 3 ans, une performance supérieure à l'indice de référence en s'efforçant de respecter une tracking error annuelle indicative de 4-5%, à travers une sélection des titres le composant et de le surperformer également grâce à une combinaison de positions stratégiques et tactiques ainsi que des arbitrages. La stratégie d'investissement du compartiment s'organisera autour de deux axes : une stratégie visant à répliquer l'indice de référence (« la Réplication Active »), et une stratégie centrée sur des opérations d'arbitrages dans le monde des convertibles (« l'overlay »). L'Overlay consiste principalement en une approche bottom-up axée majoritairement sur les marchés des obligations convertibles européennes et américaines. Lors de la sélection des titres, les principales considérations sont les évaluations absolues et relatives déterminées par un processus d'évaluation propriétaire. Parmi les autres motifs de sélection figurent : le positionnement sur les publications de résultats, les considérations relatives aux fusions et acquisitions, les ajouts et suppressions au sein des indices, etc. Cet Overlay couvre généralement le risque sur actions et est exposé à tous les autres composantes des risques intrinsèques aux obligations convertibles (crédit, volatilité, taux...).
- Le compartiment est géré activement. Son objectif de gestion fait référence à l'indice de référence. La composition du compartiment est partiellement contrainte par cet indicateur du fait de la réplication de ce dernier.
- Le compartiment est investi en titres obligataires d'émetteurs privés sans limite de notation (dont une partie importante pourra être non-notée) et/ou gouvernementaux de pays membres ou non de l'OCDE pouvant être libellés dans toutes les devises (y compris non-OCDE). Son actif sera composé au minimum de 70% d'obligations convertibles. Le compartiment peut également recourir aux instruments dérivés afin de couvrir et/ou d'exposer le portefeuille au risque de taux, crédit, actions et change.
- Le compartiment capitalise ses revenus.
- Les demandes de rachat de parts sont reçues tous les jours au plus tard à 12h30 et exécutées quotidiennement.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible

A risque plus élevé



L'indicateur de risque et de rendement indique l'exposition du compartiment aux marchés internationaux de taux et de change dans le cadre d'une stratégie flexible recherchant une performance absolue.

- Les données historiques, utilisées pour calculer le niveau de risque, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de ce compartiment.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".
- La catégorie de risque associée à ce compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

Les risques importants pour le compartiment non pris en compte dans l'indicateur :

- **Risque de crédit** : le risque de crédit résulte du risque de détérioration de la qualité d'un émetteur et/ou d'une émission, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur du titre. Il peut aussi résulter d'un défaut de remboursement à l'échéance d'un émetteur présent en portefeuille.
- **Risque de liquidité** : le risque de liquidité représente la baisse de prix que le compartiment devrait potentiellement accepter pour devoir vendre certains actifs pour lesquels il existe une demande insuffisante sur le marché.
- **Risque de contrepartie** : le risque de contrepartie représente le risque qu'une contrepartie avec laquelle le compartiment a conclu des contrats gré à gré ne soit pas en mesure de faire face à ses obligations envers le Compartiment.
- **Impacts des techniques de gestion notamment des Instruments Financiers à Terme** : le risque lié aux techniques de gestion est le risque d'amplification des pertes du fait de recours à des instruments financiers à terme tels que les contrats financiers de gré à gré, et/ou les opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	2,00%
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.
Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins.
L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par le compartiment sur le dernier exercice

Frais courants	0,95%*
----------------	--------

Frais prélevés par le compartiment sous conditions de performances

Commission de surperformance	20% de la surperformance du compartiment par rapport à l'indicateur de référence, Thomson Reuters Global Focus Hedged Convertible Bond Index (Bloomberg ticker UCBI14) quotidiennement, + 0,80% par an.
------------------------------	---

* Compte tenu de la date de création de la part, seule une estimation des frais courants est mentionnée. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance.
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé à l'investisseur de se reporter à la rubrique "frais" du prospectus de ce compartiment, disponible sur le site internet www.h2o-am.com.

PERFORMANCES PASSES

Il existe trop peu de données pour fournir aux investisseurs des indications utiles sur les performances passées.

- Année de création du compartiment : 2019.
- Année de création de l'action N/C (EUR) : 2019.
- Devise : EURO.

INFORMATIONS PRATIQUES

- Dépositaire : CACEIS Bank.
- Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques du compartiment sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à : H2O AM EUROPE –38 rue Pierre 1er de Serbie - 75008 Paris, France ou à l'adresse électronique suivante : info@h2o-am.com.
- Les informations relatives aux autres catégories d'actions sont disponibles selon les mêmes modalités.
- Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur www.h2o-am.com.
- Fiscalité: Selon votre régime fiscal, les plus-values et/ou revenus éventuels liés à la détention de parts peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès de son conseil ou de son distributeur.
- La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion à l'adresse postale mentionnée ci-dessus et sur son site internet www.h2o-am.com.
- La responsabilité de H2O AM EUROPE ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de ce compartiment.



Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

H2O GLOBAL CONVERTIBLES

Compartiment de l'OPCVM H2O INVEST

Code ISIN : FR0013447257 Action SI/C (EUR)

Société de gestion : H2O AM EUROPE (Groupe BPCE)

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- L'objectif du compartiment est de réaliser une performance supérieure de 1.00% l'an à celle de son indice de référence Thomson Reuters Global Focus Hedged Convertible Bond Index (Bloomberg ticker UCBIFX14) sur sa durée minimale de placement recommandée pour les actions SI, après déduction des frais courants. L'indice Thomson Reuters Global Focus Hedged Convertible Bond Index, libellé en euro et calculé coupons réinvestis, est composé d'obligations convertibles (environ 200 composantes en juillet 2019) représentant l'ensemble des zones géographiques mondiales. Des informations sur l'indice sont disponibles sur le site « www.refinitiv.com ».
- La stratégie d'investissement du compartiment vise à obtenir sur sa durée minimale de placement recommandée de 3 ans, une performance supérieure à l'indice de référence en s'efforçant de respecter une tracking error annuelle indicative de 4-5%, à travers une sélection des titres le composant et de le surperformer également grâce à une combinaison de positions stratégiques et tactiques ainsi que des arbitrages. La stratégie d'investissement du compartiment s'organisera autour de deux axes : une stratégie visant à répliquer l'indice de référence (« la Réplication Active »), et une stratégie centrée sur des opérations d'arbitrages dans le monde des convertibles (« l'overlay »). L'Overlay consiste principalement en une approche bottom-up axée majoritairement sur les marchés des obligations convertibles européennes et américaines. Lors de la sélection des titres, les principales considérations sont les évaluations absolues et relatives déterminées par un processus d'évaluation propriétaire. Parmi les autres motifs de sélection figurent : le positionnement sur les publications de résultats, les considérations relatives aux fusions et acquisitions, les ajouts et suppressions au sein des indices, etc. Cet Overlay couvre généralement le risque sur actions et est exposé à tous les autres composantes des risques intrinsèques aux obligations convertibles (crédit, volatilité, taux...).
- Le compartiment est géré activement. Son objectif de gestion fait référence à l'indice de référence. La composition du compartiment est partiellement contrainte par cet indicateur du fait de la réplication de ce dernier.
- Le compartiment est investi en titres obligataires d'émetteurs privés sans limite de notation (dont une partie importante pourra être non-notée) et/ou gouvernementaux de pays membres ou non de l'OCDE pouvant être libellés dans toutes les devises (y compris non-OCDE). Son actif sera composé au minimum de 70% d'obligations convertibles. Le compartiment peut également recourir aux instruments dérivés afin de couvrir et/ou d'exposer le portefeuille au risque de taux, crédit, actions et change.
- Le compartiment capitalise ses revenus.
- Les demandes de rachat de parts sont reçues tous les jours au plus tard à 12h30 et exécutées quotidiennement.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible

A risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible

Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

L'indicateur de risque et de rendement indique l'exposition du compartiment aux marchés internationaux de taux et de change dans le cadre d'une stratégie flexible recherchant une performance absolue.

- Les données historiques, utilisées pour calculer le niveau de risque, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de ce compartiment.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".
- La catégorie de risque associée à ce compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

Les risques importants pour le compartiment non pris en compte dans l'indicateur :

- **Risque de crédit** : le risque de crédit résulte du risque de détérioration de la qualité d'un émetteur et/ou d'une émission, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur du titre. Il peut aussi résulter d'un défaut de remboursement à l'échéance d'un émetteur présent en portefeuille.
- **Risque de liquidité** : le risque de liquidité représente la baisse de prix que le compartiment devrait potentiellement accepter pour devoir vendre certains actifs pour lesquels il existe une demande insuffisante sur le marché.
- **Risque de contrepartie** : le risque de contrepartie représente le risque qu'une contrepartie avec laquelle le compartiment a conclu des contrats gré à gré ne soit pas en mesure de faire face à ses obligations envers le Compartiment.
- **Impacts des techniques de gestion notamment des Instruments Financiers à Terme** : le risque lié aux techniques de gestion est le risque d'amplification des pertes du fait de recours à des instruments financiers à terme tels que les contrats financiers de gré à gré, et/ou les opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	1,00%
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.
Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins.
L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par le compartiment sur le dernier exercice

Frais courants	0,75%*
----------------	--------

Frais prélevés par le compartiment sous conditions de performances

Commission de surperformance	20% de la surperformance du compartiment par rapport à l'indicateur de référence, Thomson Reuters Global Focus Hedged Convertible Bond Index (Bloomberg ticker UCBI14) quotidiennement, + 1,00% par an.
------------------------------	---

* Compte tenu de la date de création de la part, seule une estimation des frais courants est mentionnée. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance.
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé à l'investisseur de se reporter à la rubrique "frais" du prospectus de ce compartiment, disponible sur le site internet www.h2o-am.com.

PERFORMANCES PASSES

Il existe trop peu de données pour fournir aux investisseurs des indications utiles sur les performances passées.

- Année de création du compartiment : 2019.
- Année de création de l'action SI/C (EUR) : 2019.
- Devise : EURO.

INFORMATIONS PRATIQUES

- Dépositaire : CACEIS Bank.
- Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques du compartiment sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à : H2O AM EUROPE – 38 rue Pierre 1er de Serbie - 75008 Paris, France ou à l'adresse électronique suivante : info@h2o-am.com.
- Les informations relatives aux autres catégories d'actions sont disponibles selon les mêmes modalités.
- Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur www.h2o-am.com.
- Fiscalité: Selon votre régime fiscal, les plus-values et/ou revenus éventuels liés à la détention de parts peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès de son conseil ou de son distributeur.
- La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion à l'adresse postale mentionnée ci-dessus et sur son site internet www.h2o-am.com.
- La responsabilité de H2O AM EUROPE ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de ce compartiment.



Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

H2O EUROAGGREGATE

Code ISIN : FR0013342540 Part H2O EUROAGGREGATE I

Société de gestion : H2O AM LLP (Groupe BPCE)

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- L'objectif de la part est de réaliser une performance supérieure de 0.75% l'an à celle de l'EONIA Capitalisé, après déduction des frais de fonctionnement et de gestion, sur une durée minimale de placement recommandée supérieure ou égale à 2 ans. L'EONIA capitalisé quotidiennement est l'indice de référence du FCP. Le taux EONIA (« European Overnight Index Average ») correspond à la moyenne des taux au jour le jour de la zone Euro. Il est calculé par la Banque Centrale Européenne et publié sur le site Internet www.emmi-benchmarks.eu. A titre indicatif seulement, la performance du FCP pourra être comparée a posteriori à celle de l'indice Bloomberg Barclays Euro-Aggregate 3-5Y Total Return libellé en Euro.
- Afin de réaliser l'objectif de gestion, plusieurs stratégies seront mises en œuvre sur les marchés de taux et de devises : une stratégie global macro et une stratégie de gestion active du cash. La gestion mise en place sera une gestion de type performance absolue. Cet objectif de performance sera recherché dans le respect d'une « Value-at-Risk » (VaR) ex ante de 5% maximum à 20 jours, avec un intervalle de confiance de 99%. La gestion a également pour objectif, à titre indicatif, une volatilité cible moyenne annuelle ex post de [3 % ; 5 %] par an à l'horizon de placement. Par ailleurs, la sensibilité de l'OPCVM à l'évolution des taux d'intérêt (mesure du rapport entre la variation de prix et la variation de taux) est comprise dans une fourchette comprise entre 0 et +6. L'OPCVM pourra être exposé au risque de change jusqu'à 150% de l'actif.
- Le portefeuille de l'OPCVM est composé d'instruments du marché monétaire (jusqu'à 100%), d'obligations émises ou garanties par des Etats (jusqu'à 100%) ou des émetteurs privés (jusqu'à 40%) sans limite de notation, et quelles que soient leurs nationalités (pays développés ou pays émergents), y compris des véhicules de titrisation (limités à 20%). L'OPCVM peut être investi jusqu'à 20 % de l'actif en obligations gouvernementales non OCDE notées « Speculative Grade » au moment de leur acquisition (par exemple, il s'agit d'une notation inférieure ou égale à BB+ selon Standard & Poor's ou de Fitch Ratings, ou Ba1 dans l'échelle Moody's ou notation équivalente selon la société de gestion), et les obligations gouvernementales et non gouvernementales non-OCDE sans limite de notation, émises en devises G4 (USD, EUR, GBP, JPY) ou en devises locales. L'OPCVM pourra être exposé à toutes les devises (jusqu'à 150%), OCDE comme non OCDE, à l'achat comme à la vente. Les instruments dérivés sont utilisés afin d'exposer le portefeuille de l'OPCVM à la hausse ou à la baisse des marchés de taux et de changes et pour gérer la trésorerie.
- Cet OPCVM a pour classification AMF : Obligations et titres de créance internationaux.
- L'OPCVM est géré activement. L'objectif de gestion de la part fait référence à l'indice de référence lequel est également une composante du calcul de la commission de performance mais la composition du portefeuille de l'OPCVM n'est aucunement contrainte par cet indicateur de marché.
Géré activement : le gestionnaire a toute latitude pour choisir les titres qui composent le portefeuille, dans le respect des objectifs et de la politique d'investissement de l'OPCVM.
- L'OPCVM capitalise ses revenus.
- Les demandes de souscription et de rachat d'actions sont reçues tous les jours au plus tard à 12h30 et exécutées quotidiennement.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible

A risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible

Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

L'indicateur de risque et de rendement indique l'exposition de l'OPCVM aux marchés internationaux de taux et de change.

- Les données historiques, utilisées pour calculer le niveau de risque, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de cet OPCVM.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".
- La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur :

- **Risque de crédit** : le risque de crédit résulte du risque de détérioration de la qualité d'un émetteur et/ou d'une émission, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur du titre. Il peut aussi résulter d'un défaut de remboursement à l'échéance d'un émetteur présent en portefeuille.
- **Risque de contrepartie** : le risque de contrepartie représente le risque qu'une contrepartie avec laquelle l'OPCVM a conclu des contrats de gré à gré ne soit pas en mesure de faire face à ses obligations envers l'OPCVM.
- **Impacts des techniques de gestion notamment des Instruments Financiers à Terme** : le risque lié aux techniques de gestion est le risque d'amplification des pertes du fait de recours à des instruments financiers à terme tels que les contrats financiers de gré à gré, et/ou les opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	1,00%
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par l'OPCVM sur le dernier exercice

Frais courants	0,54%
----------------	-------

Frais prélevés par l'OPCVM sous conditions de performances

Commission de surperformance	25% de la surperformance de l'OPCVM par rapport à l'indicateur de référence, l'Eonia capitalisé quotidiennement, + 0.75% l'an, soit 1,60% pour l'exercice précédent.
------------------------------	--

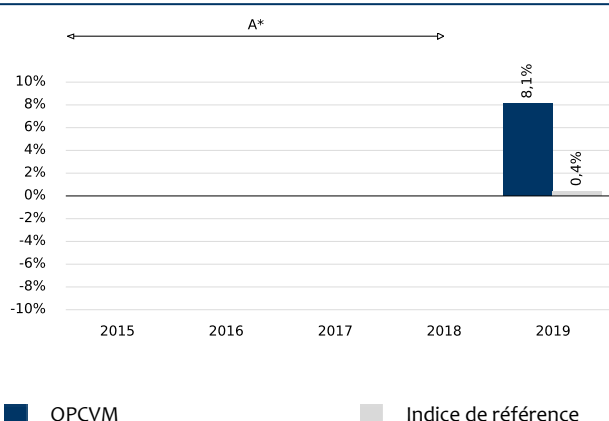
Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos en juin 2019. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance.
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé à l'investisseur de se reporter à la rubrique "frais" du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.h2o-am.com.

PERFORMANCES PASSES



A*: Jusqu'au 29 juin 2018, l'indicateur de référence affiché dans le DICI était l'EURO MTS 3-5, à compter du 2 juillet 2018, l'indicateur de référence est l'EONIA.

- Le diagramme des performances affiché ne constitue pas une indication fiable des performances futures.
- Les performances annuelles sont calculées après déduction des frais prélevés par l'OPCVM.
- **Année de création de l'OPCVM : 2011.**
- **Année de création de la part H2O EUROAGGREGATE I : 2018.**
- **Devise : Euro**
- La performance de l'OPCVM n'est pas liée à celle de l'indice de référence. Ce dernier est destiné à servir de point de comparaison.

INFORMATIONS PRATIQUES

- **Dépositaire : CACEIS Bank.**
- Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques de l'OPCVM sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à : H2O AM LLP - 10 Old Burlington Street - London W1S 3AG, Grande Bretagne ou à l'adresse électronique suivante : info@h2o-am.com.
- Les informations relatives aux autres catégories de parts sont disponibles selon les mêmes modalités.
- Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur www.h2o-am.com.
- **Fiscalité :** Selon votre régime fiscal, les plus-values et/ou revenus éventuels liés à la détention de parts peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès de son conseil ou de son distributeur.
- La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion à l'adresse postale mentionnée ci-dessus et sur son site internet www.h2o-am.com.
- La responsabilité de H2O AM LLP ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de cet OPCVM.



Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

H2O EUROAGGREGATE

Code ISIN : FR0011007418 Part H2O EUROAGGREGATE R

Société de gestion : H2O AM LLP (Groupe BPCE)

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- L'objectif de la part est de réaliser une performance supérieure de 0.15% l'an à celle de l'EONIA capitalisé, après déduction des frais de fonctionnement et de gestion, sur une durée minimale de placement recommandée supérieure ou égale à 2 ans. L'EONIA capitalisé quotidiennement est l'indice de référence du FCP. Le taux EONIA (« European Overnight Index Average ») correspond à la moyenne des taux au jour le jour de la zone Euro. Il est calculé par la Banque Centrale Européenne et publié sur le site Internet www.emmi-benchmarks.eu. A titre indicatif seulement, la performance du FCP pourra être comparée a posteriori à celle de l'indice Bloomberg Barclays Euro-Aggregate 3-5Y Total Return libellé en Euro.
- Afin de réaliser l'objectif de gestion, plusieurs stratégies seront mises en œuvre sur les marchés de taux et de devises : une stratégie global macro et une stratégie de gestion active du cash. La gestion mise en place sera une gestion de type performance absolue. Cet objectif de performance sera recherché dans le respect d'une « Value-at-Risk » (VaR) ex ante de 5% maximum à 20 jours, avec un intervalle de confiance de 99%. La gestion a également pour objectif, à titre indicatif, une volatilité cible moyenne annuelle ex post de [3 % ; 5 %] par an à l'horizon de placement. Par ailleurs, la sensibilité de l'OPCVM à l'évolution des taux d'intérêt (mesure du rapport entre la variation de prix et la variation de taux) est comprise dans une fourchette comprise entre 0 et +6. L'OPCVM pourra être exposé au risque de change jusqu'à 150% de l'actif.
- Le portefeuille de l'OPCVM est composé d'instruments du marché monétaire (jusqu'à 100%), d'obligations émises ou garanties par des Etats (jusqu'à 100%) ou des émetteurs privés (jusqu'à 40%) sans limite de notation, et quelles que soient leurs nationalités (pays développés ou pays émergents), y compris des véhicules de titrisation (limités à 20%). L'OPCVM peut être investi jusqu'à 20 % de l'actif en obligations gouvernementales non OCDE notées « Speculative Grade » au moment de leur acquisition (par exemple, il s'agit d'une notation inférieure ou égale à BB+ selon Standard & Poor's ou de Fitch Ratings, ou Ba1 dans l'échelle Moody's ou notation équivalente selon la société de gestion), et les obligations gouvernementales et non gouvernementales non-OCDE sans limite de notation, émises en devises G4 (USD, EUR, GBP, JPY) ou en devises locales. L'OPCVM pourra être exposé à toutes les devises (jusqu'à 150%), OCDE comme non OCDE, à l'achat comme à la vente. Les instruments dérivés sont utilisés afin d'exposer le portefeuille de l'OPCVM à la hausse ou à la baisse des marchés de taux et de changes et pour gérer la trésorerie.
- Cet OPCVM a pour classification AMF : Obligations et titres de créance internationaux.
- L'OPCVM est géré activement. L'objectif de gestion de la part fait référence à l'indice de référence lequel est également une composante du calcul de la commission de performance mais la composition du portefeuille de l'OPCVM n'est aucunement contrainte par cet indicateur de marché.
Géré activement : le gestionnaire a toute latitude pour choisir les titres qui composent le portefeuille, dans le respect des objectifs et de la politique d'investissement de l'OPCVM.
- L'OPCVM capitalise ses revenus.
- Les demandes de souscription et de rachat d'actions sont reçues tous les jours au plus tard à 12h30 et exécutées quotidiennement.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible

A risque plus élevé



Rendement potentiellement plus faible

Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

L'indicateur de risque et de rendement indique l'exposition de l'OPCVM aux marchés internationaux de taux et de change.

- Les données historiques, utilisées pour calculer le niveau de risque, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de cet OPCVM.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".
- La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur :

- **Risque de crédit** : le risque de crédit résulte du risque de détérioration de la qualité d'un émetteur et/ou d'une émission, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur du titre. Il peut aussi résulter d'un défaut de remboursement à l'échéance d'un émetteur présent en portefeuille.
- **Risque de contrepartie** : le risque de contrepartie représente le risque qu'une contrepartie avec laquelle l'OPCVM a conclu des contrats de gré à gré ne soit pas en mesure de faire face à ses obligations envers l'OPCVM.
- **Impacts des techniques de gestion notamment des Instruments Financiers à Terme** : le risque lié aux techniques de gestion est le risque d'amplification des pertes du fait de recours à des instruments financiers à terme tels que les contrats financiers de gré à gré, et/ou les opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	1,00%
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par l'OPCVM sur le dernier exercice

Frais courants	1,14%
----------------	-------

Frais prélevés par l'OPCVM sous conditions de performances

Commission de surperformance	25% de la surperformance de l'OPCVM par rapport à l'indicateur de référence, l'Eonia capitalisé quotidiennement, + 0.15% l'an, soit 1,14% pour l'exercice précédent.
------------------------------	--

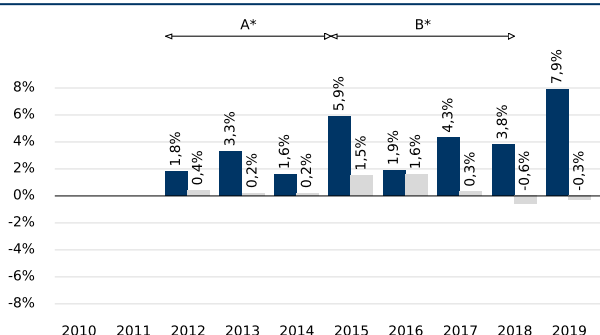
Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos en juin 2019. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance.
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé à l'investisseur de se reporter à la rubrique "frais" du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.h2o-am.com.

PERFORMANCES PASSES



■ OPCVM ■ Indice de référence

A*: Les performances affichées ont été réalisées dans des circonstances qui ne sont plus d'actualité. L'objectif de gestion et le profil de risque ont été modifiés le 16/01/2015.

B*: Jusqu'au 29 juin 2018, l'indicateur de référence affiché dans le DICI était l'EURO MTS 3-5, à compter du 2 juillet 2018, l'indicateur de référence est l'EONIA.

- Le diagramme des performances affiché ne constitue pas une indication fiable des performances futures.
- Les performances annuelles sont calculées après déduction des frais prélevés par l'OPCVM.
- Année de création de l'OPCVM : 2011.
- Année de création de la part H2O EUROAGGREGATE R : 2011.
- Devise : Euro
- La performance de l'OPCVM n'est pas liée à celle de l'indice de référence. Ce dernier est destiné à servir de point de comparaison.

INFORMATIONS PRATIQUES

- Dépositaire : CACEIS Bank.
- Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques de l'OPCVM sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à : H2O AM LLP - 10 Old Burlington Street - London W1S 3AG, Grande Bretagne ou à l'adresse électronique suivante : info@h2o-am.com.
- Les informations relatives aux autres catégories de parts sont disponibles selon les mêmes modalités.
- Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur www.h2o-am.com.
- Fiscalité : Selon votre régime fiscal, les plus-values et/ou revenus éventuels liés à la détention de parts peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès de son conseil ou de son distributeur.
- La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion à l'adresse postale mentionnée ci-dessus et sur son site internet www.h2o-am.com.
- La responsabilité de H2O AM LLP ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de cet OPCVM.



Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

H2O EUROAGGREGATE

Code ISIN : FR0012087799 Part H2O EUROAGGREGATE N

Société de gestion : H2O AM LLP (Groupe BPCE)

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- L'objectif de la part est de réaliser une performance supérieure de 0.65% l'an à celle de l'EONIA capitalisé, après déduction des frais de fonctionnement et de gestion, sur une durée minimale de placement recommandée supérieure ou égale à 2 ans. L'EONIA capitalisé quotidiennement est l'indice de référence du FCP. Le taux EONIA (« European Overnight Index Average ») correspond à la moyenne des taux au jour le jour de la zone Euro. Il est calculé par la Banque Centrale Européenne et publié sur le site Internet www.emmi-benchmarks.eu. A titre indicatif seulement, la performance du FCP pourra être comparée a posteriori à celle de l'indice Bloomberg Barclays Euro-Aggregate 3-5Y Total Return libellé en Euro.
- Afin de réaliser l'objectif de gestion, plusieurs stratégies seront mises en œuvre sur les marchés de taux et de devises : une stratégie global macro et une stratégie de gestion active du cash. La gestion mise en place sera une gestion de type performance absolue. Cet objectif de performance sera recherché dans le respect d'une « Value-at-Risk » (VaR) ex ante de 5% maximum à 20 jours, avec un intervalle de confiance de 99%. La gestion a également pour objectif, à titre indicatif, une volatilité cible moyenne annuelle ex post de [3 % ; 5 %] par an à l'horizon de placement. Par ailleurs, la sensibilité de l'OPCVM à l'évolution des taux d'intérêt (mesure du rapport entre la variation de prix et la variation de taux) est comprise dans une fourchette comprise entre 0 et +6. L'OPCVM pourra être exposé au risque de change jusqu'à 150% de l'actif.
- Le portefeuille de l'OPCVM est composé d'instruments du marché monétaire (jusqu'à 100%), d'obligations émises ou garanties par des Etats (jusqu'à 100%) ou des émetteurs privés (jusqu'à 40%) sans limite de notation, et quelles que soient leurs nationalités (pays développés ou pays émergents), y compris des véhicules de titrisation (limités à 20%). L'OPCVM peut être investi jusqu'à 20 % de l'actif en obligations gouvernementales non OCDE notées « Speculative Grade » au moment de leur acquisition (par exemple, il s'agit d'une notation inférieure ou égale à BB+ selon Standard & Poor's ou de Fitch Ratings, ou Ba1 dans l'échelle Moody's ou notation équivalente selon la société de gestion), et les obligations gouvernementales et non gouvernementales non-OCDE sans limite de notation, émises en devises G4 (USD, EUR, GBP, JPY) ou en devises locales. L'OPCVM pourra être exposé à toutes les devises (jusqu'à 150%), OCDE comme non OCDE, à l'achat comme à la vente. Les instruments dérivés sont utilisés afin d'exposer le portefeuille de l'OPCVM à la hausse ou à la baisse des marchés de taux et de changes et pour gérer la trésorerie.
- Cet OPCVM a pour classification AMF : Obligations et titres de créance internationaux.
- L'OPCVM est géré activement. L'objectif de gestion de la part fait référence à l'indice de référence lequel est également une composante du calcul de la commission de performance mais la composition du portefeuille de l'OPCVM n'est aucunement contrainte par cet indicateur de marché.
Géré activement : le gestionnaire a toute latitude pour choisir les titres qui composent le portefeuille, dans le respect des objectifs et de la politique d'investissement de l'OPCVM.
- L'OPCVM capitalise ses revenus.
- Les demandes de souscription et de rachat d'actions sont reçues tous les jours au plus tard à 12h30 et exécutées quotidiennement.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible

A risque plus élevé



Rendement potentiellement plus faible

Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

L'indicateur de risque et de rendement indique l'exposition de l'OPCVM aux marchés internationaux de taux et de change.

- Les données historiques, utilisées pour calculer le niveau de risque, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de cet OPCVM.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".
- La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur :

- **Risque de crédit** : le risque de crédit résulte du risque de détérioration de la qualité d'un émetteur et/ou d'une émission, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur du titre. Il peut aussi résulter d'un défaut de remboursement à l'échéance d'un émetteur présent en portefeuille.
- **Risque de contrepartie** : le risque de contrepartie représente le risque qu'une contrepartie avec laquelle l'OPCVM a conclu des contrats de gré à gré ne soit pas en mesure de faire face à ses obligations envers l'OPCVM.
- **Impacts des techniques de gestion notamment des Instruments Financiers à Terme** : le risque lié aux techniques de gestion est le risque d'amplification des pertes du fait de recours à des instruments financiers à terme tels que les contrats financiers de gré à gré, et/ou les opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	1,00%
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par l'OPCVM sur le dernier exercice

Frais courants	0,64%
----------------	-------

Frais prélevés par l'OPCVM sous conditions de performances

Commission de surperformance	25% de la surperformance de l'OPCVM par rapport à l'indicateur de référence, l'Eonia capitalisé quotidiennement, + 0.65% l'an, soit 1,47% pour l'exercice précédent.
------------------------------	--

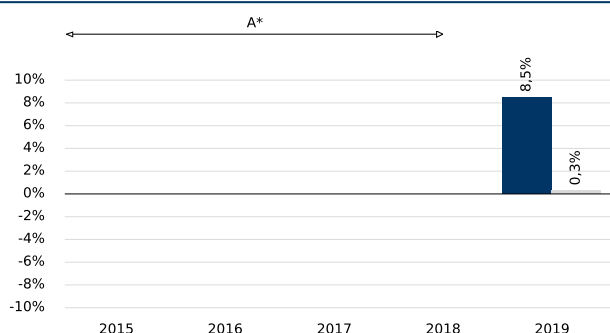
Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos en juin 2019. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance.
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé à l'investisseur de se reporter à la rubrique "frais" du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.h2o-am.com.

PERFORMANCES PASSES



■ OPCVM

■ Indice de référence

A*: Jusqu'au 29 juin 2018, l'indicateur de référence affiché dans le DICI était l'EURO MTS 3-5, à compter du 2 juillet 2018, l'indicateur de référence est l'EONIA.

- Le diagramme des performances affiché ne constitue pas une indication fiable des performances futures.
- Les performances annuelles sont calculées après déduction des frais prélevés par l'OPCVM.
- **Année de création de l'OPCVM : 2011.**
- **Année de création de la part H2O EUROAGGREGATE N : 2018.**
- **Devise : Euro**
- La performance de l'OPCVM n'est pas liée à celle de l'indice de référence. Ce dernier est destiné à servir de point de comparaison.

INFORMATIONS PRATIQUES

- **Dépositaire : CACEIS Bank.**
- Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques de l'OPCVM sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à : H2O AM LLP - 10 Old Burlington Street - London W1S 3AG, Grande Bretagne ou à l'adresse électronique suivante : info@h2o-am.com.
- Les informations relatives aux autres catégories de parts sont disponibles selon les mêmes modalités.
- Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur www.h2o-am.com.
- **Fiscalité :** Selon votre régime fiscal, les plus-values et/ou revenus éventuels liés à la détention de parts peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès de son conseil ou de son distributeur.
- La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion à l'adresse postale mentionnée ci-dessus et sur son site internet www.h2o-am.com.
- La responsabilité de H2O AM LLP ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de cet OPCVM.



Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

H2O EUROAGGREGATE

Code ISIN : FR0011007475 Part H2O EUROAGGREGATE SI-B

Société de gestion : H2O AM LLP (Groupe BPCE)

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- L'objectif de la part est de réaliser une performance supérieure de 0.75% l'an à celle de l'EONIA capitalisé, après déduction des frais de fonctionnement et de gestion, sur une durée minimale de placement recommandée supérieure ou égale à 2 ans. L'EONIA capitalisé quotidiennement est l'indice de référence du FCP. Le taux EONIA (« European Overnight Index Average ») correspond à la moyenne des taux au jour le jour de la zone Euro. Il est calculé par la Banque Centrale Européenne et publié sur le site Internet www.emmi-benchmarks.eu. A titre indicatif seulement, la performance du FCP pourra être comparée a posteriori à celle de l'indice Bloomberg Barclays Euro-Aggregate 3-5Y Total Return libellé en Euro.
- Afin de réaliser l'objectif de gestion, plusieurs stratégies seront mises en œuvre sur les marchés de taux et de devises : une stratégie global macro et une stratégie de gestion active du cash. La gestion mise en place sera une gestion de type performance absolue. Cet objectif de performance sera recherché dans le respect d'une « Value-at-Risk » (VaR) ex ante de 5% maximum à 20 jours, avec un intervalle de confiance de 99%. La gestion a également pour objectif, à titre indicatif, une volatilité cible moyenne annuelle ex post de [3 % ; 5 %] par an à l'horizon de placement. Par ailleurs, la sensibilité de l'OPCVM à l'évolution des taux d'intérêt (mesure du rapport entre la variation de prix et la variation de taux) est comprise dans une fourchette comprise entre 0 et +6. L'OPCVM pourra être exposé au risque de change jusqu'à 150% de l'actif.
- Le portefeuille de l'OPCVM est composé d'instruments du marché monétaire (jusqu'à 100%), d'obligations émises ou garanties par des Etats (jusqu'à 100%) ou des émetteurs privées (jusqu'à 40%) sans limite de notation, et quelles que soient leurs nationalités (pays développés ou pays émergents), y compris des véhicules de titrisation (limités à 20%). L'OPCVM peut être investi jusqu'à 20 % de l'actif en obligations gouvernementales non OCDE notées « Speculative Grade » au moment de leur acquisition (par exemple, il s'agit d'une notation inférieure ou égale à BB+ selon Standard & Poor's ou de Fitch Ratings, ou Ba1 dans l'échelle Moody's ou notation équivalente selon la société de gestion), et les obligations gouvernementales et non gouvernementales non-OCDE sans limite de notation, émises en devises G4 (USD, EUR, GBP, JPY) ou en devises locales. L'OPCVM pourra être exposé à toutes les devises (jusqu'à 150%), OCDE comme non OCDE, à l'achat comme à la vente. Les instruments dérivés sont utilisés afin d'exposer le portefeuille de l'OPCVM à la hausse ou à la baisse des marchés de taux et de changes et pour gérer la trésorerie.
- Cet OPCVM a pour classification AMF : Obligations et titres de créance internationaux.
- L'OPCVM est géré activement. L'objectif de gestion de la part fait référence à l'indice de référence mais la composition du portefeuille de l'OPCVM n'est aucunement contrainte par cet indicateur de marché.
Géré activement : le gestionnaire a toute latitude pour choisir les titres qui composent le portefeuille, dans le respect des objectifs et de la politique d'investissement de l'OPCVM.
- L'OPCVM capitalise ses revenus.
- Les demandes de souscription et de rachat d'actions sont reçues tous les jours au plus tard à 12h30 et exécutées quotidiennement.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible

A risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible

Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

L'indicateur de risque et de rendement indique l'exposition de l'OPCVM aux marchés internationaux de taux et de change.

- Les données historiques, utilisées pour calculer le niveau de risque, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de cet OPCVM.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".
- La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur :

- **Risque de crédit** : le risque de crédit résulte du risque de détérioration de la qualité d'un émetteur et/ou d'une émission, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur du titre. Il peut aussi résulter d'un défaut de remboursement à l'échéance d'un émetteur présent en portefeuille.
- **Risque de contrepartie** : le risque de contrepartie représente le risque qu'une contrepartie avec laquelle l'OPCVM a conclu des contrats de gré à gré ne soit pas en mesure de faire face à ses obligations envers l'OPCVM.
- **Impacts des techniques de gestion notamment des Instruments Financiers à Terme** : le risque lié aux techniques de gestion est le risque d'amplification des pertes du fait de recours à des instruments financiers à terme tels que les contrats financiers de gré à gré, et/ou les opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	3,00%
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par l'OPCVM sur le dernier exercice

Frais courants	0,44%
----------------	-------

Frais prélevés par l'OPCVM sous conditions de performances

Commission de surperformance	Néant
------------------------------	-------

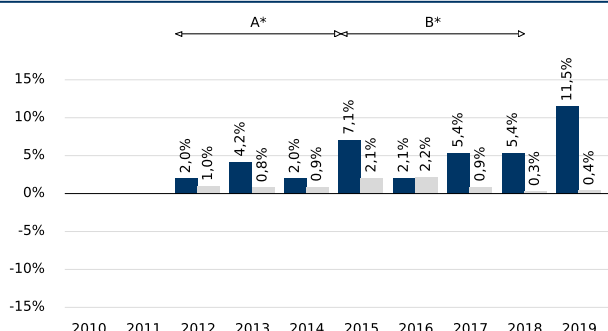
Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos en juin 2019. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance.
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé à l'investisseur de se reporter à la rubrique "frais" du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.h2o-am.com.

PERFORMANCES PASSES



■ OPCVM ■ Indice de référence

A*: Les performances affichées ont été réalisées dans des circonstances qui ne sont plus d'actualité. L'objectif de gestion, l'indicateur de référence et le profil de risque ont été modifiés le 16/01/2015.

B*: Jusqu'au 29 juin 2018, l'indicateur de référence affiché dans le DICI était l'EURO MTS 3-5, à compter du 2 juillet 2018, l'indicateur de référence est l'EONIA.

- Le diagramme des performances affiché ne constitue pas une indication fiable des performances futures.
- Les performances annuelles sont calculées après déduction des frais prélevés par l'OPCVM.
- **Année de création de l'OPCVM : 2011.**
- **Année de création de la part H2O EUROAGGREGATE SI-B : 2011.**
- **Devise : Euro**
- La performance de l'OPCVM n'est pas liée à celle de l'indice de référence. Ce dernier est destiné à servir de point de comparaison.

INFORMATIONS PRATIQUES

- Dépositaire : CACEIS Bank.
- Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques de l'OPCVM sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à : H2O AM LLP - 10 Old Burlington Street - London W1S 3AG, Grande Bretagne ou à l'adresse électronique suivante : info@h2o-am.com.
- Les informations relatives aux autres catégories de parts sont disponibles selon les mêmes modalités.
- Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur www.h2o-am.com.
- Fiscalité : Selon votre régime fiscal, les plus-values et/ou revenus éventuels liés à la détention de parts peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès de son conseil ou de son distributeur.
- La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion à l'adresse postale mentionnée ci-dessus et sur son site internet www.h2o-am.com.
- La responsabilité de H2O AM LLP ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de cet OPCVM.



Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

H2O EUROAGGREGATE

Code ISIN : FR0011007459 Part H2O EUROAGGREGATE SI-A

Société de gestion : H2O AM LLP (Groupe BPCE)

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- L'objectif de la part est de réaliser une performance supérieure de 0.75% l'an à celle de l'EONIA capitalisé, après déduction des frais de fonctionnement et de gestion, sur une durée minimale de placement recommandée supérieure ou égale à 2 ans. L'EONIA capitalisé quotidiennement est l'indice de référence du FCP. Le taux EONIA (« European Overnight Index Average ») correspond à la moyenne des taux au jour le jour de la zone Euro. Il est calculé par la Banque Centrale Européenne et publié sur le site Internet www.emmi-benchmarks.eu. A titre indicatif seulement, la performance du FCP pourra être comparée a posteriori à celle de l'indice Bloomberg Barclays Euro-Aggregate 3-5Y Total Return libellé en Euro.
- Afin de réaliser l'objectif de gestion, plusieurs stratégies seront mises en œuvre sur les marchés de taux et de devises : une stratégie global macro et une stratégie de gestion active du cash. La gestion mise en place sera une gestion de type performance absolue. Cet objectif de performance sera recherché dans le respect d'une « Value-at-Risk » (VaR) ex ante de 5% maximum à 20 jours, avec un intervalle de confiance de 99%. La gestion a également pour objectif, à titre indicatif, une volatilité cible moyenne annuelle ex post de [3 % ; 5 %] par an à l'horizon de placement. Par ailleurs, la sensibilité de l'OPCVM à l'évolution des taux d'intérêt (mesure du rapport entre la variation de prix et la variation de taux) est comprise dans une fourchette comprise entre 0 et +6. L'OPCVM pourra être exposé au risque de change jusqu'à 150% de l'actif.
- Le portefeuille de l'OPCVM est composé d'instruments du marché monétaire (jusqu'à 100%), d'obligations émises ou garanties par des Etats (jusqu'à 100%) ou des émetteurs privés (jusqu'à 40%) sans limite de notation, et quelles que soient leurs nationalités (pays développés ou pays émergents), y compris des véhicules de titrisation (limités à 20%). L'OPCVM peut être investi jusqu'à 20 % de l'actif en obligations gouvernementales non OCDE notées « Speculative Grade » au moment de leur acquisition (par exemple, il s'agit d'une notation inférieure ou égale à BB+ selon Standard & Poor's ou de Fitch Ratings, ou Ba1 dans l'échelle Moody's ou notation équivalente selon la société de gestion), et les obligations gouvernementales et non gouvernementales non-OCDE sans limite de notation, émises en devises G4 (USD, EUR, GBP, JPY) ou en devises locales. L'OPCVM pourra être exposé à toutes les devises (jusqu'à 150%), OCDE comme non OCDE, à l'achat comme à la vente. Les instruments dérivés sont utilisés afin d'exposer le portefeuille de l'OPCVM à la hausse ou à la baisse des marchés de taux et de changes et pour gérer la trésorerie.
- Cet OPCVM a pour classification AMF : Obligations et titres de créance internationaux.
- L'OPCVM est géré activement. L'objectif de gestion de la part fait référence à l'indice de référence lequel est également une composante du calcul de la commission de performance mais la composition du portefeuille de l'OPCVM n'est aucunement contrainte par cet indicateur de marché.
Géré activement : le gestionnaire a toute latitude pour choisir les titres qui composent le portefeuille, dans le respect des objectifs et de la politique d'investissement de l'OPCVM.
- L'OPCVM capitalise ses revenus.
- Les demandes de souscription et de rachat d'actions sont reçues tous les jours au plus tard à 12h30 et exécutées quotidiennement.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible

A risque plus élevé



Rendement potentiellement plus faible

Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

L'indicateur de risque et de rendement indique l'exposition de l'OPCVM aux marchés internationaux de taux et de change.

- Les données historiques, utilisées pour calculer le niveau de risque, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de cet OPCVM.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".
- La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur :

- **Risque de crédit** : le risque de crédit résulte du risque de détérioration de la qualité d'un émetteur et/ou d'une émission, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur du titre. Il peut aussi résulter d'un défaut de remboursement à l'échéance d'un émetteur présent en portefeuille.
- **Risque de contrepartie** : le risque de contrepartie représente le risque qu'une contrepartie avec laquelle l'OPCVM a conclu des contrats de gré à gré ne soit pas en mesure de faire face à ses obligations envers l'OPCVM.
- **Impacts des techniques de gestion notamment des Instruments Financiers à Terme** : le risque lié aux techniques de gestion est le risque d'amplification des pertes du fait de recours à des instruments financiers à terme tels que les contrats financiers de gré à gré, et/ou les opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	3,00%
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par l'OPCVM sur le dernier exercice

Frais courants	0,29%
----------------	-------

Frais prélevés par l'OPCVM sous conditions de performances

Commission de surperformance	20% de la surperformance de l'OPCVM par rapport à l'indicateur de référence, l'Eonia capitalisé quotidiennement, + 0.75% l'an, soit 0,98% pour l'exercice précédent.
------------------------------	--

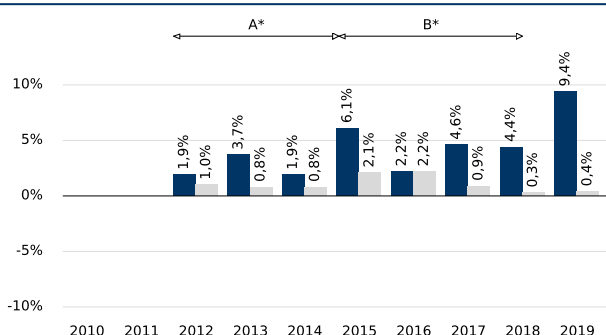
Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos en juin 2019. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance.
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé à l'investisseur de se reporter à la rubrique "frais" du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.h2o-am.com.

PERFORMANCES PASSES



■ OPCVM ■ Indice de référence

A*: Les performances affichées ont été réalisées dans des circonstances qui ne sont plus d'actualité. L'objectif de gestion, l'indicateur de référence et le profil de risque ont été modifiés le 16/01/2015.

B*: Jusqu'au 29 juin 2018, l'indicateur de référence affiché dans le DICI était l'EURO MTS 3-5, à compter du 2 juillet 2018, l'indicateur de référence est l'EONIA.

- Le diagramme des performances affiché ne constitue pas une indication fiable des performances futures.
- Les performances annuelles sont calculées après déduction des frais prélevés par l'OPCVM.
- **Année de création de l'OPCVM : 2011.**
- **Année de création de la part H2O EUROAGGREGATE SI-A : 2011.**
- **Devise : Euro**
- La performance de l'OPCVM n'est pas liée à celle de l'indice de référence. Ce dernier est destiné à servir de point de comparaison.

INFORMATIONS PRATIQUES

- Dépositaire : CACEIS Bank.
- Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques de l'OPCVM sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à : H2O AM LLP - 10 Old Burlington Street - London W1S 3AG, Grande Bretagne ou à l'adresse électronique suivante : info@h2o-am.com.
- Les informations relatives aux autres catégories de parts sont disponibles selon les mêmes modalités.
- Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur www.h2o-am.com.
- **Fiscalité :** Selon votre régime fiscal, les plus-values et/ou revenus éventuels liés à la détention de parts peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès de son conseil ou de son distributeur.
- La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion à l'adresse postale mentionnée ci-dessus et sur son site internet www.h2o-am.com.
- La responsabilité de H2O AM LLP ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de cet OPCVM.

PROSPECTUS

H2O INVEST

EN DATE DU 23 SEPTEMBRE 2020

I CARACTERISTIQUES GENERALES

1 Forme de l'OPCVM

❑ **DENOMINATION**

H2O INVEST, ci-après dénommé, dans le présent document, « la SICAV ».

❑ **FORME JURIDIQUE ET ETAT MEMBRE DANS LEQUEL LES OPCVM ONT ETE CONSTITUES**

Société d'Investissement à Capital Variable de droit français, sous forme de Société par Actions Simplifiée (SAS).

❑ **COMPARTIMENTS**

H2O LARGO, H2O EUROPEA, H2O EUROSOVEREIGN, H2O EUROSOVEREIGN 3-5 YEARS, H2O GLOBAL CONVERTIBLES et H2O EUROAGGREGATE sont des compartiments de la SICAV H2O INVEST, ci-après dénommés, dans le présent document, « les Compartiments ».

❑ **DATE DE CREATION ET DUREE D'EXISTENCE PREVUE**

La SICAV a été créée le 10 juin 2011 pour une durée de 99 ans.

❑ **DATE D'AGREMENT AMF :**

La SICAV a été agréée par l'Autorité des Marchés Financiers le 15 avril 2011.

❑ **SYNTHESE DE L'OFFRE DE GESTION**

Compartiment H2O LARGO

Actions	Code ISIN	Affectation des sommes distribuables	Devise de libellé	Souscripteurs concernés	Montant minimal de souscription initiale	Montant minimal de souscription ultérieure	Valeur liquidative initiale
SI/C (EUR)	FR0013282712	Capitalisation	EUR	Tous souscripteurs, en particulier les investisseurs institutionnels	100 millions d'euros	1 million d'euros	100 euros
H-SI/C (USD)	FR0013396975	Capitalisation	USD	Tous souscripteurs, en particulier les investisseurs institutionnels	100 millions de dollars US	1 million de dollars US	100 dollar US
H-SI/C (CHF)	FR0013396991	Capitalisation	CHF	Tous souscripteurs, en particulier les investisseurs institutionnels	100 millions de francs suisses	1 million de francs suisses	100 francs suisses

I/C (EUR)	FR0013282720	Capitalisation	EUR	Tous souscripteurs, en particulier les investisseurs institutionnels	100 000 euros	Un dix-millième d'action	100 euros
N/C (EUR)	FR0013282738	Capitalisation	EUR	Tous souscripteurs, en particulier les particuliers qui investissent par le biais de distributeurs, conseillers financiers, plateformes ou d'autres intermédiaires (collectivement, les « Intermédiaires ») dans le cadre d'un contrat séparé ou d'un contrat à base d'honoraires entre l'investisseur et un intermédiaire	Un dix-millième d'action	Un dix-millième d'action	100 euros
R/C (EUR)	FR0013282746	Capitalisation	EUR	Tous souscripteurs, essentiellement les personnes physiques	Un dix-millième d'action	Un dix-millième d'action	100 euros
H-I/C* (USD)	FR0013282761	Capitalisation	USD	Tous souscripteurs, en particulier les investisseurs institutionnels	100 000 dollars US	Un dix-millième d'action	100 dollar US
H-R/C* (USD)	FR0013282787	Capitalisation	USD	Tous souscripteurs, essentiellement les personnes physiques	Un dix-millième d'action	Un dix-millième d'action	100 dollar US
H-I/C** (CHF)	FR0013282795	Capitalisation	CHF	Tous souscripteurs, en particulier les investisseurs institutionnels	100 000 francs suisses	Un dix-millième d'action	100 francs suisses
H-N/C** (CHF)	FR0013282803	Capitalisation	CHF	Tous souscripteurs, en particulier les particuliers qui investissent par le biais de distributeurs, conseillers financiers, plateformes ou d'autres intermédiaires (collectivement, les « Intermédiaires ») dans le cadre d'un contrat séparé ou d'un contrat à base d'honoraires entre l'investisseur et un intermédiaire	Un dix-millième d'action	Un dix-millième d'action	100 francs suisses
H-R/C** (CHF)	FR0013282811	Capitalisation	CHF	Tous souscripteurs, essentiellement les personnes physiques	Un dix-millième d'action	Un dix-millième d'action	100 francs suisses
H-I/C*** (GBP)	FR0013283025	Capitalisation	GBP	Tous souscripteurs, en particulier les investisseurs institutionnels	100 000 livres sterling	Un dix-millième d'action	100 livres sterling
H-N/C*** (GBP)	FR0013283033	Capitalisation	GBP	Tous souscripteurs, en particulier les particuliers qui investissent par le biais de distributeurs, conseillers financiers, plateformes ou d'autres intermédiaires (collectivement, les « Intermédiaires ») dans le cadre d'un contrat séparé ou d'un contrat à base d'honoraires entre l'investisseur et un	Un dix-millième d'action	Un dix-millième d'action	100 livres sterling

				intermédiaire			
SR/C (EUR)	FR0013393261	Capitalisation	EUR	Tous souscripteurs, essentiellement les personnes physiques	Un dix-millième d'action	Un dix-millième d'action	100 euros
H-SR/C** (CHF)	FR0013393279	Capitalisation	CHF	Tous souscripteurs, essentiellement les personnes physiques	Un dix-millième d'action	Un dix-millième d'action	100 francs suisses
H-SR/C* (USD)	FR0013393287	Capitalisation	USD	Tous souscripteurs, essentiellement les personnes physiques	Un dix-millième d'action	Un dix-millième d'action	100 dollar US
H-SR/C*** (GBP)	FR0013484938	Capitalisation	GBP	Tous souscripteurs, essentiellement les personnes physiques	Un dix-millième d'action	Un dix-millième d'action	100 livres sterling

* Part couverte contre le risque de change EURO contre USD de façon systématique

** Part couverte contre le risque de change EURO contre CHF de façon systématique

*** Part couverte contre le risque de change EURO contre GBP de façon systématique

La devise de référence du Compartiment est l'Euro (EUR).

Compartiment H2O EUROPEA

Actions	Code ISIN	Affectation des sommes distribuables	Devise de libellé	Souscripteurs concernés	Montant minimal de souscription initiale	Montant minimal de souscription ultérieure	Valeur liquidative initiale
S/C (EUR)	FR0013410040	Capitalisation	EUR	Tous souscripteurs, en particulier les investisseurs institutionnels	1 000 000 euros	Un dix-millième d'action	100 euros
I/C (EUR)	FR0013410057	Capitalisation	EUR	Tous souscripteurs, en particulier les investisseurs institutionnels	100 000 euros	Un dix-millième d'action	100 euros
R/C (EUR)	FR0013410065	Capitalisation	EUR	Tous souscripteurs, essentiellement les personnes physiques	1 euro	Un dix-millième d'action	100 euros
N/C (EUR)	FR0013410073	Capitalisation	EUR	Tous souscripteurs, en particulier les particuliers qui investissent par le biais de distributeurs, conseillers financiers, plateformes ou d'autres intermédiaires (collectivement, les « Intermédiaires ») dans le cadre d'un contrat séparé ou d'un contrat à base d'honoraires entre l'investisseur et un intermédiaire	1 euro	Un dix-millième d'action	100 euros

Compartiment H2O EUROSOVEREIGN

Actions	Code ISIN	Affectation des sommes distribuables	Devise de libellé	Souscripteurs concernés	Montant minimal de souscription initiale	Montant minimal de souscription ultérieure	Valeur liquidative initiale
I/C (EUR)	FR0013410867	Capitalisation	EUR	Tous souscripteurs, en particulier les investisseurs institutionnels	100 000 euros	Un dix-millième d'action	100 euros
SI/C (EUR)	FR0013410875	Capitalisation	EUR	Tous souscripteurs, en particulier les investisseurs institutionnels	100 000 000 euros	Un dix-millième d'action	100 euros
N/C (EUR)	FR0013410883	Capitalisation	EUR	Tous souscripteurs, en particulier les particuliers qui investissent par le biais de distributeurs, conseillers financiers, plateformes ou d'autres intermédiaires (collectivement, les « Intermédiaires ») dans le cadre d'un contrat séparé ou d'un contrat à base d'honoraires entre l'investisseur et un intermédiaire	Un dix-millième d'action	Un dix-millième d'action	100 euros
R/C (EUR)	FR0013410891	Capitalisation	EUR	Tous souscripteurs, essentiellement les personnes physiques	Un dix-millième d'action	Un dix-millième d'action	100 euros

Compartiment H2O EUROSOVEREIGN 3-5 YEARS

Actions	Code ISIN	Affectation des sommes distribuables	Devise de libellé	Souscripteurs concernés	Montant minimal de souscription initiale	Montant minimal de souscription ultérieure	Valeur liquidative initiale
I/C (EUR)	FR0013434941	Capitalisation	EUR	Tous souscripteurs, en particulier les investisseurs institutionnels	100 000 euros	Un dix-millième d'action	100 euros
SI/C (EUR)	FR0013434958	Capitalisation	EUR	Tous souscripteurs, en particulier les investisseurs institutionnels	100 000 000 euros	Un dix-millième d'action	100 euros
N/C (EUR)	FR0013434974	Capitalisation	EUR	Tous souscripteurs, en particulier les particuliers qui investissent par le biais de distributeurs, conseillers financiers, plateformes ou d'autres intermédiaires (collectivement, les « Intermédiaires ») dans le cadre d'un contrat séparé ou d'un contrat à base d'honoraires entre l'investisseur et un intermédiaire	Un dix-millième d'action	Un dix-millième d'action	100 euros
R/C (EUR)	FR0013434982	Capitalisation	EUR	Tous souscripteurs, essentiellement les personnes physiques	Un dix-millième d'action	Un dix-millième d'action	100 euros

Compartiment H2O GLOBAL CONVERTIBLES

Actions	Code ISIN	Affectation des sommes distribuables	Devise de libellé	Souscripteurs concernés	Montant minimal de souscription initiale	Montant minimal de souscription ultérieure	Valeur liquidative initiale
I/C (EUR)	FR0013447240	Capitalisation	EUR	Tous souscripteurs, en particulier les investisseurs institutionnels	100 000 euros	Un dix-millième d'action	100 euros
SI/C (EUR)	FR0013447257	Capitalisation	EUR	Tous souscripteurs, en particulier les investisseurs institutionnels	100 000 000 euros	Un dix-millième d'action	100 euros
N/C (EUR)	FR0013447265	Capitalisation	EUR	Tous souscripteurs, en particulier les particuliers qui investissent par le biais de distributeurs, conseillers financiers, plateformes ou d'autres intermédiaires (collectivement, les « Intermédiaires ») dans le cadre d'un contrat séparé ou d'un contrat à base d'honoraires entre l'investisseur et un intermédiaire	Un dix-millième d'action	Un dix-millième d'action	100 euros
R/C (EUR)	FR0013447273	Capitalisation	EUR	Tous souscripteurs, essentiellement les personnes physiques	Un dix-millième d'action	Un dix-millième d'action	100 euros

Compartiment H2O EUROAGGREGATE

Actions	Code ISIN	Affectation des sommes distribuables	Devise de libellé	Souscripteurs concernés	Montant minimal de souscription initiale	Montant minimal de souscription ultérieure	Valeur liquidative initiale
R	FR0011007418	Capitalisation	EUR	Tous souscripteurs, destinés plus particulièrement aux personnes physiques	Un dix-millième d'action	Un dix-millième d'action	100 euros
SI-A	FR0011007459	Capitalisation	EUR	Tous souscripteurs, destinés plus particulièrement aux institutionnels	100 000 000 euros	Un dix-millième d'action	100 euros
SI-B	FR0011007475	Capitalisation	EUR	Tous souscripteurs, destinés plus particulièrement aux institutionnels	100 000 000 euros	Un dix-millième d'action	100 euros

N	FR0012087799	Capitalisation	EUR	Tous souscripteurs, destinés plus particulièrement aux particuliers qui investissent par le biais de distributeurs, conseillers financiers, plateformes ou d'autres intermédiaires (collectivement, les « Intermédiaires ») dans le cadre d'un contrat séparé ou d'un contrat à base d'honoraires entre l'investisseur et un intermédiaire.	Un dix-millièmes d'action	Un dix-millième d'action	100 euros
I	FR0013342540	Capitalisation	EUR	Tous souscripteurs, destinés plus particulièrement aux institutionnels	100 000 euros	Un dix-millième d'action	100 euros

❑ **INDICATION DU LIEU OU L'ON PEUT SE PROCURER LES DERNIERS RAPPORTS ANNUELS ET LES DERNIERS RAPPORTS PERIODIQUES AINSI QUE LA COMPOSITION DES ACTIFS**

Les derniers documents annuels et périodiques ainsi que la composition des actifs sont adressés dans un délai de 8 jours ouvrés sur simple demande écrite de l'actionnaire auprès de :

H2O AM EUROPE

39 Avenue Pierre 1^{er} de Serbie 75008 Paris e-mail : info@h2o-am.com

Toute demande complémentaire sur cette SICAV, notamment sur sa valeur liquidative, pourra être obtenue auprès de H2O AM EUROPE.

Le prospectus est également disponible sur le site internet : www.h2o-am.com

❑ **INFORMATION AUX INVESTISSEURS PROFESSIONNELS :**

La société de gestion pourra transmettre aux investisseurs professionnels relevant du contrôle de l'ACPR, de l'AMF ou des autorités européennes équivalentes la composition du portefeuille de l'OPC pour les besoins de calcul des exigences réglementaires liées à la directive 2009/138/CE (Solvabilité 2).

2 Acteurs

❑ **DELEGATAIRE DE LA GESTION FINANCIERE, ADMINISTRATIVE ET COMPTABLE (CI-APRES, LA "SOCIETE DE GESTION")**

H2O AM EUROPE

Forme juridique : Société anonyme par actions simplifiée

Nationalité : Française

Autorisée par l'Autorité des marchés financiers, sous le numéro GP-19000011
Adresse : 39 Avenue Pierre 1^{er} de Serbie 75008 Paris

Délégation de la gestion financière pour l'ensemble des compartiments :

Dénomination ou raison sociale : H2O AM LLP

Forme juridique : partnership à responsabilité limitée

Siège social : 10 Old Burlington Street, Londres W1S 3AG, Grande Bretagne

La société de gestion n'a pas identifié de conflit d'intérêt susceptible de découler de cette délégation.

- ❑ **DEPOSITAIRE, CONSERVATEUR, CENTRALISATEUR DES ORDRES DE SOUSCRIPTION ET DE RACHAT PAR DELEGATION DU GESTIONNAIRE FINANCIER ET ETABLISSEMENT EN CHARGE DE LA TENUE DES REGISTRES DES ACTIONS**

CACEIS BANK

Forme juridique : société anonyme à conseil d'administration

Etablissement de crédit agréé par l'ACPR (Ex. CECEI)

Siège social : 1-3, place Valhubert, 75013 Paris

Adresse postale : 1-3, place Valhubert, 75206 Paris cedex 13

Nationalité : Française

Le dépositaire assure les missions qui lui incombent en application des lois et règlements en vigueur ainsi que celles qui lui ont été contractuellement confiées par la société de gestion de portefeuille. Il doit notamment s'assurer de la régularité des décisions de la société de gestion de portefeuille.

Il doit, le cas échéant, prendre toutes mesures conservatoires qu'il juge utile. En cas de litige avec la société de gestion, il informe l'Autorité des Marchés Financiers.

Le dépositaire est indépendant de la société de gestion.

La description des fonctions de conservation déléguées, la liste des délégataires et sous-délégataires de CACEIS Bank et les informations relatives aux conflits d'intérêt susceptibles de résulter de ces délégations sont disponibles sur le site de CACEIS : www.caceis.com.

Des informations actualisées sont mises à disposition des investisseurs par le dépositaire sur demande.

- ❑ **COURTIER PRINCIPAL :**

Néant.

- ❑ **COMMISSAIRE AUX COMPTES**

KPMG Audit

Représenté par Mme Isabelle BOUSQUIE

Adresse : Tour Egho – 2 avenue Gambetta 92066 PARIS LA DEFENSE

Nationalité : Française

- ❑ **COMMERCIALISATEURS**

H2O AM LLP

Forme juridique : partnership à responsabilité limitée

Nationalité : Anglaise

Autorisée par la Financial Services Authority du Royaume Uni, sous le numéro 529105

Adresse : 10 Old Burlington Street, Londres W1S 3AG, United Kingdom

H2O AM EUROPE

Forme juridique : Société anonyme par actions simplifiée

Nationalité : Française

Autorisée par l'Autorité des marchés financiers, sous le numéro GP-19000011

Adresse : 39 Avenue Pierre 1^{er} de Serbie 75008 Paris

NATIXIS INVESTMENT MANAGERS S.A.

Société anonyme et société de gestion de droit luxembourgeois, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B115843, ayant son siège social 2 rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Le commercialisateur est un établissement qui prend l'initiative de commercialiser la SICAV. La société de gestion attire l'attention des souscripteurs sur le fait que tous les agents de commercialisation ne sont pas nommés ou connus.

☐ **DELEGATAIRE**

Sous-délégation comptable :

CACEIS FUND ADMINISTRATION

Siège social : 1-3, place Valhubert, 75 013 PARIS

Adresse postale : 1-3, place Valhubert, 75 206 PARIS CEDEX 13

Nationalité : Française

☐ **CONSEILLER**

Néant.

☐ **MODALITES D'ADMINISTRATION DE LA SICAV IDENTITE ET FONCTIONS DANS LA S'CAV DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION**

La société est administrée par un Président.

Les modalités d'administration sont précisées dans les statuts.

La liste des dirigeants de la SICAV et de leurs principales fonctions exercées est disponible dans le rapport annuel de la SICAV. Ces informations sont communiquées sous la responsabilité de chacun des membres cités.

II MODALITES DE FONCTIONNEMENT ET DE GESTION

1 Caractéristiques générales

□ CARACTERISTIQUES DES ACTIONS

- ♦ Forme : SICAV à compartiments
- ♦ Nature du droit attaché à la catégorie des actions :

L'investisseur dispose d'un droit de propriété sur le capital de la SICAV. La gestion de la SICAV est assurée, par délégation, par la société de gestion qui agit au nom des actionnaires et dans leur intérêt exclusif. L'information sur les modifications affectant la SICAV est donnée aux actionnaires par tout moyen conformément aux instructions de l'AMF.

- ♦ Inscription à un registre, ou précision des modalités de tenue du passif :

La tenue du passif est assurée par CACEIS BANK.

L'administration des actions est effectuée par EUROCLEAR FRANCE.

- ♦ Droit de vote :

Les droits de vote attachés aux actions sont décrits dans les statuts de la SICAV.

- ♦ Forme des actions : au porteur et ou nominatif.
- ♦ Fractionnement des actions : les actions sont fractionnées en dix-millièmes d'actions.

□ DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE COMPTABLE

Dernier jour de bourse de Paris du mois de juin.

La fin du premier exercice social est le 31 décembre 2011.

□ INDICATIONS SUR LE REGIME FISCAL

La SICAV et chacun des Compartiments sont soumis au régime fiscal général applicable aux OPCVM, lequel est susceptible de modifications selon la législation en vigueur.

La SICAV n'est pas assujettie à l'impôt sur les sociétés. Les règles d'imposition entre les mains de l'actionnaire concernent essentiellement les cessions d'actions ou les distributions de revenus effectuées à son profit. Le régime fiscal applicable dépend des dispositions fiscales relatives à la situation particulière de l'actionnaire. Il lui est donc recommandé de s'adresser à son conseiller habituel afin de prendre connaissance des modalités propres à sa situation personnelle.

Le compartiment H2O EUROPEA est éligible au Plan d'Epargne en Actions (PEA).

2 Dispositions particulières

COMPARTIMENT : H2O LARGO

□ **CODES ISIN**

<u>Actions</u>	<u>Code ISIN</u>
SI/C (EUR)	FR0013282712
H-SI/C (USD)	FR0013396975
H-SI/C (CHF)	FR0013396991
I/C (EUR)	FR0013282720
N/C (EUR)	FR0013282738
R/C (EUR)	FR0013282746
H-I/C (USD)	FR0013282761
H-R/C (USD)	FR0013282787
H-I/C (CHF)	FR0013282795
H-N/C (CHF)	FR0013282803
H-R/C (CHF)	FR0013282811
H-I/C (GBP)	FR0013283025
H-N/C (GBP)	FR0013283033
SR/C (EUR)	FR0013393261
H-SR/C (USD)	FR0013393287
H-SR/C (CHF)	FR0013393279
H-SR/C (GBP)°	FR0013484938

□ **CLASSIFICATION**

Obligations et/ou titres de créances internationaux.

□ **DETENTION DE PARTS OU D' ACTIONS D' OPC (OPCVM OU FIA) OU DE FONDS D' INVESTISSEMENT :**

Le Compartiment peut investir jusqu'à 10% de son actif net dans des parts ou des actions d' OPC ou de fonds d' investissement.

□ OBJECTIF DE GESTION

Pour les actions SI, I, R, SR et N :

L'objectif du Compartiment est de réaliser une performance supérieure :

- de 0,50% l'an à celle de l'EONIA capitalisé quotidiennement sur sa durée minimale de placement recommandée pour les actions SI et I, après déduction des frais de fonctionnement et de gestion ;
- de 0,40% l'an à celle de l'EONIA capitalisé quotidiennement sur sa durée minimale de placement recommandée pour l'action N, après déduction des frais de fonctionnement et de gestion ;
- de 0,20% l'an à celle de l'EONIA capitalisé quotidiennement sur sa durée minimale de placement recommandée pour l'action R, après déduction des frais de fonctionnement et de gestion.
- et de 0,10% l'an à celle de l'EONIA capitalisé quotidiennement sur sa durée minimale de placement recommandée pour l'action SR, après déduction des frais de fonctionnement et de gestion.

Pour les actions H-SI/C (USD), H-I/C(USD), H-R/C (USD) et H-SR/C (USD)

L'objectif du Compartiment est de réaliser une performance supérieure :

- de 0,50% l'an à celle du LIBOR (London Interbank Offered Rate) USD à 1 mois sur sa durée minimale de placement recommandée pour les actions H-SI/C (USD) and H-I/C (USD), après déduction des frais de fonctionnement et de gestion ;
- de 0,20% l'an à celle du LIBOR (London Interbank Offered Rate) USD à 1 mois sur sa durée minimale de placement recommandée pour l'action H-R/C (USD), après déduction des frais de fonctionnement et de gestion.
- et de 0,10% l'an à celle du LIBOR (London Interbank Offered Rate) USD à 1 mois sur sa durée minimale de placement recommandée pour l'action H-SR/C (USD), après déduction des frais de fonctionnement et de gestion.

Pour les actions H-SI/C (CHF), H-I/C (CHF), H-R/C (CHF), H-SR/C (CHF) et H-N/C (CHF)

L'objectif du Compartiment est de réaliser une performance supérieure :

- de 0,50% l'an à celle du LIBOR (London Interbank Offered Rate) CHF à 1 mois sur sa durée minimale de placement recommandée pour les actions H-SI/C (CHF) and H-I/C (CHF), après déduction des frais de fonctionnement et de gestion ;
- de 0,40% l'an à celle du LIBOR (London Interbank Offered Rate) CHF à 1 mois sur sa durée minimale de placement recommandée pour l'action H-N/C (CHF), après déduction des frais de fonctionnement et de gestion ;
- de 0,20% l'an à celle du LIBOR (London Interbank Offered Rate) CHF à 1 mois sur sa durée minimale de placement recommandée pour l'action H-R/C (CHF), après déduction des frais de fonctionnement et de gestion.
- et de 0,10% l'an à celle du LIBOR (London Interbank Offered Rate) CHF à 1 mois sur sa durée minimale de placement recommandée pour l'action H-SR/C (CHF), après déduction des frais de fonctionnement et de gestion.

Pour les actions H-I/C (GBP), H-N/C (GBP) et H-SR/C (GBP) :

L'objectif du Compartiment est de réaliser une performance supérieure :

- de 0,50% l'an à celle du LIBOR (London Interbank Offered Rate) GBP à 1 mois sur sa durée minimale de placement recommandée pour les actions H-I/C (GBP), après déduction des frais de fonctionnement et de gestion ;

- et de 0,40% l'an à celle du LIBOR (London Interbank Offered Rate) GBP à 1 mois sur sa durée minimale de placement recommandée pour l'action H-N/C (GBP), après déduction des frais de fonctionnement et de gestion.
- de 0,10% l'an à celle du LIBOR (London Interbank Offered Rate) GBP à 1 mois sur sa durée minimale de placement recommandée pour l'action H-R/C (GBP), après déduction des frais de fonctionnement et de gestion.

□ **INDICATEUR DE REFERENCE**

Pour les actions SI, I, R, SR et N

Pour les actions SI et I, l'EONIA capitalisé quotidiennement + 0,50% l'an;
 Pour les actions N, l'EONIA capitalisé quotidiennement + 0,40% l'an;
 Pour les actions R, l'EONIA capitalisé quotidiennement + 0,20% l'an ;
 Pour les actions SR, l'EONIA capitalisé quotidiennement + 0,10% l'an.

Pour les actions H-SI/C (USD), H-I/C(USD), H-R/C (USD) et H-SR/C (USD)

Pour les actions H-SI/C(USD), H-I/C (USD), le LIBOR USD à 1 mois +0,50% l'an;
 Pour les actions H-R/C (USD), le LIBOR USD à 1 mois +0,20% l'an ;
 Pour les actions H-SR/C (USD), le LIBOR USD à 1 mois +0,10% l'an.

Pour les actions H-SI/C(CHF), H-I/C (CHF), H-R/C (CHF), H-SR/C (CHF) et H-N/C (CHF)

Pour les actions H-SI/C (CHF), H-I/C (CHF), le LIBOR CHF à 1 mois +0,50% l'an;
 Pour les actions H-N/C (CHF), le LIBOR CHF à 1 mois +0,40% l'an;
 Pour les actions H-R/C (CHF), le LIBOR CHF à 1 mois +0,20% l'an ;
 Pour les actions H-SR/C (CHF), le LIBOR CHF à 1 mois +0,10% l'an.

Pour les actions H-I/C (GBP), H-N/C (GBP) et H-SR/C (GBP) :

Pour les actions H-I/C (GBP), le LIBOR GBP à 1 mois +0,50% l'an;
 Pour les actions H-N/C (GBP), le LIBOR GBP à 1 mois +0,40% l'an.
 Pour les actions H-SR/C (GBP), le LIBOR GBP à 1 mois +0,10% l'an.

L'EONIA capitalisé quotidiennement (méthode Overnight Indexed Swap ou OIS) est l'indicateur de référence du compartiment. Le taux EONIA (« European Overnight Index Average ») correspond à la moyenne des taux au jour le jour de la zone Euro.

Il est calculé par la Banque Centrale Européenne et publié par l'European Money Markets Institute sur le site Internet www.emmi-benchmarks.eu.

L'administrateur de l'indice de référence est inscrit au registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

Le taux d'intérêts LIBOR (London Interbank Offered Rate) GBP à 1 mois est le taux moyen auquel une sélection de grandes banques établies à Londres s'accorde des prêts en livres sterling d'une durée de 1 mois. Il est calculé chaque jour ouvré par ICE Benchmark Administration Limited.

L'administrateur de l'indice de référence est inscrit au registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

Le taux d'intérêts LIBOR (London Interbank Offered Rate) USD à 1 mois est le taux moyen auquel une sélection de grandes banques établies à Londres s'accorde des prêts en dollars US d'une durée de 1 mois. Il est calculé chaque jour ouvré par ICE Benchmark Administration Limited.

L'administrateur de l'indice de référence est inscrit au registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

Le taux d'intérêts LIBOR (London Interbank Offered Rate) CHF à 1 mois est le taux moyen auquel une sélection de grandes banques établies à Londres s'accorde des prêts en francs suisses d'une durée de 1 mois. Il est calculé chaque jour ouvré par ICE Benchmark Administration Limited.

L'administrateur de l'indice de référence est inscrit au registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

□ **STRATEGIE D'INVESTISSEMENT**

1. Stratégies utilisées

La gestion mise en place est une gestion de type performance absolue, combinant des positions stratégiques et tactiques ainsi que des arbitrages sur l'ensemble des marchés de taux et de devises internationaux.

Cet objectif de performance sera recherché dans le respect d'une « Value-at-Risk » (VaR) ex-ante de 2,5% maximum, avec un intervalle de confiance de 99% sur 20 jours. La gestion a également pour objectif une volatilité-cible moyenne annuelle ex-post de [1 % ; 2 %] par an.

La performance du Compartiment est davantage liée aux évolutions relatives des marchés les uns par rapport aux autres (positions relatives et arbitrages) qu'au sens général de ces marchés (positions directionnelles).

Pour chaque classe d'actif, l'exposition est décidée en premier lieu et séparément des autres classes d'actifs.

L'allocation d'actifs est ainsi une conséquence de ces choix d'exposition.

La stratégie d'investissement est basée sur une approche "top-down", et repose notamment sur l'analyse macro-économique, l'analyse des flux de capitaux et la valorisation relative des marchés.

La sensibilité totale du portefeuille s'inscrira dans une fourchette comprise entre -1 et +1.

Gestion des obligations gouvernementales de l'OCDE :

1. Gestion active de l'exposition au risque obligataire global (sensibilité) du portefeuille ;
2. Allocation de la sensibilité (positive ou négative) du portefeuille telle qu'établie ci-dessus entre les quatre principaux marchés obligataires gouvernementaux de l'OCDE (Etats-Unis pour la zone dollar, Allemagne pour la zone Europe, Royaume-Uni, Japon) au travers de stratégies de valeur relative (achat de sensibilité sur certains marchés, vente de sensibilité sur d'autres) ;
3. Allocation de la sensibilité (positive ou négative) telle qu'allouée sur les quatre marchés obligataires ci-dessus entre leurs quatre principaux segments de courbe [1-3 ans], [3-7 ans], [7-15 ans] et [15-30 ans] : mise en place notamment de stratégies d'aplatissement, de restructuration, ou de déplacement latéral de ces courbes ;
4. Sélection du pays émetteur à l'intérieur de la zone dollar (Etats-Unis, Canada, Mexique, Australie et Nouvelle Zélande) et de la zone Europe (pays membres de l'UEM, Norvège, Suède, Danemark, Islande, Suisse, Pologne, République Tchèque, Hongrie).

Gestion des obligations non-gouvernementales OCDE et des obligations, tant gouvernementales que non-gouvernementales, non-OCDE :

1. Gestion active de l'exposition au risque crédit global, dans une limite égale à 50% de l'actif net du portefeuille ;
2. Allocation de ce risque crédit sur les grands segments du marché du crédit : dette "Investment Grade" et "Speculative Grade", d'une part, dette externe et locale des pays non-OCDE, d'autre part ;
3. Sélection des émetteurs sur chacun de ces segments.

Gestion des devises :

- a. Allocation stratégique sur le dollar US : achat ou vente du dollar US contre toutes les autres devises ;
- b. Allocation relative entre les trois grands "blocs" de devises : bloc "devises européennes" (euro, livre anglaise, couronnes norvégienne, suédoise, danoise et islandaise, franc suisse, zloty polonais, couronne tchèque, forint hongrois) ; bloc "yen" (yen, won coréen) ; bloc "devises matières premières" (regroupant les devises dont l'évolution est liée au prix des matières premières : le dollar canadien, le dollar australien, le dollar néo-zélandais, et le rand sud-africain) ;
- c. Allocation au sein de chaque bloc par achat et vente de chacune des devises constituant le bloc ;
- d. Diversification sur les devises des marchés non-OCDE.

Pour les actions H-SI/C (CHF), H-I/C (CHF), H-R/C (CHF), H-SR/C (CHF) et H-N/C (CHF), libellées en CHF, une couverture de change est mise en place et a pour objectif de limiter l'impact de l'évolution du taux de change EUR/CHF sur la performance du Compartiment. L'objectif de cette opération de change est donc de restituer au mieux pendant la durée de vie du Compartiment la performance de la stratégie en couvrant le risque de change EUR/CHF susceptible d'affecter l'évolution de la valeur liquidative.

Pour les actions H-I/C (USD), H-I/C(USD), H-R/C (USD) et H-SR/C (USD), libellées en USD, une couverture de change est mise en place et a pour objectif de limiter l'impact de l'évolution du taux de change EUR/USD sur la performance du Compartiment. L'objectif de cette opération de change est donc de restituer au mieux pendant la durée de vie du Compartiment la performance de la stratégie en couvrant le risque de change EUR/USD susceptible d'affecter l'évolution de la valeur liquidative.

Pour les actions H-I/C (GBP), H-N/C (GBP), H-SR/C (GBP) libellées en GBP, une couverture de change est mise en place et a pour objectif de limiter l'impact de l'évolution du taux de change EUR/GBP sur la performance du Compartiment. L'objectif de cette opération de change est donc de restituer au mieux pendant la durée de vie du Compartiment la performance de la stratégie en couvrant le risque de change EUR/GBP susceptible d'affecter l'évolution de la valeur liquidative.

2. Description des catégories d'actifs et des contrats financiers dans lesquels le Compartiment entend investir et leur contribution à la réalisation de l'objectif de gestion.

1.1. Titres de créance, valeurs assimilées et instruments financiers

Instruments du marché obligataire :

- jusqu'à 100% de l'actif net en obligations émises ou garanties par les Etats-membres de l'OCDE sans limite de notation ;
- jusqu'à 20% de l'actif net en obligations non gouvernementales émises par des sociétés ayant leur siège social dans un pays de l'OCDE.

La société de gestion s'appuie pour l'évaluation du risque de crédit sur ses équipes et sa propre méthodologie.

En plus de cette évaluation, les titres considérés répondent à une contrainte de "rating" (notation) minimale correspondant à « Investment Grade » selon les critères de la société de gestion au moment de leur acquisition (par exemple, BBB- dans l'échelle de notation de Standard & Poor's ou de Fitch Ratings, ou Baa3 dans celle de Moody's).

Si l'émission est notée à l'achat simultanément par les trois agences, alors au moins deux des trois notations devront être « Investment Grade ». Si l'émission est notée par deux agences seulement, alors au moins l'une des deux notations devra être « Investment Grade ». Si l'émission est notée par une agence seulement, alors la notation devra être nécessairement « Investment Grade ».

En cas d'émission non notée, la note de l'émetteur sera prise en compte.

Par ailleurs, lorsque la notation d'une émission ou d'un émetteur d'un titre déjà présent dans le portefeuille se dégrade, et passe sous la notation minimale "Investment Grade" (équivalente à une notation minimale de AA Standard & Poor's et Fitch Ratings ou de Aa2 Moody's), la société de gestion évaluera l'opportunité de conserver ou non les titres en portefeuille, en gardant comme critère principal l'intérêt des actionnaires.

Dans cette catégorie des obligations non gouvernementales OCDE, jusqu'à 10% de l'actif net en Mortgage Backed Securities ou en Asset Backed Securities (ABS - titrisation de portefeuilles d'emprunts de crédit non-hypothécaire tels que la consommation, l'automobile, les cartes bancaires et MBS - titrisation de portefeuilles d'emprunts hypothécaires).

La société de gestion s'appuie pour l'évaluation du risque de crédit sur ses équipes et sa propre méthodologie.

Ces titres peuvent également répondre à une contrainte de notation minimale à l'acquisition équivalente à :

- AA dans l'échelle de Standard & Poor's ou de Fitch Ratings,
- Aa2 dans celle de Moody's,

ou une notation équivalente selon l'analyse de la société de gestion.

Si l'émission est notée à l'achat simultanément par les trois agences, alors au moins deux des trois notations devront être AA/Aa2 ou une notation équivalente selon l'analyse de la société de gestion.

Si l'émission est notée par deux agences seulement, alors au moins l'une des deux notations devra être AA/Aa2 ou une notation équivalente selon l'analyse de la société de gestion.

Si l'émission est notée par une agence seulement, alors la notation devra être nécessairement AA/Aa2 ou une notation équivalente selon l'analyse de la société de gestion.

En cas d'émission non notée, la note de l'émetteur sera prise en compte.

Par ailleurs, lorsque la notation d'une émission ou d'un émetteur d'un titre déjà présent dans le portefeuille se dégrade, et passe sous la notation minimale. La

société de gestion évaluera l'opportunité de conserver ou non les titres en portefeuille, en gardant comme critère principal l'intérêt des actionnaires.

Toujours dans cette limite de 10% de l'actif net en Mortgage Backed Securities ou en Asset Backed Securities, le Compartiment pourra détenir jusqu'à 10% de l'actif net en ABS et MBS non notés à l'émission ou dont l'émetteur n'est pas noté à l'émission.

- jusqu'à 5% de l'actif net en obligations corporates OCDE notées « Speculative Grade » au moment de leur acquisition, et en obligations gouvernementales et corporates non-OCDE sans limite de notation, émises en devises G4 (USD, EUR, GBP, JPY) ou en devises locales.
- jusqu'à 10% de l'actif net en obligations convertibles contingentes.

Instruments du marché monétaire :

La gestion de la trésorerie du Compartiment est effectuée à travers l'acquisition d'instruments du marché monétaire (Bons du Trésor, Bons du Trésor à intérêt annuel, Billets de trésorerie, Euro Commercial Paper et OPCVM/FIA monétaires à valeur liquidative variable court terme et standard) et de la conclusion de prises en pension et de dépôts.

1.2. Devises :

Le Compartiment pourra être exposé à toutes les devises, OCDE comme non-OCDE, à l'achat comme à la vente.

1.3. Actions :

Aucun investissement ne sera réalisé en actions.

Rappel des principales limites d'investissement en obligations (<i>notations constatées à l'achat</i>)	
Fourchette de sensibilité globale	[-1 ; +1]
Obligations gouvernementales OCDE	Maximum 100% de l'actif net
Obligations non gouvernementales OCDE de notation « Investment Grade » à l'achat	Maximum 20% de l'actif net
dont obligations titrisées (ABS & MBS)	Maximum 10% de l'actif net
Obligations gouvernementales non OCDE ou Obligations non gouvernementales OCDE de notation « Speculative Grade » à l'achat ou Obligations non gouvernementales non OCDE	Maximum 5% de l'actif net

1.4. Instruments spécifiques : actions/parts de fonds d'investissement

Le Compartiment peut détenir des parts ou actions d'OPCVM, d'OPC ou de fonds d'investissement dans la limite de 10% de son actif :

OPCVM de droit français *	X
OPCVM de droit européens*	X
FIA de droit français répondant aux conditions de l'article R. 214-13 du Code monétaire et financier*	X

FIA européens répondant aux conditions de l'article R. 214-13 du Code monétaire et financier *	X
Fonds d'investissement de droit étranger répondant aux conditions de l'article R. 214-13 du Code monétaire et financier *	

**Ces OPCVM/ FIA / ou Fonds d'investissement ne pourront détenir + de 10% de leur actif en OPCVM/ FIA /ou Fonds d'investissement.*

Les OPCVM ou OPC détenus par le Compartiment peuvent être gérés par la société de gestion ou une société juridiquement liée.

1.5. Instruments dérivés

Le processus d'investissement intègre l'utilisation des contrats financiers, conditionnels ou non, négociés sur les marchés réglementés, organisés ou de gré à gré.

Le Compartiment pourra utiliser les instruments dérivés afin de surexposer son portefeuille. L'engagement du Compartiment aux instruments financiers à terme sera géré dans le respect de la contrainte de « Value-at-Risk » (VaR) ex-ante de 2,5% maximum, avec un intervalle de confiance de 99% sur 20 jours. Il n'excédera pas cette capacité d'amplification maximale.

TABLEAU DES INSTRUMENTS DERIVES

Nature des instruments utilisés	TYPE DE MARCHÉ			NATURE DES RISQUES					NATURE DES INTERVENTIONS			
	Admission sur les marchés réglementés*	Marchés organisés	Marchés de gré à gré	Action	Taux	Change	Crédit	Autre(s) risque(s)	Couverture	Exposition	Arbitrage	Autre(s) stratégie(s)
Contrats à terme (futures) sur												
Actions												
Taux	X	X			X				X	X	X	
Change												
Indices												
Options sur												
Actions												
Taux	X	X	X		X				X	X	X	
Change	X	X	X			X			X	X	X	
Indices												
Swaps												
Actions												
Taux			X		X				X	X	X	
Change			X			X			X	X	X	
Indices			X		X		X		X	X	X	
Change à terme												
Devise(s)			X						X	X	X	
Dérivés de crédit												
Credit Default Swap (CDS)			X				X		X	X	X	
First Default												
First Losses Credit Default Swap												

* Se référer à la politique d'exécution des ordres de la société de gestion disponible sur le site internet www.h2o-am.com.

Le Compartiment pourra conclure des contrats d'échange sur rendement global («Total Return swap » ou « TRS ») visant à échanger la performance du tout ou partie des actifs détenus par le Compartiment (et conservés auprès du dépositaire du Compartiment) contre une performance liée à un indice ou à une catégorie d'actif listés dans la section « Description des catégories d'actifs et des contrats financiers ».

La proportion maximale d'actifs sous gestion pouvant faire l'objet d'un TRS est de 50% de l'actif net. Dans des circonstances normales de marché la société de gestion s'attend à ce que de telles opérations portent sur un maximum de 25% de l'actif net du Compartiment.

Les contreparties à des contrats d'échange sur rendement global sont des établissements de crédit ou autres entités répondant aux critères mentionnés dans le Code monétaire financier et sélectionnées par la Société de Gestion conformément à la procédure de sélection des contreparties disponible sur le site de la Société de Gestion à l'adresse suivante : www.h2o-am.com. La Société de Gestion conclura de tels contrats avec des établissements financiers ayant leur siège dans un Etat membre de l'OCDE et bénéficiant d'une notation minimale conformes aux exigences de la Société de Gestion.

Ces opérations font systématiquement l'objet de la signature d'un contrat entre la Société de Gestion et la contrepartie définissant les modalités de réduction du risque de contrepartie. Les contreparties ne disposent pas d'un pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille d'investissement du Compartiment ou sur l'actif sous-jacent de l'instrument dérivé.

1.6. Informations relatives aux contrats financiers de gré à gré :

Les contreparties sont des établissements de crédit de premier rang. Elles sont sélectionnées et évaluées régulièrement conformément à la procédure de sélection des contreparties disponible sur simple demande auprès de la société de gestion. Ces opérations font systématiquement l'objet de la signature d'un contrat entre l'OPCVM et la contrepartie définissant les modalités de réduction du risque de contrepartie.

La ou les contreparties ne disposent pas d'un pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille d'investissement de l'OPCVM ou sur l'actif sous-jacent de l'instrument dérivé.

L'ensemble de ces instruments sera utilisé pour couvrir et/ou exposer le portefeuille du Compartiment au risque de taux et/ou pour couvrir le portefeuille au risque de change.

1.7. Titres intégrant des dérivés

TABLEAU DES TITRES INTEGRANT DES DERIVES

Nature des instruments utilisés	NATURE DES RISQUES					NATURE DES INTERVENTIONS			
	Action	Taux	Change	Crédit	Autre(s) risque(s)	Couverture	Exposition	Arbitrage	Autre(s) stratégie(s)
Warrants sur									
Actions									
Taux		X				X	X	X	
Change									
Indices		X		X		X	X	X	
Bons de souscription									
Actions									
Taux									
Equity link									
Obligations convertibles									
Obligations échangeables	X	X		X			X		
Obligations convertibles	X	X		X			X		
Obligations convertibles contingentes	X	X		X			X		
Produits de taux callable	X	X	X	X			X		
Produits de taux puttable									
EMTN / Titres négociables à moyen terme structurés									
Titres négociables à moyen terme structurés		X		X		X	X	X	
EMTN structurés		X		X		X	X	X	
Credit Link Notes (CLN)									
Autres (à préciser)									

* Se référer à la politique d'exécution des ordres de la société de gestion disponible sur le site internet www.h2o-am.com.

1.8. Dépôts

Le Compartiment peut effectuer des dépôts au sens du Code Monétaire et Financier, d'une durée maximale de douze mois. Ces dépôts, qui permettent de gérer tout ou partie de la trésorerie du Compartiment, contribuent, dans ce cadre, à la réalisation de l'objectif de gestion.

1.9. Liquidités

Le Compartiment peut détenir des liquidités à titre accessoire.

1.10. Emprunts d'espèces

Le Compartiment pourra être emprunteur d'espèces dans la limite de 10% de son actif et ceci uniquement de façon temporaire.

1.11. Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres

La Société de Gestion pourra effectuer des opérations d'acquisitions ou de cessions temporaires de titres (aussi appelées opérations de financement sur titres) à hauteur de 100% maximum de l'actif. La proportion attendue d'actifs sous gestion qui fera l'objet d'opérations de financement sur titres sera de 50%.

Nature des opérations utilisées	
Prises et mises en pension par référence au Code Monétaire et Financier	X
Prêts et emprunts de titres par référence au Code Monétaire et Financier	X
Autres	

Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limité à la réalisation de l'objectif de gestion	
Gestion de trésorerie	X
Optimisation des revenus et de la performance du Compartiment	X
Autres	

1.12. Informations sur l'utilisation d'acquisitions/cessions temporaires de titres

L'utilisation des cessions temporaires de titres aura pour objet de faire bénéficier l'OPCVM d'un rendement supplémentaire et donc de contribuer à sa performance. Par ailleurs, l'OPCVM pourra conclure des prises en pension au titre du remplacement des garanties financières en espèces et / ou des mises en pensions pour répondre aux besoins de liquidité.

1.13. Contrats constituant des garanties financières :

Dans le cadre de la conclusion de contrats financiers et/ou d'opérations de financement sur titres, le Compartiment pourra recevoir /verser des garanties financières sous la forme de transfert en pleine propriété de titres et/ou d'espèces.

Les titres reçus en garantie doivent respecter les critères fixés par la réglementation et doivent être octroyés par des établissements de crédit ou autres entités respectant les critères de forme juridique, pays et autres critères financiers énoncés dans le Code Monétaire et Financier.

Le niveau des garanties financières et la politique en matière de décote sont fixés par la politique de d'éligibilité des garanties financières de la Société de Gestion conformément à la réglementation en vigueur et englobe les catégories ci-dessous :

- ✓ Garanties financières en espèces dans différentes devises selon une liste prédéfinie tel que l'Euro et l'USD ;
- ✓ Garanties financières en titres de dettes ou en titres de capital selon une nomenclature précise.

La politique d'éligibilité des garanties financières définit explicitement le niveau requis de garantie et les décotes appliqués pour chacune des garanties financières en fonction de règles qui dépendent de leurs caractéristiques propres. Elle précise également, conformément à la réglementation en vigueur, des règles de diversification des risques, de corrélation, d'évaluation, de qualité de crédit et de stress tests réguliers sur la liquidité des garanties.

En cas de réception de garanties financières en espèces, celles-ci doivent, dans des conditions fixées par réglementation, uniquement être :

- placées en dépôt ;
- investies dans des obligations d'État de haute qualité ;
- utilisées dans une prise en pension livrée ;
- investies dans des organismes de placement collectif (OPC) monétaire à valeur liquidative variable court terme.

Les garanties financières autres qu'en espèces reçues ne pourront pas être vendues, réinvesties ou mises en gage.

La Société de Gestion procédera, selon les règles d'évaluation prévues dans ce prospectus, à une valorisation quotidienne des garanties reçues sur une base de prix de marché (mark-to-market). Les appels de marge seront réalisés sur une base quotidienne.

Les garanties reçues par le Compartiment seront conservées par le dépositaire du Compartiment ou à défaut par tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur de la garantie.

Les risques associés aux opérations de financement sur titre, aux contrats financiers et à la gestion des garanties inhérentes sont décrits dans la section profil de risque.

□ **PROFIL DE RISQUE**

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

La valeur liquidative est susceptible de connaître une variation élevée du fait des instruments financiers qui composent son portefeuille. Dans ces conditions, le capital investi pourrait ne pas être intégralement restitué y compris pour un investissement réalisé sur la durée de placement recommandée.

Les différents risques auxquels le Compartiment est exposé sont susceptibles de provoquer une baisse de la valeur liquidative du Compartiment.

Risque de perte en capital : le risque en capital résulte d'une perte lors de la vente d'une action à un prix inférieur à celui payé à l'achat.

Le Compartiment ne bénéficie d'aucune garantie ni protection, il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué.

Risque de crédit : il s'agit du risque de défaillance de l'émetteur et du risque de dépréciation pouvant affecter les titres en portefeuille résultant de l'évolution des marges émetteurs ou « spreads » de crédit de toutes les catégories de titres de créances en portefeuille. Ce risque peut entraîner une baisse de la valeur liquidative. Les titres dont la

notation est inférieure à BBB- (Sources S&P et Fitch Ratings) ou à Baa3 (source Moody's) appartiennent à la catégorie « Speculative grade » et présentent un risque de retard voire de non remboursement des coupons et/ou du principal, De plus, dans des conditions de marché dégradées, leur valorisation peut subir des fluctuations importantes et impacter négativement la valeur liquidative du Compartiment. Ce risque peut être accentué par le manque de liquidité du marché des obligations à haut rendement. Il convient de préciser que les titres à haut rendement sont des titres spéculatifs.

Risque de taux : le Compartiment est en permanence investi en instruments de taux. De ce fait, sa valeur liquidative peut être amenée à baisser dans une période de hausse des taux. En outre, plus la sensibilité du Compartiment (pourcentage de variation de la valeur liquidative lorsque les taux varient de 1%) est élevée, plus le risque de taux auquel le Compartiment s'expose est élevé, et inversement. En raison de sa stratégie d'investissement, le Compartiment est soumis à un risque de taux important, sa sensibilité pouvant aller jusqu'à 1.

Risque pris par rapport à l'indicateur de référence : il s'agit du risque de déviation de la performance du Compartiment par rapport à celle de son indicateur de référence. Conformément à ce qui est décrit dans la rubrique « Stratégies utilisées », des risques pourront être pris par rapport à l'indicateur de référence dans le but d'atteindre l'objectif de gestion, ce qui pourra induire une performance du Compartiment en deçà de celle de son indicateur de référence.

Risque de contrepartie : le Compartiment utilise des instruments financiers à terme, de gré à gré, et/ou a recours à des opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres. Ces opérations conclues avec une ou plusieurs contreparties éligibles, exposent potentiellement le Compartiment à un risque de défaillance de l'une de ces contreparties pouvant la conduire à un défaut de paiement.

Le recours à des instruments dérivés est susceptible d'augmenter ou de limiter les risques de taux, de crédit, dans les limites décrites, ci-dessus, et en supra au paragraphe stratégie d'investissement.

La réalisation de ce risque peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du Compartiment.

Risque lié aux titres des pays émergents : les titres de ces pays peuvent être difficilement négociables ou même ne plus être négociables momentanément, du fait notamment de l'absence d'échanges sur le marché ou de restrictions réglementaires ; en conséquence, la détention éventuelle de ces titres peut entraîner des dérogations au fonctionnement normal du Compartiment conformément au règlement de l'OPCVM et si l'intérêt des investisseurs le commande. En outre, les mouvements de baisse de marché pouvant être plus marqués et plus rapides que dans les pays développés, la valeur liquidative pourra baisser plus fortement et plus rapidement.

Risque lié aux arbitrages : l'arbitrage est une technique consistant à profiter d'écarts de cours constatés (ou anticipés) entre marchés et/ou secteurs et/ou titres et/ou devises et/ou instruments. En cas d'évolution défavorable de ces arbitrages (anticipations erronées : hausse des opérations vendeuses et/ou baisse des opérations acheteuses), la valeur liquidative de l'OPCVM pourra baisser.

Risque de change : il s'agit du risque de baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'euro. En cas de baisse d'une devise par rapport à l'euro, la valeur liquidative pourra baisser.

Pour les actions H-SI/C (USD), H-I/C(USD), H-R/C(USD) et H-SR/C (USD) libellées en USD, une couverture du risque de change contre euro (EUR) est mise en place ; cette couverture a pour objectif de minimiser l'impact des variations du dollar US (USD) face à l'Euro pour les actionnaires dont l'investissement est réalisé en USD.

Pour les actions H-SI/C (CHF), H-I/C(CHF), H-N/C(CHF), H-R/C(CHF) et H-SR/C (CHF), libellées en CHF, une couverture du risque de change contre euro (EUR) est mise en place ; cette couverture a pour objectif de minimiser l'impact des variations du franc suisse (CHF) face à l'Euro pour les actionnaires dont l'investissement est réalisé en CHF.

Pour les actions H-I/C(GBP), H-N/C(GBP), et H-SR/C (GBP) libellées en GBP, une couverture du risque de change contre euro (EUR) est mise en place ; cette couverture a pour objectif de minimiser l'impact des variations de la livre sterling (GBP) face à l'Euro pour les actionnaires dont l'investissement est réalisé en GBP.

Risque lié à la surexposition : la méthode retenue pour le calcul de l'engagement conduit à déterminer des budgets de risque associés aux différentes stratégies. Ainsi, le Compartiment sera exposé selon des niveaux variables aux différentes typologies de risques mentionnés dans le présent prospectus.

Le niveau d'exposition dépend notamment des stratégies mises en place mais aussi des conditions de marché. Le niveau d'exposition aux différents risques pourra avoir pour conséquence une baisse de la valeur liquidative plus rapide et/ou plus importante que la baisse des marchés sous-jacents à ces risques.

Risque de liquidité : le risque de liquidité présent dans le Compartiment représente la baisse du prix que l'OPCVM devrait potentiellement accepter pour devoir vendre certains actifs pour lesquels il existe une demande insuffisante sur le marché.

Risque lié aux d'acquisitions et de cessions temporaires de titres, aux contrats d'échange de rendement global (TRS) et à la gestion des garanties financières : les opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres et les contrats d'échange de rendement global (TRS) sont susceptibles de créer des risques pour le Compartiment tels que le risque de contrepartie défini ci-dessus. La gestion des garanties est susceptible de créer des risques pour le Compartiment tels le risque de liquidité (c'est-à-dire le risque qu'un titre reçu en garantie ne soit pas suffisamment liquide et ne puisse pas être vendu rapidement en cas de défaut de la contrepartie), et, le cas échéant, les risques liés à la réutilisation des garanties en espèces (c'est-à-dire principalement le risque que le Compartiment ne puissent pas rembourser la contrepartie).

Risques liés aux investissements en « contingent convertibles » : le Compartiment peut investir dans des obligations subordonnées de type « contingent convertibles » qui sont des titres de taux incluant une option de conversion en actions à l'initiative de l'émetteur en cas de dégradation de sa situation financière. En plus du risque de crédit et de taux inhérent aux obligations, l'activation de l'option de conversion peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du Compartiment supérieure à celle constatée sur les autres obligations classiques de l'émetteur.

Ces différents risques sont susceptibles de provoquer une baisse de la valeur liquidative du Compartiment.

❑ **SOUSCRIPTEURS CONCERNES ET PROFIL DE L'INVESTISSEUR TYPE**

Le Compartiment est tous souscripteurs.

Les actions R, H-R, SR et H-SR s'adressent essentiellement aux personnes physiques.

Les actions I, HI, H-SI et SI s'adressent essentiellement aux investisseurs institutionnels. La part N est ouverte à tous souscripteurs, destinée plus particulièrement aux particuliers qui investissent par le biais de distributeurs, conseillers financiers, plateformes ou d'autres intermédiaires (collectivement, les « Intermédiaires ») dans le cadre d'un contrat séparé ou d'un contrat à base d'honoraires entre l'investisseur et un intermédiaire.

Le Compartiment s'adresse à des investisseurs qui veulent placer la partie stable de leur trésorerie avec pour objectif de surperformer LIMEA capitalisé pour les actions libellées en Euro et respectivement pour les actions H-SI/C (CHF), H-I/C(CHF), H-N/C(CHF), H-R/C(CHF), H-I/C (USD), H-I/C(USD), H-R/C(USD), H-I/C(GBP), H-N/C(GBP), H-SR/C (GBP) le LIMEAN CHF 1 mois, USD 1 mois, GBP 1 mois et NZD 1 mois sur une période de placement au moins égale à la durée minimale de placement recommandée.

Les souscripteurs résidant sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique ne sont pas autorisés à souscrire dans cet OPCVM.

La durée minimale de placement recommandée est de 1 à 2 ans.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans le Compartiment dépend du niveau de risque que l'investisseur souhaite prendre. Ce montant dépend également de paramètres inhérents au porteur, notamment sa situation patrimoniale et la composition actuelle de son patrimoine financier. **La constitution et la détention d'un patrimoine financier supposent une diversification des placements.**

Aussi, il est recommandé à toute personne désireuse de souscrire des actions du Compartiment de contacter son conseiller habituel pour avoir une information ou un conseil, plus adapté à sa situation personnelle.

Il est fortement recommandé de diversifier suffisamment son patrimoine afin de ne pas l'exposer uniquement aux seuls risques de ce Compartiment.

❑ **MODALITES DE DETERMINATION ET D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES, FREQUENCE DE DISTRIBUTION**

Le Compartiment est un compartiment de capitalisation.

❑ **CARACTERISTIQUES DES ACTIONS**

<u>Actions</u>	Code ISIN	Devise de libellé	Fractionnement des actions	Montant minimal de souscription initiale	Montant minimal de souscription ultérieure
SI/C (EUR)	FR0013282712	EUR	Dix-millièmes	100 millions euros	1 million euros
H-SI/C (USD)	FR0013396975	USD	Dix-millièmes	100 millions dollars US	1 million dollars US
H-SI/C (CHF)	FR0013396991	CHF	Dix-millièmes	100 millions francs suisses	1 million francs suisses
I/C (EUR)	FR0013282720	EUR	Dix-millièmes	100 000 euros	Un dix-millième d'action

N/C (EUR)	FR0013282738	EUR	Dix-millièmes	Un dix-millième d'action	Un dix-millième d'action
R/C (EUR)	FR0013282746	EUR	Dix-millièmes	Un dix-millième d'action	Un dix-millième d'action
H-I/C (USD)	FR0013282761	USD	Dix-millièmes	100 000 dollars US	Un dix-millième d'action
H-R/C (USD)	FR0013282787	USD	Dix-millièmes	Un dix-millième d'action	Un dix-millième d'action
H-I/C (CHF)	FR0013282795	CHF	Dix-millièmes	100 000 franc suisses	Un dix-millième d'action
H-N/C (CHF)	FR0013282803	CHF	Dix-millièmes	Un dix-millième d'action	Un dix-millième d'action
H-R/C (CHF)	FR0013282811	CHF	Dix-millièmes	Un dix-millième d'action	Un dix-millième d'action
H-I/C (GBP)	FR0013283025	GBP	Dix-millièmes	100 000 livres sterling	Un dix-millième d'action
H-N/C (GBP)	FR0013283033	GBP	Dix-millièmes	Un dix-millième d'action	Un dix-millième d'action
SR/C (EUR)	FR0013393261	EUR	Dix-millièmes	Un dix-millième d'action	Un dix-millième d'action
H-SR/C** (CHF)	FR0013393279	CHF	Dix-millièmes	Un dix-millième d'action	Un dix-millième d'action
H-SR/C* (USD)	FR0013393287	USD	Dix-millièmes	Un dix-millième d'action	Un dix-millième d'action
H-SR/C*** (GBP)	FR0013484938	GBP	Dix-millièmes	Un dix-millième d'action	Un dix-millième d'action

La devise de référence du Compartiment est l'Euro.

□ **MODALITES DE SOUSCRIPTION ET DE RACHAT**

Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour d'établissement de la valeur liquidative (J) à 12h30. Ces demandes sont exécutées sur la base de la valeur liquidative établie en J et calculée en J+1 ouvré.

Les investisseurs entendant souscrire des actions et les actionnaires désirant procéder aux rachats d'actions sont invités à se renseigner, directement auprès de leur établissement

commercialisateur habituel, sur l'heure limite de prise en compte de leur demande de souscription ou de rachat, cette dernière pouvant être antérieure à l'heure de centralisation mentionnée, ci-dessus.

Les ordres sont exécutés conformément au tableau ci-dessous :

Pour les actions libellées en euro et GBP :

J	J	J : jour d'établissement de la VL	J+1 ouvré	J+1 ouvré	J+1 ouvré
Centralisation avant 12 :30 heures CET des ordres de souscription ¹	Centralisation avant 12 :30 heures CET des ordres de rachat ¹	Exécution de l'ordre au plus tard en J	Publication de la valeur liquidative	Règlement des souscriptions ¹	Règlement des rachats ¹

¹Sauf éventuel délai spécifique convenu avec votre établissement financier.

Pour les actions libellées en autres devises :

J	J	J : jour d'établissement de la VL	J+1 ouvré	J+3 ouvrés	J+3 ouvrés
Centralisation avant 12 : 30 heures CET des ordres de souscription ¹	Centralisation avant 12 :30 heures CET des ordres de rachat ¹	Exécution de l'ordre au plus tard en J	Publication de la valeur liquidative	Règlement des souscriptions ¹	Règlement des rachats ¹

¹Sauf éventuel délai spécifique convenu avec votre établissement financier.

❑ **PERIODICITE DE CALCUL DE LA VALEUR LIQUIDATIVE**

L'établissement de la valeur liquidative s'effectue chaque jour d'ouverture d'Euronext Paris, à l'exception des jours fériés légaux en France.

La valeur liquidative est disponible auprès la société de gestion :

H2O AM EUROPE

39 Avenue Pierre 1^{er} de Serbie 75008 Paris Site internet : « www.h2o-am.com »

❑ **FRAIS ET COMMISSIONS**

Commissions de souscription et de rachat :

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises au Compartiment servent à compenser les frais supportés par le Compartiment pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion, au commercialisateur, etc.

Frais à la charge de l'investisseur et prélevés lors des souscriptions et des rachats	Assiette	Taux / barème
Commission de souscription maximale non acquise au Compartiment	Valeur liquidative × Nombre d'actions	1% maximum pour les actions R et 2% SR
Commission de souscription maximale réservée à la société de gestion	Valeur liquidative × Nombre d'actions	1% maximum pour les actions SI/C, I et N
Commission de souscription acquise au Compartiment	Valeur liquidative × Nombre d'actions	5% maximum pour les actions R
Commission de rachat maximale non acquise au Compartiment	Valeur liquidative × Nombre d'actions	Néant
Commission de rachat acquise au Compartiment	Valeur liquidative × Nombre d'actions	Néant

Frais facturés au Compartiment :

Ces frais recouvrent :

- Les frais de gestion financière,
- Les frais administratifs externes à la société de gestion,
- Les frais indirects maximum (commissions et frais de gestion) dans le cas d'OPCVM investissant à plus de 20% dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement,
- Les commissions de mouvement,
- Les commissions de surperformance.

Frais facturés au Compartiment	Assiette	Taux / barème
Frais de gestion financière	Actif net	0,35% TTC pour l'action SI/C ; 0,20% TTC pour les actions I ;
Frais administratifs externes à la société de gestion de portefeuille	Actif net	0,30% TTC pour les actions N ; 0,50% TTC pour les actions R ; 0,60% TTC pour les actions SR. (taux maximal)
Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction en fonction de la clé de répartition entre les différents prestataires	Montant barème maximum de 0,005 % par mois sur les instruments, et de 400 euros maximum par mois pour administrer les opérations de gré à gré.
Commission de surperformance	Différence positive entre l'actif valorisé et l'actif de référence	Toutes les actions I, N, R et SR : 20% TTC de la surperformance par rapport à l'indice défini ci-dessous ; Néant pour l'action SI/C.

La commission de surperformance, applicable à une catégorie d'action donnée, est basée sur la comparaison entre l'actif valorisé du Compartiment et l'actif de référence.

L'actif valorisé du Compartiment s'entend comme la quote-part de l'actif, correspondant à une catégorie d'action donnée, évalué selon les règles applicables aux actifs et après

prise en compte des frais de fonctionnement et de gestion réels correspondant à ladite catégorie d'action.

L'actif de référence représente la quote-part de l'actif du Compartiment, correspondant à une catégorie d'action donnée, retraité des montants de souscriptions/rachats applicable à ladite catégorie d'action à chaque valorisation, et valorisé selon la performance de l'indice de référence (i.e. taux de référence) du Compartiment.

Le taux de référence est égal à l'EONIA capitalisé quotidiennement majoré :

- de 0,50% par an pour les actions I/C(EUR),
- de 0,40% par an pour les actions N/C(EUR)
- de 0,20% par an pour les actions R/C(EUR).
- Et de 0,10% par an pour les actions SR/C(EUR).

Le taux de référence est égal au Libor USD 1 mois majoré :

- de 0,50% par an pour les actions H-I/C(USD)
- de 0,20% par an pour les actions H-R/C(USD)
- et de 0,10% par an pour les actions H-SR/C(USD).

Le taux de référence est égal au Libor CHF 1 mois majoré :

- de 0,50% par an pour les actions H-I/C(CHF),
- de 0,40% par an pour les actions H-N/C(CHF)
- de 0,20% par an pour les actions H-R/C(CHF)
- Et de 0,10% par an pour les actions H-SR/C(CHF).

Le taux de référence est égal au Libor GBP 1 mois majoré :

- de 0,50% par an pour les actions H-I/C(GBP)
- de 0,40% par an pour les actions H-N/C(GBP). et de 0,10% par an pour les actions H-SR/C(GBP).

La performance du Compartiment est calculée en fonction de l'évolution de la valeur liquidative de chaque catégorie d'action.

La période d'observation est définie comme suit :

- la première période d'observation s'étend du 18 décembre 2017 au dernier jour de bourse de septembre 2019
- pour les actions SR autres que les actions SR (GBP), la première période d'observation s'étend du 7 janvier 2019 au dernier jour de bourse de septembre 2020
- Pour les actions SR (GBP), la première d'observation s'étend du 5 mars 2020 au dernier jour de bourse de septembre 2020
- pour les périodes d'observation suivantes : du premier jour de bourse d'octobre au dernier jour de bourse de septembre de l'année suivante.

Pour les actions R, I et N, au début de chaque période d'observation, l'actif de référence retenu sera le plus élevé entre l'actif constaté le 18 décembre 2017 et tous les actifs valorisés constatés le dernier jour de chacune des périodes d'observation établies depuis le lancement du Compartiment.

Pour les actions SR autres que les actions SR (GBP), au début de chaque période d'observation, l'actif de référence retenu sera le plus élevé entre l'actif constaté le 7 janvier 2019 et tous les actifs valorisés constatés le dernier jour de chacune des périodes d'observation établies depuis le 7 janvier 2019.

Pour les actions SR (GBP), au début de chaque période d'observation, l'actif de référence retenu sera le plus élevé entre l'actif constaté le 5 mars 2020 et tous les actifs valorisés

constatés le dernier jour de chacune des périodes d'observation établies depuis le 5 mars 2020.

Cet actif de référence sera, le cas échéant, retraité des montants de souscriptions/rachats intervenus entre la date de constatation de cet actif de référence et le début de la nouvelle période d'observation.

Si, sur la période d'observation, l'actif valorisé du Compartiment est supérieur à celui de l'actif de référence défini ci-dessus, la part variable des frais de gestion représentera 25% maximum de l'écart entre ces deux actifs.

Si, sur la période d'observation, l'actif valorisé du Compartiment est inférieur à celui de l'actif de référence, la part variable des frais de gestion sera nulle.

Si, sur la période d'observation, l'actif valorisé du Compartiment est supérieur à celui de l'actif de référence, cet écart fera l'objet d'une provision au titre des frais de gestion variables lors du calcul de la valeur liquidative.

Dans le cas où l'actif valorisé du Compartiment est inférieur à celui de l'actif de référence entre deux valeurs liquidatives, toute provision passée précédemment sera réajustée par une reprise sur provision. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

Cette part variable ne sera définitivement perçue à la clôture de chaque période d'observation que si sur la période écoulée, l'actif valorisé du Compartiment est supérieur à celui de l'actif de référence lors de la dernière valeur liquidative.

En cas de rachat, la quote-part de la provision constituée, correspondant au nombre d'actions rachetées, est définitivement acquise à la société de gestion.

Informations complémentaires sur la répartition du revenu issu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres :

La rémunération issue de ces opérations est entièrement acquise au Compartiment.

IV INFORMATIONS D'ORDRE COMMERCIAL

- ❑ **DIFFUSION DES INFORMATIONS CONCERNANT L'OPCVM – MODALITES D'INFORMATION DES ACTIONNAIRES :**

COMMUNICATION DU PROSPECTUS ET DES DOCUMENTS ANNUELS ET PERIODIQUES

- Ces documents seront adressés aux actionnaires qui en font la demande écrite auprès de :
H2O AM EUROPE
39 Avenue Pierre 1er de Serbie 75008 Paris e-mail : info@h2o-am.com

Ces documents leur seront adressés dans un délai de huit jours ouvrés.

- Ces documents sont également disponibles sur le site « www.h2o-am.com »
- Toutes informations supplémentaires peuvent être notamment obtenues auprès des agences des Etablissements commercialisateurs.

COMMUNICATION DE LA VALEUR LIQUIDATIVE

La valeur liquidative peut être obtenue auprès de H2O AM EUROPE, des agences des Etablissements commercialisateurs et sur le site internet « www.h2o-am.com »

DOCUMENTATION COMMERCIALE

La documentation commerciale est mise à la disposition des actionnaires de la SICAV sur le site de la société de gestion www.h2o-am.com ou sur le site internet du commercialisateur www.im.natixis.com.

INFORMATIONS EN CAS DE MODIFICATION DES MODALITES DE FONCTIONNEMENT DE LA SICAV

Les actionnaires sont informés des changements concernant le Compartiment selon les modalités arrêtées par l'Autorité des marchés financiers.

Cette information peut être effectuée, le cas échéant, par l'intermédiaire d'Euroclear France et des intermédiaires financiers qui lui sont affiliés.

CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE (ESG)

Les informations sur les modalités de prise en compte des critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance (ESG) sont disponibles dans les rapports annuels des OPCVM concernés, ainsi que sur le site internet de la société de gestion.

V REGLES D'INVESTISSEMENT

L'OPCVM respecte les règles d'investissement des OPCVM édictées par le Code monétaire et financier.

VI RISQUE GLOBAL

La méthode de calcul utilisée par le Compartiment est celle du calcul de la valeur en risque absolue.

Le niveau de l'effet de levier indicatif moyen du Compartiment est de 3.

Toutefois, le Compartiment aura la possibilité d'atteindre un niveau de levier plus élevé. Le niveau de levier indicatif du Compartiment est calculé comme la somme des nominaux des positions sur les contrats financiers utilisés.

VII REGLES D'EVALUATION ET DE COMPTABILISATION DES ACTIFS

A Règles d'évaluation des actifs

I - Portefeuille titres

La gestion comptable (incluant la valorisation du portefeuille du Compartiment) est assurée par CACEIS Fund Administration sur délégation de la société de gestion.

Le portefeuille du Compartiment est évalué lors de chaque valeur liquidative et à l'arrêté des comptes, en cours de clôture.

Les comptes annuels de la SICAV sont établis sur la base de la dernière valeur liquidative de l'exercice.

Le Compartiment s'est conformé aux règles et méthodes comptables prescrites par la réglementation en vigueur, et notamment au plan comptable des OPCVM qui au jour de l'édition du prospectus sont les suivantes :

Les actions

Les actions françaises sont évaluées sur la base du dernier cours inscrit à la cote s'il s'agit de valeurs admises sur un système à règlement différé ou sur un marché au comptant.

Les actions étrangères sont évaluées sur la base du dernier cours de la bourse de Paris lorsque ces valeurs sont cotées à Paris ou du premier jour de leur marché principal converti en euro suivant le cours WMR de la devise au jour de l'évaluation.

Les obligations

Les obligations sont valorisées sur la base d'un composite de cours Bloomberg récupéré à 17 h (heure de Paris) suivant le cours WMR de la devise au jour de l'évaluation.

Les valeurs mobilières

Les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évaluées, sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation.

Pour les valeurs mobilières non cotées ou celles dont le cours n'a pas été coté le jour de l'évaluation, ainsi que pour les autres éléments du bilan, la société de gestion corrige leur évaluation en fonction des variations que les événements en cours rendent probables. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Les valeurs étrangères sont converties en contre-valeur en euros suivant le cours des devises WMR au jour de l'évaluation.

Les OPCVM/FIA/fonds d'investissement

Les parts ou actions d'OPCVM, de FIA ou de fonds d'investissement sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue. Les organismes de placement collectifs étrangers qui

valorisent dans des délais incompatibles avec l'établissement de la valeur liquidative du Compartiment sont évalués sur la base d'estimations fournies par les administrateurs de ces organismes sous le contrôle et la responsabilité de la société de gestion.

Instrument du marché monétaire :

Les instruments du marché monétaire sont valorisés selon les règles suivantes :

- Les BTF sont valorisés sur la base d'une moyenne de cours contribués récupérés auprès des teneurs de marchés,
- les instruments du marché monétaire à taux variables non cotés sont valorisés au prix de revient corrigé des variations éventuelles du « spread » de crédit.
- les autres instrument du marché monétaire à taux fixe (certificats de dépôts, billets de trésorerie, bons des institutions financières ...) sont évalués sur la base du prix de marché.

En l'absence de prix de marché incontestable, les instruments du marché monétaire sont valorisés par application d'une courbe de taux éventuellement corrigé d'une marge calculée en fonction des caractéristiques du titre (de l'émetteur).

Toutefois les titres de créances négociables dont la durée de vie résiduelle est inférieure ou égale à 3 mois sont évalués de façon linéaire.

Les prises et mises en pension de titres

Les contrats de prises et mises en pension de titres sont valorisés au cours du contrat ajusté des appels de marge éventuels (valorisation selon les conditions prévues au contrat).

Pour les valeurs mobilières non cotées ou celles dont le cours n'a pas été coté le jour de l'évaluation, ainsi que pour les autres éléments du bilan, le Directoire de la société de gestion corrige leur évaluation en fonction des variations que les événements en cours rendent probables.

II - Opérations à terme fermes et conditionnelles

Les marchés à terme ferme et conditionnels organisés

Les produits dérivés listés sur un marché organisé sont évalués sur la base du cours de compensation.

Les swaps

Les « asset swaps » sont valorisés au prix de marché en fonction de la durée de l'« asset » restant à courir et la valorisation du « spread » de crédit de l'émetteur (ou l'évolution de sa notation).

Les « asset swaps » d'une durée inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés linéairement sauf événement exceptionnel de marché.

Les « asset swaps » d'une durée restant à courir supérieure à 3 mois sont valorisés au prix de marché sur la base des « spreads » indiqués par les teneurs de marché. En l'absence de teneur de marché, les « spreads » seront récupérés par tout moyen auprès des contributeurs disponibles.

Les autres swaps sont valorisés selon les règles suivantes :

Les swaps d'une durée de vie inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés linéairement. Les swaps d'une durée restant à courir supérieure à 3 mois sont valorisés par la méthode du taux de retournement suivant une courbe zéro coupon.

Les instruments complexes comme les « CDS », les « SES » ou les options complexes sont valorisés en fonction de leur type selon une méthode appropriée.

Les changes à terme

Ils sont valorisés au cours des devises au jour de l'évaluation en tenant compte de l'amortissement du report/déport.

III - Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan sont évalués de la façon suivante :

A) Engagements sur marchés à terme fermes :

1) Futures :

engagement = cours de référence (ce sont les cours de 17h pris sur Bloomberg - heure de Paris) x nominal du contrat x quantités

A l'exception de l'engagement sur contrat EURIBOR négocié sur le LIFFE qui est enregistré pour sa valeur nominale.

2) Engagements sur contrats d'échange :

a) de taux

☐ contrats d'échange de taux d'une durée de vie inférieure ou égale à 3 mois

adossés : nominal + intérêts courus (différentiel d'intérêts)

non adossés : nominal + intérêts courus (différentiel d'intérêts)

☐ contrats d'échange de taux d'une durée de vie supérieure à 3 mois

adossés :

° Taux fixe/Taux variable

- évaluation de la jambe à taux fixe au prix du marché

° Taux variable/Taux fixe

- évaluation de la jambe à taux variable au prix du marché

non adossés :

° Taux fixe/Taux variable

- évaluation de la jambe à taux fixe au prix du marché

° Taux variable/Taux fixe

- évaluation de la jambe à taux variable au prix du marché

b) autres contrats d'échange

Ils seront évalués à la valeur de marché.

B) Engagements sur marchés à terme conditionnels :

Engagement = quantité x nominal du contrat (quotité) x cours du sous-jacent x delta.

IV - Devises

Les cours étrangers sont convertis en *euro* selon le cours WMR (16 heures - heure de Londres) de la devise au jour de l'évaluation.

V - Instruments financiers non cotés et autres titres

- Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation sont évalués au dernier cours publié officiellement ou à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion ;
- Les valeurs étrangères sont converties en contre-valeur en euros suivant le cours WMR des devises au jour de l'évaluation ;
- Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation ;
- Les autres instruments financiers sont valorisés à leur valeur de marché calculés par les contreparties sous le contrôle et la responsabilité de la société de gestion.

Les évaluations des instruments financiers non cotés et des autres titres visés dans ce paragraphe, ainsi que la justification de ces évaluations sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Mécanisme d'ajustement (« swing pricing ») de la valeur liquidative avec seuil de déclenchement (à compter du 30 septembre 2017)

La société de gestion a mis en place une méthode d'ajustement de la valeur liquidative (VL) avec un seuil de déclenchement.

Ce mécanisme consiste à faire supporter aux investisseurs, qui souscrivent ou qui rachètent leurs actions, les frais liés aux transactions effectuées à l'actif du Compartiment en raison des mouvements (souscriptions/rachats) du passif du Compartiment. Ce mécanisme, encadré par une politique, a pour but de protéger les actionnaires qui demeurent dans le Compartiment en leur faisant supporter le moins possible ces frais. Il a pour résultat de calculer une VL ajustée dite « swinguée ».

Ainsi, si, un jour de calcul de la VL, le total des ordres de souscription / rachats nets des investisseurs sur l'ensemble des catégories d'actions du Compartiment dépasse un seuil préétabli déterminé, sur la base de critères objectifs par la société de gestion en pourcentage de l'actif net, la VL peut être ajustée à la hausse ou à la baisse, pour prendre en compte les coûts de réajustement imputables respectivement aux ordres de souscription / rachat nets. Si le Compartiment émet plusieurs catégories d'actions, la VL de chaque catégorie d'actions est calculée séparément mais tout ajustement a, en pourcentage, un impact identique sur l'ensemble des VL des catégories d'actions du Compartiment.

Les paramètres de coûts de réajustement et de seuil de déclenchement sont déterminés par la société de gestion et revus périodiquement. Ces coûts sont estimés par la société de gestion sur la base des frais de transaction, des fourchettes d'achat-vente ainsi que des taxes éventuelles applicables au Compartiment.

Il n'est pas possible de prédire avec exactitude s'il sera fait application du mécanisme d'ajustement à un moment donné dans le futur, ni la fréquence à laquelle la société de gestion effectuera de tels ajustements.

Les investisseurs sont informés que la volatilité de la VL du Compartiment peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du mécanisme d'ajustement.

La VL « swinguée » est la seule valeur liquidative du Compartiment et la seule communiquée aux actionnaires du Compartiment. Toutefois, en cas d'existence d'une commission de surperformance, celle-ci est calculée sur la VL avant application du mécanisme d'ajustement.

B Méthodes de comptabilisation

Les revenus sont comptabilisés selon la méthode des produits encaissés.

Les frais de négociation sont comptabilisés dans des comptes spécifiques du Compartiment et ne sont pas additionnés au prix.

Le PRMP (ou Prix de Revient Moyen Pondéré) est retenu comme méthode de liquidation des titres. En revanche, pour les produits dérivés, la méthode du FIFO (ou « First in/First out » ou « premier entré / premier sorti ») est utilisée.

Les entrées en portefeuille sont comptabilisées à leur prix d'acquisition frais exclus et les sorties à leur prix de cession frais exclus.

VII REMUNERATION

Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur www.h2o-am.com

.....

COMPARTIMENT:

H2O EUROPEA

□ **CODES ISIN**

<u>Actions</u>	<u>Code ISIN</u>
SI/C (EUR)	FR0013410040
I/C (EUR)	FR0013410057
R/C (EUR)	FR0013410065
N/C (EUR)	FR0013410073

□ **DETENTION DE PARTS OU D' ACTIONS D' OPC (OPCVM OU FIA) OU DE FONDS D' INVESTISSEMENT :**

Le Compartiment peut investir jusqu'à 10% de son actif net dans des parts ou des actions d'OPC ou de fonds d'investissement.

□ **INFORMATIONS SUR LE REGIME FISCAL**

Les actions sont éligibles au Plan d'Epargne en Actions (PEA).

□ **OBJECTIF DE GESTION**

Pour les actions SI, I, R et N

L'objectif du Compartiment est de réaliser une performance supérieure :

- de 1,50% l'an à celle de STOXX Europe 600 DNR sur sa durée minimale de placement recommandée pour les actions SI, après déduction des frais courants ;
- de 1,00% l'an à celle de STOXX Europe 600 DNR sur sa durée minimale de placement recommandée pour les actions I, après déduction des frais courants ;
- de 0,90% l'an à celle de STOXX Europe 600 DNR sur sa durée minimale de placement recommandée pour l'action N, après déduction des frais courants ;
- de 0,60% l'an à celle de STOXX Europe 600 DNR sur sa durée minimale de placement recommandée pour l'action R, après déduction des frais de courants ;

□ **INDICATEUR DE REFERENCE :**

Le STOXX Europe 600 dividendes nets réinvestis est un indice boursier composé de 600 des principales capitalisations boursières européennes, conçu par STOXX. Cet indice a un nombre fixe de 600 composants, parmi lesquels les grandes sociétés capitalisées dans 18 pays européens, couvrant environ 90 % de la capitalisation boursière libre du marché boursier européen. Les pays qui composent l'indice sont : Autriche, Belgique, Danemark, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Islande, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Norvège, Portugal, Espagne, Suisse, Suède et Royaume-Uni.

Le STOXX Europe 600 DNR est libellé en euro.

Il est publié par STOXX Limited et disponible sur www.stoxx.com.

L'administrateur de l'indice de référence est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

□ **STRATEGIE D'INVESTISSEMENT**

1. Stratégies utilisées

L'actif de la SICAV est investi à 75 % minimum de titres éligibles au PEA.

Le Compartiment est un fonds actions des pays de l'Union européenne dont l'objectif est de répliquer son indice de référence via la mise en place de positions sur l'ensemble des marchés actions des pays de l'Union européenne, et de le surperformer grâce à une combinaison de positions stratégiques et tactiques ainsi que des arbitrages sur l'ensemble des marchés de taux et de devises internationaux.

Cet objectif de surperformance par rapport à l'indice de référence sera recherché en s'efforçant de respecter une « Tracking Error » (TE) annuelle ex-ante indicative de 5%.

La stratégie d'investissement du Compartiment s'organisera autour de deux axes :

- Une stratégie visant à répliquer l'indice de référence (« la Réplication Active »)
- Une stratégie centrée sur des instruments du marché obligataire et de change (« l'overlay »)

La Réplication Active

L'objectif de la Réplication Active est de répliquer la performance de l'indice STOXX Europe 600 DNR (« l'indicateur de référence »).

À cette fin, la Société de Gestion adopte une gestion active stratégie consistant à investir dans un panier d'actions dont la composition peut être différente de celle de l'indicateur de référence puis à échanger la performance de ce panier contre celle de l'indicateur de référence. En fonction de ses vues de marché, la Société de Gestion pourra réduire ou accroître l'exposition à l'indicateur de référence ; elle pourra également exposer le Compartiment à hauteur de 10% maximum de son actif dans des actions non incluses dans l'indice de référence.

Aucune assurance ne peut être donnée quant au fait que la performance de la Réplication Active sera parfaitement égale à celle de l'indicateur de référence. Il est notamment considéré qu'aucun coût de transaction ne sera engagé lorsque les titres sont achetés ou vendus. En outre, certains frais et considérations fiscales sont déduits du prix unitaire des actions, alors qu'ils sont ignorés dans l'indicateur de référence. De plus amples informations sur l'indicateur de référence peuvent être obtenues en version papier ou électronique auprès de STOXX Limited.

L'Overlay

La performance du l'Overlay est davantage liée aux évolutions relatives des marchés les uns par rapport aux autres (positions relatives et arbitrages) qu'au sens général de ces marchés (positions directionnelles).

Pour chaque classe d'actif, l'exposition est décidée en premier lieu et séparément des autres classes d'actifs.

L'allocation d'actifs est ainsi une conséquence de ces choix d'exposition.

L'Overlay est basé sur une approche "top-down", et repose notamment sur l'analyse macro-économique, l'analyse des flux de capitaux et la valorisation relative des marchés.

Gestion des obligations gouvernementales de l'OCDE :

1. Gestion active de l'exposition au risque obligataire global (sensibilité) du portefeuille ;
2. Allocation de la sensibilité (positive ou négative) du portefeuille telle qu'établie ci-dessus entre les quatre principaux marchés obligataires gouvernementaux de l'OCDE (Etats-Unis pour la zone dollar, Allemagne pour la zone Europe, Royaume-Uni, Japon) au travers de stratégies de valeur relative (achat de sensibilité sur certains marchés, vente de sensibilité sur d'autres) ;
3. Allocation de la sensibilité (positive ou négative) telle qu'allouée sur les quatre marchés obligataires ci-dessus entre leurs quatre principaux segments de courbe [1-3 ans], [3-7 ans], [7-15 ans] et [15-30 ans] : mise en place notamment de stratégies d'aplatissement, de restructuration, ou de déplacement latéral de ces courbes ;
4. Sélection du pays émetteur à l'intérieur de la zone dollar (Etats-Unis, Canada, Mexique, Australie et Nouvelle Zélande) et de la zone Europe (pays membres de l'UEM, Norvège, Suède, Danemark, Islande, Suisse, Pologne, République Tchèque, Hongrie).

Gestion des obligations non-gouvernementales OCDE et des obligations, tant gouvernementales que non-gouvernementales, non-OCDE :

1. Gestion active de l'exposition au risque crédit global, dans une limite égale à 50% de l'actif net du portefeuille ;
2. Allocation de ce risque crédit sur les grands segments du marché du crédit : dette "Investment Grade" et "Speculative Grade", d'une part, dette externe et locale des pays non-OCDE, d'autre part ;
3. Sélection des émetteurs sur chacun de ces segments.

Gestion des devises :

- a. Allocation stratégique sur le dollar US : achat ou vente du dollar US contre toutes les autres devises ;
- b. Allocation relative entre les trois grands "blocs" de devises : bloc "devises européennes" (euro, livre anglaise, couronnes norvégienne, suédoise, danoise et islandaise, franc suisse, zloty polonais, couronne tchèque, forint hongrois) ; bloc "yen" (yen, won coréen) ; bloc "devises matières premières" (regroupant les devises dont l'évolution est liée au prix des matières premières : le dollar canadien, le dollar australien, le dollar néo-zélandais, et le rand sud-africain) ;
- c. Allocation au sein de chaque bloc par achat et vente de chacune des devises constituant le bloc ;
- d. Diversification sur les devises des marchés non-OCDE.

2. Description des catégories d'actifs et d'instruments financiers à terme dans lesquels le Compartiment entend investir et leur contribution à la réalisation de l'objectif de gestion

2.2 Actifs utilisés :

- **Actions :**

En tant que Compartiment éligible au PEA, ce dernier est en permanence investi au minimum à 75% de l'actif net en titres dont les émetteurs ont leur siège dans un Etat membre de l'Union Européenne. Le Compartiment est en permanence exposé aux marchés d'actions et assimilées ou droits attachés à la détention de ces actions à hauteur de 90% au moins sur des marchés d'actions des pays de l'Union européenne.

Dans le cadre de cette diversification, le Compartiment peut investir dans des actions de petites et moyennes capitalisations et dans des actions de pays émergents.

- **Instruments du marché obligataire :**

- Exposition jusqu'à 100% de l'actif net en obligations émises ou garanties par les Etats-membres de l'OCDE sans limite de notation ;
- Exposition jusqu'à 40% de l'actif net en obligations non gouvernementales émises par des sociétés ayant leur siège social dans un pays de l'OCDE.

La société de gestion s'appuie pour l'évaluation du risque de crédit sur ses équipes et sa propre méthodologie.

En plus de cette évaluation, les titres considérés répondent à une contrainte de "rating" (notation) minimale correspondant à « Investment Grade » selon les critères de la société de gestion au moment de leur acquisition (par exemple, BBB- dans l'échelle de notation de Standard & Poor's ou de Fitch Ratings, ou Baa3 dans celle de Moody's).

Si l'émission est notée à l'achat simultanément par les trois agences, alors au moins deux des trois notations devront être « Investment Grade ». Si l'émission est notée par deux agences seulement, alors au moins l'une des deux notations devra être « Investment Grade ». Si l'émission est notée par une agence seulement, alors la notation devra être nécessairement « Investment Grade ».

En cas d'émission non notée, la note de l'émetteur sera prise en compte.

Par ailleurs, lorsque la notation d'une émission ou d'un émetteur d'un titre déjà présent dans le portefeuille se dégrade, et passe sous la notation minimale "Investment Grade" (équivalente à une notation minimale de AA Standard & Poor's et Fitch Ratings ou de Aa2 Moody's), la société de gestion évaluera l'opportunité de conserver ou non les titres en portefeuille, en gardant comme critère principal l'intérêt des actionnaires.

Dans cette catégorie des obligations non gouvernementales OCDE, exposition jusqu'à 20% de l'actif net en Mortgage Backed Securities ou en Asset Backed Securities (ABS - titrisation de portefeuilles d'emprunts de crédit non-hypothécaire tels que la consommation, l'automobile, les cartes bancaires et MBS - titrisation de portefeuilles d'emprunts hypothécaires).

La société de gestion s'appuie pour l'évaluation du risque de crédit sur ses équipes et sa propre méthodologie.

Ces titres peuvent également répondre à une contrainte de notation minimale à l'acquisition équivalente à :

- AA dans l'échelle de Standard & Poor's ou de Fitch Ratings,
- Aa2 dans celle de Moody's,

ou une notation équivalente selon l'analyse de la société de gestion. Si l'émission est notée à l'achat simultanément par les trois agences, alors au moins deux des trois notations devront être AA/Aa2 ou une notation équivalente selon l'analyse de la société de gestion.

Si l'émission est notée par deux agences seulement, alors au moins l'une des deux notations devra être AA/Aa2 ou une notation équivalente selon l'analyse de la société de gestion.

Si l'émission est notée par une agence seulement, alors la notation devra être nécessairement AA/Aa2 ou une notation équivalente selon l'analyse de la société de gestion.

En cas d'émission non notée, la note de l'émetteur sera prise en compte.

Par ailleurs, lorsque la notation d'une émission ou d'un émetteur d'un titre déjà présent dans le portefeuille se dégrade, et passe sous la notation minimale. La société de gestion évaluera l'opportunité de conserver ou non les titres en portefeuille, en gardant comme critère principal l'intérêt des actionnaires.

Toujours dans cette limite d'exposition de 20% de l'actif net en Mortgage Backed Securities ou en Asset Backed Securities, le Compartiment pourra être exposé jusqu'à 10% de l'actif net en ABS et MBS non notés à l'émission ou dont l'émetteur n'est pas noté à l'émission.

- Exposition jusqu'à 10% de l'actif net en obligations corporates OCDE notées « Speculative Grade » au moment de leur acquisition, et en obligations gouvernementales et corporates non-OCDE sans limite de notation, émises en devises G4 (USD, EUR, GBP, JPY) ou en devises locales.
- Exposition jusqu'à 10% de l'actif net en obligations convertibles contingentes.

- **Instruments du marché monétaire :**

La gestion de la trésorerie du Compartiment pourra être effectuée à travers l'acquisition d'instruments du marché monétaire (Bons du Trésor, Bons du Trésor à intérêt annuel, Billets de trésorerie, Euro Commercial Paper et OPCVM/ Fonds d'investissement ou FIA monétaires) et de la conclusion de pensions et de dépôts.

- **Devises :**

Le Compartiment pourra être exposé à toutes les devises, OCDE comme non-OCDE, à l'achat comme à la vente.

Rappel des principales limites d'investissement en actions et devises	
Investissements en actions des pays de l'Union européenne	Minimum 75% et maximum 100% de l'actif net
Exposition aux marchés actions	Exposition comprise entre 90% et 110% de l'actif net
Exposition aux actions non incluses dans l'indice STOXX Europe 600 DNR	Maximum 10% de l'actif net
Fourchette de sensibilité globale	[-1.5 ; +1.5]
Exposition aux obligations gouvernementales OCDE	Maximum 100% de l'actif net
Exposition aux obligations non gouvernementales OCDE de notation « Investment Grade » à l'achat	Maximum 40% de l'actif net
dont exposition aux obligations titrisées (ABS & MBS)	Maximum 20% de l'actif net
Exposition aux obligations gouvernementales non OCDE ou obligations non gouvernementales OCDE de notation « Speculative Grade » à l'achat ou obligations non gouvernementales non OCDE	Maximum 10% de l'actif net

- **Instruments spécifiques**

- Actions ou parts d'OPCVM/FIA/fonds d'investissement

A titre accessoire, afin d'investir ses liquidités, le Compartiment peut être exposé jusqu'à 10 % de son actif en actions ou parts des OPCVM/Fonds d'investissement ou FIA suivants, notamment des OPCVM/ Fonds d'investissement ou FIA monétaires :

OPCVM de droit français	X
OPCVM de droit européen	X
FIA de droit français répondant aux conditions de l'article R. 214-13 du Code monétaire et financier	X
FIA européens répondant aux conditions de l'article R. 214-13 du Code monétaire et financier	X
Fonds d'investissement de droit étranger (hors Europe) répondant aux conditions de l'article R. 214-13 du Code monétaire et financier	X

**Ces OPCVM/FIA/Fonds d'investissement ne pourront détenir eux-mêmes plus de 10% de leur actif en OPCVM/ FIA /ou Fonds d'investissement.*

Les OPCVM/ Fonds d'investissement ou FIA détenus par le Compartiment peuvent être gérés par la société de gestion ou une société juridiquement liée.

- **Instruments dérivés :**

Le processus d'investissement intègre l'utilisation des contrats financiers, conditionnels ou non, négociés sur les marchés réglementés, organisés ou de gré à gré.

Ils constituent une alternative aux titres vifs notamment à l'occasion des mouvements de flux liés aux souscriptions/rachats ou en cas de circonstances particulières comme les fluctuations importantes des marchés.

L'engagement du Compartiment aux contrats financiers sera géré dans le respect de la contrainte de « Tracking Error » (TE) annuelle ex ante indicative de 5%.

TABLEAU DES INSTRUMENTS DERIVES

Nature des instruments utilisés	TYPE DE MARCHÉ			NATURE DES RISQUES					NATURE DES INTERVENTIONS			
	Admission sur les marchés réglementés *	Marchés organisés	Marchés de gré à gré	actions	taux	change	crédit	autre(s) risque(s) : Liquidité, volatilité et contrepartie	Couverture	Exposition	Arbitrage	Autre(s) stratégie(s)
Contrats à terme sur												
Actions	X	X	X	X					X	X	X	X
Taux	X	X	X		X				X	X	X	X
Change	X	X	X			X			X	X	X	X
Indices	X	X		X	X	X	X	X	X	X	X	X
Options sur												
Actions	X	X	X	X				X	X	X	X	X
Taux	X	X	X		X			X	X	X	X	X
Change	X	X	X			X		X	X	X	X	X
Indices	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Swaps												
Actions			X	X				X	X	X	X	X
Taux			X		X			X	X	X	X	X
Change			X			X		X	X	X	X	X
Indices			X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Change à terme												
devise (s)			X			X		X	X	X	X	X
Dérivés de crédit												
Credit Default Swap (CDS)	X	X	X				X	X	X	X	X	X
First Default												
First Losses Credit Default Swap												

* Se référer à la politique d'exécution des ordres de la société de gestion disponible sur le site www.h2o-am.com

Le Compartiment pourra conclure des contrats d'échange sur rendement global («Total Return swap» ou «TR»») visant à échanger la performance du tout ou partie des actifs détenus par le Compartiment (et conservés auprès du dépositaire du Compartiment) contre une performance liée à un indice ou à une catégorie d'actif listés dans la section «Description des catégories d'actifs et des contrats financiers».

La proportion maximale d'actifs sous gestion pouvant faire l'objet d'un TRS est de 100% de l'actif net. Dans un environnement de marché où la vue d'investissement est neutre par rapport à l'indice, de telles opérations portent sur un maximum de 100% des actifs du Compartiment. Le compartiment ne sera pas conséquent ni sous pondéré ni sur pondéré par rapport à son indice.

Les contreparties à des contrats d'échange sur rendement global sont des établissements de crédit ou autres entités répondant aux critères mentionnés dans le Code monétaire financier et sélectionnées par la Société de Gestion conformément à la procédure de sélection des contreparties disponible sur le site de la Société de Gestion à l'adresse suivante : www.h2o-am.com.

La Société de Gestion conclura de tels contrats avec des établissements financiers ayant leur siège dans un Etat membre de l'OCDE et bénéficiant d'une notation minimale conformes aux exigences de la Société de Gestion.

Ces opérations font systématiquement l'objet de la signature d'un contrat entre la Société de Gestion et la contrepartie définissant les modalités de réduction du risque de contrepartie.

Les contreparties ne disposent pas d'un pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille d'investissement du Compartiment ou sur l'actif sous-jacent de l'instrument dérivé.

Informations relatives aux contrats financiers de gré à gré :

Les contreparties sont des établissements de crédit de premier rang. Elles sont sélectionnées et évaluées régulièrement conformément à la procédure de sélection des contreparties disponible sur simple demande auprès de la société de gestion. Ces opérations font systématiquement l'objet de la signature d'un contrat entre l'OPCVM et la contrepartie définissant les modalités de réduction du risque de contrepartie.

La ou les contreparties ne disposent pas d'un pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille d'investissement de l'OPCVM ou sur l'actif sous-jacent de l'instrument dérivé.

- **Titres intégrant des dérivés :**

Le tableau ci-dessous détaille les conditions d'intervention du Compartiment sur les titres intégrant des dérivés.

TABLEAU DES TITRES INTEGRANT DES DERIVES

<i>Nature des instruments utilisés</i>	NATURE DES RISQUES					NATURE DES INTERVENTIONS			
	Actions	Taux	Change	Crédit	Autre(s) risque(s)	Couverture	Exposition	Arbitrage	Autre(s) stratégie(s)
Warrants sur									
Actions	X					X	X	X	X
Taux		X				X	X	X	X
Change			X		X	X	X	X	X
Indices	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Bons de souscription									
Actions	X					X	X	X	X
Taux									X
Equity Linked	X					X	X	X	X
Obligations convertibles									
Obligations échangeables	X	X		X			X		X
Obligations convertibles	X	X		X			X	X	X
Obligations convertibles contingentes	X	X		X			X		X
Produits de taux callable		X	X	X	X	X	X		X
Produits de taux putable		X	X	X	X	X	X		X
Titres négociables à moyen terme / EMTN structurés									
Titres négociables à moyen terme structurés	X	X	X	X	X	X	X	X	X
EMTN structurés	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Credit Linked Notes (CLN)		X		X	X	X	X	X	X
Autres (à préciser)									

- **Dépôt :**

Le Compartiment peut effectuer des dépôts d'une durée maximale de douze mois. Ces dépôts qui permettent de gérer tout ou partie de la trésorerie du Compartiment contribuent, dans ce cadre, à la réalisation de l'objectif de gestion.

- **Liquidités :**

Le Compartiment peut détenir des liquidités dans la limite des besoins liés à la gestion de ces flux.

- **Emprunts d'espèces :**

Le Compartiment pourra être emprunteur d'espèces dans la limite de 10 % de son actif, si son compte espèces venait temporairement à être en position débitrice en raison de ses opérations (investissements et désinvestissements en cours, opérations de souscription/rachat...).

- **Opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres :**

Le Compartiment pourra effectuer des opérations d'acquisitions ou de cessions temporaires de titres (aussi appelées opérations de financement sur titres) à hauteur de 100% de l'actif dans le respect le plus strict du ratio PEA du Fonds.

Nature des opérations utilisées	
Prises et mises en pension par référence au code monétaire et financier	X
Prêts et emprunts de titres par référence au code monétaire et financier	X
Autres	

Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limité à la réalisation de l'objectif de gestion	
Gestion de trésorerie	X
Optimisation des revenus et de la performance du Compartiment	X
Autres	

- **Informations sur l'utilisation des cessions et acquisitions temporaires de titres :**

L'utilisation des cessions temporaires de titres aura pour objet de faire bénéficier le Compartiment d'un rendement supplémentaire et donc de contribuer à sa performance. Par ailleurs, le Compartiment pourra conclure des prises en pension au titre du remplacement des garanties financières en espèces et / ou des mises en pensions pour répondre aux besoins de liquidité.

Les opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres seront garanties selon les principes décrits à la section « Contrats constituant des garanties financières » ci-dessous.

Rémunération : des informations complémentaires figurent au paragraphe frais et commissions.

- **Contrats constituant des garanties financières :**

Dans le cadre de la conclusion de contrats financiers et/ou d'opérations de financement sur titres, le Compartiment pourra recevoir /verser des garanties financières sous la forme de transfert en pleine propriété de titres et/ou d'espèces.

Les titres reçus en garantie doivent respecter les critères fixés par la réglementation et doivent être octroyés par des établissements de crédit ou autres entités respectant les critères de forme juridique, pays et autres critères financiers énoncés dans le Code Monétaire et Financier.

Le niveau des garanties financières et la politique en matière de décote sont fixés par la politique de d'éligibilité des garanties financières de la Société de Gestion conformément à la réglementation en vigueur et englobe les catégories ci-dessous :

- Garanties financières en espèces dans différentes devises selon une liste prédéfinie tel que l'Euro et l'USD ;
- Garanties financières en titres de dettes ou en titres de capital selon une nomenclature précise.

La politique d'pea des garanties financières définit explicitement le niveau requis de garantie et les décotes appliqués pour chacune des garanties financières en fonction de règles qui dépendent de leurs caractéristiques propres. Elle précise également, conformément à la réglementation en vigueur, des règles de diversification des risques, de corrélation, d'évaluation, de qualité de crédit et de stress tests réguliers sur la liquidité des garanties.

En cas de réception de garanties financières en espèces, celles-ci doivent, dans des conditions fixées par réglementation, uniquement être :

- placées en dépôt ;
- investies dans des obligations d'État de haute qualité ;
- utilisées dans une prise en pension livrée ;
- investies dans des organismes de placement collectif (OPC) monétaire court terme.

Les garanties financières autres qu'en espèces reçues ne pourront pas être vendues, réinvesties ou mises en gage.

La Société de Gestion procédera, selon les règles d'évaluation prévues dans ce prospectus, à une valorisation quotidienne des garanties reçues sur une base de prix de marché (mark-to-market). Les appels de marge seront réalisés sur une base quotidienne.

Les garanties reçues par le Compartiment seront conservées par le dépositaire du Compartiment ou à défaut par tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur de la garantie.

Les risques associés aux opérations de financement sur titre, aux contrats financiers et à la gestion des garanties inhérentes sont décrits dans la section profil de risque.

□ **PROFIL DE RISQUE :**

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés. La valeur liquidative est susceptible de connaître une variation élevée du fait des instruments financiers qui composent son portefeuille.

Risque de perte en capital : le Compartiment ne bénéficie d'aucune garantie ni protection. En conséquence, le capital initialement investi peut ne pas être intégralement restitué.

Risque de gestion discrétionnaire : le style de gestion discrétionnaire du Compartiment repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés actions et devises. En conséquence, il existe un risque que le Compartiment ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants.

Risque actions : il s'agit du risque de baisse des actions et/ou des indices lié à l'investissement et/ou à l'exposition du portefeuille en actions ou à des indices. La réalisation de ce risque peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du Compartiment.

Risque lié aux sociétés de petites et moyennes capitalisations : les investissements du Compartiment sont possibles sur les actions de petites et moyennes capitalisations. Le volume de ces titres cotés en bourse est réduit, les mouvements de marché sont donc plus marqués, à la hausse comme à la baisse, et plus rapides que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative du Compartiment pourra donc avoir le même comportement.

Risque lié à la surexposition : la méthode retenue pour le calcul de l'engagement conduit à déterminer des budgets de risque associés aux différentes stratégies. Ainsi, le Compartiment sera exposé selon des niveaux variables aux différentes typologies de risques mentionnés dans le présent prospectus.

Le niveau d'exposition dépend notamment des stratégies mises en place mais aussi des conditions de marché. Le niveau d'exposition aux différents risques pourra avoir pour conséquence une baisse de la valeur liquidative plus rapide et/ou plus importante que la baisse des marchés sous-jacents à ces risques.

Risque de contrepartie : le Compartiment utilise des contrats financiers de gré à gré, et/ou a recours à des opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres. Ces opérations conclues avec une ou plusieurs contreparties, exposent potentiellement le Compartiment à un risque de défaillance de l'une de ces contreparties pouvant la conduire à un défaut de paiement.

Risque lié à la titrisation (ABS, MBS, RMBS...) : le risque de crédit des titres issus de la titrisation repose principalement sur la qualité des actifs sous-jacents, qui peuvent être de natures diverses (créances bancaires, titres de créances...). Ces instruments résultent de montages complexes pouvant comporter des risques juridiques et des risques spécifiques tenant aux caractéristiques des actifs sous-jacents. La réalisation de ces risques peut entraîner la baisse de la valeur liquidative du Compartiment.

Risque lié aux titres des pays émergents : les titres de ces pays peuvent être difficilement négociables ou même ne plus être négociables momentanément, du fait notamment de l'absence d'échanges sur le marché ou de restrictions réglementaires ; en conséquence, la détention éventuelle de ces titres peut entraîner des dérogations au fonctionnement normal du Compartiment conformément aux statuts de l'OPCVM et si l'intérêt des investisseurs le commande. En outre, les mouvements de baisse de marché pouvant être plus marqués et plus rapides que dans les pays développés, la valeur liquidative pourra baisser plus fortement et plus rapidement.

Risque lié aux contingent convertible : le Compartiment peut investir dans des obligations subordonnées de type « contingent convertibles » qui sont des titres de taux incluant soit une faculté de conversion en actions, soit une faculté de dépréciation du titre, qui se déclenche en cas de dégradation du niveau de capital de l'émetteur en deçà d'un seuil prédéterminé. En plus du risque de crédit et de taux inhérent aux obligations, l'activation de cette faculté peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du compartiment supérieure à celle qui serait causée par les autres obligations classiques de l'émetteur.

Risque lié aux arbitrages : l'arbitrage est une technique consistant à profiter d'écarts de cours constatés (ou anticipés) entre marchés et/ou secteurs et/ou titres et/ou devises et/ou instruments. En cas d'évolution défavorable de ces arbitrages (anticipations erronées : hausse des opérations vendeuses et/ou baisse des opérations acheteuses), la valeur liquidative du Compartiment pourra baisser.

Risque de change : il s'agit du risque de baisse de la devise de libellé des actions du Compartiment ou de celle des marchés sur lesquels le Compartiment est investi par rapport à la devise du pays de l'investisseur. Par ailleurs, il s'agit également du risque de baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'euro. En cas de baisse d'une devise par rapport à l'euro, la valeur liquidative pourra baisser.

Risque lié à la volatilité : il s'agit du risque de baisse de la valeur liquidative entraînée par une hausse ou une baisse de la volatilité, laquelle est décorrélée des performances des marchés traditionnels de titres vifs. En cas de mouvement adverse de la volatilité aux stratégies mises en œuvre, la valeur liquidative subira une baisse.

Si le Compartiment est acheteur d'options et que la volatilité implicite diminue la valeur liquidative du Compartiment baissera.

Si le Compartiment est vendeur d'options et que la volatilité implicite augmente, la valeur liquidative du Compartiment baissera.

Risque de crédit : il s'agit du risque d'une variation des « spreads de crédit » résultant de la détérioration de la qualité de la signature ou du défaut d'un ou plusieurs émetteurs présents en portefeuille. En fonction du sens des opérations du Compartiment, la baisse (en cas d'achat) ou la hausse (en cas de vente) de la valeur des titres de créance sur lesquels est exposé le Compartiment peut baisser entraînant une baisse de la valeur liquidative.

Risque de taux : il s'agit du risque de baisse des instruments de taux découlant des variations des taux d'intérêts.

Risque lié aux d'acquisitions et de cessions temporaires de titres, aux contrats d'échange de rendement global (TRS) et à la gestion des garanties financières :

Les opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres et les contrats d'échange de rendement global (TRS) sont susceptibles de créer des risques pour le Compartiment tels que le risque de contrepartie défini ci-dessus. La gestion des garanties est susceptible de créer des risques pour le Compartiment tels le risque de liquidité (c'est-à-dire le risque qu'un titre reçu en garantie ne soit pas suffisamment liquide et ne puisse pas être vendu rapidement en cas de défaut de la contrepartie), et, le cas échéant, les risques liés à la réutilisation des garanties en espèces (c'est-à-dire principalement le risque que le Compartiment ne puisse pas rembourser la contrepartie).

□ **SOUSCRIPTEURS CONCERNES ET PROFIL DE L'INVESTISSEUR TYPE :**

Le compartiment est destiné à tous les souscripteurs, notamment ceux titulaires d'un Plan d'Epargne en Actions (PEA).

L'action R/C (EUR) s'adresse essentiellement aux personnes physiques.

Les actions I/C (EUR) et SI/C (EUR) s'adressent essentiellement aux investisseurs institutionnels.

L'action N/C (EUR) s'adresse essentiellement aux personnes physiques qui investissent par le biais de distributeurs, conseillers financiers, plateforme ou autres intermédiaires.

Le Compartiment s'adresse à des investisseurs qui recherchent une performance liée à celle des marchés actions internationaux sur une période de placement au moins égale à la durée minimale de placement recommandée.

Durée minimale de placement recommandée : 5 ans.

Les souscripteurs résidant sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique ne sont pas autorisés à souscrire dans cet OPCVM.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce Compartiment dépend de la situation personnelle de chaque actionnaire. Pour le déterminer, chaque actionnaire devra tenir compte de son patrimoine personnel, de la réglementation qui lui est applicable, de ses besoins actuels et futurs sur l'horizon de placement recommandé mais également du niveau de risque auquel il souhaite s'exposer.

Il est fortement recommandé de diversifier suffisamment son patrimoine afin de ne pas l'exposer uniquement aux seuls risques de ce Compartiment.

□ **MODALITES DE DETERMINATION ET D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES :**

Les actions R (C), I (C), SI (C) et N (C) sont des actions de capitalisation.

□ **CARACTERISTIQUES DES ACTIONS :**

Catégories d'actions	Code ISIN	Devis e de libellé	Fractionnement des actions	Montant minimal de souscription initiale	Montant minimal de souscription ultérieure
SI/C (EUR)	FR0013410040	EUR	Dix millièmes	1 000 000 euros	Un dix-millième d'action
I/C (EUR)	FR0013410057	EUR	Dix millièmes	100 000 euros	Un dix-millième d'action
R/C (EUR)	FR0013410065	EUR	Dix millièmes	1 euro	Un dix-millième d'action
N/C (EUR)	FR0013410073	EUR	Dix millièmes	1 euro	Un dix-millième d'action

□ **MODALITES DE SOUSCRIPTION ET DE RACHAT :**

Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour d'établissement de la valeur liquidative (J) à 12h30. Ces demandes sont exécutées sur la base de la valeur liquidative établie en J et calculée en J+1 ouvré.

Les investisseurs entendant souscrire des actions et les actionnaires désirant procéder aux rachats d'actions sont invités à se renseigner, directement auprès de leur établissement commercialisateur habituel, sur l'heure limite de prise en compte de leur demande de souscription ou de rachat, cette dernière pouvant être antérieure à l'heure de centralisation mentionnée, ci-dessus.

Les ordres sont exécutés conformément au tableau ci-dessous :

J	J	J : jour d'établissement de la VL	J+1 ouvré	J+1 ouvré	J+1 ouvré
Centralisation avant 12 :30 heures CET des ordres de souscription ¹	Centralisation avant 12 :30 heures CET des ordres de rachat ¹	Exécution de l'ordre au plus tard en J	Publication de la valeur liquidative	Règlement des souscriptions ¹	Règlement des rachats ¹

¹Sauf éventuel délai spécifique convenu avec votre établissement financier.

□ **DATE ET PERIODICITE D'ETABLISSEMENT DE LA VALEUR LIQUIDATIVE :**

L'établissement de la valeur liquidative s'effectue chaque jour d'ouverture d'Euronext Paris, à l'exception des jours fériés légaux en France.

La valeur liquidative est disponible auprès la société de gestion :

H2O AM EUROPE

39 Avenue Pierre 1^{er} de Serbie 75008 Paris Site internet : « www.h2o-am.com »

□ **FRAIS ET COMMISSIONS :**

Commissions de souscription et de rachat :

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises au Compartiment servent à compenser les frais supportés par le Compartiment pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion, au commercialisateur, etc.

Frais à la charge de l'investisseur, prélevé lors des souscriptions et des rachats	Assiette	Taux barème
Commission maximale de souscription non acquise au Compartiment	valeur liquidative X nombre d'actions	<u>Actions R/C (EUR) et N/C (EUR) :</u> 2% maximum <u>Actions SI/C (EUR) et I/C (EUR)</u> : 1% maximum
Commission de souscription acquise au Compartiment	valeur liquidative X nombre d'actions	néant
Commission maximale de rachat non acquise au Compartiment	valeur liquidative X Nombre d'actions	néant
Commission de rachat acquise au Compartiment	valeur liquidative X nombre d'actions	néant

Frais facturés au Compartiment :

Ces frais recouvrent :

- Les frais de gestion financière ;
- Les frais administratifs externes à la société de gestion ;
- Les frais indirects maximum (commissions et frais de gestion) dans le cas d'OPCVM investissant à plus de 20 % dans d'autres OPCVM, FIA ou fonds d'investissement ;
- Les commissions de surperformance.

Frais facturés au Compartiment	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière	Actif net	<u>Actions SI/C (EUR):</u> 0,75 % TTC maximum <u>Actions I/C (EUR):</u> 0,95 % TTC maximum <u>Actions N/C (EUR) :</u> 1,05 % TTC maximum <u>Actions R/C (EUR) :</u> 1,90% TTC maximum
Frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	
Commission de surperformance	Néant	Néant
Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction ou opération en fonction de la clé de répartition entre les prestataires	Néant

Information sur la rémunération générée par les opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres :

La rémunération issue de ces opérations est entièrement acquise au Compartiment.

Description succincte de la procédure de sélection des intermédiaires :

Une procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires prenant en compte des critères objectifs tels que la qualité de la recherche, du suivi commercial et de l'exécution a été mise en place au sein de la société de gestion. Cette procédure est disponible sur le site internet de H2O AM EUROPE à l'adresse suivante :

www.h2o-am.com

III INFORMATIONS D'ORDRE COMMERCIAL

❑ ***DIFFUSION DES INFORMATIONS CONCERNANT L'OPCVM – MODALITES D'INFORMATION DES ACTIONNAIRES :***

COMMUNICATION DU PROSPECTUS ET DES DOCUMENTS ANNUELS ET PERIODIQUES

- Ces documents seront adressés aux actionnaires qui en font la demande écrite auprès de : H2O AM EUROPE
39 Avenue Pierre 1^{er} de Serbie 75008 Paris e-mail : info@h2o-am.com

Ces documents lui seront adressés dans un délai de huit jours ouvrés.

- Ces documents sont également disponibles sur le site « www.h2o-am.com »
- Toutes informations supplémentaires peuvent être notamment obtenues auprès des agences des Etablissements commercialisateurs.

COMMUNICATION DE LA VALEUR LIQUIDATIVE

La valeur liquidative peut être obtenue auprès de H2O AM EUROPE, des agences des Etablissements commercialisateurs et sur le site internet « www.h2o-am.com »

DOCUMENTATION COMMERCIALE

La documentation commerciale est mise à disposition des actionnaires et souscripteurs d'actions du Compartiment sur le site « www.h2o-am.com ».

INFORMATIONS EN CAS DE MODIFICATION DES MODALITES DE FONCTIONNEMENT DU COMPARTIMENT

Les actionnaires sont informés des changements concernant le Compartiment selon les modalités arrêtées par l'Autorité des marchés financiers.

Cette information peut être effectuée, le cas échéant, par l'intermédiaire d'Euroclear France et des intermédiaires financiers qui lui sont affiliés.

CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE (ESG) :

Les informations sur les modalités de prise en compte des critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance (ESG) sont disponibles dans les rapports annuels des OPCVM concernés, ainsi que sur le site internet de la société de gestion.

IV REGLES D'INVESTISSEMENT

L'OPCVM respecte les règles d'investissement des OPCVM édictées par le Code Monétaire et Financier.

V RISQUE GLOBAL

La méthode de calcul par le Compartiment est celle du calcul de la valeur en risque relative. La VaR du Compartiment est limitée à 2 fois celle de son indice de référence.

Le niveau de l'effet de levier indicatif moyen du Compartiment est de 4. Toutefois, le Compartiment aura la possibilité d'atteindre un niveau de levier plus élevé. Le niveau de levier indicatif du Compartiment est calculé comme la somme des nominaux des positions sur les contrats financiers utilisés.

VI REGLES D'EVALUATION ET DE COMPTABILISATION DES ACTIFS

A Règles d'évaluation des actifs

I - Portefeuille titres

La gestion comptable (incluant la valorisation du portefeuille du Compartiment) est assurée par CACEIS FUND ADMINISTRATION sur délégation de la société de gestion.

Le portefeuille du Compartiment est évalué lors de chaque valeur liquidative et à l'arrêt des comptes, en cours de clôture.

Les comptes annuels du Compartiment sont établis sur la base de la dernière valeur liquidative de l'exercice.

Le Compartiment s'est conformé aux règles et méthodes comptables prescrites par la réglementation en vigueur, et notamment au plan comptable des OPCVM qui au jour de l'édition du prospectus sont les suivantes :

Les actions

Les actions françaises sont évaluées sur la base du dernier cours inscrit à la cote s'il s'agit de valeurs admises sur un système à règlement différé ou sur un marché au comptant.

Les actions étrangères sont évaluées sur la base du dernier cours de la bourse de Paris lorsque ces valeurs sont cotées à Paris ou du premier jour de leur marché principal converti en euro suivant le cours WMR de la devise au jour de l'évaluation.

Les obligations

Les obligations sont valorisées sur la base d'un composite de cours Bloomberg récupéré à 17h00 (heure de Paris) suivant le cours WMR de la devise au jour de l'évaluation.

Les valeurs mobilières

Les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évaluées, sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation.

Pour les valeurs mobilières non cotées ou celles dont le cours n'a pas été coté le jour de l'évaluation, ainsi que pour les autres éléments du bilan, la société de gestion corrige leur évaluation en fonction des variations que les événements en cours rendent probables. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Les valeurs étrangères sont converties en contre-valeur en euros suivant le cours des devises WMR au jour de l'évaluation.

Les OPCVM/FIA et Fonds d'investissement

Les parts ou actions d'OPCVM ou FIA ou de Fonds d'investissement sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue. Les organismes de placement collectifs étrangers qui valorisent dans des délais incompatibles avec l'établissement de la valeur liquidative du Compartiment sont évalués sur la base d'estimations fournies par les administrateurs de ces organismes sous le contrôle et la responsabilité de la société de gestion.

Instrument du marché monétaire :

Les instruments du marché monétaire sont valorisés selon les règles suivantes :

- Les BTF sont valorisés sur la base d'une moyenne de cours contribués récupérés auprès des teneurs de marchés,
- les instruments du marché monétaire à taux variables non cotés sont valorisés au prix de revient corrigé des variations éventuelles du « spread » de crédit.
- les autres instrument du marché monétaire à taux fixe (certificats de dépôts, billets de trésorerie, bons des institutions financières ...) sont évalués sur la base du prix de marché.

En l'absence de prix de marché incontestable, les instruments du marché monétaire sont valorisés par application d'une courbe de taux éventuellement corrigé d'une marge calculée en fonction des caractéristiques du titre (de l'émetteur).

Toutefois les titres de créances négociables dont la durée de vie résiduelle est inférieure ou égale à 3 mois sont évalués de façon linéaire.

Les prises et mises en pension de titres

Les contrats de prises et mises en pension de titres sont valorisés au cours du contrat ajusté des appels de marge éventuels (valorisation selon les conditions prévues au contrat).

Pour les valeurs mobilières non cotées ou celles dont le cours n'a pas été coté le jour de l'évaluation, ainsi que pour les autres éléments du bilan, le Directoire de la société de gestion corrige leur évaluation en fonction des variations que les événements en cours rendent probables.

Certaines opérations à taux fixes dont la durée de vie est supérieure à trois mois peuvent faire l'objet d'une évaluation au prix du marché.

2 Opérations à terme fermes et conditionnelles

Les marchés à terme ferme et conditionnels organisés

Les produits dérivés listés sur un marché organisé sont évalués sur la base du cours de compensation.

Les swaps

Les « asset swaps » sont valorisés au prix de marché sur la base des « spreads » de crédit de l'émetteur indiqués par les teneurs de marché. En l'absence de teneur de marché, les « spreads » seront récupérés par tout moyen auprès des contributeurs disponibles.

Les « asset swaps » d'une durée inférieure ou égale à 3 mois peuvent être valorisés linéairement.

Les autres swaps sont valorisés au prix de marché à partir des courbes de taux observées.

Les instruments complexes comme les « CDS », les « SES » ou les options complexes sont valorisés en fonction de leur type selon une méthode appropriée.

Les changes à terme :

Ils sont valorisés au cours des devises au jour de l'évaluation en tenant compte de l'amortissement du report/déport.

Ils peuvent être valorisés au prix de marché à partir des courbes de change à terme observées.

3 Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan sont évalués de la façon suivante :

A) Engagements sur marchés à terme fermes :

1) Futures :

engagement = cours de clôture x nominal du contrat x quantités

A l'exception de l'engagement sur contrat EURIBOR négocié sur le LIFFE qui est enregistré pour sa valeur nominale.

2) Engagements sur contrats d'échange :

a) de taux

☐ contrats d'échange de taux d'une durée de vie inférieure ou égale à 3 mois

adossés : nominal + intérêts courus (différentiel d'intérêts)

non adossés : nominal + intérêts courus (différentiel d'intérêts)

☐ contrats d'échange de taux d'une durée de vie supérieure à 3 mois

.adossés :

° Taux fixe/Taux variable

- évaluation de la jambe à taux fixe au prix du marché
- ° Taux variable/Taux fixe
- évaluation de la jambe à taux variable au prix du marché

.non adossés :

- ° Taux fixe/Taux variable
- évaluation de la jambe à taux fixe au prix du marché
- ° Taux variable/Taux fixe
- évaluation de la jambe à taux variable au prix du marché

b) autres contrats d'échange

Ils seront évalués à la valeur de marché.

B) Engagements sur marchés à terme conditionnels :

Engagement = quantité x nominal du contrat (quotité) x cours du sous-jacent x delta.

4 Devises

Les cours étrangers sont convertis en *euro* selon le cours WMR (16 heures de Londres) de la devise au jour de l'évaluation.

5 Instruments financiers non cotés et autres titres

- Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation sont évalués au dernier cours publié officiellement ou à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion ;
- Les valeurs étrangères sont converties en contre-valeur en euros suivant le cours WMR des devises au jour de l'évaluation ;
- Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation ;
- Les autres instruments financiers sont valorisés à leur valeur de marché calculés par les contreparties sous le contrôle et la responsabilité de la société de gestion.

Les évaluations des instruments financiers non cotés et des autres titres visés dans ce paragraphe, ainsi que la justification de ces évaluations sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

B Méthodes de comptabilisation

Les revenus sont comptabilisés selon la méthode des produits encaissés.

Les frais de négociation sont comptabilisés dans des comptes spécifiques du Compartiment et ne sont pas additionnés au prix.

Le PRMP (ou Prix de Revient Moyen Pondéré) est retenu comme méthode de liquidation des titres. En revanche pour les produits dérivés la méthode du FIFO (ou « First in/First out » ou « premier entré/premier sorti ») est utilisée.

Les entrées en portefeuille sont comptabilisées à leur prix d'acquisition frais exclus et les sorties à leur prix de cession frais exclus.

VII REMUNERATION

Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur www.h2o-am.com

COMPARTIMENT : H2O EuroSovereign

❑ **CODES ISIN**

<u>Actions</u>	<u>Code ISIN</u>
I/C (EUR)	FR0013410867
SI/C (EUR)	FR0013410875
R/C (EUR)	FR0013410891
N/C (EUR)	FR0013410883

❑ **CLASSIFICATION**

Obligations et/ou titres de créances libellés en euro.

❑ **DETENTION DE PARTS OU D' ACTIONS D' OPC (OPCVM OU FIA) OU DE FONDS D' INVESTISSEMENT :**

Le Compartiment peut investir jusqu'à 10% de son actif net dans des parts ou des actions d'OPC ou de fonds d'investissement.

❑ **OBJECTIF DE GESTION**

L'objectif du Compartiment est de réaliser une performance supérieure à celle de l'indice de référence Bloomberg Barclays EuroAgg Treasury Total Return Index Value Unhedged EUR (ticker Bloomberg : LEATTREU).

❑ **INDICATEUR DE REFERENCE**

L'indicateur de référence est l'indice Bloomberg Barclays EuroAgg Treasury Total Return Index Value Unhedged EUR.

L'indice Bloomberg Barclays EuroAgg Treasury Total Return Index Value Unhedged EUR est composé d'obligations d'état de qualité «Investment Grade» émises par les 19 pays de la zone Euro.

Le fournisseur de l'indice Bloomberg Barclays EuroAgg Treasury Total Return Index Value Unhedged EUR est Bloomberg Index Services Limited dont le site internet est : www.bloomberg.com.

L'administrateur de l'indice de référence est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

Il faut cependant noter que la gestion du compartiment n'étant pas indicielle, la performance du compartiment pourra, le cas échéant, s'écarter sensiblement de celle de son indicateur de référence.

□ **STRATEGIE D'INVESTISSEMENT**

1. Description des stratégies utilisées :

La stratégie d'investissement du Compartiment vise à obtenir, sur un horizon de placement de 3 ans, une performance supérieure à l'indice en investissant en obligations gouvernementales européennes (Euro-zone, nordiques, Europe Centrale), uniquement libellées en euro.

Cet objectif de performance sera recherché dans le respect d'un ratio maximum de 2 entre la « Value-at-Risk » (VaR) estimée (ex-ante) à 20 jours avec un intervalle de confiance de 99 %, du Compartiment et celle de l'indice de référence.

La gestion a pour objectif une « Tracking-Error » (TE) annuelle moyenne ex-ante indicative de [2% ; 4%].

La sensibilité globale du portefeuille s'inscrit dans une fourchette comprise entre +3 et +13.

La stratégie d'investissement est basée sur une approche "top-down", et repose notamment sur l'analyse macro-économique, l'analyse des flux de capitaux et la valorisation relative des différents marchés obligataires souverains européens.

La gestion du Compartiment est active et tire sa performance des stratégies suivantes :

- 1) Gestion active de la sensibilité totale du portefeuille dans une fourchette comprise entre +3 et +13 :
- 2) Allocation-pays : arbitrages des différentes courbes de taux souveraines européennes ;
- 3) Allocation-secteurs de courbes : arbitrages des segments des courbes de taux souveraines européennes ;
- 4) Choix des instruments (titres, dérivés).

2. Description des catégories d'actifs et des contrats financiers dans lesquels le Compartiment entend investir et leur contribution à la réalisation de l'objectif de gestion.

2.1. Titres de créance, valeurs assimilées et instruments financiers

Instruments du marché obligataire :

- jusqu'à 100% de l'actif net en obligations, exclusivement libellées en Euro, émises ou garanties par les Etats-membres des pays de la zone Euro et, accessoirement, par ceux des pays nordiques et d'Europe Centrale ;
- obligations non-européennes : 0% ;
- obligations non-gouvernementales : 0% ;
- obligations collatéralisées (ABS & MBS) : 0%.

Instruments du marché monétaire :

- La gestion de la trésorerie du Compartiment est effectuée à travers l'acquisition d'instruments du marché monétaire (Bons du Trésor, Bons du Trésor à intérêt annuel, Billets de trésorerie, Euro Commercial Paper et OPCVM/FIA monétaires à valeur liquidative variable court terme et standard) et de la conclusion de prises en pension et de dépôts.

2.2. Devises :

Le Compartiment est uniquement exposé à l'euro. Le Compartiment ne peut se porter acquéreur que de titres obligataires libellés en euro.

Le Compartiment n'assume donc aucun risque de change.

2.3. Actions :

Aucun investissement ne sera réalisé en actions.

Rappel des principales limites d'investissement en obligations (<i>notations constatées à l'achat</i>)	
Fourchette de sensibilité globale	[+3 ; +13]
Zone géographique des émetteurs*	Europe
Devise de libellé des titres	Euro exclusivement
Risque de change supporté*	0%

*Calculs effectués en % de l'Exposition Totale de l'OPCVM

2.4. Instruments spécifiques : actions/parts de fonds d'investissement

Le Compartiment peut détenir des parts ou actions d'OPCVM, d'OPC ou de fonds d'investissement dans la limite de 10% de son actif :

OPCVM de droit français *	X
OPCVM de droit européens*	X
FIA de droit français répondant aux conditions de l'article R. 214-13 du Code monétaire et financier*	X
FIA européens répondant aux conditions de l'article R. 214-13 du Code monétaire et financier *	X
Fonds d'investissement de droit étranger répondant aux conditions de l'article R. 214-13 du Code monétaire et financier *	

**Ces OPCVM/ FIA / ou Fonds d'investissement ne pourront détenir + de 10% de leur actif en OPCVM/ FIA /ou Fonds d'investissement.*

Les OPCVM ou OPC détenus par le Compartiment peuvent être gérés par la société de gestion ou une société juridiquement liée.

2.5. Instruments dérivés

L'OPCVM pourra conclure des contrats financiers (dérivés) négociés sur des marchés réglementés ou organisés, français et étrangers ou de gré à gré, par référence au tableau, ci-après.

Dans ce cadre, et en vue de réaliser l'objectif de gestion, le gérant pourra prendre des positions en vue de :

TABLEAU DES INSTRUMENTS DERIVES

Nature des instruments utilisés	TYPE DE MARCHÉ			NATURE DES RISQUES					NATURE DES INTERVENTIONS			
	Admission sur les marchés réglementés*	Marchés organisés	Marchés de gré à gré	Action	Taux	Change	Crédit	Autre(s) risque(s)	Couverture	Exposition	Arbitrage	Autre(s) stratégie(s)
Contrats à terme (futures) sur												
Actions												
Taux	X	X			X				X	X	X	
Change												
Indices												
Options sur												
Actions												
Taux	X	X	X		X				X	X	X	
Change												
Indices												
Swaps												
Actions												
Taux			X		X				X	X	X	
Change												
Indices			X		X							
Change à terme												
Devise(s)			X			X			X			
Dérivés de crédit												
Credit Default Swap (CDS)												
First Default												
First Losses Credit Default Swap												

* Se référer à la politique d'exécution des ordres de la société de gestion disponible sur le site internet www.h2o-am.com.

Le Compartiment pourra conclure des contrats d'échange sur rendement global («Total Return swap» ou «TRS») visant à échanger la performance du tout ou partie des actifs détenus par le Compartiment (et conservés auprès du dépositaire du Compartiment) contre une performance liée à un indice ou à une catégorie d'actif listés dans la section «Description des catégories d'actifs et des contrats financiers».

La proportion maximale d'actifs sous gestion pouvant faire l'objet d'un TRS est de 50% de l'actif net. Dans des circonstances normales de marché la société de gestion s'attend à ce que de telles opérations portent sur un maximum de 25% de l'actif net du Compartiment.

Les contreparties à des contrats d'échange sur rendement global sont des établissements de crédit ou autres entités répondant aux critères mentionnés dans le Code monétaire financier et sélectionnées par la Société de Gestion conformément à la procédure de sélection des contreparties disponible sur le site de la Société de Gestion à l'adresse suivante : www.h2o-am.com. La Société de Gestion conclura de tels contrats avec des établissements financiers ayant leur siège dans un Etat membre de l'OCDE et bénéficiant d'une notation minimale conformes aux exigences de la Société de Gestion.

Ces opérations font systématiquement l'objet de la signature d'un contrat entre la Société de Gestion et la contrepartie définissant les modalités de réduction du risque de contrepartie. Les contreparties ne disposent pas d'un pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille d'investissement du Compartiment ou sur l'actif sous-jacent de l'instrument dérivé.

2.6. Informations relatives aux contrats financiers de gré à gré :

Les contreparties sont des établissements de crédit de premier rang. Elles sont sélectionnées et évaluées régulièrement conformément à la procédure de sélection des contreparties disponible sur simple demande auprès de la société de gestion. Ces opérations font systématiquement l'objet de la signature d'un contrat entre l'OPCVM et la contrepartie définissant les modalités de réduction du risque de contrepartie.

La ou les contreparties ne disposent pas d'un pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille d'investissement de l'OPCVM ou sur l'actif sous-jacent de l'instrument dérivé.

L'ensemble de ces instruments sera utilisé pour couvrir et/ou exposer le portefeuille du Compartiment au risque de taux et/ou pour couvrir le portefeuille au risque de change.

2.7. Titres intégrant des dérivés

Le compartiment n'investira pas son actif sur des titres intégrant des dérivés.

2.8. Dépôts

Le Compartiment peut effectuer des dépôts au sens du Code Monétaire et Financier, d'une durée maximale de douze mois. Ces dépôts, qui permettent de gérer tout ou partie de la trésorerie du Compartiment, contribuent, dans ce cadre, à la réalisation de l'objectif de gestion.

2.9. Liquidités

Le Compartiment peut détenir des liquidités à titre accessoire.

2.10. Emprunts d'espèces

Le Compartiment pourra être emprunteur d'espèces dans la limite de 10% de son actif et ceci uniquement de façon temporaire.

2.11. Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres

La Société de Gestion pourra effectuer des opérations d'acquisitions ou de cessions temporaires de titres (aussi appelées opérations de financement sur titres) à hauteur de 100% maximum de l'actif. La proportion attendue d'actifs sous gestion qui fera l'objet d'opérations de financement sur titres sera de 50%.

Nature des opérations utilisées	
Prises et mises en pension par référence au Code Monétaire et Financier	X
Prêts et emprunts de titres par référence au Code Monétaire et Financier	X
Autres	

Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limité à la réalisation de l'objectif de gestion	
Gestion de trésorerie	X
Optimisation des revenus et de la performance du Compartiment	X
Autres	

2.12. Informations sur l'utilisation d'acquisitions/cessions temporaires de titres

L'utilisation des cessions temporaires de titres aura pour objet de faire bénéficier l'OPCVM d'un rendement supplémentaire et donc de contribuer à sa performance. Par ailleurs, l'OPCVM pourra conclure des prises en pension au titre du remplacement des garanties financières en espèces et / ou des mises en pensions pour répondre aux besoins de liquidité.

2.13. Contrats constituant des garanties financières :

Dans le cadre de la conclusion de contrats financiers et/ou d'opérations de financement sur titres, le Compartiment pourra recevoir /verser des garanties financières sous la forme de transfert en pleine propriété de titres et/ou d'espèces.

Les titres reçus en garantie doivent respecter les critères fixés par la réglementation et doivent être octroyés par des établissements de crédit ou autres entités respectant les critères de forme juridique, pays et autres critères financiers énoncés dans le Code Monétaire et Financier.

Le niveau des garanties financières et la politique en matière de décote sont fixés par la politique d'éligibilité des garanties financières de la Société de Gestion conformément à la réglementation en vigueur et englobe les catégories ci-dessous :

- ✓ Garanties financières en espèces dans différentes devises selon une liste prédéfinie;
- ✓ Garanties financières en titres de dettes ou en titres de capital selon une nomenclature précise.

La politique d'éligibilité des garanties financières définit explicitement le niveau requis de garantie et les décotes appliqués pour chacune des garanties financières en fonction de règles qui dépendent de leurs caractéristiques propres. Elle précise également, conformément à la réglementation en vigueur, des règles de diversification des risques, de corrélation, d'évaluation, de qualité de crédit et de stress tests réguliers sur la liquidité des garanties.

En cas de réception de garanties financières en espèces, celles-ci doivent, dans des conditions fixées par réglementation, uniquement être :

- placées en dépôt ;
- investies dans des obligations d'État de haute qualité ;
- utilisées dans une prise en pension livrée ;

- investies dans des organismes de placement collectif (OPC) monétaire à valeur liquidative variable court terme.

Les garanties financières autres qu'en espèces reçues ne pourront pas être vendues, réinvesties ou mises en gage.

La Société de Gestion procèdera, selon les règles d'évaluation prévues dans ce prospectus, à une valorisation quotidienne des garanties reçues sur une base de prix de marché (mark-to-market). Les appels de marge seront réalisés sur une base quotidienne.

Les garanties reçues par le Compartiment seront conservées par le dépositaire du Compartiment ou à défaut par tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur de la garantie.

Les risques associés aux opérations de financement sur titre, aux contrats financiers et à la gestion des garanties inhérentes sont décrits dans la section profil de risque.

□ **PROFIL DE RISQUE**

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

La valeur liquidative est susceptible de connaître une variation élevée du fait des instruments financiers qui composent son portefeuille. Dans ces conditions, le capital investi pourrait ne pas être intégralement restitué y compris pour un investissement réalisé sur la durée de placement recommandée.

Les différents risques auxquels le Compartiment est exposé sont susceptibles de provoquer une baisse de la valeur liquidative du Compartiment.

Risque de perte en capital : le risque en capital résulte d'une perte lors de la vente d'une action à un prix inférieur à celui payé à l'achat.

Le Compartiment ne bénéficie d'aucune garantie ni protection, il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué.

Risques liés à la classification

Risque de taux : peut comporter un risque de taux, la sensibilité du portefeuille aux taux d'intérêt du compartiment étant comprise entre +3 et +13. De ce fait, sa valeur liquidative peut être amenée à baisser dans une période de hausse des taux. En outre, plus la sensibilité du Compartiment (pourcentage de variation de la valeur liquidative lorsque les taux varient de 1%) est élevée, plus le risque de taux auquel le Compartiment s'expose est élevé, et inversement. En raison de sa stratégie d'investissement, le Compartiment est soumis à un risque de taux important, sa sensibilité pouvant aller jusqu'à 13.

Risque de crédit : Le risque de crédit est le risque de dégradation de la situation financière et économique d'un émetteur, cette dégradation pouvant entraîner une baisse de la valeur du titre de l'émetteur, et donc une baisse de la valeur liquidative du compartiment.

Les investissements sont effectués sur des titres émis et/ou garantis par les Etats européens dont ceux membres de la zone euro, et/ou de parts ou d'actions d'OPC investis dans des titres souverains.

Risque lié à l'inflation : Une partie du portefeuille du compartiment peut être investie en obligations indexées sur l'inflation. En cas de baisse de l'inflation anticipée sur les années à venir, la valeur des obligations indexées sur l'inflation peut baisser, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du compartiment.

Risque de gestion discrétionnaire : Le style de gestion discrétionnaire du compartiment repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés obligataire. En conséquence, il existe un risque que le compartiment ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants.

Risque lié à l'exposition : la méthode retenue pour le calcul de l'engagement conduit à déterminer des budgets de risque associés aux différentes stratégies. Ainsi, le Compartiment sera exposé selon des niveaux variables aux différentes typologies de risques mentionnés dans le présent prospectus.

Le niveau d'exposition dépend notamment des stratégies mises en place mais aussi des conditions de marché. Le niveau d'exposition aux différents risques pourra avoir pour conséquence une baisse de la valeur liquidative plus rapide et/ou plus importante que la baisse des marchés sous-jacents à ces risques.

Risque pris par rapport à l'indicateur de référence : il s'agit du risque de déviation de la performance du Compartiment par rapport à celle de son indicateur de référence. Conformément à ce qui est décrit dans la rubrique « Stratégies utilisées », des risques pourront être pris par rapport à l'indicateur de référence dans le but d'atteindre l'objectif de gestion, ce qui pourra induire une performance du Compartiment en deçà de celle de son indicateur de référence.

Risque de contrepartie : le Compartiment utilise des instruments financiers à terme, de gré à gré, et/ou a recours à des opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres. Ces opérations conclues avec une ou plusieurs contreparties éligibles, exposent potentiellement le Compartiment à un risque de défaillance de l'une de ces contreparties pouvant la conduire à un défaut de paiement.

Le recours à des instruments dérivés est susceptible d'augmenter ou de limiter les risques de taux, de crédit, dans les limites décrites, ci-dessus, et en supra au paragraphe stratégie d'investissement.

La réalisation de ce risque peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du Compartiment.

Risque lié aux arbitrages : l'arbitrage est une technique consistant à profiter d'écarts de cours constatés (ou anticipés) entre marchés et/ou secteurs et/ou titres et/ou devises et/ou instruments. En cas d'évolution défavorable de ces arbitrages (anticipations erronées : hausse des opérations vendeuses et/ou baisse des opérations acheteuses), la valeur liquidative de l'OPCVM pourra baisser.

Risque de liquidité : le risque de liquidité présent dans le Compartiment représente la baisse du prix que l'OPCVM devrait potentiellement accepter pour devoir vendre certains actifs pour lesquels il existe une demande insuffisante sur le marché.

Risque lié aux d'acquisitions et de cessions temporaires de titres, aux contrats d'échange de rendement global (TRS) et à la gestion des garanties financières : les opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres et les contrats d'échange de rendement global (TRS) sont susceptibles de créer des risques pour le Compartiment tels que le risque de contrepartie défini ci-dessus. La gestion des garanties est susceptible de créer des risques pour le Compartiment tels le risque de liquidité (c'est-à-dire le risque qu'un titre reçu en garantie ne soit pas suffisamment

liquide et ne puisse pas être vendu rapidement en cas de défaut de la contrepartie), et, le cas échéant, les risques liés à la réutilisation des garanties en espèces (c'est-à-dire principalement le risque que le Compartiment ne puissent pas rembourser la contrepartie).

Ces différents risques sont susceptibles de provoquer une baisse de la valeur liquidative du Compartiment.

□ **SOUSCRIPTEURS CONCERNES ET PROFIL DE L'INVESTISSEUR TYPE**

Le Compartiment s'adresse à tous souscripteurs.

Les actions R s'adressent essentiellement aux personnes physiques.

Les actions I et SI s'adressent essentiellement aux investisseurs institutionnels.

La part N est ouverte à tous souscripteurs, destinée plus particulièrement aux particuliers qui investissent par le biais de distributeurs, conseillers financiers, plateformes ou d'autres intermédiaires (collectivement, les « Intermédiaires ») dans le cadre d'un contrat séparé ou d'un contrat à base d'honoraires entre l'investisseur et un intermédiaire.

Le Compartiment s'adresse à des investisseurs avertis avec pour objectif d'obtenir une performance (nette de frais et annualisée) supérieure à l'indice Bloomberg Barclays EuroAgg Treasury Total Return Index Value Unhedged EUR coupon net réinvesti.

Les souscripteurs résidant sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique ne sont pas autorisés à souscrire dans cet OPCVM.

La durée minimale de placement recommandée est de 3 ans.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans le Compartiment dépend du niveau de risque que l'investisseur souhaite prendre. Ce montant dépend également de paramètres inhérents au porteur, notamment sa situation patrimoniale et la composition actuelle de son patrimoine financier. **La constitution et la détention d'un patrimoine financier supposent une diversification des placements.**

Aussi, il est recommandé à toute personne désireuse de souscrire des actions du Compartiment de contacter son conseiller habituel pour avoir une information ou un conseil, plus adapté à sa situation personnelle.

Il est fortement recommandé de diversifier suffisamment son patrimoine afin de ne pas l'exposer uniquement aux seuls risques de ce Compartiment.

□ **MODALITES DE DETERMINATION ET D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES, FREQUENCE DE DISTRIBUTION**

Le Compartiment est un compartiment de capitalisation.

❑ **CARACTERISTIQUES DES ACTIONS**

<u>Actions</u>	Code ISIN	Devise de libellé	Fractionnement des actions	Montant minimal de souscription initiale	Montant minimal de souscription ultérieure
SI/C (EUR)	FR0013410875	EUR	Dix-millièmes	100 000 000 euros	Un dix-millième d'action
I/C (EUR)	FR0013410867	EUR	Dix-millièmes	100 000 euros	Un dix-millième d'action
N/C (EUR)	FR0013410883	EUR	Dix-millièmes	Un dix-millième d'action	Un dix-millième d'action
R/C (EUR)	FR0013410891	EUR	Dix-millièmes	Un dix-millième d'action	Un dix-millième d'action

La devise de référence du Compartiment est l'Euro.

❑ **MODALITES DE SOUSCRIPTION ET DE RACHAT**

Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour d'établissement de la valeur liquidative (J) à 12h30. Ces demandes sont exécutées sur la base de la valeur liquidative établie en J et calculée en J+1 ouvré.

Les investisseurs entendant souscrire des actions et les actionnaires désirant procéder aux rachats d'actions sont invités à se renseigner, directement auprès de leur établissement commercialisateur habituel, sur l'heure limite de prise en compte de leur demande de souscription ou de rachat, cette dernière pouvant être antérieure à l'heure de centralisation mentionnée, ci-dessus.

Les ordres en EUR sont exécutés conformément au tableau ci-dessous :

J	J	J : jour d'établissement de la VL	J+1 ouvré	J+1 ouvré	J+1 ouvré
Centralisation avant 12 : 30 heures CET des ordres de souscription ¹	Centralisation avant 12 :30 heures CET des ordres de rachat ¹	Exécution de l'ordre au plus tard en J	Publication de la valeur liquidative	Règlement des souscriptions ¹	Règlement des rachats ¹

¹Sauf éventuel délai spécifique convenu avec votre établissement financier.

❑ **PERIODICITE DE CALCUL DE LA VALEUR LIQUIDATIVE**

L'établissement de la valeur liquidative s'effectue chaque jour d'ouverture d'Euronext Paris, à l'exception des jours fériés légaux en France.

La valeur liquidative est disponible auprès la société de gestion :

H2O AM EUROPE

39 Avenue Pierre 1^{er} de Serbie 75008 Paris Site internet : « www.h2o-am.com »

□ **FRAIS ET COMMISSIONS**

Commissions de souscription et de rachat :

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises au Compartiment servent à compenser les frais supportés par le Compartiment pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion, au commercialisateur, etc.

Frais à la charge de l'investisseur et prélevés lors des souscriptions et des rachats	Assiette	Taux / barème
Commission de souscription maximale non-acquise au Compartiment	Valeur liquidative × Nombre d'actions	1% maximum pour les actions I et N Néant pour les actions SI 2% maximum pour les actions R
Commission de souscription acquise au Compartiment	Valeur liquidative × Nombre d'actions	Néant
Commission de rachat maximale non-acquise au Compartiment	Valeur liquidative × Nombre d'actions	Néant
Commission de rachat maximale acquise au Compartiment	Valeur liquidative × Nombre d'actions	Néant

Frais facturés au Compartiment :

Ces frais recouvrent :

- Les frais de gestion financière,
- Les frais administratifs externes à la société de gestion,
- Les frais indirects maximum (commissions et frais de gestion) dans le cas d'OPCVM investissant à plus de 20% dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement,
- Les commissions de mouvement,
- Les commissions de surperformance.

Frais facturés au Compartiment	Assiette	Taux / barème
Frais de gestion financière	Actif net	0,35% TTC maximum pour les actions SI ; 0,45% TTC maximum pour les actions I ; 0,55% TTC maximum pour les actions N ; 0,90% TTC maximum pour les actions R.
Frais administratifs externes à la société de gestion de portefeuille	Actif net	

Commissions de mouvement et frais de transactions	Prélèvement sur chaque transaction en fonction de la clé de répartition entre les différents prestataires	Néant
Commission de surperformance	Différence positive entre l'actif valorisé et l'actif de référence	Néant

IV INFORMATIONS D'ORDRE COMMERCIAL

❑ **DIFFUSION DES INFORMATIONS CONCERNANT L'OPCVM – MODALITES D'INFORMATION DES ACTIONNAIRES :**

COMMUNICATION DU PROSPECTUS ET DES DOCUMENTS ANNUELS ET PERIODIQUES

- Ces documents seront adressés aux actionnaires qui en font la demande écrite auprès de :
H2O AM EUROPE
39 Avenue Pierre 1^{er} de Serbie 75008 Paris e-mail : info@h2o-am.com

Ces documents leur seront adressés dans un délai de huit jours ouvrés.

- Ces documents sont également disponibles sur le site « www.h2o-am.com »
- Toutes informations supplémentaires peuvent être notamment obtenues auprès des agences des Etablissements commercialisateurs.

COMMUNICATION DE LA VALEUR LIQUIDATIVE

La valeur liquidative peut être obtenue auprès de H2O AM EUROPE, des agences des Etablissements commercialisateurs et sur le site internet « www.h2o-am.com »

DOCUMENTATION COMMERCIALE

La documentation commerciale est mise à la disposition des actionnaires de la SICAV sur le site de la société de gestion www.h2o-am.com
ou sur le site internet du commercialisateur www.im.natixis.com.

INFORMATIONS EN CAS DE MODIFICATION DES MODALITES DE FONCTIONNEMENT DE LA SICAV

Les actionnaires sont informés des changements concernant le Compartiment selon les modalités arrêtées par l'Autorité des marchés financiers.

Cette information peut être effectuée, le cas échéant, par l'intermédiaire d'Euroclear France et des intermédiaires financiers qui lui sont affiliés.

CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE (ESG)

Les informations sur les modalités de prise en compte des critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance (ESG) sont disponibles dans les rapports annuels des OPCVM concernés, ainsi que sur le site internet de la société de gestion.

V REGLES D'INVESTISSEMENT

L'OPCVM respecte les règles d'investissement des OPCVM édictées par le Code monétaire et financier.

VI RISQUE GLOBAL

La méthode de calcul utilisée par le Compartiment est celle du calcul de la valeur en risque relative. La VaR du Compartiment est limitée à 2 fois celle de son indice de référence.

Le niveau de l'effet de levier indicatif moyen du Compartiment est de 3.

Toutefois, le Compartiment aura la possibilité d'atteindre un niveau de levier plus élevé. Le niveau de levier indicatif du Compartiment est calculé comme la somme des nominaux des positions sur les contrats financiers utilisés.

VII REGLES D'EVALUATION ET DE COMPTABILISATION DES ACTIFS

A Règles d'évaluation des actifs

I - Portefeuille titres

La gestion comptable (incluant la valorisation du portefeuille du Compartiment) est assurée par CACEIS Fund Administration sur délégation de la société de gestion.

Le portefeuille du Compartiment est évalué lors de chaque valeur liquidative et à l'arrêté des comptes, en cours de clôture.

Les comptes annuels de la SICAV sont établis sur la base de la dernière valeur liquidative de l'exercice.

Le Compartiment s'est conformé aux règles et méthodes comptables prescrites par la réglementation en vigueur, et notamment au plan comptable des OPCVM qui au jour de l'édition du prospectus sont les suivantes :

Les actions

Les actions françaises sont évaluées sur la base du dernier cours inscrit à la cote s'il s'agit de valeurs admises sur un système à règlement différé ou sur un marché au comptant.

Les actions étrangères sont évaluées sur la base du dernier cours de la bourse de Paris lorsque ces valeurs sont cotées à Paris ou du premier jour de leur marché principal converti en euro suivant le cours WMR de la devise au jour de l'évaluation.

Les obligations

Les obligations sont valorisées sur la base d'un composite de cours Bloomberg récupéré à 17 h (heure de Paris) suivant le cours WMR de la devise au jour de l'évaluation.

Les valeurs mobilières

Les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évaluées, sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation.

Pour les valeurs mobilières non cotées ou celles dont le cours n'a pas été coté le jour de l'évaluation, ainsi que pour les autres éléments du bilan, la société de gestion corrige leur évaluation en fonction des variations que les événements en cours rendent probables. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Les valeurs étrangères sont converties en contre-valeur en euros suivant le cours des devises WMR au jour de l'évaluation.

Les OPCVM/FIA/fonds d'investissement

Les parts ou actions d'OPCVM, de FIA ou de fonds d'investissement sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue. Les organismes de placement collectifs étrangers qui valorisent dans des délais incompatibles avec l'établissement de la valeur liquidative du Compartiment sont évalués sur la base d'estimations fournies par les administrateurs de ces organismes sous le contrôle et la responsabilité de la société de gestion.

Instrument du marché monétaire :

Les instruments du marché monétaire sont valorisés selon les règles suivantes :

- Les BTF sont valorisés sur la base d'une moyenne de cours contribués récupérés auprès des teneurs de marchés,
- les instruments du marché monétaire à taux variables non cotés sont valorisés au prix de revient corrigé des variations éventuelles du « spread » de crédit.
- les autres instrument du marché monétaire à taux fixe (certificats de dépôts, billets de trésorerie, bons des institutions financières ...) sont évalués sur la base du prix de marché.

En l'absence de prix de marché incontestable, les instruments du marché monétaire sont valorisés par application d'une courbe de taux éventuellement corrigé d'une marge calculée en fonction des caractéristiques du titre (de l'émetteur).

Toutefois les titres de créances négociables dont la durée de vie résiduelle est inférieure ou égale à 3 mois sont évalués de façon linéaire.

Les prises et mises en pension de titres

Les contrats de prises et mises en pension de titres sont valorisés au cours du contrat ajusté des appels de marge éventuels (valorisation selon les conditions prévues au contrat).

Pour les valeurs mobilières non cotées ou celles dont le cours n'a pas été coté le jour de l'évaluation, ainsi que pour les autres éléments du bilan, le Directoire de la société de gestion corrige leur évaluation en fonction des variations que les événements en cours rendent probables.

Certaines opérations à taux fixes dont la durée de vie est supérieure à trois mois peuvent faire l'objet d'une évaluation au prix du marché.

II - Opérations à terme fermes et conditionnelles

Les marchés à terme ferme et conditionnels organisés

Les produits dérivés listés sur un marché organisé sont évalués sur la base du cours de compensation.

Les swaps

Les « asset swaps » sont valorisés au prix de marché en fonction de la durée de l'« asset » restant à courir et la valorisation du « spread » de crédit de l'émetteur (ou l'évolution de sa notation).

Les « asset swaps » d'une durée inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés linéairement sauf événement exceptionnel de marché.

Les « asset swaps » d'une durée restant à courir supérieure à 3 mois sont valorisés au prix de marché sur la base des « spreads » indiqués par les teneurs de marché. En l'absence de

teneur de marché, les « spreads » seront récupérés par tout moyen auprès des contributeurs disponibles.

Les autres swaps sont valorisés selon les règles suivantes :

Les swaps d'une durée de vie inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés linéairement. Les swaps d'une durée restant à courir supérieure à 3 mois sont valorisés par la méthode du taux de retournement suivant une courbe zéro coupon.

Les instruments complexes comme les « CDS », les « SES » ou les options complexes sont valorisés en fonction de leur type selon une méthode appropriée.

Les changes à terme

Ils sont valorisés au cours des devises au jour de l'évaluation en tenant compte de l'amortissement du report/déport.

III - Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan sont évalués de la façon suivante :

A) Engagements sur marchés à terme fermes :

1) Futures :

engagement = cours de référence (ce sont les cours de 17h pris sur Bloomberg - heure de Paris) x nominal du contrat x quantités

A l'exception de l'engagement sur contrat EURIBOR négocié sur le LIFFE qui est enregistré pour sa valeur nominale.

2) Engagements sur contrats d'échange :

a) de taux

☐ contrats d'échange de taux d'une durée de vie inférieure ou égale à 3 mois

adossés : nominal + intérêts courus (différentiel d'intérêts)

non adossés : nominal + intérêts courus (différentiel d'intérêts)

☐ contrats d'échange de taux d'une durée de vie supérieure à 3 mois

adossés :

° Taux fixe/Taux variable

- évaluation de la jambe à taux fixe au prix du marché

° Taux variable/Taux fixe

- évaluation de la jambe à taux variable au prix du marché

non adossés :

° Taux fixe/Taux variable

- évaluation de la jambe à taux fixe au prix du marché

° Taux variable/Taux fixe

- évaluation de la jambe à taux variable au prix du marché

b) autres contrats d'échange

Ils seront évalués à la valeur de marché.

B) Engagements sur marchés à terme conditionnels :

Engagement = quantité x nominal du contrat (quotité) x cours du sous-jacent x delta.

IV - Devises

Les cours étrangers sont convertis en *euro* selon le cours WMR (16 heures - heure de Londres) de la devise au jour de l'évaluation.

V - Instruments financiers non cotés et autres titres

- Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation sont évalués au dernier cours publié officiellement ou à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion ;
- Les valeurs étrangères sont converties en contre-valeur en euros suivant le cours WMR des devises au jour de l'évaluation ;
- Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation ;
- Les autres instruments financiers sont valorisés à leur valeur de marché calculés par les contreparties sous le contrôle et la responsabilité de la société de gestion.

Les évaluations des instruments financiers non cotés et des autres titres visés dans ce paragraphe, ainsi que la justification de ces évaluations sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Mécanisme d'ajustement (« swing pricing ») de la valeur liquidative avec seuil de déclenchement (à compter du 30 septembre 2017)

La société de gestion a mis en place une méthode d'ajustement de la valeur liquidative (VL) avec un seuil de déclenchement.

Ce mécanisme consiste à faire supporter aux investisseurs, qui souscrivent ou qui rachètent leurs actions, les frais liés aux transactions effectuées à l'actif du Compartiment en raison des mouvements (souscriptions/rachats) du passif du Compartiment. Ce mécanisme, encadré par une politique, a pour but de protéger les actionnaires qui demeurent dans le Compartiment en leur faisant supporter le moins possible ces frais. Il a pour résultat de calculer une VL ajustée dite « swinguée ».

Ainsi, si, un jour de calcul de la VL, le total des ordres de souscription / rachats nets des investisseurs sur l'ensemble des catégories d'actions du Compartiment dépasse un seuil préétabli déterminé, sur la base de critères objectifs par la société de gestion en pourcentage de l'actif net, la VL peut être ajustée à la hausse ou à la baisse, pour prendre en compte les coûts de réajustement imputables respectivement aux ordres de souscription / rachat nets. Si le Compartiment émet plusieurs catégories d'actions, la VL de chaque catégorie d'actions est calculée séparément mais tout ajustement a, en pourcentage, un impact identique sur l'ensemble des VL des catégories d'actions du Compartiment.

Les paramètres de coûts de réajustement et de seuil de déclenchement sont déterminés par la société de gestion et revus périodiquement. Ces coûts sont estimés par la société de gestion sur la base des frais de transaction, des fourchettes d'achat-vente ainsi que des taxes éventuelles applicables au Compartiment.

Il n'est pas possible de prédire avec exactitude s'il sera fait application du mécanisme d'ajustement à un moment donné dans le futur, ni la fréquence à laquelle la société de gestion effectuera de tels ajustements.

Les investisseurs sont informés que la volatilité de la VL du Compartiment peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du mécanisme d'ajustement.

La VL « swinguée » est la seule valeur liquidative du Compartiment et la seule communiquée aux actionnaires du Compartiment. Toutefois, en cas d'existence d'une commission de surperformance, celle-ci est calculée sur la VL avant application du mécanisme d'ajustement.

B Méthodes de comptabilisation

Les revenus sont comptabilisés selon la méthode des produits encaissés.

Les frais de négociation sont comptabilisés dans des comptes spécifiques du Compartiment et ne sont pas additionnés au prix.

Le PRMP (ou Prix de Revient Moyen Pondéré) est retenu comme méthode de liquidation des titres. En revanche, pour les produits dérivés, la méthode du FIFO (ou « First in/First out » ou « premier entré / premier sorti ») est utilisée.

Les entrées en portefeuille sont comptabilisées à leur prix d'acquisition frais exclus et les sorties à leur prix de cession frais exclus.

VII REMUNERATION

Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur www.h2o-am.com

COMPARTIMENT : H2O EuroSovereign 3-5 years

❑ **CODES ISIN**

<u>Actions</u>	<u>Code ISIN</u>
SI/C (EUR)	FR0013434958
I/C (EUR)	FR0013434941
R/C (EUR)	FR0013434982
N/C (EUR)	FR0013434974

❑ **CLASSIFICATION**

OBLIGATIONS ET/OU TITRES DE CREANCES LIBELLES EN EURO.

❑ **DETENTION DE PARTS OU D' ACTIONS D' OPC (OPCVM OU FIA) OU DE FONDS D' INVESTISSEMENT :**

Le Compartiment peut investir jusqu'à 10% de son actif net dans des parts ou des actions d'OPC ou de fonds d'investissement.

❑ **OBJECTIF DE GESTION**

L'objectif du Compartiment est de réaliser une performance supérieure à celle de l'indice de référence Bloomberg Barclays EuroAgg Treasury 3-5 Year Total Return Index Value Unhedged EUR (ticker Bloomberg : LET3TREU).

❑ **INDICATEUR DE REFERENCE**

L'indicateur de référence est l'indice Bloomberg Barclays EuroAgg Treasury 3-5 Year Total Return Index Value Unhedged EUR.

L'indice Bloomberg Barclays EuroAgg Treasury 3-5 Year Total Return Index Value Unhedged EUR est composé d'obligations d'état de qualité « Investment Grade » émises par 14 pays de la zone Euro.

Le fournisseur de l'indice Bloomberg Barclays EuroAgg Treasury 3-5 Year Total Return Index Value Unhedged EUR est Bloomberg Index Services Limited dont le site internet est : www.bloomberg.com. L'administrateur de l'indice de référence est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

Il faut cependant noter que la gestion du compartiment n'étant pas indicielle, la performance du compartiment pourra, le cas échéant, s'écarter sensiblement de celle de son indicateur de référence.

□ **STRATEGIE D'INVESTISSEMENT**

1. Stratégies utilisées

La stratégie d'investissement du Compartiment vise à obtenir, sur un horizon de placement de 3 ans, une performance supérieure à l'indice en investissant en obligations gouvernementales européennes (Euro-zone, nordiques, Europe Centrale), uniquement libellées en euro.

Cet objectif de performance sera recherché dans le respect d'un ratio maximum de 2 entre la « Value-at-Risk » (VaR) estimée (ex-ante) à 20 jours avec un intervalle de confiance de 99 %, du Compartiment et celle de l'indice de référence.

La gestion a pour objectif une « Tracking-Error » (TE) annuelle moyenne ex-ante indicative de [2% ; 4%].

La sensibilité globale du portefeuille s'inscrit dans une fourchette comprise entre +1 et +7.

La stratégie d'investissement est basée sur une approche "top-down", et repose notamment sur l'analyse macro-économique, l'analyse des flux de capitaux et la valorisation relative des différents marchés obligataires souverains européens.

La gestion du Compartiment est active et tire sa performance des stratégies suivantes :

- 1) Gestion active de la sensibilité totale du portefeuille dans une fourchette comprise entre +1 et +7 ;
- 2) Allocation-pays : arbitrages des différentes courbes de taux souveraines européennes ;
- 3) Allocation-secteurs de courbes : arbitrages des segments des courbes de taux souveraines européennes ;
- 4) Choix des instruments (titres, dérivés).

2. Description des catégories d'actifs et des contrats financiers dans lesquels le Compartiment entend investir et leur contribution à la réalisation de l'objectif de gestion.

2.1. Titres de créance, valeurs assimilées et instruments financiers

Instruments du marché obligataire :

- jusqu'à 100% de l'actif net en obligations, exclusivement libellées en Euro, émises ou garanties par les Etats-membres des pays de la zone Euro et, accessoirement, par ceux des pays nordiques et d'Europe Centrale (Albanie, Biélorussie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, République Tchèque, Danemark, Hongrie, Islande, Moldavie, Monténégro, Norvège, Pologne, Roumanie, Serbie, Suède, Suisse, Turquie, Ukraine, Royaume Uni) dont des obligations indexées sur l'inflation.
- obligations non-européennes : 0% ;
- obligations non-gouvernementales : 0% ;
- obligations collatéralisées (ABS & MBS) : 0%.

Instruments du marché monétaire :

- La gestion de la trésorerie du Compartiment est effectuée à travers l'acquisition d'instruments du marché monétaire (Bons du Trésor, Bons du Trésor à intérêt annuel, Billets de trésorerie, Euro Commercial Paper et OPCVM/FIA monétaires) et de la conclusion de prises en pension et de dépôts.

2.2. Devises :

Le Compartiment est uniquement exposé à l'euro. Le Compartiment ne peut se porter acquéreur que de titres obligataires libellés en euro.

Le Compartiment n'assume donc aucun risque de change.

2.3. Actions :

Aucun investissement ne sera réalisé en actions.

Rappel des principales limites d'investissement en obligations (<i>notations constatées à l'achat</i>)	
Fourchette de sensibilité globale	[+1 ; +7]
Zone géographique des émetteurs*	Europe
Devise de libellé des titres	Euro exclusivement
Risque de change supporté*	0%

*Calculs effectués en % de l'Exposition Totale de l'OPCVM

2.4. Instruments spécifiques : actions/parts de fonds d'investissement

Le Compartiment peut détenir des parts ou actions d'OPCVM, d'OPC ou de fonds d'investissement dans la limite de 10% de son actif :

OPCVM de droit français *	X
OPCVM de droit européens*	X
FIA de droit français répondant aux conditions de l'article R. 214-13 du Code monétaire et financier*	X
FIA européens répondant aux conditions de l'article R. 214-13 du Code monétaire et financier *	X
Fonds d'investissement de droit étranger répondant aux conditions de l'article R. 214-13 du Code monétaire et financier *	

**Ces OPCVM/ FIA / ou Fonds d'investissement ne pourront détenir + de 10% de leur actif en OPCVM/ FIA /ou Fonds d'investissement.*

Les OPCVM ou OPC détenus par le Compartiment peuvent être gérés par la société de gestion ou une société juridiquement liée.

2.5. Instruments dérivés

L'OPCVM pourra conclure des contrats financiers (dérivés) négociés sur des marchés réglementés ou organisés, français et étrangers ou de gré à gré, par référence au tableau, ci-après.

Dans ce cadre, et en vue de réaliser l'objectif de gestion, le gérant pourra prendre des positions en vue de :

TABLEAU DES INSTRUMENTS DERIVES

Nature des instruments utilisés	TYPE DE MARCHÉ			NATURE DES RISQUES					NATURE DES INTERVENTIONS			
	Admission sur les marchés réglementés*	Marchés organisés	Marchés de gré à gré	Action	Taux	Change	Crédit	Autre(s) risque(s)	Couverture	Exposition	Arbitrage	Autre(s) stratégie(s)
Contrats à terme (futures) sur												
Actions												
Taux	X	X			X				X	X	X	
Change												
Indices												
Options sur												
Actions												
Taux	X	X	X		X				X	X	X	
Change												
Indices												
Swaps												
Actions												
Taux			X		X				X	X	X	
Change												
Indices			X		X				X	X	X	
Change à terme												
Devise(s)												
Dérivés de crédit												
Credit Default Swap (CDS)												
First Default												
First Losses Credit Default Swap												

* Se référer à la politique d'exécution des ordres de la société de gestion disponible sur le site internet www.h2o-am.com.

Le Compartiment pourra conclure des contrats d'échange sur rendement global (« Total Return swap » ou « TRS ») visant à échanger la performance du tout ou partie des actifs détenus par le Compartiment (et conservés auprès du dépositaire du Compartiment) contre une performance liée à un indice ou à une catégorie d'actif listés dans la section « Description des catégories d'actifs et des contrats financiers ».

La proportion maximale d'actifs sous gestion pouvant faire l'objet d'un TRS est de 50% de l'actif net. Dans des circonstances normales de marché la société de gestion s'attend à ce que de telles opérations portent sur un maximum de 25% de l'actif net du Compartiment.

Les contreparties à des contrats d'échange sur rendement global sont des établissements de crédit ou autres entités répondant aux critères mentionnés dans le Code monétaire financier et sélectionnées par la Société de Gestion conformément à la procédure de sélection des contreparties disponible sur le site de la Société de Gestion à l'adresse suivante : www.h2o-am.com. La Société de Gestion conclura de tels contrats avec des établissements financiers ayant leur siège dans un Etat membre de l'OCDE et bénéficiant d'une notation minimale conformes aux exigences de la Société de Gestion.

Ces opérations font systématiquement l'objet de la signature d'un contrat entre la Société de Gestion et la contrepartie définissant les modalités de réduction du risque de contrepartie. Les contreparties ne disposent pas d'un pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille d'investissement du Compartiment ou sur l'actif sous-jacent de l'instrument dérivé.

2.6. Informations relatives aux contrats financiers de gré à gré :

Les contreparties sont des établissements de crédit de premier rang. Elles sont sélectionnées et évaluées régulièrement conformément à la procédure de sélection des contreparties disponible sur simple demande auprès de la société de gestion. Ces opérations font systématiquement l'objet de la signature d'un contrat entre l'OPCVM et la contrepartie définissant les modalités de réduction du risque de contrepartie.

La ou les contreparties ne disposent pas d'un pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille d'investissement de l'OPCVM ou sur l'actif sous-jacent de l'instrument dérivé.

L'ensemble de ces instruments sera utilisé pour couvrir et/ou exposer le portefeuille du Compartiment au risque de taux et/ou pour couvrir le portefeuille au risque de change.

2.7. Titres intégrant des dérivés

Le compartiment n'investira pas son actif sur des titres intégrant des dérivés.

2.8. Dépôts

Le Compartiment peut effectuer des dépôts au sens du Code Monétaire et Financier, d'une durée maximale de douze mois. Ces dépôts, qui permettent de gérer tout ou partie de la trésorerie du Compartiment, contribuent, dans ce cadre, à la réalisation de l'objectif de gestion.

2.9. Liquidités

Le Compartiment peut détenir des liquidités à titre accessoire.

2.10. Emprunts d'espèces

Le Compartiment pourra être emprunteur d'espèces dans la limite de 10% de son actif et ceci uniquement de façon temporaire.

2.11. Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres

La Société de Gestion pourra effectuer des opérations d'acquisitions ou de cessions temporaires de titres (aussi appelées opérations de financement sur titres) à hauteur de 100% maximum de l'actif. La proportion attendue d'actifs sous gestion qui fera l'objet d'opérations de financement sur titres sera de 50%.

Nature des opérations utilisées	
Prises et mises en pension par référence au Code Monétaire et Financier	X
Prêts et emprunts de titres par référence au Code Monétaire et Financier	X
Autres	

Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limité à la réalisation de l'objectif de gestion	
Gestion de trésorerie	X
Optimisation des revenus et de la performance du Compartiment	X
Autres	

2.12. Informations sur l'utilisation d'acquisitions/cessions temporaires de titres

L'utilisation des cessions temporaires de titres aura pour objet de faire bénéficier l'OPCVM d'un rendement supplémentaire et donc de contribuer à sa performance. Par ailleurs, l'OPCVM pourra conclure des prises en pension au titre du remplacement des garanties financières en espèces et / ou des mises en pensions pour répondre aux besoins de liquidité.

2.13. Contrats constituant des garanties financières :

Dans le cadre de la conclusion de contrats financiers et/ou d'opérations de financement sur titres, le Compartiment pourra recevoir /verser des garanties financières sous la forme de transfert en pleine propriété de titres et/ou d'espèces.

Les titres reçus en garantie doivent respecter les critères fixés par la réglementation et doivent être octroyés par des établissements de crédit ou autres entités respectant les critères de forme juridique, pays et autres critères financiers énoncés dans le Code Monétaire et Financier.

Le niveau des garanties financières et la politique en matière de décote sont fixés par la politique d'éligibilité des garanties financières de la Société de Gestion conformément à la réglementation en vigueur et englobe les catégories ci-dessous :

- ✓ Garanties financières en espèces dans différentes devises selon une liste prédéfinie ;
- ✓ Garanties financières en titres de dettes ou en titres de capital selon une nomenclature précise.

La politique d'éligibilité des garanties financières définit explicitement le niveau requis de garantie et les décotes appliqués pour chacune des garanties financières en fonction de règles qui dépendent de leurs caractéristiques propres. Elle précise également, conformément à la réglementation en vigueur, des règles de diversification des risques, de corrélation, d'évaluation, de qualité de crédit et de stress tests réguliers sur la liquidité des garanties.

En cas de réception de garanties financières en espèces, celles-ci doivent, dans des conditions fixées par réglementation, uniquement être :

- placées en dépôt ;
- investies dans des obligations d'État de haute qualité ;
- utilisées dans une prise en pension livrée ;

- investies dans des organismes de placement collectif (OPC) monétaire court terme.

Les garanties financières autres qu'en espèces reçues ne pourront pas être vendues, réinvesties ou mises en gage.

La Société de Gestion procèdera, selon les règles d'évaluation prévues dans ce prospectus, à une valorisation quotidienne des garanties reçues sur une base de prix de marché (mark-to-market). Les appels de marge seront réalisés sur une base quotidienne.

Les garanties reçues par le Compartiment seront conservées par le dépositaire du Compartiment ou à défaut par tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur de la garantie.

Les risques associés aux opérations de financement sur titre, aux contrats financiers et à la gestion des garanties inhérentes sont décrits dans la section profil de risque.

□ **PROFIL DE RISQUE**

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

La valeur liquidative est susceptible de connaître une variation élevée du fait des instruments financiers qui composent son portefeuille. Dans ces conditions, le capital investi pourrait ne pas être intégralement restitué y compris pour un investissement réalisé sur la durée de placement recommandée.

Les différents risques auxquels le Compartiment est exposé sont susceptibles de provoquer une baisse de la valeur liquidative du Compartiment.

Risque de perte en capital : le risque en capital résulte d'une perte lors de la vente d'une action à un prix inférieur à celui payé à l'achat.

Le Compartiment ne bénéficie d'aucune garantie ni protection, il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué.

Risques liés à la classification

Risque de taux : peut comporter un risque de taux, la sensibilité du portefeuille aux taux d'intérêt du compartiment étant comprise entre +1 et +7. De ce fait, sa valeur liquidative peut être amenée à baisser dans une période de hausse des taux. En outre, plus la sensibilité du Compartiment (pourcentage de variation de la valeur liquidative lorsque les taux varient de 1%) est élevée, plus le risque de taux auquel le Compartiment s'expose est élevé, et inversement. En raison de sa stratégie d'investissement, le Compartiment est soumis à un risque de taux important, sa sensibilité pouvant aller jusqu'à 7.

Risque de crédit : Le risque de crédit est le risque de dégradation de la situation financière et économique d'un émetteur, cette dégradation pouvant entraîner une baisse de la valeur du titre de l'émetteur, et donc une baisse de la valeur liquidative du compartiment.

Les investissements sont effectués sur des titres émis et/ou garantis par les Etats européens dont ceux membres de la zone euro, et/ou de parts ou d'actions d'OPC investis dans des titres souverains.

Risque lié à l'inflation : Une partie du portefeuille du compartiment peut être investie en obligations indexées sur l'inflation. En cas de baisse de l'inflation anticipée sur les années à venir, la valeur des obligations indexées sur l'inflation peut baisser, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du compartiment.

Risque de gestion discrétionnaire : Le style de gestion discrétionnaire du compartiment repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés obligataire. En conséquence, il existe un risque que le compartiment ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants.

Risque lié à l'exposition : la méthode retenue pour le calcul de l'engagement conduit à déterminer des budgets de risque associés aux différentes stratégies. Ainsi, le Compartiment sera exposé selon des niveaux variables aux différentes typologies de risques mentionnés dans le présent prospectus.

Le niveau d'exposition dépend notamment des stratégies mises en place mais aussi des conditions de marché. Le niveau d'exposition aux différents risques pourra avoir pour conséquence une baisse de la valeur liquidative plus rapide et/ou plus importante que la baisse des marchés sous-jacents à ces risques.

Risque pris par rapport à l'indicateur de référence : il s'agit du risque de déviation de la performance du Compartiment par rapport à celle de son indicateur de référence. Conformément à ce qui est décrit dans la rubrique « Stratégies utilisées », des risques pourront être pris par rapport à l'indicateur de référence dans le but d'atteindre l'objectif de gestion, ce qui pourra induire une performance du Compartiment en deçà de celle de son indicateur de référence.

Risque de contrepartie : le Compartiment utilise des instruments financiers à terme, de gré à gré, et/ou a recours à des opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres. Ces opérations conclues avec une ou plusieurs contreparties éligibles, exposent potentiellement le Compartiment à un risque de défaillance de l'une de ces contreparties pouvant la conduire à un défaut de paiement.

Le recours à des instruments dérivés est susceptible d'augmenter ou de limiter les risques de taux, de crédit, dans les limites décrites, ci-dessus, et en supra au paragraphe stratégie d'investissement.

La réalisation de ce risque peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du Compartiment.

Risque lié aux arbitrages : l'arbitrage est une technique consistant à profiter d'écarts de cours constatés (ou anticipés) entre marchés et/ou secteurs et/ou titres et/ou devises et/ou instruments. En cas d'évolution défavorable de ces arbitrages (anticipations erronées : hausse des opérations vendeuses et/ou baisse des opérations acheteuses), la valeur liquidative de l'OPCVM pourra baisser.

Risque de liquidité : le risque de liquidité présent dans le Compartiment représente la baisse du prix que l'OPCVM devrait potentiellement accepter pour devoir vendre certains actifs pour lesquels il existe une demande insuffisante sur le marché.

Risque lié aux d'acquisitions et de cessions temporaires de titres, aux contrats d'échange de rendement global (TRS) et à la gestion des garanties financières : les opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres et les contrats d'échange de rendement global (TRS) sont susceptibles de créer des risques pour le Compartiment tels que le risque de contrepartie défini ci-dessus. La gestion des garanties est susceptible de créer des risques pour le Compartiment tels le risque de liquidité (c'est-à-dire le risque qu'un titre reçu en garantie ne soit pas suffisamment liquide et ne puisse pas être vendu rapidement en cas de défaut de la contrepartie), et,

le cas échéant, les risques liés à la réutilisation des garanties en espèces (c'est-à-dire principalement le risque que le Compartiment ne puissent pas rembourser la contrepartie).

Ces différents risques sont susceptibles de provoquer une baisse de la valeur liquidative du Compartiment.

□ **SOUSCRIPTEURS CONCERNES ET PROFIL DE L'INVESTISSEUR TYPE**

Le Compartiment s'adresse à tous souscripteurs.

Les actions I et SI s'adressent essentiellement aux investisseurs institutionnels.

Les actions R s'adressent essentiellement aux personnes physiques.

La part N est ouverte à tous souscripteurs, destinée plus particulièrement aux particuliers qui investissent par le biais de distributeurs, conseillers financiers, plateformes ou d'autres intermédiaires (collectivement, les « Intermédiaires ») dans le cadre d'un contrat séparé ou d'un contrat à base d'honoraires entre l'investisseur et un intermédiaire.

Le Compartiment s'adresse à des investisseurs qui veulent placer la partie stable de leur trésorerie avec pour objectif de surperformer le Bloomberg Barclays EuroAgg Treasury 3-5 Year Total Return Index Value Unhedged EUR.

Les souscripteurs résidant sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique ne sont pas autorisés à souscrire dans cet OPCVM.

La durée minimale de placement recommandée est de 3 ans.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans le Compartiment dépend du niveau de risque que l'investisseur souhaite prendre. Ce montant dépend également de paramètres inhérents au porteur, notamment sa situation patrimoniale et la composition actuelle de son patrimoine financier. **La constitution et la détention d'un patrimoine financier supposent une diversification des placements.**

Aussi, il est recommandé à toute personne désireuse de souscrire des actions du Compartiment de contacter son conseiller habituel pour avoir une information ou un conseil, plus adapté à sa situation personnelle.

Il est fortement recommandé de diversifier suffisamment son patrimoine afin de ne pas l'exposer uniquement aux seuls risques de ce Compartiment.

□ **MODALITES DE DETERMINATION ET D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES, FREQUENCE DE DISTRIBUTION**

Le Compartiment est un compartiment de capitalisation.

❑ **CARACTERISTIQUES DES ACTIONS**

<u>Actions</u>	Code ISIN	Devise de libellé	Fractionnement des actions	Montant minimal de souscription initiale	Montant minimal de souscription ultérieure
SI/C (EUR)	FR0013434958	EUR	Dix-millièmes	100 000 000 euros	Un dix-millième d'action
I/C (EUR)	FR0013434941	EUR	Dix-millièmes	100 000 euros	Un dix-millième d'action
N/C (EUR)	FR0013434974	EUR	Dix-millièmes	Un dix-millième d'action	Un dix-millième d'action
R/C (EUR)	FR0013434982	EUR	Dix-millièmes	Un dix-millième d'action	Un dix-millième d'action

La devise de référence du Compartiment est l'Euro.

❑ **MODALITES DE SOUSCRIPTION ET DE RACHAT**

Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour d'établissement de la valeur liquidative (J) à 12h30. Ces demandes sont exécutées sur la base de la valeur liquidative établie en J et calculée en J+1 ouvré.

Les investisseurs entendant souscrire des actions et les actionnaires désirant procéder aux rachats d'actions sont invités à se renseigner, directement auprès de leur établissement commercialisateur habituel, sur l'heure limite de prise en compte de leur demande de souscription ou de rachat, cette dernière pouvant être antérieure à l'heure de centralisation mentionnée, ci-dessus.

Les ordres en EUR sont exécutés conformément au tableau ci-dessous :

J	J	J : jour d'établissement de la VL	J+1 ouvré	J+1 ouvré	J+1 ouvré
Centralisation avant 12 : 30 heures CET des ordres de souscription ¹	Centralisation avant 12 :30 heures CET des ordres de rachat ¹	Exécution de l'ordre au plus tard en J	Publication de la valeur liquidative	Règlement des souscriptions ¹	Règlement des rachats ¹

¹Sauf éventuel délai spécifique convenu avec votre établissement financier.

❑ **PERIODICITE DE CALCUL DE LA VALEUR LIQUIDATIVE**

L'établissement de la valeur liquidative s'effectue chaque jour d'ouverture d'Euronext Paris, à l'exception des jours fériés légaux en France.

La valeur liquidative est disponible auprès la société de gestion :

H2O AM EUROPE

❑ **FRAIS ET COMMISSIONS**

Commissions de souscription et de rachat :

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises au Compartiment servent à compenser les frais supportés par le Compartiment pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion, au commercialisateur, etc.

Frais à la charge de l'investisseur et prélevés lors des souscriptions et des rachats	Assiette	Taux / barème
Commission de souscription maximale non-acquise au Compartiment	Valeur liquidative × Nombre d'actions	Néant pour les actions SI 1% maximum pour les actions I et N 2% pour les actions R
Commission de souscription acquise au Compartiment	Valeur liquidative × Nombre d'actions	Néant
Commission de rachat maximale non-acquise au Compartiment	Valeur liquidative × Nombre d'actions	Néant
Commission de rachat acquise au Compartiment	Valeur liquidative × Nombre d'actions	Néant

Frais facturés au Compartiment :

Ces frais recouvrent :

- Les frais de gestion financière,
- Les frais administratifs externes à la société de gestion,
- Les frais indirects maximum (commissions et frais de gestion) dans le cas d'OPCVM investissant à plus de 20% dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement,
- Les commissions de mouvement,
- Les commissions de surperformance.

Frais facturés au Compartiment	Assiette	Taux / barème
Frais de gestion financière	Actif net	0,35% TTC maximum pour les actions SI ;
Frais administratifs externes à la société de gestion de portefeuille	Actif net	0,45% TTC maximum pour les actions I ; 0,55% TTC maximum pour les actions N ; 0,90% TTC maximum pour les actions R.

Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction en fonction de la clé de répartition entre les différents prestataires	Néant
Commission de surperformance	Différence positive entre l'actif valorisé et l'actif de référence	Néant

IV INFORMATIONS D'ORDRE COMMERCIAL

❑ **DIFFUSION DES INFORMATIONS CONCERNANT L'OPCVM – MODALITES D'INFORMATION DES ACTIONNAIRES :**

COMMUNICATION DU PROSPECTUS ET DES DOCUMENTS ANNUELS ET PERIODIQUES

- Ces documents seront adressés aux actionnaires qui en font la demande écrite auprès de :
H2O AM EUROPE
39 Avenue Pierre 1^{er} de Serbie 75008 Paris e-mail : info@h2o-am.com

Ces documents leur seront adressés dans un délai de huit jours ouvrés.

- Ces documents sont également disponibles sur le site « www.h2o-am.com »
- Toutes informations supplémentaires peuvent être notamment obtenues auprès des agences des Etablissements commercialisateurs.

COMMUNICATION DE LA VALEUR LIQUIDATIVE

La valeur liquidative peut être obtenue auprès de H2O AM EUROPE, des agences des Etablissements commercialisateurs et sur le site internet « www.h2o-am.com »

DOCUMENTATION COMMERCIALE

La documentation commerciale est mise à la disposition des actionnaires de la SICAV sur le site de la société de gestion www.h2o-am.com ou sur le site internet du commercialisateur www.im.natixis.com.

INFORMATIONS EN CAS DE MODIFICATION DES MODALITES DE FONCTIONNEMENT DE LA SICAV

Les actionnaires sont informés des changements concernant le Compartiment selon les modalités arrêtées par l'Autorité des marchés financiers.

Cette information peut être effectuée, le cas échéant, par l'intermédiaire d'Euroclear France et des intermédiaires financiers qui lui sont affiliés.

CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE (ESG)

Les informations sur les modalités de prise en compte des critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance (ESG) sont disponibles dans les rapports annuels des OPCVM concernés, ainsi que sur le site internet de la société de gestion.

V REGLES D'INVESTISSEMENT

L'OPCVM respecte les règles d'investissement des OPCVM édictées par le Code monétaire et financier.

VI RISQUE GLOBAL

La méthode de calcul utilisée par le Compartiment est celle du calcul de la valeur en risque relative. La VaR du Compartiment est limitée à 2 fois celle de son indice de référence. Le niveau de l'effet de levier indicatif moyen de l'OPCVM est de 3.

Toutefois, l'OPCVM aura la possibilité d'atteindre un niveau de levier plus élevé. Le niveau de levier indicatif de l'OPCVM est calculé comme la somme des nominaux des positions sur les contrats financiers utilisés.

VII REGLES D'EVALUATION ET DE COMPTABILISATION DES ACTIFS

A Règles d'évaluation des actifs

I - Portefeuille titres

La gestion comptable (incluant la valorisation du portefeuille du Compartiment) est assurée par CACEIS Fund Administration sur délégation de la société de gestion.

Le portefeuille du Compartiment est évalué lors de chaque valeur liquidative et à l'arrêté des comptes, en cours de clôture.

Les comptes annuels de la SICAV sont établis sur la base de la dernière valeur liquidative de l'exercice.

Le Compartiment s'est conformé aux règles et méthodes comptables prescrites par la réglementation en vigueur, et notamment au plan comptable des OPCVM qui au jour de l'édition du prospectus sont les suivantes :

Les actions

Les actions françaises sont évaluées sur la base du dernier cours inscrit à la cote s'il s'agit de valeurs admises sur un système à règlement différé ou sur un marché au comptant.

Les actions étrangères sont évaluées sur la base du dernier cours de la bourse de Paris lorsque ces valeurs sont cotées à Paris ou du premier jour de leur marché principal converti en euro suivant le cours WMR de la devise au jour de l'évaluation.

Les obligations

Les obligations sont valorisées sur la base d'un composite de cours Bloomberg récupéré à 17 h (heure de Paris) suivant le cours WMR de la devise au jour de l'évaluation.

Les valeurs mobilières

Les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évaluées, sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation.

Pour les valeurs mobilières non cotées ou celles dont le cours n'a pas été coté le jour de l'évaluation, ainsi que pour les autres éléments du bilan, la société de gestion corrige leur évaluation en fonction des variations que les événements en cours rendent probables. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Les valeurs étrangères sont converties en contre-valeur en euros suivant le cours des devises WMR au jour de l'évaluation.

Les OPCVM/FIA/fonds d'investissement

Les parts ou actions d'OPCVM, de FIA ou de fonds d'investissement sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue. Les organismes de placement collectifs étrangers qui valorisent dans des délais incompatibles avec l'établissement de la valeur liquidative du Compartiment sont évalués sur la base d'estimations fournies par les administrateurs de ces organismes sous le contrôle et la responsabilité de la société de gestion.

Instrument du marché monétaire :

Les instruments du marché monétaire sont valorisés selon les règles suivantes :

- Les BTF sont valorisés sur la base d'une moyenne de cours contribués récupérés auprès des teneurs de marchés,
- les instruments du marché monétaire à taux variables non cotés sont valorisés au prix de revient corrigé des variations éventuelles du « spread » de crédit.
- les autres instrument du marché monétaire à taux fixe (certificats de dépôts, billets de trésorerie, bons des institutions financières ...) sont évalués sur la base du prix de marché.

En l'absence de prix de marché incontestable, les instruments du marché monétaire sont valorisés par application d'une courbe de taux éventuellement corrigé d'une marge calculée en fonction des caractéristiques du titre (de l'émetteur).

Toutefois les titres de créances négociables dont la durée de vie résiduelle est inférieure ou égale à 3 mois sont évalués de façon linéaire.

Les prises et mises en pension de titres

Les contrats de prises et mises en pension de titres sont valorisés au cours du contrat ajusté des appels de marge éventuels (valorisation selon les conditions prévues au contrat).

Pour les valeurs mobilières non cotées ou celles dont le cours n'a pas été coté le jour de l'évaluation, ainsi que pour les autres éléments du bilan, le Directoire de la société de gestion corrige leur évaluation en fonction des variations que les événements en cours rendent probables.

Certaines opérations à taux fixes dont la durée de vie est supérieure à trois mois peuvent faire l'objet d'une évaluation au prix du marché.

II - Opérations à terme fermes et conditionnelles

Les marchés à terme ferme et conditionnels organisés

Les produits dérivés listés sur un marché organisé sont évalués sur la base du cours de compensation.

Les swaps

Les « asset swaps » sont valorisés au prix de marché en fonction de la durée de l'« asset » restant à courir et la valorisation du « spread » de crédit de l'émetteur (ou l'évolution de sa notation).

Les « asset swaps » d'une durée inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés linéairement sauf événement exceptionnel de marché.

Les « asset swaps » d'une durée restant à courir supérieure à 3 mois sont valorisés au prix de marché sur la base des « spreads » indiqués par les teneurs de marché. En l'absence de teneur de marché, les « spreads » seront récupérés par tout moyen auprès des contributeurs disponibles.

Les autres swaps sont valorisés selon les règles suivantes :

Les swaps d'une durée de vie inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés linéairement. Les swaps d'une durée restant à courir supérieure à 3 mois sont valorisés par la méthode du taux de retournement suivant une courbe zéro coupon.

Les instruments complexes comme les « CDS », les « SES » ou les options complexes sont valorisés en fonction de leur type selon une méthode appropriée.

Les changes à terme

Ils sont valorisés au cours des devises au jour de l'évaluation en tenant compte de l'amortissement du report/déport.

III - Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan sont évalués de la façon suivante :

A) Engagements sur marchés à terme fermes :

1) Futures :

engagement = cours de référence (ce sont les cours de 17h pris sur Bloomberg - heure de Paris) x nominal du contrat x quantités

A l'exception de l'engagement sur contrat EURIBOR négocié sur le LIFFE qui est enregistré pour sa valeur nominale.

2) Engagements sur contrats d'échange :

a) de taux

☐ contrats d'échange de taux d'une durée de vie inférieure ou égale à 3 mois

adossés : nominal + intérêts courus (différentiel d'intérêts)

non adossés : nominal + intérêts courus (différentiel d'intérêts)

☐ contrats d'échange de taux d'une durée de vie supérieure à 3 mois

.adossés :

° Taux fixe/Taux variable

- évaluation de la jambe à taux fixe au prix du marché

° Taux variable/Taux fixe

- évaluation de la jambe à taux variable au prix du marché

.non adossés :

° Taux fixe/Taux variable

- évaluation de la jambe à taux fixe au prix du marché

° Taux variable/Taux fixe

- évaluation de la jambe à taux variable au prix du marché

b) autres contrats d'échange

Ils seront évalués à la valeur de marché.

B) Engagements sur marchés à terme conditionnels :

Engagement = quantité x nominal du contrat (quotité) x cours du sous-jacent x delta.

IV - Devises

Les cours étrangers sont convertis en *euro* selon le cours WMR (16 heures - heure de Londres) de la devise au jour de l'évaluation.

V - Instruments financiers non cotés et autres titres

- Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation sont évalués au dernier cours publié officiellement ou à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion ;
- Les valeurs étrangères sont converties en contre-valeur en euros suivant le cours WMR des devises au jour de l'évaluation ;
- Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation ;
- Les autres instruments financiers sont valorisés à leur valeur de marché calculés par les contreparties sous le contrôle et la responsabilité de la société de gestion.

Les évaluations des instruments financiers non cotés et des autres titres visés dans ce paragraphe, ainsi que la justification de ces évaluations sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Mécanisme d'ajustement (« swing pricing ») de la valeur liquidative avec seuil de déclenchement (à compter du 30 septembre 2017)

La société de gestion a mis en place une méthode d'ajustement de la valeur liquidative (VL) avec un seuil de déclenchement.

Ce mécanisme consiste à faire supporter aux investisseurs, qui souscrivent ou qui rachètent leurs actions, les frais liés aux transactions effectuées à l'actif du Compartiment en raison des mouvements (souscriptions/rachats) du passif du Compartiment. Ce mécanisme, encadré par une politique, a pour but de protéger les actionnaires qui demeurent dans le Compartiment en leur faisant supporter le moins possible ces frais. Il a pour résultat de calculer une VL ajustée dite « swinguée ».

Ainsi, si, un jour de calcul de la VL, le total des ordres de souscription / rachats nets des investisseurs sur l'ensemble des catégories d'actions du Compartiment dépasse un seuil préétabli déterminé, sur la base de critères objectifs par la société de gestion en pourcentage de l'actif net, la VL peut être ajustée à la hausse ou à la baisse, pour prendre en compte les coûts de réajustement imputables respectivement aux ordres de souscription / rachat nets. Si le Compartiment émet plusieurs catégories d'actions, la VL de chaque catégorie d'actions est calculée séparément mais tout ajustement a, en pourcentage, un impact identique sur l'ensemble des VL des catégories d'actions du Compartiment.

Les paramètres de coûts de réajustement et de seuil de déclenchement sont déterminés par la société de gestion et revus périodiquement. Ces coûts sont estimés par la société de gestion sur la base des frais de transaction, des fourchettes d'achat-vente ainsi que des taxes éventuelles applicables au Compartiment.

Il n'est pas possible de prédire avec exactitude s'il sera fait application du mécanisme d'ajustement à un moment donné dans le futur, ni la fréquence à laquelle la société de gestion effectuera de tels ajustements.

Les investisseurs sont informés que la volatilité de la VL du Compartiment peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du mécanisme d'ajustement.

La VL « swinguée » est la seule valeur liquidative du Compartiment et la seule communiquée aux actionnaires du Compartiment. Toutefois, en cas d'existence d'une commission de surperformance, celle-ci est calculée sur la VL avant application du mécanisme d'ajustement.

B Méthodes de comptabilisation

Les revenus sont comptabilisés selon la méthode des produits encaissés.

Les frais de négociation sont comptabilisés dans des comptes spécifiques du Compartiment et ne sont pas additionnés au prix.

Le PRMP (ou Prix de Revient Moyen Pondéré) est retenu comme méthode de liquidation des titres. En revanche, pour les produits dérivés, la méthode du FIFO (ou « First in/First out » ou « premier entré / premier sorti ») est utilisée.

Les entrées en portefeuille sont comptabilisées à leur prix d'acquisition frais exclus et les sorties à leur prix de cession frais exclus.

VII REMUNERATION

Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur www.h2o-am.com

COMPARTIMENT:

H2O GLOBAL CONVERTIBLES

□ **CODES ISIN**

<u>Actions</u>	<u>Code ISIN</u>
SI/C (EUR)	FR0013447257
I/C (EUR)	FR0013447240
R/C (EUR)	FR0013447273
N/C (EUR)	FR0013447265

□ **DETENTION DE PARTS OU D' ACTIONS D' OPC (OPCVM OU FIA) OU DE FONDS D' INVESTISSEMENT :**

Le Compartiment peut investir jusqu'à 10% de son actif net dans des parts ou des actions d' OPC ou de fonds d' investissement.

□ **OBJECTIF DE GESTION**

Pour les actions SI, I, R et N

L'objectif du Compartiment est de réaliser une performance supérieure :

- de 1,00% l'an à celle de **Thomson Reuters Global Focus Hedged Convertible Bond Index** (Bloomberg ticker UCBIFX14) sur sa durée minimale de placement recommandée pour les actions SI, après déduction des frais courants ;
- de 0,90% l'an à celle de **Thomson Reuters Global Focus Hedged Convertible Bond Index** (Bloomberg ticker UCBIFX14) sur sa durée minimale de placement recommandée pour les actions I, après déduction des frais courants ;
- de 0,80% l'an à celle de **Thomson Reuters Global Focus Hedged Convertible Bond Index** (Bloomberg ticker UCBIFX14) sur sa durée minimale de placement recommandée pour l'action N, après déduction des frais courants ;
- de 0,10% l'an à celle de **Thomson Reuters Global Focus Hedged Convertible Bond Index** (Bloomberg ticker UCBIFX14) sur sa durée minimale de placement recommandée pour l'action R, après déduction des frais de courants ;

□ **INDICATEUR DE REFERENCE :**

Le **Thomson Reuters Global Focus Hedged Convertible Bond Index** (Bloomberg ticker UCBIFX14) est un indice conçu par Refinitiv (anciennement dénommé Thomson Reuters). A juillet 2019, cet indice, libellé en euro et calculé coupons réinvestis, a un nombre d'un peu plus de 200 composants et les régions qui le composent sont les USA (41%), l'Europe (29%), le Japon (14%), l'Asie ex-Japon (13%), 3% pour les autres marchés.

Des informations sur l'indice sont publiées par Refinitiv et disponibles sur <https://www.refinitiv.com/en/financial-data/indices/convertible-indices>

Refinitiv Benchmark Services (UK) Limited (« RBSL ») est l'administrateur de l'index de référence. RBSL est autorisée par la FCA et est inscrite sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

□ STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

1. Stratégie utilisée

Le Compartiment est un fonds convertibles dont l'objectif est de répliquer son indice de référence à travers une sélection des titres le composant et de le surperformer également grâce à une combinaison de positions stratégiques et tactiques ainsi que des arbitrages.

Si le Compartiment sera exposé de manière permanente aux actions notamment en raison de la nature des obligations convertibles, celles-ci ne contribueront que pour une part accessoire à la performance du Compartiment, dont la stratégie est axée sur les obligations convertibles.

Cet objectif de surperformance par rapport à l'indice de référence sera recherché en s'efforçant de respecter une « Tracking Error » (TE) annuelle ex-ante indicative de 4-5%.

La stratégie d'investissement du Compartiment s'organisera autour de deux axes :

- Une stratégie visant à répliquer l'indice de référence (« la Réplication Active »)
- Une stratégie centrée sur des opérations d'arbitrages dans le monde des convertibles (« l'overlay »)

La Réplication Active

L'objectif de la Réplication Active est de répliquer la performance de l'indice **Thomson Reuters Global Focus Hedged Convertible Bond Index** (« l'indicateur de référence »).

À cette fin, la Société de Gestion adopte une gestion active consistant à investir dans un panier d'obligations convertibles dont la composition peut être différente de celle de l'indicateur de référence et pourra également recourir à des contrats d'échange sur rendement global (« Total Return swap » ou « TRS »). En fonction de ses vues de marché, la Société de Gestion pourra réduire ou accroître l'exposition à l'indicateur de référence elle pourra également exposer la poche Réplication Active à hauteur de 10% maximum de son actif dans des obligations non incluses dans l'indice de référence. Cette partie de l'investissement est exposée à tous les risques liés aux obligations convertibles (risques liés aux actions, au crédit, à la volatilité des actions et aux taux d'intérêt).

Aucune assurance ne peut être donnée quant au fait que la performance de la Réplication Active sera parfaitement égale à celle de l'indicateur de référence. L'indice est notamment calculé en considérant qu'aucun coût de transaction ne sera engagé lorsque les titres sont achetés ou vendus. En outre, certains frais et considérations fiscales peuvent être déduits du prix unitaire des convertibles, alors qu'ils sont ignorés dans l'indicateur de référence. De plus amples informations sur l'indicateur de référence peuvent être obtenues en version papier ou électronique auprès de Refinitiv.

L'Overlay

La performance de l'Overlay est davantage liée aux évolutions relatives des obligations convertibles les unes par rapport aux autres ainsi que par rapport à leurs composantes (positions relatives et arbitrages).

L'Overlay consiste principalement en une approche bottom-up axée majoritairement sur les marchés des obligations convertibles européennes et américaines. Lors de la sélection des titres, les principales considérations sont les évaluations absolues et relatives déterminées par un processus d'évaluation propriétaire. Parmi les autres motifs de sélection figurent : le positionnement sur les publications de résultats, les considérations relatives aux fusions et acquisitions, les ajouts et suppressions au sein des indices, etc. Cet Overlay couvre généralement le risque sur actions et est exposé à tous les autres risques intrinsèques aux obligations convertibles (crédit, volatilité, taux...). Cette stratégie pourra conduire à une exposition brute jusqu'à 300% de l'actif net aux obligations convertibles en raison des positions acheteuses et vendeuses.

Gestion des obligations convertibles de l'OCDE :

1. Gestion active de l'exposition au risque convertible global du portefeuille ;

2. Allocation du risque crédit sur les grands segments : dette "Investment Grade" et "Speculative Grade",
3. Sélection des secteurs et émetteurs
4. Arbitrage de valorisation entre titres
5. Démembrement des obligations convertibles, partiel ou total, pour les arbitrer contre leur composante taux, crédit, volatilité et action.

Gestion des devises :

- a. Allocation au sein de chaque bloc par achat et vente de chacune des devises constituant le bloc ;
- b. Diversification sur les devises des marchés non-OCDE.

2. Description des catégories d'actifs et d'instruments financiers à terme dans lesquels le Compartiment entend investir et leur contribution à la réalisation de l'objectif de gestion

2.1 Actifs utilisés :

- **Obligations Convertibles et échangeables** dont un pourcentage élevé (fourchette indicative de 55-75%) peut être en titres non notés.
- **Actions** : En tant que Compartiment de Gestion Convertibles avec un overlay d'arbitrage sur la classe d'actifs, le Compartiment est en permanence exposé aux marchés d'actions et assimilées. Dans le cadre de cette diversification, le Compartiment peut être exposé à des actions de petites et moyennes capitalisations et dans des actions de pays émergents.
- **Instruments du marché obligataire** : Exposition jusqu'à 50% de l'actif net en risque obligataire (hors obligations convertibles), taux et crédit, sans limite de notation.

La société de gestion s'appuie pour l'évaluation du risque de crédit sur ses équipes et sa propre méthodologie.

Les titres considérés ont une contrainte de "rating" (notation) limitée. Le compartiment peut investir dans des titres ne correspondant pas à « Investment Grade » selon les critères de la société de gestion au moment de leur acquisition (par exemple, BBB- dans l'échelle de notation de Standard & Poor's ou de Fitch Ratings, ou Baa3 dans celle de Moody's).

Les titres sont considérés « Investment Grade » par la Société de Gestion si l'émission est notée simultanément par les trois agences, alors au moins deux des trois notations devront être « Investment Grade ». Si l'émission est notée par deux agences seulement, alors au moins l'une des deux notations devra être « Investment Grade ». Si l'émission est notée par une agence seulement, alors la notation devra être nécessairement « Investment Grade ».

En cas d'émission non notée, la note de l'émetteur sera prise en compte.

Le Compartiment pourra investir dans des titres non-« Investment Grade ».

- **Instruments du marché monétaire** : La gestion de la trésorerie du Compartiment pourra être effectuée à travers l'acquisition d'instruments du marché monétaire (Bons du Trésor, Bons du Trésor à intérêt annuel, Billets de trésorerie, Euro Commercial Paper et OPCVM/ Fonds d'investissement ou FIA monétaires) et de la conclusion de pensions et de dépôts.
- **Devises** : Le Compartiment pourra être exposé à toutes les devises, OCDE comme non-OCDE, à l'achat comme à la vente.

Rappel des principales limites d'exposition aux obligations, actions et devises	
Exposition nette aux obligations convertibles	Minimum 70% et maximum 100% de l'actif net
Exposition brute aux marchés actions	Exposition comprise entre -300% et 300% de l'actif net
Fourchette de sensibilité globale	[-5 ; +5]
Exposition nette aux obligations gouvernementales (hors obligations convertibles) OCDE	Maximum 50% de l'actif net
Exposition brute aux obligations non gouvernementales OCDE de notation « Investment Grade » ou inférieure y compris convertibles	Maximum 300% de l'actif net
Exposition nette aux obligations gouvernementales non OCDE ou obligations non gouvernementales (convertibles ou non) non OCDE	Maximum 15% de l'actif net
Risque de change supporté (hors position en euro)	Maximum 10% de l'actif net

2.2 Instruments spécifiques

- Actions ou parts d'OPCVM/FIA/fonds d'investissement

A titre accessoire, afin d'investir ses liquidités, le Compartiment peut être exposé jusqu'à 10 % de son actif en actions ou parts des OPCVM/Fonds d'investissement ou FIA

OPCVM de droit français	X
OPCVM de droit européen	X
FIA de droit français répondant aux conditions de l'article R. 214-13 du Code monétaire et financier	X
FIA européens répondant aux conditions de l'article R. 214-13 du Code monétaire et financier	X
Fonds d'investissement de droit étranger (hors Europe) répondant aux conditions de l'article R. 214-13 du Code monétaire et financier	X

**Ces OPCVM/FIA/Fonds d'investissement ne pourront détenir eux-mêmes plus de 10% de leur actif en OPCVM/ FIA /ou Fonds d'investissement.*

Les OPCVM/ Fonds d'investissement ou FIA détenus par le Compartiment peuvent être gérés par la société de gestion ou une société juridiquement liée.

- Instruments dérivés :

Le processus d'investissement intègre l'utilisation des contrats financiers, conditionnels ou non, négociés sur les marchés réglementés, organisés ou de gré à gré.

Ils constituent une alternative aux titres vifs notamment à l'occasion des mouvements de flux liés aux souscriptions/rachats ou en cas de circonstances particulières comme les

fluctuations importantes des marchés. Ils sont également des moyens d'accéder à des stratégies de couverture.

A titre indicatif seulement, l'engagement du Compartiment aux contrats financiers sera géré dans le respect de la contrainte de « Tracking Error » (TE) annuelle ex ante indicative de 4-5%.

TABLEAU DES INSTRUMENTS DERIVES

Nature des instruments utilisés	TYPE DE MARCHÉ			NATURE DES RISQUES					NATURE DES INTERVENTIONS			
	Admissions sur les marchés réglementés *	Marchés organisés	Marchés de gré à gré	actions	taux	change	crédit	autre(s) risque(s) : volatilité	Couverture	Exposition	Arbitrage	Autre(s) stratégie(s)
Contrats à terme sur												
Actions	X	X	X	X				X	X	X	X	
Taux	X	X	X		X			X	X	X	X	
Change	X	X	X			X		X	X	X	X	
Indices	X	X		X	X	X	X	X	X	X	X	
Options sur												
Actions	X	X	X	X				X	X	X	X	
Taux	X	X	X		X			X	X	X	X	
Change	X	X	X			X		X	X	X	X	
Convertibles Bonds	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
Indices	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
Swaps												
Actions			X	X				X	X	X	X	
Taux			X		X			X	X	X	X	
Change			X			X		X	X	X	X	
Convertibles Bonds			X	X	X	X	X	X	X	X	X	
Indices			X	X	X	X	X	X	X	X	X	
Change à terme												
devise (s)			X			X		X	X	X	X	
Dérivés de crédit												
Credit Default Swap (CDS)	X	X	X				X	X	X	X	X	
First Default												
First Losses Credit Default Swap												

* Se référer à la politique d'exécution des ordres de la société de gestion disponible sur le site www.h2o-am.com

Le Compartiment pourra conclure des contrats d'échange sur rendement global (« Total Return swap » ou « TRS ») visant à échanger la performance du tout ou partie des actifs détenus par le Compartiment (et conservés auprès du dépositaire du Compartiment) contre une performance liée à un indice ou à une catégorie d'actif listés dans la section « Description des catégories d'actifs et des contrats financiers ».

La proportion maximale d'actifs sous gestion pouvant faire l'objet d'un TRS est de 300% de l'actif net.

Les contreparties à des contrats d'échange sur rendement global sont des établissements de crédit ou autres entités répondant aux critères mentionnés dans le Code monétaire financier et sélectionnées par la Société de Gestion conformément à la procédure de sélection des contreparties disponible sur le site de la Société de Gestion à l'adresse suivante :

www.h2o-am.com

La Société de Gestion conclura de tels contrats avec des établissements financiers ayant leur siège dans un Etat membre de l'OCDE et bénéficiant d'une notation minimale conformes aux exigences de la Société de Gestion.

Ces opérations font systématiquement l'objet de la signature d'un contrat entre la Société de Gestion et la contrepartie définissant les modalités de réduction du risque de contrepartie.

Les contreparties ne disposent pas d'un pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille d'investissement du Compartiment ou sur l'actif sous-jacent de l'instrument dérivé.

Informations relatives aux contrats financiers de gré à gré :

Les contreparties sont des établissements de crédit de premier rang. Elles sont sélectionnées et évaluées régulièrement conformément à la procédure de sélection des contreparties disponible sur simple demande auprès de la société de gestion. Ces opérations font systématiquement l'objet de la signature d'un contrat entre l'OPCVM et la contrepartie définissant les modalités de réduction du risque de contrepartie.

La ou les contreparties ne disposent pas d'un pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille d'investissement de l'OPCVM ou sur l'actif sous-jacent de l'instrument dérivé.

- **Titres intégrant des dérivés :**

Le tableau ci-dessous détaille les conditions d'intervention du Compartiment sur les titres intégrant des dérivés.

TABLEAU DES TITRES INTEGRANT DES DERIVES

<i>Nature des instruments utilisés</i>	NATURE DES RISQUES					NATURE DES INTERVENTIONS			
	Actions	Taux	Change	Crédit	Autre(s) risque(s)	Couverture	Exposition	Arbitrage	Autre(s) stratégie(s)
Warrants sur									
Actions	X					X	X	X	X
Taux		X				X	X	X	X
Change			X		X	X	X	X	X
Indices	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Bons de souscription									
Actions	X					X	X	X	X
Taux									X
Equity Linked	X					X	X	X	X
Obligations convertibles									
Obligations échangeables	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Obligations convertibles	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Produits de taux callable		X	X	X	X	X	X		X
Produits de taux putable		X	X	X	X	X	X		X
Titres négociables à moyen terme / EMTN structurés									
Titres négociables à moyen terme structurés	X	X	X	X	X	X	X	X	X
EMTN structurés	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Credit Linked Notes (CLN)		X		X	X	X	X	X	X
Autres (à préciser)									

- **Dépôt :**

Le Compartiment peut effectuer des dépôts d'une durée maximale de douze mois. Ces dépôts qui permettent de gérer tout ou partie de la trésorerie du Compartiment contribuent, dans ce cadre, à la réalisation de l'objectif de gestion.

- **Liquidités :**

Le FCP peut détenir des liquidités à titre accessoire.

- **Emprunts d'espèces :**

Le Compartiment pourra être emprunteur d'espèces dans la limite de 10 % de son actif, si son compte espèces venait temporairement à être en position débitrice en raison de ses opérations (investissements et désinvestissements en cours, opérations de souscription/rachat...).

- **Opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres :**

Le Compartiment pourra effectuer des opérations d'acquisitions ou de cessions temporaires de titres (aussi appelées opérations de financement sur titres) à hauteur de 100% maximum de l'actif. La proportion attendue d'actifs sous gestion qui fera l'objet d'opérations de financement sur titres sera de 50%.

Nature des opérations utilisées	
Prises et mises en pension par référence au code monétaire et financier	X
Prêts et emprunts de titres par référence au code monétaire et financier	X
Autres	

Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limité à la réalisation de l'objectif de gestion	
Gestion de trésorerie	X
Optimisation des revenus et de la performance du Compartiment	X
Autres	

- **Informations sur l'utilisation des cessions et acquisitions temporaires de titres :**

L'utilisation des cessions temporaires de titres aura pour objet de faire bénéficier le Compartiment d'un rendement supplémentaire et donc de contribuer à sa performance. Par ailleurs, le Compartiment pourra conclure des prises en pension au titre du remplacement des garanties financières en espèces et / ou des mises en pensions pour répondre aux besoins de liquidité.

Les opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres seront garanties selon les principes décrits à la section « Contrats constituant des garanties financières » ci-dessous.

Rémunération : des informations complémentaires figurent au paragraphe frais et commissions.

- **Contrats constituant des garanties financières :**

Dans le cadre de la conclusion de contrats financiers et/ou d'opérations de financement sur titres, le Compartiment pourra recevoir /verser des garanties financières sous la forme de transfert en pleine propriété de titres et/ou d'espèces.

Les titres reçus en garantie doivent respecter les critères fixés par la réglementation et doivent être octroyés par des établissements de crédit ou autres entités respectant les critères de forme juridique, pays et autres critères financiers énoncés dans le Code Monétaire et Financier.

Le niveau des garanties financières et la politique en matière de décote sont fixés par la politique de d'éligibilité des garanties financières de la Société de Gestion conformément à la réglementation en vigueur et englobe les catégories ci-dessous :

- Garanties financières en espèces dans différentes devises selon une liste prédéfinie tel que l'Euro et l'USD ;

- Garanties financières en titres de dettes ou en titres de capital selon une nomenclature précise.

La politique des garanties financières définit explicitement le niveau requis de garantie et les décotes appliqués pour chacune des garanties financières en fonction de règles qui

dépendent de leurs caractéristiques propres. Elle précise également, conformément à la réglementation en vigueur, des règles de diversification des risques, de corrélation, d'évaluation, de qualité de crédit et de stress tests réguliers sur la liquidité des garanties.

En cas de réception de garanties financières en espèces, celles-ci doivent, dans des conditions fixées par réglementation, uniquement être :

- placées en dépôt ;
- investies dans des obligations d'État de haute qualité ;
- utilisées dans une prise en pension livrée ;
- investies dans des organismes de placement collectif (OPC) monétaire court terme.

Les garanties financières autres qu'en espèces reçues ne pourront pas être vendues, réinvesties ou mises en gage.

La Société de Gestion procédera, selon les règles d'évaluation prévues dans ce prospectus, à une valorisation quotidienne des garanties reçues sur une base de prix de marché (mark-to-market). Les appels de marge seront réalisés sur une base quotidienne.

Les garanties reçues par le Compartiment seront conservées par le dépositaire du Compartiment ou à défaut par tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur de la garantie.

Les risques associés aux opérations de financement sur titre, aux contrats financiers et à la gestion des garanties inhérentes sont décrits dans la section profil de risque.

□ **PROFIL DE RISQUE :**

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

La valeur liquidative est susceptible de connaître une variation élevée du fait des instruments financiers qui composent son portefeuille.

Risque de perte en capital : le Compartiment ne bénéficie d'aucune garantie ni protection. En conséquence, le capital initialement investi peut ne pas être intégralement restitué.

Risque de gestion discrétionnaire : le style de gestion discrétionnaire du Compartiment repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés actions et devises. En conséquence, il existe un risque que le Compartiment ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants.

Risque actions : il s'agit du risque de baisse des actions et/ou des indices lié à l'investissement et/ou à l'exposition du portefeuille en actions ou à des indices.

La réalisation de ce risque peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du Compartiment.

Risque lié aux sociétés de petites et moyennes capitalisations : les investissements du Compartiment sont possibles sur les actions de petites et moyennes capitalisations. Le volume de ces titres cotés en bourse est réduit, les mouvements de marché sont donc plus marqués, à la hausse comme à la baisse, et plus rapides que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative du Compartiment pourra donc avoir le même comportement.

Risque lié à la surexposition : la méthode retenue pour le calcul de l'engagement conduit à déterminer des budgets de risque associés aux différentes stratégies. Ainsi, le Compartiment sera exposé selon des niveaux variables aux différentes typologies de risques mentionnés dans le présent prospectus.

Le niveau d'exposition dépend notamment des stratégies mises en place mais aussi des conditions de marché. Le niveau d'exposition aux différents risques pourra avoir pour conséquence une baisse de la valeur liquidative plus rapide et/ou plus importante que la baisse des marchés sous-jacents à ces risques. L'engagement du Compartiment sera géré

dans le respect de la contrainte de « Tracking Error » (TE) mentionnée dans la stratégie d'investissement.

Risque de contrepartie : le Compartiment utilise des contrats financiers de gré à gré, et/ou a recours à des opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres. Ces opérations conclues avec une ou plusieurs contreparties, exposent potentiellement le Compartiment à un risque de défaillance de l'une de ces contreparties pouvant la conduire à un défaut de paiement.

Risque lié aux titres des pays émergents : les titres de ces pays peuvent être difficilement négociables ou même ne plus être négociables momentanément, du fait notamment de l'absence d'échanges sur le marché ou de restrictions réglementaires ; en conséquence, la détention éventuelle de ces titres peut entraîner des dérogations au fonctionnement normal du Compartiment conformément à ses statuts et si l'intérêt des investisseurs le commande. En outre, les mouvements de baisse de marché pouvant être plus marqués et plus rapides que dans les pays développés, la valeur liquidative pourra baisser plus fortement et plus rapidement.

Risque lié aux instruments obligataires convertibles : le Compartiment peut investir dans des obligations convertibles, ou échangeables qui sont des titres de taux incluant soit une faculté de conversion en actions, soit une faculté de dépréciation du titre, qui se déclenche en cas de dégradation du niveau de capital de l'émetteur en deçà d'un seuil prédéterminé. En plus du risque de crédit et de taux inhérent aux obligations, l'activation de cette faculté peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du compartiment supérieure à celle qui serait causée par les autres obligations classiques de l'émetteur.

Risque lié aux arbitrages : l'arbitrage est une technique consistant à profiter d'écarts de cours constatés (ou anticipé) entre marchés et/ou secteurs et/ou titres et/ou devises et/ou instruments. En cas d'évolution défavorable de ces arbitrages (anticipations erronées : hausse des opérations vendeuses et/ou baisse des opérations acheteuses), la valeur liquidative de du Compartiment pourra baisser.

Risque de change : il s'agit du risque de baisse de la devise de libellé des actions du Compartiment ou de celle des marchés sur lesquels le Compartiment est investi par rapport à la devise du pays de l'investisseur. Par ailleurs, il s'agit également du risque de baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'euro. En cas de baisse d'une devise par rapport à l'euro, la valeur liquidative pourra baisser.

Risque lié à la volatilité : il s'agit du risque de baisse de la valeur liquidative entraînée par une hausse ou une baisse de la volatilité, laquelle est décorrélée des performances des marchés traditionnels de titres vifs. En cas de mouvement adverse de la volatilité aux stratégies mises en œuvre, la valeur liquidative subira une baisse.

Si le Compartiment est acheteur d'options et que la volatilité implicite diminue la valeur liquidative du Compartiment baissera.

Si le Compartiment est vendeur d'options et que la volatilité implicite augmente, la valeur liquidative du Compartiment baissera.

Risque de crédit : il s'agit du risque d'une variation des «spreads de crédit» résultant de la détérioration de la qualité de la signature ou du défaut d'un ou plusieurs émetteurs présents

en portefeuille. En fonction du sens des opérations du Compartiment, la baisse (en cas d'achat) ou la hausse (en cas de vente) de la valeur des titres de créance sur lesquels est exposé le Compartiment peut baisser entraînant une baisse de la valeur liquidative.

Risque de taux : il s'agit du risque de baisse des instruments de taux découlant des variations des taux d'intérêts.

Risque lié aux d'acquisitions et de cessions temporaires de titres, aux contrats d'échange de rendement global (TRS) et à la gestion des garanties financières : Les opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres et les contrats d'échange de rendement global (TRS) sont susceptibles de créer des risques pour le Compartiment tels que le risque de contrepartie défini ci-dessus. La gestion des garanties est susceptible de créer des risques pour le Compartiment tels le risque de liquidité (c'est-à-dire le risque qu'un titre reçu en garantie ne soit pas suffisamment liquide et ne puisse pas être vendu rapidement en cas de défaut de la contrepartie), et, le cas échéant, les risques liés à la réutilisation des garanties en espèces (c'est-à-dire principalement le risque que le Compartiment ne puisse pas rembourser la contrepartie).

□ **SOUSCRIPTEURS CONCERNES ET PROFIL DE L'INVESTISSEUR TYPE :**

Le compartiment est destiné à tous les souscripteurs.

L'action R/C (EUR) s'adresse essentiellement aux personnes physiques.

Les actions I/C (EUR) et SI/C (EUR) s'adressent essentiellement aux investisseurs institutionnels.

L'action N/C (EUR) s'adresse essentiellement aux personnes physiques qui investissent par le biais de distributeurs, conseillers financiers, plateforme ou autres intermédiaires.

Le Compartiment s'adresse à des investisseurs qui recherchent une performance liée à celle des marchés des obligations convertibles en Euro sur une période de placement au moins égale à la durée minimale de placement recommandée.

Durée minimale de placement recommandée : 3 ans.

Les souscripteurs résidant sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique ne sont pas autorisés à souscrire dans ce Compartiment.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce Compartiment dépend de la situation personnelle de chaque actionnaire. Pour le déterminer, chaque actionnaire devra tenir compte de son patrimoine personnel, de la réglementation qui lui est applicable, de ses besoins actuels et futurs sur l'horizon de placement recommandé mais également du niveau de risque auquel il souhaite s'exposer.

Il est fortement recommandé de diversifier suffisamment son patrimoine afin de ne pas l'exposer uniquement aux seuls risques de ce Compartiment.

□ **MODALITES DE DETERMINATION ET D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES :**

Les actions R (C), I (C), SI (C) et N (C) sont des actions de capitalisation.

Caractéristiques des actions :

Catégories d'actions	Code ISIN	Devise de libellé	Fractionnement des actions	Montant minimal de souscription initiale	Montant minimal de souscription ultérieure
SI/C (EUR)	FR0013447257	EUR	Dix millièmes	20 000 000 euros	Un dix-millième d'action

I/C (EUR)	FR0013447240	EUR	Dix millièmes	100 000 euros	Un dix-millième d'action
R/C (EUR)	FR0013447273	EUR	Dix millièmes	Un dix-millième d'action	Un dix-millième d'action
N/C (EUR)	FR0013447265	EUR	Dix millièmes	Un dix-millième d'action	Un dix-millième d'action

□ **MODALITES DE SOUSCRIPTION ET DE RACHAT :**

Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour d'établissement de la valeur liquidative (J) à 12h30. Ces demandes sont exécutées sur la base de la valeur liquidative établie en J et calculée en J+1 ouvré.

Les investisseurs entendant souscrire des actions et les actionnaires désirant procéder aux rachats d'actions sont invités à se renseigner, directement auprès de leur établissement commercialisateur habituel, sur l'heure limite de prise en compte de leur demande de souscription ou de rachat, cette dernière pouvant être antérieure à l'heure de centralisation mentionnée, ci-dessus.

Les ordres sont exécutés conformément au tableau ci-dessous :

J	J	J : jour d'établissement de la VL	J+1 ouvré	J+1 ouvré	J+1 ouvré
Centralisation avant 12 :30 heures CET des ordres de souscription ¹	Centralisation avant 12 :30 heures CET des ordres de rachat ¹	Exécution de l'ordre au plus tard en J	Publication de la valeur liquidative	Règlement des souscriptions ¹	Règlement des rachats ¹

¹Sauf éventuel délai spécifique convenu avec votre établissement financier.

□ **DATE ET PERIODICITE D'ETABLISSEMENT DE LA VALEUR LIQUIDATIVE :**

L'établissement de la valeur liquidative s'effectue chaque jour d'ouverture d'Euronext Paris, à l'exception des jours fériés légaux en France.

La valeur liquidative est disponible auprès la société de gestion :

H2O AM EUROPE

39 Avenue Pierre 1^{er} de Serbie 75008 Paris Site internet : www.h2o-am.com

□ **FRAIS ET COMMISSIONS :**

Commissions de souscription et de rachat :

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises au Compartiment servent à compenser les frais supportés par le Compartiment pour investir ou

désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion, au commercialisateur, etc.

Frais à la charge de l'investisseur, prélevé lors des souscriptions et des rachats	Assiette	Taux barème
Commission maximale de souscription non acquise au Compartiment	valeur liquidative X nombre d'actions	Actions R/C (EUR) et N/C (EUR) : 2% maximum Actions SI/C (EUR) et I/C (EUR) : 1% maximum
Commission de souscription acquise au Compartiment	valeur liquidative X nombre d'actions	néant
Commission maximale de rachat non acquise au Compartiment	valeur liquidative X Nombre d'actions	néant
Commission de rachat acquise au Compartiment	valeur liquidative X nombre d'actions	néant

Frais facturés au Compartiment :

Ces frais recouvrent :

- Les frais de gestion financière,
- Les frais administratifs externes à la société de gestion,
- Les frais indirects maximum (commissions et frais de gestion) dans le cas d'OPCVM investissant à plus de 20% dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement,

Frais facturés au Compartiment	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière	Actif net	Actions SI/C (EUR) 0.75% maximum Actions I/C (EUR) 0.85% maximum Actions N/C (EUR) 0.95% maximum Actions R/C (EUR) 1.65% maximum
Frais administratifs externes à la société de gestion de portefeuille	Actif net	
Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction en fonction de la clé de répartition entre les différents prestataires	Néant
Commission de surperformance	Différence positive entre l'actif valorisé et l'actif de référence	Actions SI, I, N, R : 20% de la surperformance par rapport à l'indice défini ci-dessous

La commission de surperformance, applicable à une catégorie d'action donnée, est basée sur la comparaison entre l'actif valorisé du Compartiment et l'actif de référence.

L'actif valorisé du Compartiment s'entend comme la quote-part de l'actif, correspondant à une catégorie d'action donnée, évalué selon les règles applicables aux actifs et après prise en compte des frais de fonctionnement et de gestion réels correspondant à ladite catégorie d'action.

L'actif de référence représente la quote-part de l'actif du Compartiment, correspondant à une catégorie d'action donnée, retraité des montants de souscriptions/rachats applicable à ladite catégorie d'action à chaque valorisation, et valorisé selon la performance de l'indice de référence (i.e. taux de référence) du Compartiment.

Le taux de référence est égal au benchmark **Thomson Reuters Global Focus Hedged Convertible Bond Index** (Bloomberg ticker UCBIFX14) quotidiennement majoré :

- de 0.90% par an pour les actions I/C(EUR),
- de 0.80% par an pour les actions N/C(EUR)
- de 0.10% par an pour les actions R/C(EUR).
- de 1.00% par an pour les actions SI/C(EUR).

La performance du Compartiment est calculée en fonction de l'évolution de la valeur liquidative de chaque catégorie d'actions.

La période d'observation est définie comme suit :

- la première période d'observation s'étend du 5 mars 2020 au dernier jour de bourse de mars 2021.

Cet actif de référence sera, le cas échéant, retraité des montants de souscriptions/rachats intervenus entre la date de constatation de cet actif de référence et le début de la nouvelle période d'observation.

Si, sur la période d'observation, l'actif valorisé du Compartiment est supérieur à celui de l'actif de référence défini ci-dessus, la part variable des frais de gestion représentera 20% maximum de l'écart entre ces deux actifs.

Si, sur la période d'observation, l'actif valorisé du Compartiment est inférieur à celui de l'actif de référence, la part variable des frais de gestion sera nulle.

Si, sur la période d'observation, l'actif valorisé du Compartiment est supérieur à celui de l'actif de référence, cet écart fera l'objet d'une provision au titre des frais de gestion variables lors du calcul de la valeur liquidative.

Dans le cas où l'actif valorisé du Compartiment est inférieur à celui de l'actif de référence entre deux valeurs liquidatives, toute provision passée précédemment sera réajustée par une reprise sur provision. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

Cette part variable ne sera définitivement perçue à la clôture de chaque période d'observation que si sur la période écoulée, l'actif valorisé du Compartiment est supérieur à celui de l'actif de référence lors de la dernière valeur liquidative.

En cas de rachat, la quote-part de la provision constituée, correspondant au nombre d'actions rachetées, est définitivement acquise à la société de gestion.

En cas de rachat, la quote-part de la provision constituée, correspondant au nombre d'actions rachetées, est définitivement acquise à la société de gestion.

Information sur la rémunération générée par les opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres :

La rémunération issue de ces opérations est entièrement acquise au Compartiment.

Description succincte de la procédure de sélection des intermédiaires :

Une procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires prenant en compte des critères objectifs tels que la qualité de la recherche, du suivi commercial et de l'exécution a été mise en place au sein de la société de gestion. Cette procédure est disponible sur le site internet de H2O AM LLP à l'adresse suivante : www.h2o-am.com

VI INFORMATIONS D'ORDRE COMMERCIAL

□ DIFFUSION DES INFORMATIONS CONCERNANT L'OPCVM – MODALITES D'INFORMATION DES ACTIONNAIRES :

COMMUNICATION DU PROSPECTUS ET DES DOCUMENTS ANNUELS ET PERIODIQUES

• Ces documents seront adressés aux actionnaires qui en font la demande écrite auprès de : H2O AM EUROPE

39 Avenue Pierre 1^{er} de Serbie 75008 Paris e-mail : info@h2o-am.com

Ces documents lui seront adressés dans un délai de huit jours ouvrés.

• Ces documents sont également disponibles sur le site « www.h2o-am.com »

• Toutes informations supplémentaires peuvent être notamment obtenues auprès des agences des Etablissements commercialisateurs.

COMMUNICATION DE LA VALEUR LIQUIDATIVE

La valeur liquidative peut être obtenue auprès de H2O AM EUROPE, des agences des Etablissements commercialisateurs et sur le site internet « www.h2o-am.com »

DOCUMENTATION COMMERCIALE

La documentation commerciale est mise à disposition des actionnaires et souscripteurs d'actions du Compartiment sur le site « www.h2o-am.com ».

INFORMATIONS EN CAS DE MODIFICATION DES MODALITES DE FONCTIONNEMENT DU COMPARTIMENT

Les actionnaires sont informés des changements concernant le Compartiment selon les modalités arrêtées par l'Autorité des marchés financiers.

Cette information peut être effectuée, le cas échéant, par l'intermédiaire d'Euroclear France et des intermédiaires financiers qui lui sont affiliés.

CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE (ESG) :

Les informations sur les modalités de prise en compte des critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance (ESG) sont disponibles dans les rapports annuels des OPCVM concernés, ainsi que sur le site internet de la société de gestion.

VII REGLES D'INVESTISSEMENT

L'OPCVM respecte les règles d'investissement des OPCVM édictées par le Code Monétaire et Financier.

VIII RISQUE GLOBAL

La méthode de calcul par le Compartiment est celle du calcul de la valeur en risque relative. La VaR du Compartiment est limitée à 2 fois celle de son indice de référence.

Le niveau de l'effet de levier indicatif moyen du Compartiment est de 300%. Toutefois, le Compartiment aura la possibilité d'atteindre un niveau de levier plus élevé. Le niveau de levier indicatif du Compartiment est calculé comme la somme des nominaux des positions sur les contrats financiers utilisés.

VI REGLES D'EVALUATION ET DE COMPTABILISATION DES ACTIFS

A Règles d'évaluation des actifs

1 - Portefeuille titres

La gestion comptable (incluant la valorisation du portefeuille du Compartiment) est assurée par CACEIS FUND ADMINISTRATION sur délégation de la société de gestion.

Le portefeuille du Compartiment est évalué lors de chaque valeur liquidative et à l'arrêté des comptes, en cours de clôture.

Les comptes annuels du Compartiment sont établis sur la base de la dernière valeur liquidative de l'exercice.

Le Compartiment s'est conformé aux règles et méthodes comptables prescrites par la réglementation en vigueur, et notamment au plan comptable des OPCVM qui au jour de l'édition du prospectus sont les suivantes :

Les actions

Les actions françaises sont évaluées sur la base du dernier cours inscrit à la cote s'il s'agit de valeurs admises sur un système à règlement différé ou sur un marché au comptant.

Les actions étrangères sont évaluées sur la base du dernier cours de la bourse de Paris lorsque ces valeurs sont cotées à Paris ou du premier jour de leur marché principal converti en euro suivant le cours WMR de la devise au jour de l'évaluation.

Les obligations

Les obligations sont valorisées sur la base d'un composite de cours Bloomberg récupéré à 17h00 (heure de Paris) suivant le cours WMR de la devise au jour de l'évaluation.

Les valeurs mobilières

Les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évaluées, sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation.

Pour les valeurs mobilières non cotées ou celles dont le cours n'a pas été coté le jour de l'évaluation, ainsi que pour les autres éléments du bilan, la société de gestion corrige leur évaluation en fonction des variations que les événements en cours rendent probables. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Les valeurs étrangères sont converties en contre-valeur en euros suivant le cours des devises WMR au jour de l'évaluation.

Les OPCVM/FIA et Fonds d'investissement

Les parts ou actions d'OPCVM ou FIA ou de Fonds d'investissement sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue. Les organismes de placement collectifs étrangers qui valorisent dans des délais incompatibles avec l'établissement de la valeur liquidative du Compartiment sont évalués sur la base d'estimations fournies par les administrateurs de ces organismes sous le contrôle et la responsabilité de la société de gestion.

Titres de créances négociables (« TCN ») :

Les titres de créances négociables sont valorisés selon les règles suivantes :

- les BTAN et les BTF sont valorisés sur la base d'une moyenne de cours contribués récupérés auprès des teneurs de marchés,
- les titres de créances à taux variables non cotés sont valorisés au prix de revient corrigé des variations éventuelles du « spread » de crédit.

- les autres titres de créances négociables à taux fixe (certificats de dépôts, billets de trésorerie, bons des institutions financières ...) sont évalués sur la base du prix de marché,

En l'absence de prix de marché incontestable, les TCN sont valorisés par application d'une courbe de taux éventuellement corrigé d'une marge calculée en fonction des caractéristiques du titre (de l'émetteur):

Toutefois les titres de créances négociables dont la durée de vie résiduelle est inférieure ou égale à 3 mois peuvent être évalués de façon linéaire.

Les acquisitions et cessions temporaires de titres

Les contrats de cessions et d'acquisitions temporaires sur valeurs mobilières et opérations assimilables sont valorisés au cours du contrat ajusté des appels de marge éventuels (valorisation selon les conditions prévues au contrat)

Pour les valeurs mobilières non cotées ou celles dont le cours n'a pas été coté le jour de l'évaluation, ainsi que pour les autres éléments du bilan, le Directoire de la société de gestion corrige leur évaluation en fonction des variations que les événements en cours rendent probables.

Certaines opérations à taux fixes dont la durée de vie est supérieure à trois mois peuvent faire l'objet d'une évaluation au prix du marché.

2 Opérations à terme fermes et conditionnelles

Les marchés à terme ferme et conditionnels organisés

Les produits dérivés listés sur un marché organisé sont évalués sur la base du cours de compensation.

Les swaps

Les « asset swaps » sont valorisés au prix de marché sur la base des « spreads » de crédit de l'émetteur indiqués par les teneurs de marché. En l'absence de teneur de marché, les « spreads » seront récupérés par tout moyen auprès des contributeurs disponibles.

Les « asset swaps » d'une durée inférieure ou égale à 3 mois peuvent être valorisés linéairement.

Les autres swaps sont valorisés au prix de marché à partir des courbes de taux observées. Les instruments complexes comme les « CDS », les « SES » ou les options complexes sont valorisés en fonction de leur type selon une méthode appropriée.

Les changes à terme :

Ils sont valorisés au cours des devises au jour de l'évaluation en tenant compte de l'amortissement du report/déport.

Ils peuvent être valorisés au prix de marché à partir des courbes de change à terme observées.

3 Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan sont évalués de la façon suivante :

A) Engagements sur marchés à terme fermes :

1) Futures :

engagement = cours de référence (ce sont les cours de 17h pris sur Bloomberg – heure de Paris) x nominal du contrat x quantités

A l'exception de l'engagement sur contrat EURIBOR négocié sur le LIFFE qui est enregistré pour sa valeur nominale.

2) Engagements sur contrats d'échange :

a) de taux

☐ contrats d'échange de taux d'une durée de vie inférieure ou égale à 3 mois

adossés : nominal + intérêts courus (différentiel d'intérêts)

non adossés : nominal + intérêts courus (différentiel d'intérêts)

☐ contrats d'échange de taux d'une durée de vie supérieure à 3 mois

.adossés :

° Taux fixe/Taux variable

- évaluation de la jambe à taux fixe au prix du marché

° Taux variable/Taux fixe

- évaluation de la jambe à taux variable au prix du marché

.non adossés :

° Taux fixe/Taux variable

- évaluation de la jambe à taux fixe au prix du marché

° Taux variable/Taux fixe

- évaluation de la jambe à taux variable au prix du marché

b) autres contrats d'échange

Ils seront évalués à la valeur de marché.

B) Engagements sur marchés à terme conditionnels :

Engagement = quantité x nominal du contrat (quotité) x cours du sous-jacent x delta.

4 Devises

Les cours étrangers sont convertis en *euro* selon le cours WMR (16 heures de Londres) de la devise au jour de l'évaluation.

5 Instruments financiers non cotés et autres titres

- Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation sont évalués au dernier cours publié officiellement ou à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion ;
- Les valeurs étrangères sont converties en contre-valeur en euros suivant le cours WMR des devises au jour de l'évaluation ;
- Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation ;
- Les autres instruments financiers sont valorisés à leur valeur de marché calculés par les contreparties sous le contrôle et la responsabilité de la société de gestion.

Les évaluations des instruments financiers non cotés et des autres titres visés dans ce paragraphe, ainsi que la justification de ces évaluations sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

B Méthodes de comptabilisation

Les revenus sont comptabilisés selon la méthode des produits encaissés.

Les frais de négociation sont comptabilisés dans des comptes spécifiques du Compartiment et ne sont pas additionnés au prix.

Le PRMP (ou Prix de Revient Moyen Pondéré) est retenu comme méthode de liquidation des titres. En revanche pour les produits dérivés la méthode du FIFO (ou « First in/First out » ou « premier entré/premier sorti ») est utilisée.

Les entrées en portefeuille sont comptabilisées à leur prix d'acquisition frais exclus et les sorties à leur prix de cession frais exclus.

Mécanisme d'ajustement (« swing pricing ») de la valeur liquidative avec seuil de déclenchement

La société de gestion a mis en place une méthode d'ajustement de la valeur liquidative (VL) avec un seuil de déclenchement.

Ce mécanisme consiste à faire supporter aux investisseurs, qui souscrivent ou qui rachètent leurs actions, les frais liés aux transactions effectuées à l'actif du Compartiment en raison des mouvements (souscriptions/rachats) du passif du Compartiment. Ce mécanisme, encadré par une politique, a pour but de protéger les actionnaires qui demeurent dans le Compartiment en leur faisant supporter le moins possible ces frais. Il a pour résultat de calculer une VL ajustée dite « swinguée ».

Ainsi, si, un jour de calcul de la VL, le total des ordres de souscription / rachats nets des investisseurs sur l'ensemble des catégories d'actions du Compartiment dépasse un seuil préétabli déterminé, sur la base de critères objectifs par la société de gestion en pourcentage de l'actif net, la VL peut être ajustée à la hausse ou à la baisse, pour prendre en compte les coûts de réajustement imputables respectivement aux ordres de souscription / rachat nets. Si le Compartiment émet plusieurs catégories d'actions, la VL de chaque catégorie d'actions est calculée séparément mais tout ajustement a, en pourcentage, un impact identique sur l'ensemble des VL des catégories d'actions du Compartiment.

Les paramètres de coûts de réajustement et de seuil de déclenchement sont déterminés par la société de gestion et revus périodiquement. Ces coûts sont estimés par la société de gestion sur la base des frais de transaction, des fourchettes d'achat-vente ainsi que des taxes éventuelles applicables au Compartiment.

Il n'est pas possible de prédire avec exactitude s'il sera fait application du mécanisme d'ajustement à un moment donné dans le futur, ni la fréquence à laquelle la société de gestion effectuera de tels ajustements.

Les investisseurs sont informés que la volatilité de la VL du Compartiment peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du mécanisme d'ajustement.

La VL « swinguée » est la seule valeur liquidative du Compartiment et la seule communiquée aux actionnaires du Compartiment. Toutefois, en cas d'existence d'une commission de surperformance, celle-ci est calculée sur la VL avant application du mécanisme d'ajustement.

VII REMUNERATION

Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur www.h2o-am.com

COMPARTIMENT : H2O EUROAGGREGATE

CODE ISIN :

<u>Actions</u>	<u>Code ISIN</u>
SI-A	FR0011007459
SI-B	FR0011007475
R	FR0011007418
N	FR0012087799
I	FR0013342540

CLASSIFICATION :

Obligations et autres titres de créance internationaux

DETENTION DE PARTS OU ACTIONS D'AUTRES OPC (OPCVM OU FIA) OU FONDS D'INVESTISSEMENT :

Le Compartiment investit jusqu'à 10% de son actif net dans des parts ou actions.

OBJECTIF DE GESTION :

L'objectif du Compartiment est de réaliser une performance supérieure :

- de 1% l'an à celle de l'indice de référence EONIA capitalisé sur la durée de placement recommandée pour l'action SI-A, après déduction des frais de fonctionnement et de gestion,
- de 0,85% l'an à celle de ce même indice sur la même durée pour l'action SI-B, après déduction des frais de fonctionnement et de gestion,
- de 0,75% l'an à celle de ce même indice sur la même durée pour l'action I, après déduction des frais de fonctionnement et de gestion,
- de 0,65% l'an à celle de ce même indice sur la même durée pour l'action N, après déduction des frais de fonctionnement et de gestion,
- de 0,15% l'an à celle de ce même indice sur la même durée pour l'action R, après déduction des frais de fonctionnement et de gestion.

A titre indicatif seulement, la performance du Compartiment pourra être comparée à posteriori à celle de l'indice Bloomberg Barclays Euro-Aggregate 3-5Y Total Return et libellé en Euro.

INDICATEUR DE REFERENCE :

L'indicateur de référence :

- l'EONIA capitalisé + 1% l'an pour l'action SI-A,
- l'EONIA capitalisé + 0,85% l'an pour l'action SI-B,
- l'EONIA capitalisé + 0,75% l'an pour l'action I,
- l'EONIA capitalisé + 0,65% l'an pour l'action N,
- l'EONIA capitalisé + 0,15% l'an pour l'action R.

L'EONIA capitalisé quotidiennement (méthode Overnight Indexed Swap ou OIS) est l'indicateur de référence du Compartiment. Le taux EONIA (« European Overnight Index Average ») correspond à la moyenne des taux au jour le jour de la zone Euro. Il est calculé par la Banque Centrale Européenne et publié par la Fédération Bancaire Européenne sur le site Internet « www.euribor.org ».

□ **STRATEGIE D'INVESTISSEMENT :**

1. Stratégies utilisées

Afin de réaliser l'objectif de gestion, plusieurs stratégies seront mises en œuvre sur les marchés de taux et de devises notamment une stratégie global macro et une stratégie de gestion active du cash. La gestion mise en place sera une gestion de type performance absolue.

Cet objectif de performance sera recherché dans le respect d'une « Value-at-Risk » (VaR) ex ante de 5% maximum à 20 jours, avec un intervalle de confiance de 99%. La gestion a également pour objectif, à titre indicatif, une volatilité cible moyenne annuelle ex post de [3 % ; 5 %] par an à l'horizon de placement.

1.1. Stratégie « global macro »

La stratégie « global macro » mise en œuvre est de type performance absolue, combinant des positions stratégiques et tactiques ainsi que des arbitrages sur l'ensemble des marchés de taux et de devises internationaux.

La performance du fonds est davantage liée aux évolutions relatives des marchés les uns par rapport aux autres (positions relatives et arbitrages) qu'au sens général de ces marchés (positions directionnelles).

Pour chaque classe d'actif, l'exposition est décidée en premier lieu et séparément des autres classes d'actifs.

L'allocation d'actifs est ainsi une conséquence de ces choix d'exposition.

La stratégie d'investissement est basée sur une approche « top-down », et repose notamment sur l'analyse macro-économique, l'analyse des flux de capitaux et la valorisation relative des marchés.

La sensibilité globale du portefeuille s'inscrira dans une fourchette comprise entre 0 et +6.

Gestion des obligations gouvernementales de l'OCDE :

1. Gestion active de l'exposition au risque obligataire global (sensibilité) du portefeuille ;
2. Allocation de la sensibilité (positive ou négative) du portefeuille telle qu'établie ci-dessus entre les quatre principaux marchés obligataires gouvernementaux de l'OCDE (Etats-Unis pour la zone dollar, Allemagne pour la zone Europe, Royaume Uni, Japon) au travers de stratégies de valeur relative (achat de sensibilité sur certains marchés, vente de sensibilité sur d'autres) ;
3. Allocation de la sensibilité (positive ou négative) telle qu'allouée sur les quatre marchés obligataires ci-dessus entre leurs quatre principaux segments de courbe [1-3 ans], [3-7 ans], [7-15 ans] et [15-30 ans] : mise en place notamment de stratégies d'aplatissement, de restructuration, ou de déplacement latéral de ces courbes ;

4. Sélection du pays émetteur à l'intérieur de la zone dollar (Etats-Unis, Canada, Mexique, Australie et Nouvelle Zélande) et de la zone Europe (pays membres de l'UEM, Norvège, Suède, Danemark, Islande, Suisse, Pologne, République Tchèque, Hongrie).

Gestion des obligations non gouvernementales OCDE et des obligations, tant gouvernementales que non gouvernementales, non-OCDE :

1. Gestion active de l'exposition au risque crédit global, dans une limite égale à 50% de l'actif net du portefeuille ;
2. Allocation de ce risque crédit sur les grands segments du marché du crédit : dette « Investment Grade » et « Speculative Grade », d'une part, dette externe et locale des pays non-OCDE, d'autre part ;
3. Sélection des émetteurs sur chacun de ces segments.

Gestion des devises :

1. Allocation stratégique sur le dollar US : achat ou vente du dollar US contre toutes les autres devises ;
2. Allocation relative entre les trois grands « blocs » de devises : bloc « devises européennes » (euro, livre anglaise, couronnes norvégienne, suédoise, danoise et islandaise, franc suisse, zloty polonais, couronne tchèque, forint hongrois) ; bloc « yen » (yen, won coréen) ; bloc « devises matières premières » (regroupant les devises dont l'évolution est liée au prix des matières premières : le dollar canadien, le dollar australien, le dollar néo-zélandais, et le rand sud-africain) ;
3. Allocation au sein de chaque bloc par achat et vente de chacune des devises constituant le bloc ;
4. Diversification sur les devises des marchés non-OCDE.

1.2. Gestion active des liquidités

L'objectif est d'obtenir sur cette partie du portefeuille une rémunération supérieure à celle du marché monétaire, avec un souci de diversification des émetteurs, par l'intermédiaire de stratégie d'arbitrage de la liquidité et de la duration.

Cet objectif de performance du fonds sera recherché dans le respect d'une « Value at Risk » (VaR) ex-ante de 5% maximum à horizon de 20 jours, avec un intervalle de confiance de 99%. La gestion a également pour objectif, à titre indicatif, une volatilité cible moyenne annuelle ex post de [3 % ; 5 %] par an à l'horizon de placement.

La construction du portefeuille du Compartiment vise à maximiser sa capacité à tirer parti des fortes variations de marché sous contrainte du Budget de Risque et d'une liquidité quotidienne.

Fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt	Devise de libellé des titres	Risque de change supporté	Zone géographique des Emetteurs auxquels le Compartiment est exposé
Entre 0 et +6	Toutes devises	Jusqu'à 150%	Toutes zones géographiques

*Calculs effectués en % de l'Exposition Totale du fonds

2. Description des catégories d'actifs et d'instruments financiers à terme dans lesquels le Compartiment entend investir et leur contribution à la réalisation de l'objectif de gestion.

2.1. Titres de créance, valeurs assimilées et instruments financiers :

Instruments du marché monétaire :

Le Compartiment pourra investir jusqu'à 100% de l'actif net en :

- instruments du marché monétaire (Bons du Trésor, Bons du Trésor à intérêt annuel, titres négociables à court terme, Euro Commercial Paper et OPCVM monétaires),
- prises en pension,
- dépôts.

Instruments du marché obligataire :

- jusqu'à 100% de l'actif net en obligations émises ou garanties par les Etats-membres de l'OCDE sans limite de notation ;
- jusqu'à 40% de l'actif net en obligations non gouvernementales émises par des sociétés ayant leur siège social dans un pays de l'OCDE.

La société de gestion s'appuie pour l'évaluation du risque de crédit sur ses équipes et sa propre méthodologie.

En plus de cette évaluation, les titres considérés répondent à une contrainte de « rating » (notation) correspondant à « Investment Grade » au moment de leur acquisition selon les critères de la Société de gestion (par exemple, il s'agit d'une notation supérieure ou égale à BBB- selon Standard & Poor's ou de Fitch Ratings, ou Baa3 dans l'échelle Moody's.)

Si l'émission est notée à l'achat simultanément par les trois agences, alors au moins deux des trois notations devront être « Investment Grade ». Si l'émission, est notée par deux agences seulement, alors au moins l'une des deux notations devra être « Investment Grade ».

Si l'émission est notée par une agence seulement, alors la notation devra être nécessairement « Investment grade ».

En cas d'émission non notée, la note de l'émetteur sera prise en compte.

Par ailleurs, lorsque la notation d'un émetteur d'un titre déjà présent dans le portefeuille se dégrade, et passe sous la notation minimale « Investment Grade » (équivalente à une notation minimale de BBB- Standard & Poor's et Fitch ou de Baa3 Moody's), la Société de Gestion évaluera l'opportunité de conserver ou non les obligations en portefeuille, en gardant comme critère principal l'intérêt des actionnaires.

- jusqu'à 20% de l'actif net en Mortgage Backed Securities ou en Asset Backed Securities (ABS - titrisation de portefeuilles d'emprunts de crédit non-hypothécaire tels que la consommation, l'automobile, les cartes bancaires et MBS - titrisation de portefeuilles d'emprunts hypothécaires).

La société de gestion s'appuie pour l'évaluation du risque de crédit sur ses équipes et sa propre méthodologie pour sélectionner ou céder un titre sans recourir exclusivement ou mécaniquement à des notations de crédit.

En plus de cette évaluation, ces titres répondent à une contrainte de « rating » (notation) minimale à l'acquisition équivalente à :

- AA dans l'échelle de Standard & Poor's ou de Fitch Ratings,
- Aa2 dans celle de Moody's.

ou une notation équivalente selon l'analyse de la société de gestion.

Si l'émission est notée à l'achat simultanément par les trois agences, alors au moins deux des trois notations devront être AA/Aa2 ou une notation équivalente selon l'analyse de la société de gestion.

Si l'émission est notée par deux agences seulement, alors au moins l'une des deux notations devra être AA/Aa2 ou une notation équivalente selon l'analyse de la société de gestion.

Si l'émission est notée par une agence seulement, alors la notation devra être nécessairement AA/Aa2 ou une notation équivalente selon l'analyse de la société de gestion.

En cas d'émission non notée, la note de l'émetteur sera prise en compte.

Le Fonds pourra toutefois conserver des ABS et des MBS dont le rating initial serait dégradé par la suite dans les limites de notation fixées par la Société de gestion et pouvant correspondre à AA/Aa2 minimum dans les échelles de notation des agences Standard & Poor's, Fitch Ratings ou Moody's ou une notation équivalente selon l'analyse de la société de gestion.

La Société de Gestion évaluera l'opportunité de conserver ou non les titres en portefeuille, en gardant comme critère principal l'intérêt des actionnaires.

- jusqu'à 20% de l'actif en obligations corporates OCDE notés « Speculative Grade » au moment de leur acquisition, et les obligations gouvernementales et corporates non-OCDE sans limite de notation, émises en devises G4 (USD, EUR, GBP, JPY) ou en devises locales.
- Jusqu'à 10% de l'actif en obligations convertibles contingentes.

2.2. Devises

Le fonds pourra être exposé à toutes les devises, OCDE comme non-OCDE, à l'achat comme à la vente. La gestion active du risque lié à l'achat et la vente de devises se fera dans la limite d'un engagement total hors euro de 150% de l'actif.

Rappel des principales limites d'investissement en obligations (<i>notations constatées à l'achat</i>) & devises	
Fourchette de sensibilité globale	[-0 ;+6]
Obligations gouvernementales OCDE	Maximum 100% de l'actif net
Obligations non gouvernementales OCDE de notation « Investment Grade » à l'achat	Maximum 40% de l'actif net
dont obligations titrisées (ABS & MBS) de notation minimale AA/Aa2	Maximum 20% de l'actif net
Obligations gouvernementales non OCDE ou Obligations non gouvernementales OCDE de notation « Speculative Grade » à l'achat ou Obligations non gouvernementales non OCDE	Maximum 20% de l'actif net
Devises OCDE et non OCDE	Toutes devises

2.3. Instruments spécifiques : actions/parts de fonds d'investissement

A titre accessoire, afin d'investir ses liquidités, le Compartiment peut être exposé jusqu'à 10 % de son actif en actions ou parts des OPC/FIA/Fonds d'investissement suivants, notamment des OPC monétaires :

OPCVM de droit français*	X
OPCVM de droit européens*	X
FIA de droit français répondant aux conditions de l'article R. 214-13 du Code monétaire et financier*	X
FIA européens répondant aux conditions de l'article R. 214-13 du Code monétaire et financier	X
Fonds d'investissement de droit étranger répondant aux conditions de l'article R. 214-13 du Code monétaire et financier	X

** Ces OPCVM/ FIA / Fonds d'investissement ne pourront détenir + de 10% de leur actif en OPCVM/ FIA / Fonds d'investissement.*

Les OPC détenus par le Compartiment peuvent être gérés par la société de gestion ou une société juridiquement liée.

2.4. Instruments dérivés

Le processus d'investissement intègre l'utilisation des instruments financiers à terme, conditionnels ou non, négociés sur les marchés réglementés, organisés ou de gré à gré.

Ils constituent une alternative aux titres vifs notamment à l'occasion des mouvements de flux liés aux souscriptions/rachats ou en cas de circonstances particulières comme les fluctuations importantes des marchés.

Le tableau ci-dessous détaille les conditions d'intervention du fonds sur les instruments dérivés.

TABLEAU DES INSTRUMENTS DERIVES

Nature des instruments utilisés	TYPE DE MARCHÉ			NATURE DES RISQUES					NATURE DES INTERVENTIONS			
	Admission sur les marchés réglementés *	Marchés organisés	Marchés de gré à gré	action	taux	change	crédit	autre(s) risque(s)	Couverture	Exposition	Arbitrage	Autre(s) stratégie(s)
Contrats à terme (futures) sur												
actions												
taux	X	X			X			X	X	X	X	
change	X	X				X		X	X	X	X	
indices	X	X		X	X	X	X	X	X	X	X	
Options sur												
actions												
taux	X	X	X		X			X	X	X	X	
change	X	X	X			X		X	X	X	X	
indices	X	X	X	X				X	X	X	X	
Swaps												
actions												
taux			X		X			X	X	X		
change			X			X		X	X			
indices												
Change à terme												
devise (s)			X			X		X	X	X	X	
Dérivés de crédit												
Credit Default Swap (CDS)			X				X	X	X	X	X	
First Default												
First Losses Credit Default Swap												

* Se référer à la politique d'exécution des ordres de la société de gestion disponible sur le site www.h2o-am.com

Le Compartiment n'aura pas recours à des contrats d'échange sur rendement global (« Total Return Swap »).

2.5. Informations relatives aux contrats financiers de gré à gré :

Les contreparties sont des établissements de crédit de premier rang. Elles sont sélectionnées et évaluées régulièrement conformément à la procédure de sélection des contreparties disponible sur simple demande auprès de la société de gestion. Ces

opérations font systématiquement l'objet de la signature d'un contrat entre l'OPCVM et la contrepartie définissant les modalités de réduction du risque de contrepartie.

La ou les contreparties ne disposent pas d'un pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille d'investissement de l'OPCVM ou sur l'actif sous-jacent de l'instrument dérivé.

2.6. Titres intégrant des dérivés

TABLEAU DES TITRES INTEGRANT DES DERIVES

<i>Nature des instruments utilisés</i>	NATURE DES RISQUES					NATURE DES INTERVENTIONS			
	action	taux	change	crédit	autre(s) risque(s)	Couverture	Exposition	Arbitrage	Autre(s) stratégie(s)
Warrants sur									
actions									
taux									
change									
indices									
Bons de souscription									
actions									
taux									
Equity link									
Obligations convertibles									
Obligations échangeables									
Obligations convertibles									
Obligation contingentes convertibles	X	X		X	X		X		
Produits de taux callable		X	X	X	X	X	X	X	
Produits de taux puttable		X	X	X	X	X	X	X	
EMTN / Titres négociables à moyen terme structuré									
Titres négociables à moyen terme structuré									
EMTN structuré									
Credit Link Notes (CLN)									
Autres (A préciser)									

* Se référer à la politique d'exécution des ordres de la société de gestion disponible sur le site www.h2o-am.com

2.7. Dépôt

Le Compartiment peut effectuer des dépôts d'une durée maximale de douze mois. Ces dépôts qui permettent de gérer tout ou partie de la trésorerie du Compartiment contribuent, dans ce cadre, à la réalisation de l'objectif de gestion.

2.8. Liquidités

Le Compartiment peut détenir des liquidités dans la limite des besoins liés à la gestion de ces flux.

2.9. Emprunts d'espèces

Le Compartiment pourra être emprunteur d'espèces dans la limite de 10 % de son actif, si son compte espèces venait temporairement à être en position débitrice en raison de ses opérations (investissements et désinvestissements en cours, opérations de souscription/rachat...).

2.10. Opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres

Le Fonds pourra utiliser des opérations d'acquisitions ou de cessions temporaires de titres (aussi appelées opérations de financement sur titres) dans la limite d'engagement de 100% de l'actif net. La proportion attendue d'actifs sous gestion qui fera l'objet d'opérations de financement sur titres sera de 50%.

Nature des opérations utilisées	
Prises et mises en pension par référence au code monétaire et financier	X
Prêts et emprunts de titres par référence au code monétaire et financier	X
Autres	

Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limité à la réalisation de l'objectif de gestion	
Gestion de trésorerie	X
Optimisation des revenus et de la performance du Compartiment	X
Autres	

2.11. Informations sur l'utilisation d'acquisitions/cessions temporaires de titres

L'utilisation des cessions temporaires de titres aura pour objet de faire bénéficier l'OPCVM d'un rendement supplémentaire et donc de contribuer à sa performance. Par ailleurs, l'OPCVM pourra conclure des prises en pension au titre du remplacement des garanties financières en espèces et / ou des mises en pensions pour répondre aux besoins de liquidité.

Ces opérations pourront porter sur l'ensemble de l'actif de l'OPCVM. Les opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres seront garanties selon les principes décrits à la section « Contrats constituant des garanties financières » ci-dessous.

2.12. Contrats constituant des garanties financières :

Dans le cadre de la conclusion de contrats financiers et/ou d'opérations de financement sur titres, l'OPCVM pourra recevoir /verser des garanties financières sous la forme de transfert en pleine propriété de titres et/ou d'espèces.

Les titres reçus en garantie doivent respecter les critères fixés par la réglementation et doivent être octroyés par des établissements de crédit ou autres entités respectant les critères de forme juridique, pays et autres critères financiers énoncés dans le Code Monétaire et Financier.

Le niveau des garanties financières et la politique en matière de décote sont fixés par la politique d'éligibilité des garanties financières de la Société de Gestion conformément à la réglementation en vigueur et englobe les catégories ci-dessous :

- Garanties financières en espèces dans différentes devises selon une liste prédéfinie tel que l'Euro et l'USD ;
- Garanties financières en titres de dettes ou en titres de capital selon une nomenclature précise.

La politique d'éligibilité des garanties financières définit explicitement le niveau requis de garantie et les décotes appliqués pour chacune des garanties financières en fonction de règles qui dépendent de leurs caractéristiques propres. Elle précise également, conformément à la réglementation en vigueur, des règles de diversification des risques, de corrélation, d'évaluation, de qualité de crédit et de stress tests réguliers sur la liquidité des garanties.

En cas de réception de garanties financières en espèces, celles-ci doivent, dans des conditions fixées par réglementation, uniquement être :

- placées en dépôt ;
- investies dans des obligations d'État de haute qualité ;
- utilisées dans une prise en pension livrée ;
- investies dans des organismes de placement collectif (OPC) monétaire court terme.

Les garanties financières autres qu'en espèces reçues ne pourront pas être vendues, réinvesties ou mises en gage.

La Société de Gestion procédera, selon les règles d'évaluation prévues dans ce prospectus, à une valorisation quotidienne des garanties reçues sur une base de prix de marché (mark-to-market). Les appels de marge seront réalisés sur une base quotidienne.

Les garanties reçues par l'OPCVM seront conservées par le dépositaire de l'OPCVM ou à défaut par tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur de la garantie.

Les risques associés aux opérations de financement sur titre, aux contrats financiers et à la gestion des garanties inhérentes sont décrits dans la section profil de risque.

□ **PROFIL DE RISQUE :**

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

La valeur liquidative est susceptible de connaître une variation élevée du fait des instruments financiers qui composent son portefeuille.

Risque de gestion discrétionnaire : Le style de gestion discrétionnaire du Compartiment repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés taux et devises. En conséquence, il existe un risque que le Compartiment ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants.

Risque de perte en capital : Le Compartiment ne bénéficie d'aucune garantie ni protection. En conséquence, le capital initialement investi peut ne pas être intégralement restitué.

Risque lié à la volatilité : La volatilité est décorrélée des performances des marchés traditionnels de titres vifs.

En conséquence, si le gérant anticipe une hausse de la volatilité et que la volatilité baisse ou inversement le gérant anticipe une baisse de la volatilité et que la volatilité augmente, il existe un risque de baisse de la valeur liquidative du Compartiment.

Risque lié aux arbitrages : L'arbitrage est une technique consistant à profiter d'écarts de cours constatés (ou anticipé) entre marchés et/ou secteurs et/ou titres et/ou devises et/ou instruments. En cas d'évolution défavorable de ces arbitrages (anticipations erronées : hausse des opérations vendeuses et/ou baisse des opérations acheteuses), la valeur liquidative du Compartiment pourra baisser.

Risque de change : Il s'agit du risque de baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'euro. En cas de baisse d'une devise par rapport à l'euro, la valeur liquidative pourra baisser.

Risque de taux : Il s'agit du risque de baisse des instruments de taux découlant des variations des taux d'intérêts. En période de hausse ou de baisse des taux d'intérêt, la valeur liquidative pourra baisser de manière sensible. La sensibilité mesure les impacts de la variation des taux sur la valorisation du Compartiment. Ainsi, si le Compartiment présente une sensibilité aux taux d'intérêt proche de 10, en cas de hausse de 1% sur les taux réels, la valeur liquidative du Compartiment perd 10% et au contraire en cas de baisse de 1% sur les taux réels, la valeur liquidative du Compartiment progresse de 10%.

Risque de crédit : Il s'agit du risque d'une variation des « spreads de crédit » résultant de la détérioration de la qualité de la signature ou du défaut d'un ou plusieurs émetteurs présents en portefeuille. En fonction du sens des opérations de l'OPCVM, la baisse (en cas d'achat) ou la hausse (en cas de vente) de la valeur des titres de créance sur lesquels est exposé l'OPCVM peut baisser entraînant une baisse de la valeur liquidative.

Dans des conditions de marchés dégradés leur valorisation peut subir des fluctuations importantes et impacter négativement la valeur liquidative.

Ce risque peut être accentué par le manque de liquidité du marché sur l'ensemble des obligations et davantage sur les obligations spéculatives (notées en Speculative Grade).

Pour les ABS (Asset Backed Securities) et MBS (Mortgage Backed Securities), le risque de crédit repose à la fois sur la qualité intrinsèque des actifs sous-jacents, ceux-ci pouvant être de natures diverses (prêts à la consommation, prêts hypothécaires, prêts aux PME, créances commerciales, etc.) ainsi que sur des risques spécifiques, notamment liés au montage juridique, parfois complexe, et aux intervenants impliqués dans l'opération.

La réalisation de ce risque peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du Compartiment.

Risque de contrepartie : Le Compartiment utilise des contrats financiers de gré à gré, et/ou a recours à des opérations d'acquisition et de cession Temporaires de titres. Ces opérations conclues avec une ou plusieurs contreparties, exposent potentiellement le fonds à un risque de défaillance de l'une de ces contreparties pouvant la conduire à un défaut de paiement.

Risque lié aux titres des pays émergents : Les titres de ces pays peuvent être difficilement négociables ou même ne plus être négociables momentanément, du fait notamment de l'absence d'échanges sur le marché ou de restrictions réglementaires ; en conséquence, la détention éventuelle de ces titres peut entraîner des dérogations au fonctionnement normal du fonds conformément au règlement de l'OPCVM et si l'intérêt des investisseurs le commande. En outre, les mouvements de baisse de marché pouvant être plus marqués et plus rapides que dans les pays développés, la valeur liquidative pourra baisser plus fortement et plus rapidement.

Risque lié à la surexposition : La méthode retenue pour le calcul du risque global conduit à déterminer des budgets de risque associés aux différentes stratégies. Ainsi, l'OPCVM sera exposé selon des niveaux variables aux différentes typologies de risques mentionnés dans le présent prospectus, en restant dans le respect de la « Value-at-Risk » (VaR) définie dans la stratégie d'investissement.

Le niveau d'exposition dépend notamment des stratégies mises en place mais aussi des conditions de marché. Le niveau d'exposition aux différents risques pourra avoir pour conséquence une baisse de la valeur liquidative plus rapide et/ou plus importante que la baisse des marchés sous-jacents à ces risques.

Risques liés aux d'acquisitions et de cessions Temporaires de titres et à la gestion des garanties financières : Les opérations d'acquisitions et de cessions Temporaires de titres et les garanties qui y sont relatives sont susceptibles de créer des risques pour l'OPCVM tels que (i) le risque de contrepartie (tel que décrit ci-dessus), (ii) le risque de liquidité (tel que décrit ci-dessus), et, le cas échéant, les risques liés à la réutilisation des garanties (c'est-à-dire principalement le risque que les garanties financières reçues par l'OPCVM ne puissent pas être restituées à la contrepartie dans le cadre de garanties reçues en titres ou ne permettent pas de rembourser la contrepartie dans le cadre de garanties reçues en cash.

Risques liés aux investissements en « contingent convertibles » : Le Compartiment peut investir dans des obligations subordonnées de type « contingent convertibles » qui sont des titres de taux incluant une option de conversion en actions à l'initiative de l'émetteur en cas de dégradation de sa situation financière. En plus du risque de crédit et de taux inhérent aux obligations, l'activation de l'option de conversion peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds supérieure à celle constatée sur les autres obligations classiques de l'émetteur.

□ **SOUSCRIPTEURS CONCERNES ET PROFIL DE L'INVESTISSEUR TYPE :**

Les actions R, N, et I sont des actions tous souscripteurs.

L'action R est destinée plus particulièrement aux personnes physiques.

Les actions SI-A, SI-B et I sont destinées plus particulièrement aux investisseurs institutionnels.

Les actions N sont destinées plus particulièrement aux particuliers qui investissent par le biais de distributeurs, conseillers financiers, plateformes ou d'autres intermédiaires (collectivement, les « Intermédiaires ») dans le cadre d'un contrat séparé ou d'un contrat à base d'honoraires entre l'investisseur et un intermédiaire.

Durée minimale de placement recommandée : supérieure ou égale à 2 ans.

Les souscripteurs résidant sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique ne sont pas autorisés à souscrire dans cet OPCVM.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans le Compartiment dépend du niveau de risque que l'investisseur souhaite prendre. Ce montant dépend également de paramètres inhérents au porteur, notamment sa situation patrimoniale et la composition actuelle de son patrimoine financier. **La constitution et la détention d'un patrimoine financier supposent une diversification des placements.**

Aussi, il est recommandé à toute personne désireuse de souscrire des actions du Compartiment de contacter son conseiller habituel pour avoir une information ou un conseil, plus adapté à sa situation personnelle.

Il est fortement recommandé de diversifier suffisamment son patrimoine afin de ne pas l'exposer uniquement aux seuls risques de ce Compartiment.

❑ **MODALITES DE DETERMINATION ET D'AFFECTATION DES REVENUS**

Le Compartiment est un compartiment de capitalisation.

❑ **CARACTERISTIQUES DES ACTIONS :**

Actions	Code ISIN	Devise de libellé	Fractionnement des actions	Montant minimal de souscription initiale	Montant minimal de souscription ultérieure
R	FR0011007418	Euro	Dix-millième	Un dix-millième d'action	Un dix-millième d'action
SI-A	FR0011007459	Euro	Dix-millième	100 000 000 euros	Un dix-millième d'action
SI-B	FR0011007475	Euro	Dix-millième	100 000 000 euros	Un dix-millième d'action
N	FR0012087799	Euro	Dix-millième	Un dix-millième d'action	Un dix-millième d'action
I	FR0013342540	Euro	Dix-millième	100 000 euros	Un dix-millième d'action

❑ **MODALITES DE SOUSCRIPTION ET DE RACHAT**

Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour d'établissement de la valeur liquidative (J) à 12h30. Ces demandes sont exécutées sur la base de la valeur liquidative établie en J et calculée en J+1 ouvré.

Les investisseurs entendant souscrire des actions et les actionnaires désirant procéder aux rachats d'actions sont invités à se renseigner, directement auprès de leur établissement commercialisateur habituel, sur l'heure limite de prise en compte de leur demande de souscription ou de rachat, cette dernière pouvant être antérieure à l'heure de centralisation mentionnée, ci-dessus.

Les ordres sont exécutés conformément au tableau ci-dessous :

Pour les actions libellées en euro et GBP :

J	J	J : jour d'établissement de la VL	J+1 ouvré	J+1 ouvré	J+1 ouvré
Centralisation avant 12 :30 heures CET des ordres de souscription ¹	Centralisation avant 12 :30 heures CET des ordres de rachat ¹	Exécution de l'ordre au plus tard en J	Publication de la valeur liquidative	Règlement des souscriptions ¹	Règlement des rachats ¹

¹Sauf éventuel délai spécifique convenu avec votre établissement financier.

Pour les actions libellées en autres devises :

J	J	J : jour d'établissement de la VL	J+1 ouvré	J+3 ouvrés	J+3 ouvrés
Centralisation avant 12 : 30 heures CET des ordres de souscription ¹	Centralisation avant 12 :30 heures CET des ordres de rachat ¹	Exécution de l'ordre au plus tard en J	Publication de la valeur liquidative	Règlement des souscriptions ¹	Règlement des rachats ¹

¹Sauf éventuel délai spécifique convenu avec votre établissement financier.

□ **DATE ET PERIODICITE D'ETABLISSEMENT DE LA VALEUR LIQUIDATIVE**

L'établissement de la valeur liquidative s'effectue chaque jour d'ouverture d'Euronext Paris, à l'exception des jours fériés légaux en France.

La valeur liquidative est disponible auprès la société de gestion :

H2O AM EUROPE

10 Old Burlington Street, London W1S 3AG, Grande Bretagne

Site internet : « www.h2o-am.com »

□ **FRAIS ET COMMISSIONS**

Commissions de souscription et de rachat :

Frais à la charge de l'investisseur, prélevé lors des souscriptions et des rachats	Assiette	Taux barème
Commission maximale de souscription non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative × Nombre d'actions	<u>Actions R, I et N</u> 1% maximum <u>Actions SI-A et SI-B</u> 3% maximum
Commission de souscription acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative × Nombre d'actions	Néant
Commission maximale de rachat non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative × Nombre d'actions	Néant
Commission de rachat acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative × Nombre d'actions	Néant

Frais facturés au Compartiment :

Ces frais recouvrent :

- Les frais de gestion financière ;
- Les frais administratifs externes à la société de gestion ;
- Les frais indirects maximum (commissions et frais de gestion) dans le cas d'OPCVM investissant à plus de 20 % dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement ;
- Les commissions de mouvement ;
- Les commissions de surperformance.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière	Actif net	Action R 1,10% TTC Taux maximum Action SI-B 0,40% TTC Taux maximum Action SI-A 0,25% TTC Taux maximum Action N 0,60% TTC Taux maximum Action I 0,50% TTC Taux maximum
Frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	
Commissions de mouvement acquises au Dépositaire	Prélèvement sur chaque transaction ou opération	Montant barème maximum de 0,005 % par mois sur les instruments, et de 400 euros maximum par mois pour administrer les opérations de gré à gré.
Commission de surperformance	Différence positive entre l'actif valorisé et l'actif de référence	Action SI-A 25% TTC de la surperformance par rapport à l'indice défini ci-dessous + 1% Action N 25% TTC de la surperformance par rapport au maximum de zéro et Indice défini ci-dessous + 0,65% Action R 25% TTC de la surperformance par rapport au maximum de zéro et Indice défini ci-dessous + 0,15% Action I 25% TTC de la surperformance par rapport au maximum de zéro et Indice défini ci-dessous + 0,75% Action SI-B Néant

La commission de surperformance, applicable à une catégorie d'action donnée, est basée sur la comparaison entre l'actif valorisé du Compartiment et l'actif de référence.

L'actif valorisé du Compartiment s'entend comme la quote-part de l'actif, correspondant à une catégorie d'action donnée, évalué selon les règles applicables aux actifs et après prise en compte des frais de fonctionnement et de gestion réels correspondant à ladite catégorie d'action.

L'actif de référence représente la quote-part de l'actif du Compartiment, correspondant à une catégorie d'action donnée, retraité des montants de souscriptions/rachats applicable à ladite catégorie d'action à chaque valorisation, et valorisé selon la performance du taux de référence de ladite catégorie d'action.

Le taux de référence est égal à l'EONIA Capitalisé majoré de 0,75% pour l'action I, de 1% pour l'action SI-A, de 0,15% pour l'action R et de 0,65% pour l'action N.

La performance du Compartiment est calculée en fonction de l'évolution de la valeur liquidative de chaque catégorie d'action.

La période d'observation est définie comme suit :

- la première période d'observation :
- Pour les actions R, SI-A et N : du 16 janvier 2015 au dernier jour de bourse de juin 2016.
- Pour l'action I : du 2 juillet 2018 au dernier jour de bourse de juin 2019;
- Pour les périodes d'observation suivantes : du premier jour de bourse de juillet au dernier jour de bourse de juin de l'année suivante, par chainage du FCP H2O EuroAggregate (le 25 août 2020).

Au début de chaque période d'observation, l'actif de référence retenu sera le plus élevé entre l'actif constaté le 15 avril 2011 et tous les actifs valorisés constatés le dernier jour de chacune des périodes d'observation établies depuis le lancement du FCP absorbé, H2O EuroAggregate, puis tous les actifs valorisés constatés le dernier jour de chacune des périodes d'observation établies depuis le lancement du Compartiment. Cet actif de référence sera, le cas échéant, retraité des montants de souscriptions/rachats intervenus entre la date de constatation de cet actif de référence et le début de la nouvelle période d'observation.

Si, sur la période d'observation, l'actif valorisé du Compartiment est supérieur à celui de l'actif de référence défini ci-dessus, la part variable des frais de gestion représentera 20% ou 25%, selon les catégories d'action, maximum de l'écart entre ces deux actifs.

Si, sur la période d'observation, l'actif valorisé du Compartiment est inférieur à celui de l'actif de référence, la part variable des frais de gestion sera nulle.

Si, sur la période d'observation, l'actif valorisé du Compartiment est supérieur à celui de l'actif de référence, cet écart fera l'objet d'une provision au titre des frais de gestion variables lors du calcul de la valeur liquidative.

Dans le cas où l'actif valorisé du Compartiment est inférieur à celui de l'actif de référence entre deux valeurs liquidatives, toute provision passée précédemment sera réajustée par une reprise sur provision. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

Cette part variable ne sera définitivement perçue à la clôture de chaque période d'observation que si sur la période écoulée, l'actif valorisé du Compartiment est supérieur à celui de l'actif de référence lors de la dernière valeur liquidative.

En cas de rachat, la quote-part de la provision constituée, correspondant au nombre d'actions rachetées, est définitivement acquise à la société de gestion.

Information sur la rémunération générée par les opérations d'acquisitions et de cessions Temporaires de titres :

Tous les revenus résultant des opérations d'acquisitions et cessions Temporaires de titres, nets des coûts opérationnels, sont restitués à l'OPCVM.

Description succincte de la procédure de sélection des intermédiaires :

Une procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires prenant en compte des critères objectifs tels que la qualité de la recherche, du suivi commercial et de l'exécution a été mise en place au sein de la société de gestion. Cette procédure est disponible sur le site internet de H2O AM EUROPE à l'adresse suivante :

www.h2o-am.com

IX INFORMATIONS D'ORDRE COMMERCIAL

- ❑ **DIFFUSION DES INFORMATIONS CONCERNANT L'OPCVM –MODALITES D'INFORMATION DES ACTIONNAIRES :**

COMMUNICATION DU PROSPECTUS ET DES DOCUMENTS ANNUELS ET PERIODIQUES

- Ces documents seront adressés aux actionnaires qui en font la demande écrite auprès de :
H2O AM EUROPE
39 Avenue Pierre 1^{er} de Serbie 75008 Paris
e-mail : info@H2O-am.com

Ces documents lui seront adressés dans un délai d'une semaine.

- Ces documents sont également disponibles sur le site « www.h2o-am.com »
- Toutes informations supplémentaires peuvent être notamment obtenues auprès des agences des Etablissements commercialisateurs.

COMMUNICATION DE LA VALEUR LIQUIDATIVE

La valeur liquidative peut être obtenue auprès de H2O AM EUROPE, des agences des Etablissements commercialisateurs et sur le site internet « www.h2o-am.com »

DOCUMENTATION COMMERCIALE

La documentation commerciale est mise à la disposition des actionnaires de la SICAV sur le site de la société de gestion www.h2o-am.com ou sur le site internet du commercialisateur www.im.natixis.com.

INFORMATIONS EN CAS DE MODIFICATION DES MODALITES DE FONCTIONNEMENT DE LA SICAV

Les actionnaires sont informés des changements concernant la SICAV selon les modalités arrêtées par l'Autorité des marchés financiers.

Cette information peut être effectuée, le cas échéant, par l'intermédiaire d'Euroclear France et des intermédiaires financiers qui lui sont affiliés.

CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE

Les informations sur les modalités de prise en compte des critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance (ESG) sont disponibles dans les rapports annuels des OPCVM concernés, ainsi que sur le site internet de la société de gestion.

X REGLES D'INVESTISSEMENT

L'OPCVM respecte les règles d'investissement des OPCVM édictées par le Code monétaire et financier.

XI RISQUE GLOBAL

La méthode de calcul utilisée par le Compartiment est celle du calcul de la valeur en risque absolue.

Le niveau de l'effet de levier indicatif moyen de l'OPCVM est de 6. Toutefois, l'OPCVM aura la possibilité d'atteindre un niveau de levier plus élevé. Le niveau de levier indicatif de l'OPCVM est calculé comme la somme des nominaux des positions sur les contrats financiers utilisés.

XII REGLES D'EVALUATION ET DE COMPTABILISATION DES ACTIFS

A Règles d'évaluation des actifs

I - Portefeuille titres

La gestion comptable (incluant la valorisation du portefeuille du Compartiment) est assurée par CACEIS FUND ADMINISTRATION sur délégation de la société de gestion.

Le portefeuille du Compartiment est évalué lors de chaque valeur liquidative et à l'arrêté des comptes, en cours de clôture.

Les comptes annuels de la SICAV sont établis sur la base de la dernière valeur liquidative de l'exercice.

Le Compartiment s'est conformé aux règles et méthodes comptables prescrites par la réglementation en vigueur, et notamment au plan comptable des OPCVM qui au jour de l'édition du prospectus sont les suivantes :

Les actions

Les actions françaises sont évaluées sur la base du dernier cours inscrit à la cote s'il s'agit de valeurs admises sur un système à règlement différé ou sur un marché au comptant.

Les actions étrangères sont évaluées sur la base du dernier cours de la bourse de Paris lorsque ces valeurs sont cotées à Paris ou du premier jour de leur marché principal converti en euro suivant le cours WMR de la devise au jour de l'évaluation.

Les obligations

Les obligations sont valorisées sur la base d'un composite de cours Bloomberg récupéré à 17 h (heure de Paris) suivant le cours WMR de la devise au jour de l'évaluation.

Les valeurs mobilières

Les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évaluées, sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation.

Pour les valeurs mobilières non cotées ou celles dont le cours n'a pas été coté le jour de l'évaluation, ainsi que pour les autres éléments du bilan, la société de gestion corrige leur évaluation en fonction des variations que les événements en cours rendent probables. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Les valeurs étrangères sont converties en contre-valeur en euros suivant le cours des devises WMR au jour de l'évaluation.

Les OPCVM/ FIA /Fonds d'investissement

Les parts ou actions d'OPCVM/FIA sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue. Les organismes de placement collectifs étrangers qui valorisent dans des délais

incompatibles avec l'établissement de la valeur liquidative du Compartiment sont évalués sur la base d'estimations fournies par les administrateurs de ces organismes sous le contrôle et la responsabilité de la société de gestion.

Titres de créances négociables (« TCN ») :

Les titres de créances négociables sont valorisés selon les règles suivantes :

- les BTAN et les BTF sont valorisés sur la base d'une moyenne de cours contribués récupérés auprès des teneurs de marchés,
- les titres de créances à taux variables non cotés sont valorisés au prix de revient corrigé des variations éventuelles du « spread » de crédit.
- les autres titres de créances négociables à taux fixe (certificats de dépôts, billets de trésorerie, bons des institutions financières ...) sont évalués sur la base du prix de marché,

En l'absence de prix de marché incontestable, les TCN sont valorisés par application d'une courbe de taux éventuellement corrigé d'une marge calculée en fonction des caractéristiques du titre (de l'émetteur) :

Toutefois les titres de créances négociables dont la durée de vie résiduelle est inférieure ou égale à 3 mois sont évalués de façon linéaire.

Les acquisitions et cessions Temporaires de titres

Les contrats de cessions et d'acquisitions Temporaires sur valeurs mobilières et opérations assimilables sont valorisés au cours du contrat ajusté des appels de marge éventuels (valorisation selon les conditions prévues au contrat)

Pour les valeurs mobilières non cotées ou celles dont le cours n'a pas été coté le jour de l'évaluation, ainsi que pour les autres éléments du bilan, le Directoire de la société de gestion corrige leur évaluation en fonction des variations que les événements en cours rendent probables.

Certaines opérations à taux fixes dont la durée de vie est supérieure à trois mois peuvent faire l'objet d'une évaluation au prix du marché.

II - Opérations à terme fermes et conditionnelles

Les marchés à terme ferme et conditionnels organisés

Les produits dérivés listés sur un marché organisé sont évalués sur la base du cours de compensation.

Les swaps

Les « asset swaps » sont valorisés au prix de marché en fonction de la durée de l'« asset » restant à courir et la valorisation du « spread » de crédit de l'émetteur (ou l'évolution de sa notation).

Les « asset swaps » d'une durée inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés linéairement sauf événement exceptionnel de marché.

Les « asset swaps » d'une durée restant à courir supérieure à 3 mois sont valorisés au prix de marché sur la base des « spreads » indiqués par les teneurs de marché. En l'absence de teneur de marché, les « spreads » seront récupérés par tout moyen auprès des contributeurs disponibles.

Les autres swaps sont valorisés selon les règles suivantes :

Les swaps d'une durée de vie inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés linéairement. Les swaps d'une durée restant à courir supérieure à 3 mois sont valorisés par la méthode du taux de retournement suivant une courbe zéro coupon.

Les instruments complexes comme les « CDS », les « SES » ou les options complexes sont valorisés en fonction de leur type selon une méthode appropriée.

Les changes à terme :

Ils sont valorisés au cours des devises au jour de l'évaluation en tenant compte de l'amortissement du report/déport.

III - Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan sont évalués de la façon suivante :

A) Engagements sur marchés à terme fermes :

1) Futures :

engagement = cours de référence (ce sont les cours de 17h pris sur Bloomberg -heure de Paris) x nominal du contrat x quantités

A l'exception de l'engagement sur contrat EURIBOR négocié sur le LIFFE qui est enregistré pour sa valeur nominale.

2) Engagements sur contrats d'échange :

a) de taux

☐ contrats d'échange de taux d'une durée de vie inférieure ou égale à 3 mois

adossés : nominal + intérêts courus (différentiel d'intérêts)

non adossés : nominal + intérêts courus (différentiel d'intérêts)

☐ contrats d'échange de taux d'une durée de vie supérieure à 3 mois

.adossés :

° Taux fixe/Taux variable

- évaluation de la jambe à taux fixe au prix du marché

° Taux variable/Taux fixe

- évaluation de la jambe à taux variable au prix du marché

.non adossés :

° Taux fixe/Taux variable

- évaluation de la jambe à taux fixe au prix du marché

° Taux variable/Taux fixe

- évaluation de la jambe à taux variable au prix du marché

b) autres contrats d'échange

Ils seront évalués à la valeur de marché.

B) Engagements sur marchés à terme conditionnels :

Engagement = quantité x nominal du contrat (quotité) x cours du sous-jacent x delta.

IV - Devises

Les cours étrangers sont convertis en *euro* selon le cours WMR ,(16 heure de Londres) de la devise au jour de l'évaluation.

V- Instruments financiers non cotés et autres titres

- Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation sont évalués au dernier cours publié officiellement ou à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion ;

- Les valeurs étrangères sont converties en contre-valeur en euros suivant le cours WMR des devises au jour de l'évaluation ;
- Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation ;
- Les autres instruments financiers sont valorisés à leur valeur de marché calculés par les contreparties sous le contrôle et la responsabilité de la société de gestion.

Les évaluations des instruments financiers non cotés et des autres titres visés dans ce paragraphe, ainsi que la justification de ces évaluations sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Mécanisme d'ajustement (« swing pricing ») de la valeur liquidative avec seuil de déclenchement

La société de gestion a mis en place une méthode d'ajustement de la valeur liquidative (VL) avec un seuil de déclenchement.

Ce mécanisme consiste à faire supporter aux investisseurs, qui souscrivent ou qui rachètent leurs actions, les frais liés aux transactions effectuées à l'actif du Compartiment en raison des mouvements (souscriptions/rachats) du passif du Compartiment. Ce mécanisme, encadré par une politique, a pour but de protéger les actionnaires qui demeurent dans le Compartiment en leur faisant supporter le moins possible ces frais. Il a pour résultat de calculer une VL ajustée dite « swinguée ».

Ainsi, si, un jour de calcul de la VL, le total des ordres de souscription / rachats nets des investisseurs sur l'ensemble des catégories d'actions du Compartiment dépasse un seuil préétabli déterminé, sur la base de critères objectifs par la société de gestion en pourcentage de l'actif net, la VL peut être ajustée à la hausse ou à la baisse, pour prendre en compte les coûts de réajustement imputables respectivement aux ordres de souscription / rachat nets. Si le Compartiment émet plusieurs catégories d'actions, la VL de chaque catégorie d'actions est calculée séparément mais tout ajustement a, en pourcentage, un impact identique sur l'ensemble des VL des catégories d'actions du Compartiment.

Les paramètres de coûts de réajustement et de seuil de déclenchement sont déterminés par la société de gestion et revus périodiquement. Ces coûts sont estimés par la société de gestion sur la base des frais de transaction, des fourchettes d'achat-vente ainsi que des taxes éventuelles applicables au Compartiment.

Il n'est pas possible de prédire avec exactitude s'il sera fait application du mécanisme d'ajustement à un moment donné dans le futur, ni la fréquence à laquelle la société de gestion effectuera de tels ajustements.

Les investisseurs sont informés que la volatilité de la VL du Compartiment peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du mécanisme d'ajustement.

La VL « swinguée » est la seule valeur liquidative du Compartiment et la seule communiquée aux actionnaires du Compartiment. Toutefois, en cas d'existence d'une commission de surperformance, celle-ci est calculée sur la VL avant application du mécanisme d'ajustement.

B Méthodes de comptabilisation

Les revenus sont comptabilisés selon la méthode des produits encaissés.

Les frais de négociation sont comptabilisés dans des comptes spécifiques du Compartiment et ne sont pas additionnés au prix.

Le PRMP (ou Prix de Revient Moyen Pondéré) est retenu comme méthode de liquidation des titres. En revanche pour les produits dérivés la méthode du FIFO (ou « First in/First out » ou « premier entré » « premier sorti ») est utilisée.

Les entrées en portefeuille sont comptabilisées à leur prix d'acquisition frais exclus et les sorties à leur prix de cession frais exclus.

VII REMUNERATION

Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur www.h2o-am.com

* * *

H2O INVEST

Société d'investissement à capital variable sous forme de SAS
Au capital social initial de 9 163 641,46 euros
Siège social : Immeuble Eléments
43 Avenue Pierre Mendès-France
75013 PARIS
532 900 081 RCS PARIS

STATUTS

Mis à jour à la suite de l'assemblée générale extraordinaire en date du 26 avril 2019

Copie originale certifiée conforme

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'A' or similar character with a vertical stroke and a horizontal stroke.

TITRE I FORME, OBJET, DÉNOMINATION, SIÈGE SOCIAL, DURÉE DE LA SOCIÉTÉ

Article 1 - Forme

Il est formé entre les détenteurs d'actions ci-après créées et de celles qui le seront ultérieurement une société d'investissement à capital variable (la « SICAV ») créée sous forme d'une Société anonyme, ayant pris la forme d'une Société par actions simplifiée par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 27 novembre 2017. Cette société est régie, notamment, par les dispositions du code de commerce relatives aux sociétés commerciales (livre II - titre II - chapitre VII) du code monétaire et financier (livre II - titre I - chapitre IV), du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, leurs textes d'application, les textes subséquents et par les présents statuts.

Conformément à l'article L.214-5 du code monétaire et financier, la SICAV comporte plusieurs compartiments. Chaque compartiment donne lieu à l'émission d'une catégorie d'actions représentative des actifs de la SICAV qui lui sont attribués.

En cours de vie sociale, le Président peut décider la création de compartiments supplémentaires.

Article 2 - Objet

Cette société a pour objet la constitution et la gestion d'un portefeuille d'instruments financiers et de dépôts.

Article 3 - Dénomination

La SICAV a pour dénomination : **H2O INVEST**

suivie de la mention "Société d'Investissement à Capital Variable" accompagnée ou non du terme "SICAV".

La mention « S.A.S. » doit suivre le nom de la société sur tous les actes et documents destinés aux tiers.

La dénomination pourra être modifiée par décision du Président qui est autorisé à modifier les statuts en conséquence.

Article 4 - Siège social

Le siège social est fixé à PARIS 13^{ème}, immeuble Eléments – 43, avenue Pierre Mendès France

Il peut être transféré en tout autre endroit du même département ou d'un département limitrophe par décision du Président qui est autorisé à modifier les statuts en conséquence.

Article 5 - Durée

La durée de la société est de 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés, sauf dans les cas de dissolution anticipée ou de prorogation prévus aux présents statuts.

TITRE II CAPITAL, VARIATIONS DU CAPITAL, CARACTERISTIQUES DES ACTIONS

Article 6 - Capital social

Le capital social initial de la SICAV s'élève à la somme de 9 163 641,46 EUR divisé en 1306 actions, entièrement libérées.

Il a été constitué par 60 000 EUR et 13 000 000 USD (soit 9 103 641,46 EUR) en versement en numéraire.

Il est émis des catégories d'actions en représentation des actifs attribués à chaque compartiment auxquelles les dispositions des présents statuts sont applicables.

Le Président peut décider la création de différentes catégories d'actions. Leurs caractéristiques et leurs conditions d'accès sont précisées dans le prospectus de la SICAV.

Les différentes catégories d'actions pourront avoir des caractéristiques différentes, et notamment :

- bénéficier de régimes différents de distribution des revenus (distribution ou capitalisation) ;
- être libellées en devises différentes ;
- supporter des frais de gestion différents ;
- supporter des commissions de souscription et de rachat différentes ;
- avoir une valeur nominale différente ;
- être assorties d'une couverture systématique de risque partielle ou totale, définie dans le prospectus. Cette couverture est assurée au moyen d'instruments financiers réduisant au minimum l'impact des opérations de couverture sur les autres catégories d'actions de la SICAV.
- être réservées à un ou plusieurs réseaux de commercialisation

Les actions pourront être regroupées ou divisées par décision du Président.

Les actions pourront être fractionnées, sur décision du Président en dixièmes, centièmes, millièmes, dix millièmes, cent millièmes, dénommées fractions d'action.

Les dispositions des statuts réglant l'émission et le rachat d'actions sont applicables aux fractions d'action dont la valeur sera toujours proportionnelle à celle de l'action qu'elles représentent. Toutes les autres dispositions des statuts relatives aux actions s'appliquent aux fractions d'action sans qu'il soit nécessaire de le spécifier, sauf lorsqu'il en est disposé autrement.

Article 7 - Variations du capital

Le montant du capital social de la SICAV est susceptible de modification, résultant de l'émission par la SICAV de nouvelles actions et de diminutions consécutives au rachat d'actions par la SICAV aux actionnaires qui en font la demande.

Article 8 - Émissions, rachats des actions

Les actions sont émises à tout moment à la demande des actionnaires sur la base de leur valeur liquidative augmentée, le cas échéant, des commissions de souscription.

Les rachats et les souscriptions sont effectués dans les conditions et selon les modalités définies dans le prospectus.

Les rachats peuvent être effectués en numéraire et/ou en nature. Si le rachat en nature correspond à une quote-part représentative des actifs du portefeuille, alors seul l'accord écrit signé de l'actionnaire sortant doit être obtenu par la SICAV ou la société de gestion. Lorsque le rachat en nature ne correspond pas à une quote-part représentative des actifs du portefeuille, l'ensemble des actionnaires doivent signifier leur accord écrit autorisant l'actionnaire sortant à obtenir le rachat de ses actions contre certains actifs particuliers, tels que définis explicitement dans l'accord.

Par dérogation à ce qui précède, lorsque la SICAV est un ETF, les rachats sur le marché primaire peuvent, avec l'accord de la société de gestion de portefeuille et dans le respect de l'intérêt des actionnaires, s'effectuer en nature dans les conditions définies dans le prospectus ou les statuts de la SICAV. Les actifs sont alors livrés par le teneur de compte émetteur dans les conditions définies dans le prospectus de la SICAV.

De manière générale, les actifs rachetés sont évalués selon les règles fixées à l'article 9 et le rachat en nature est réalisé sur la base de la première valeur liquidative suivant l'acceptation des valeurs concernées.

Toute souscription d'actions nouvelles doit, à peine de nullité, être entièrement libérée et les actions émises portent même jouissance que les actions existant le jour de l'émission.

En application de l'article L. 214-7-4 du code monétaire et financier, le rachat par la SICAV de ses actions, comme l'émission d'actions nouvelles, peuvent être suspendus à titre provisoire par le Président, quand des circonstances exceptionnelles l'exigent et si l'intérêt des actionnaires le commande.

Lorsque l'actif net d'un compartiment est inférieur au montant fixé par la réglementation, aucun rachat des actions ne peut être effectué sur le compartiment concerné.

Il est possible de prévoir des conditions de souscription minimales, selon les modalités prévues dans le prospectus.

La SICAV peut cesser d'émettre des actions en application du troisième alinéa de l'article L. 214-7-4 du code monétaire et financier, de manière provisoire ou définitive, partiellement ou totalement, dans les situations objectives entraînant la fermeture des souscriptions telles qu'un nombre maximum d'actions émises, un montant maximum d'actif atteint ou l'expiration d'une période de souscription déterminée. Le déclenchement de cet outil fera l'objet d'une information par tout moyen des actionnaires existants relative à son activation, ainsi qu'au seuil et à la situation objective ayant conduit à la décision de fermeture partielle ou totale. Dans le cas d'une fermeture partielle, cette information par tout moyen précisera explicitement les modalités selon lesquelles les actionnaires existants peuvent continuer de souscrire pendant la durée de cette fermeture partielle. Les actionnaires sont également informés par tout moyen de la décision de La SICAV ou de la société de gestion soit de mettre fin à la fermeture totale ou partielle des souscriptions (lors du passage sous le seuil de déclenchement), soit de ne pas y mettre fin (en cas de changement de seuil ou de modification de la situation objective ayant conduit à la mise en œuvre de cet outil). Une modification de la situation objective invoquée ou du seuil de déclenchement de l'outil doit toujours être effectuée dans l'intérêt des actionnaires. L'information par tout moyen précise les raisons exactes de ces modifications.

Article 9 - Calcul de la valeur liquidative

Le calcul de la valeur liquidative de l'action est effectué en tenant compte des règles d'évaluation précisées dans le prospectus.

Les apports en nature ne peuvent comporter que les titres, valeurs ou contrats admis à composer l'actif des OPCVM; ils sont évalués conformément aux règles d'évaluation applicables au calcul de la valeur liquidative.

Article 10 - Forme des actions

Les actions de la SICAV peuvent revêtir la forme au porteur ou nominative, au choix des souscripteurs.

En application de l'article L. 211-4 du code monétaire et financier, les titres sont obligatoirement inscrits en comptes tenus selon le cas par l'émetteur ou un intermédiaire habilité.

Les droits des titulaires sont représentés par une inscription en compte à leur nom :

- chez l'intermédiaire de leur choix pour les titres au porteur ;
- chez l'émetteur et, s'ils le souhaitent, chez l'intermédiaire de leur choix pour les titres nominatifs.

À tout moment, la SICAV peut demander contre rémunération à sa charge, le nom, la nationalité et l'adresse de ses actionnaires, ainsi que la quantité de titres détenus par chacun d'eux conformément à l'article L.211-5 du code monétaire et financier.

Article 11 - Droits et obligations attachés aux actions

Chaque action donne droit, dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices, à une part proportionnelle à la fraction du capital qu'elle représente.

Les droits et obligations attachés à l'action suivent le titre, dans quelque main qu'il passe.

Chaque fois qu'il est nécessaire de posséder plusieurs actions pour exercer un droit quelconque et notamment, en cas d'échange ou de regroupement, les propriétaires d'actions isolées ou en nombre inférieur à celui requis ne peuvent exercer ces droits qu'à la condition de faire leur affaire personnelle du groupement, et éventuellement de l'achat ou de la vente d'actions nécessaires.

Sur décision du Président les compartiments de la SICAV pourront être des compartiments nourriciers.

Article 12 - Indivisibilité des actions

Tous les détenteurs indivis d'une action ou les ayants droit sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne nommée d'accord entre eux, ou à défaut par le président du tribunal de commerce du lieu du siège social.

Les propriétaires de fractions d'actions peuvent se regrouper. Ils doivent en ce cas se faire représenter dans les conditions prévues à l'alinéa précédent, par une seule et même personne qui exercera, pour chaque groupe, les droits attachés à la propriété d'une action entière.

Le droit de vote attaché à l'action appartient à l'usufruitier dans les assemblées générales ordinaires et au nu-propriétaire dans les assemblées générales extraordinaires.

Les copropriétaires d'actions indivises sont représentés aux assemblées générales par l'un d'eux ou par un mandataire unique. En cas de désaccord, le mandataire est désigné en justice à la demande du copropriétaire le plus diligent.

TITRE III ADMINISTRATION ET DIRECTION DE LA SOCIÉTÉ

Article 13 – Le Président

La société est représentée, dirigée et administrée par un Président, personne physique ou morale, actionnaire ou non de la société.

La personne morale Président est représentée par son représentant légal sauf si, lors de sa nomination ou à tout moment en cours de mandat, elle désigne une personne spécialement habilitée à la représenter en qualité de représentant.

Lorsqu'une personne morale est nommée Président, les dirigeants de ladite personne morale sont soumis aux mêmes conditions et obligations et encourent les mêmes responsabilités civile et pénale que s'ils étaient Président en leur nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'ils dirigent.

Article 13-1 – Nomination du Président

Le premier Président de la société est désigné aux termes des statuts. Le Président est ensuite désigné par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires.

Article 13-2 – Durée des fonctions du Président

La durée des fonctions du Président est fixée par la décision qui le nomme. En l'absence de précision, le Président est nommé ou désigné pour une durée indéterminée.

Si le Président est une personne physique, salarié de la société de gestion par délégation, son mandat viendra à échéance au terme de son contrat de travail au sein de la société de gestion par délégation de la SICAV.

La démission du Président ne sera effective qu'après l'exécution d'un préavis d'un mois à compter de la réception de sa lettre de démission par la SICAV.

Article 13-3 – Pouvoirs du Président

Le Président assume sous sa responsabilité la direction de la société. Il la représente à l'égard des tiers. Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société dans la limite de l'objet social.

Les décisions des actionnaires limitant ses pouvoirs sont inopposables aux tiers.

Le Président a compétence pour prendre toutes les décisions à l'exception de celles qui relèvent de l'assemblée générale des actionnaires telles que mentionnées au Titre V des présents statuts.

Dans les rapports avec les tiers, la société est engagée même par les actes du Président qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le Président peut consentir toute délégation de pouvoirs pourvu que ce soit pour un objet ou une opération déterminée.

Le Président arrête le projet d'ordre du jour et le projet de texte des résolutions des assemblées générales.

Article 13-4 – Décisions du Président

Les décisions du Président sont signées par lui et conservées dans un registre prévu à cet effet.

Article 14 - Dépositaire

Le dépositaire est désigné par le Président.

Le dépositaire assure les missions qui lui incombent en application des lois et règlements en vigueur ainsi que celles qui lui ont été contractuellement confiées par la SICAV. Il doit notamment s'assurer de la régularité des décisions de la SICAV. Il doit le cas échéant, prendre toutes mesures conservatoires qu'il juge utiles. En cas de litige avec la société de gestion, il informe l'Autorité des marchés financiers.

Si la SICAV est un OPCVM nourricier, le dépositaire doit conclure une convention d'échange d'information avec le dépositaire de l'OPCVM maître (ou le cas échéant, quand il est également dépositaire de l'OPCVM maître, il a établi un cahier des charges adapté).

Article 15 – Prospectus

Le Président ou la société de gestion si la SICAV a délégué globalement sa gestion a tous pouvoirs pour, le cas échéant, apporter au prospectus ou à toute documentation que la réglementation pourrait y substituer, toutes modifications propres à assurer la bonne gestion de la SICAV, le tout dans le cadre des dispositions législatives et réglementaires propres aux OPCVM.

TITRE IV COMMISSAIRES AUX COMPTES

Article 16 - Nomination - Pouvoirs - Rémunération

Le commissaire aux comptes est désigné pour six exercices par le Président après accord de l'Autorité des marchés financiers, parmi les personnes habilitées à exercer ces fonctions dans les sociétés commerciales.

Il peut être renouvelé dans ses fonctions.

Il certifie la régularité et la sincérité des comptes.

Le commissaire aux comptes est tenu de signaler dans les meilleurs délais à l'Autorité des marchés financiers tout fait ou toute décision concernant la SICAV dont il a eu connaissance dans l'exercice de sa mission, de nature :

- 1° à constituer une violation des dispositions législatives ou réglementaires applicables à cette SICAV et susceptible d'avoir des effets significatifs sur la situation financière, le résultat ou le patrimoine,
- 2° à porter atteinte aux conditions ou à la continuité de son exploitation,
- 3° à entraîner l'émission de réserves ou le refus de la certification des comptes.

Les évaluations des actifs et la détermination des parités d'échange dans les opérations de transformations, fusion ou scissions sont effectuées sous le contrôle du commissaire aux comptes.

Il apprécie tout apport ou rachat en nature sous sa responsabilité, hormis dans le cadre de rachats en nature pour un ETF sur le marché primaire.

Il contrôle la composition de l'actif et les autres éléments avant publication.

Les honoraires du commissaire aux comptes sont fixés d'un commun accord entre celui-ci et le Président de la SICAV au vu d'un programme de travail précisant les diligences estimées nécessaires.

En cas de liquidation, il évalue le montant des actifs et établit un rapport sur les conditions de cette liquidation.

Le commissaire aux comptes atteste des situations qui servent de base à la distribution d'acomptes.

Le commissaire aux comptes est convoqué par le Président et par lettre recommandée avec avis de réception aux assemblées générales.

Si la SICAV est un OPCVM nourricier :

- le commissaire aux comptes devra conclure une convention d'échange d'information avec le commissaire aux comptes de l'OPCVM maître.
- ou, quand il est commissaire aux comptes de l'OPCVM nourricier et de l'OPCVM maître, il établira un programme de travail adapté.

TITRE V DECISIONS COLLECTIVES

Article 17 - Domaine réservé aux décisions collectives des actionnaires - Forme des décisions

Les décisions des actionnaires sont prises en assemblées générales qualifiées d'ordinaires ou d'extraordinaires

Attribution des assemblées générales ordinaires

L'assemblée qui doit se tenir chaque année entend le rapport annuel établi par le Président ainsi que les rapports du commissaire aux comptes.

Elle se prononce sur l'approbation des comptes sociaux et l'affectation des résultats.

Elle se prononce sur les conventions réglementées.

Elle nomme et révoque le Président.

Elle délibère sur toutes propositions portées à l'ordre du jour.

Attribution des assemblées générales extraordinaires

L'assemblée générale extraordinaire peut être, à toute époque, convoquée par le Président.

L'assemblée générale extraordinaire peut modifier les présents statuts dans toutes leurs dispositions.

Elle statue sur :

- l'augmentation, l'amortissement ou la réduction de capital ;
- la fusion ou la scission de la SICAV, l'apport partiel d'actif dans la SICAV ;
- la prorogation, la dissolution, la liquidation de la SICAV.

Elle statue également sur la transformation de la société.

Toutes autres décisions relèvent de la compétence du Président.

Les décisions collectives autres que celles pour lesquelles l'unanimité est requise par la loi sont prises à la majorité simple.

Article 18 - Assemblées générales

Article 18-1 – Convocation

Les assemblées générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi et les présents statuts.

Les actionnaires sont convoqués en assemblée générale par la publication d'un avis de convocation dans un journal d'annonces légales du département du siège social de la SICAV.

L'avis de convocation indique la date, l'heure et le lieu de réunion ainsi que l'ordre du jour de l'assemblée. Cet avis précise également les modalités de vote (demande de pouvoir, vote par correspondance, délai de retour des formulaires).

Le délai entre la publication de la convocation dans un journal d'annonces légales et la tenue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice ne peut être inférieur à 30 jours. Ce délai est d'au moins 15 jours pour les autres assemblées générales.

Article 18-2 – Date de réunion de l'assemblée générale ordinaire annuelle

L'assemblée générale annuelle, qui doit approuver les comptes de la société, est réunie obligatoirement dans les quatre mois de la clôture de l'exercice.

Article 18-3 – Admission aux assemblées

Tout actionnaire peut participer aux assemblées, personnellement ou par mandataire, sur justification de son identité et de la propriété de ses titres, sous la forme soit d'une inscription dans les comptes titres de la SICAV, soit d'une inscription dans les comptes titres au porteur, et sur présentation d'une carte d'admission qui lui sera délivrée par la société à condition d'en avoir fait la demande au préalable, aux lieux mentionnés dans l'avis de convocation. Le délai au cours duquel ces formalités doivent être accomplies expire deux jours avant la date de la réunion de l'assemblée.

Chaque action donne droit à une voix lors du vote des résolutions en assemblée générale.

Un actionnaire peut également voter par correspondance en retournant à la SICAV le formulaire de vote par correspondance signé et daté. Pour être pris en compte, ce formulaire doit être parvenu au siège social de la SICAV 2 jours avant la réunion.

Article 18-4 – Tenue des assemblées

Les assemblées sont présidées par le Président de la SICAV.

Le Président désigne un secrétaire de séance.

Conformément à l'article L.214-7-2 du code monétaire et financier, l'assemblée générale ordinaire peut se tenir sans qu'un quorum soit requis ; il en est de même, sur deuxième convocation, de l'assemblée générale extraordinaire.

Cependant, le quorum du dixième des actions est requis sur première convocation de l'assemblée générale extraordinaire.

Article 18-5 - Procès-verbaux

Les décisions prises en assemblées sont constatées par des procès-verbaux signés par le Président et le secrétaire et établis sur un registre spécial ou sur des feuillets mobiles numérotés.

Les procès-verbaux doivent indiquer le lieu et la date de la consultation, l'identité des actionnaires présents ou représentés et celle de toute autre personne ayant assisté à tout ou partie des délibérations, les documents et informations communiqués préalablement aux actionnaires ou mis à leur disposition, le texte des résolutions et pour chaque résolution le résultat du vote.

Les copies ou extraits de procès-verbaux des décisions collectives sont valablement certifiés par le Président ou le secrétaire de séance.

Article 19 – Opérations de fusion sur les compartiments de la SICAV

Cet article s'applique en cas de fusion, nationale ou transfrontalière sur un des compartiments de la SICAV.

Le Président peut, par une décision prévue à l'article 13-4, décider de procéder à une opération de fusion, nationale ou transfrontalière, sur un des compartiments de la SICAV, que ce dernier soit absorbant ou absorbé avec :

- un autre Compartiment existant ou nouvellement créé au sein de la SICAV ou un autre compartiment d'un OPC existant ou nouvellement créé, français ou étranger ; ou
- un OPC existant ou nouvellement créé, français ou étranger et, s'il y a lieu, de requalifier les actions du Compartiment en actions du nouvel OPC ou du nouveau compartiment, selon le cas.

Si le compartiment concerné de la SICAV est le compartiment absorbant, le Président décidera seul de la fusion et de la date d'effet des opérations.

Si le compartiment concerné de la SICAV est le compartiment absorbé, seule l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du compartiment, peut approuver et décider de la date d'effet des

opérations à l'aide d'une résolution simple sans condition de quorum et à la majorité simple des voix exprimées à cette assemblée.

Article 20 – Information des actionnaires

Les rapports établis par le Président sont mis à la disposition des actionnaires quinze (15) jours avant la date de la consultation, ainsi que les comptes annuels de l'exercice lors de l'assemblée générale statuant sur ces comptes. Ils sont transmis par la SICAV sans frais aux actionnaires qui en font la demande.

TITRE VI COMPTES ANNUELS

Article 21 - Exercice social

L'exercice social commence le lendemain du dernier jour de bourse de Paris du mois de juin et se termine le dernier jour de bourse de Paris du même mois l'année suivante.

Toutefois, par exception, le premier exercice comprendra toutes les opérations effectuées depuis la date de création jusqu'au 31 décembre 2011.

Article 22 - Modalités d'affectation des sommes distribuables

Le Président arrête le résultat net de l'exercice qui, conformément aux dispositions de la loi, est égal au montant des intérêts, arrérages primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous les autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de chaque compartiment, majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion, de la charge des emprunts.

Les sommes distribuables sont constituées par :

1°- Le résultat net de l'exercice augmenté des reports à nouveau et majoré ou diminué du solde des comptes de régularisation des revenus afférents à l'exercice clos.

2 – Les plus-values réalisées nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercice antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées aux 1° et 2° peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

Les sommes distribuables sont intégralement capitalisées.

Les modalités précises d'affectation des sommes distribuables sont définies dans le prospectus.

TITRE VII PROROGATION - DISSOLUTION - LIQUIDATION

Article 23 - Prorogation ou dissolution anticipée

Le Président peut, à toute époque et pour quelque cause que ce soit, proposer à une assemblée extraordinaire la prorogation ou la dissolution anticipée ou la liquidation de la SICAV.

L'émission d'actions nouvelles et le rachat par la SICAV d'actions aux actionnaires qui en font la demande cessent le jour de la publication de l'avis de convocation de l'assemblée générale à laquelle sont proposées la dissolution anticipée et la liquidation de la société, ou à l'expiration de la durée de la société.

Il est précisé qu'en cas de rachat par la société de la totalité de ses actions à la demande des actionnaires, comme l'autorise l'article L.214-7-4 du code monétaire et financier, du fait de l'impossibilité de convoquer une assemblée d'actionnaires, le Président a compétence pour constater la dissolution et la liquidation de la société.

Article 24 - Liquidation

A l'expiration du terme fixé par les statuts ou en cas de décision de dissolution anticipée, le Président règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs. Conformément à l'article L.214-12 du code monétaire et financier, la société de gestion de la SICAV exerce les fonctions de liquidateur. Le liquidateur représente la SICAV. Il est habilité à payer les créanciers et à répartir le solde disponible. Sa nomination met fin aux pouvoirs des administrateurs, mais non à ceux des commissaires aux comptes.

Le liquidateur peut, en vertu d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire faire l'apport à une autre société de tout ou partie des biens, droits et obligations de la société dissoute, ou décider la cession à une société ou à toute autre personne de ses biens, droits et obligations.

Le produit net de la liquidation, après le règlement du passif, est réparti en espèces ou en titres, entre les actionnaires.

L'assemblée générale régulièrement constituée statue en fin de liquidation pour se prononcer sur les comptes définitifs, sur le quitus de la gestion du liquidateur, la décharge de son mandat et pour constater la clôture de la liquidation.

Si l'assemblée de clôture ne peut délibérer, il est statué par décision de justice à la demande du liquidateur ou de tout intéressé.

TITRE VIII CONTESTATIONS

Article 25 - Compétence - Election de domicile

Toutes contestations qui pourraient s'élever pendant la durée de vie de la SICAV ou de sa liquidation, soit entre les actionnaires et la SICAV, soit entre les actionnaires eux-mêmes au sujet des affaires sociales sont jugées conformément à la loi et soumises à la juridiction des tribunaux compétents du ressort du siège social de la SICAV.